Quatre-vingt-cinquième année. — N° 27. Le Numéro : 15 francs. Samedi 31 Janvier 1953.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Editions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

AVIS AUX ABONNES

Les cinquième et sixième cahiers (pp. 129 à 192) de la TABLE ANNUELLE 1952 (édition des lois et décrets) sont joints au présent numéro.
Les deux premiers cahiers ont fait l'objet d'un envoi spécial le 25 janvier 1953 et les troisième et quatrième cahiers étaient joints aux numéros des 27 et 28 janvier 1953.

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 53-32 du 30 janvier 1953 modifiant la loi n° 48-1416 du 15 septembre 1948 modifiant et complétant l'ordonnance du 28 août 1944 relative à la répression des crimes de guerre (p. 898).

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Décrets du 28 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 898).

Arrêté du 29 janvier 1953 portant ouverture de concours d'entrée à l'école nationale d'administration en 1953 (p. 898).

Arrêté portant nominations, affectation aux sections et mise en congé des élèves de la promotion de l'école nationale d'administration issue des concours de septembre 1952 et rattachement d'élèves à cette promotion (p. 899).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 13 janvier 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 900).

Ministère de l'éducation nationale.

Décrets des 26 et 29 janvier 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 900).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Décret du 20 janvier 1953 modifiant le décret du 24 septembre 1952 portant nomination des membres du conseil supérieur du pétrole (p. 902).

Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration du bureau des recherches de pétrole (p. 902).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret n° 53-33 du 28 janvier 1953 portant organisation de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie (p. 902).

Décret n° 53-34 du 28 janvier 1953 rendant obligatoire la publication au *Journal officiel* des Etablissements français de l'Océanie des déclarations devant être effectuées au registre du commerce (p. 905).

Décret n° 53-35 du 29 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 906).

Arrêté du 29 janvier 1953 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer (p. 906).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Nomination d'un membre d'une commission extraparlementaire. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents. — Réunion de commission (p. 907).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 907).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du mercredi 28 janvier 1953. — Convocations de commissions (p. 908).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Pérou, de l'Equateur et du Mexique (p. 909).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays (p. 910).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ÉNERGIE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur et du Mexique (p. 910).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur et du Mexique (p. 910).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays (p. 910).

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Suisse (p. 910).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur et du Mexique (p. 910).

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé de la Haute-Vienne (p. 911).

Avis de vacance d'un poste de directeur départemental de la santé d'Eure-et-Loir (p. 911).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium du Rhône, à Saint-Hilaire-du-Touvet (p. 911).

Annonces (p. 911).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 13 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 30 janvier 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 693).

N° 10 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 30 janvier 1953. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 271).

LOIS

LOI n° 53-32 du 30 janvier 1953 modifiant la loi n° 48-1416 du 15 septembre 1948 modifiant et complétant l'ordonnance du 28 août 1944 relative à la répression des crimes de guerre (1).

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Les articles 1er et 2 de la loi du 15 septembre 1948 sont abrogés.

L'article 3 de la loi du 15 septembre 1948 est ainsi modifié:

« *Art.* 3. — Les personnes non visées à l'article 1er de l'ordonnance du 28 août 1944 qui sont personnellement co-auteurs ou complices de crimes commis par les individus visés audit article ou de crimes connexes, seront renvoyées devant le tribunal militaire.

« Il leur sera fait application des dispositions du code pénal et notamment des articles visés au second alinéa de l'article 1er de la susdite ordonnance.

« Elles ne pourront être comprises dans les poursuites engagées contre lesdits individus. Toutefois, en ce qui concerne les procès dont les débats seraient commencés, la division de la procédure résultant des dispositions ci-dessus aura lieu aussitôt après la clôture de l'instruction publique à l'audience ».

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 janvier 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

RENÉ MAYER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Le ministre des affaires étrangères,

GEORGES BIDAULT.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,

R. PLEVEN.

(1) Loi n° 53-32. TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Assemblée nationale :

Proposition de loi (n° 5247);
Proposition de loi transmise par le Conseil de la République (n° 5228);
Rapport de M. Wasmer au nom de la commission de la justice (n° 5357);
Discussion et adoption le 27 janvier 1953 (L. n° 660).

Conseil de la République :

Transmission (n° 42, année 1953);
Rapport de M. Marcilhacy au nom de la commission de la justice (n° 54, année 1953);
Discussion et adoption de l'avis le 29 janvier 1953 (A. n° 27, année 1953).

Assemblée nationale :

Acte pris de l'avis conforme le 30 janvier 1953 (L. n° 670)

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Décrets du 28 janvier 1953 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 28 janvier 1953, pris en conseil des ministres et sur la proposition du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets en règlements en vigueur, a été nommée dans l'ordre de la Légion d'honneur, à titre exceptionnel, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, la personne désignée ci-après:

Au grade de chevalier.

M. Robert Catherine, administrateur civil, directeur de *La Revue administrative;* 17 ans 6 mois de services militaires et civils. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 28 janvier 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information et après avis du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 8 juillet 1952 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, a été nommée dans l'ordre de la Légion d'honneur, pour prendre rang du jour de la signature du présent décret, la personne désignée ci-après:

Au grade de chevalier.

M. André Houtin, directeur du journal *Le Comtois;* 34 ans 6 mois de services militaires et civils.

Ouverture de concours d'entrée à l'école nationale d'administration en 1953.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 53-40 du 10 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu l'arrêté du 29 mars 1952, modifié par l'arrêté du 6 novembre 1952, fixant les dispositions relatives à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'école nationale d'administration,

Arrête:

Art. 1er. — Deux concours d'entrée à l'école nationale d'administration sont ouverts respectivement aux candidats remplissant les conditions fixées aux articles 5 et 7 de l'arrêté du 29 mars 1952 susvisé.

Art. 2. — Les épreuves d'admissibilité se dérouleront les 16, 17, 18 et 19 septembre 1953 pour le premier concours et les 16, 17 et 18 septembre 1953 pour le second concours; elles auront lieu dans les centres suivants, au choix des candidats: Paris, Alger, Dakar, Saïgon et Strasbourg.

La date des épreuves d'admission sera fixée ultérieurement.

Art. 3. — Les demandes d'admission aux concours devront, soit être adressées, par pli recommandé, au directeur de l'école d'administration, 56, rue des Saints-Pères, du 1er mai au 15 juin 1953 inclus, soit être déposées, dans les mêmes délais, un jour ouvrable, de huit heures trente à douze heures, au secrétariat de l'école qui en délivrera reçu.

Les candidats devront notamment préciser dans leur demande la section de l'école pour laquelle ils entendent concourir.

Ne seront retenues ni les demandes expédiées après le 15 juin 1953, ni celles à l'appui desquelles n'auraient pas été adressées, dans le même délai, toutes les pièces prévues à l'article 18 de l'arrêté du 29 mars 1952 susvisé, à l'exception de la copie des diplômes ou certificats exigés qui pourra être transmise le 25 juillet au plus tard.

Art. 4. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1953.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Ecole nationale d'administration.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret n° 53-10 du 10 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil;

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945, modifiée, relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires, et instituant une direction de la fonction publique et un conseil permanent de l'administration civile, ensemble le décret n° 45-2288 du 9 octobre 1945 modifié, portant règlement d'administration publique pour l'application du titre II de ladite ordonnance;

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du 31 mars 1952 relatif à l'ouverture des concours d'entrée à l'école nationale d'administration de 1952;

Vu l'arrêté du 19 juin 1952 fixant le nombre des places mises au concours d'entrée à l'école nationale d'administration du 15 septembre 1952 et répartition de ces places entre les sections de l'école;

Vu l'arrêté du 22 décembre 1952 fixant la liste des candidats admis à l'école nationale d'administration au titre du premier et du deuxième concours du 15 septembre 1952,

Arrête:

Art. 1er. — Les affectations suivantes aux sections de l'école sont prononcées au titre du premier concours:

Section « Administration générale ».

MM. Arbelot (Jean).
Baeyens (André).
Balladur (Edouard).
Belle (Jacques).
Bonnet (Jacques).
Brelaz (Maurice).
Capion (Joseph).
Caumont (de) (Robert).
Contal (Pierre) (congé).
Creissel (Lucien).
Cuvillier (Philippe) (congé).
Delacour (Jean).
Denieul (Michel).
Dorin (Bernard) (congé).
MM. Galmot (Yves).
Gerardin (Jean).
Jean (Pierre).
Kessler (Philippe).
Maillfait (Bernard).
Marchat (Philippe) (congé).
Marien (Pierre).
Michaud (Georges).
Monod (Jérôme).
Paulin (Emile).
Quandalle (Jean).
Salusse (Jean).
Trapenard (Alain).

Section « Administration économique et financière ».

MM. Calvet (Jacques).
Chavranski (Henri) (congé).
Chazel (Alain).
Dominjon (Georges).
Fabre (Francis) (congé).
Gallot (Michel).
Germa (Pierre).
Grenier (Alain).
Guibert (Laurent).
Guillabert (Pierre).
Lannoy (Pierre) (congé).
Lapautre (René).
MM. Lucq (Jean).
Monestier (Jacques) (congé).
Moulias (Georges) (congé).
Nebot (Guy).
Pomey (Michel).
Ronze (Bernard).
Rossillon (Philippe).
Roullier (Jean).
Sananes (Henri) (congé).
Torchet (Jean).
Ullmo (Yves).

Section « Administration sociale ».

M. Guillaume (Gilbert).
Mme Hackett-Le Brun.
Mlle Mayet (Jacqueline).
Mme Questiaux (Nicole).
MM. Rousseau (Jacques).
Schopflin (Pierre).

Section « Affaires extérieures ».

MM. Bry (Alain).
Charpy (Dominique).
François-Poncet (Jean).
MM. Galabert (Jean).
Galdin (Robert).
Menard (Pierre).

Art. 2. — Les affectations suivantes aux sections sont prononcées au titre du second concours:

Section « Administration générale ».

MM. Bellon (Louis).
Bourdon (Jean).
Cantais (Marcel).
Caplat (Guy).
Chatel (François) (congé).
Degenne (Henri).
Denoueix (Jean).
Dubouis (Maurice).
Dupré (Gérard).
Jacquot (Pierre).
Joyeux (Henri).
MM. Lebreton (Claude).
Malaud (Philippe) (congé).
Marc (Gilbert).
Mounet (Jean).
Neuville (Christian) (congé).
Prevost (Robert).
Renauld (Philippe).
Salomon (Jean-Claude).
Susini (Napoléon).
Veil (Antoine).

Section « Administration économique et financière ».

MM. Bailly (Jean).
Baudrier (Jacques).
Besson (Jean).
Bosc (Bernard).
Bougle (Jean).
Camata (Eugène).
Castaingts (Jean).
Charrier (James).
Chausson (Georges).
Civeyrel (Maurice).
Colombier (André).
Delille (René).
Delmas (Jean).
Didon (Albert).
Dumouilin (Roger).
Jarno (Alain).
MM. Kerlan (Pierre).
Lamy (Robert).
Lavaud (Yvon).
Legrand (Jacques).
Le Fol (Jacques).
Luc (Jean).
Malaurie (Christian).
Mestraud (Gérard).
Murat (Jean).
Picot (Raymond).
Rougie (Gabriel).
Roustide (René).
Schmitt (Pierre).
Siegel (Maurice).
Theys (Maurice).
Tresarrieu (Henri).

Section « Administration sociale ».

MM. Derouin (Daniel).
Fournier (Pierre).
Hourcaillou (Robert).
MM. Langlade (François).
Laurencine (Franck).
Petit (René).

Section « Affaires extérieures ».

MM. Bourg (Jean-Marie).
Edin (Jacques).
Favitski (de) (Dimitri).
MM. Lecomte (Gabriel).
Lustig (Aloyse).
Marandet (Philippe).

Art. 3. — MM. Chatel (François), Chavranski (Henri), Contal (Pierre), Cuvillier (Philippe), Dorin (Bernard), Fabre (François), Lannoy (Pierre), Malaud (Philippe), Marchat (Philippe), Monestier (Jacques), Moulias (Georges), Neuville (Christian) et Sananes (Henri), non affectés à la section de leur choix, sont mis en congé.

Art. 4. — Il est mis fin au congé de MM. Jacques (Yves), de La Rosière de Champfeu (Jean) et Mamert (Jean), admis au premier concours du 1er octobre 1951 et affectés par l'arrêté du 29 janvier 1952 aux sections suivantes:

Section « Administration économique et financière ».

M. de La Rosière de Champfeu (Jean).

Section « Administration sociale ».

MM. Jacques (Yves) et Mamert (Jean).

Art. 5. — MM. Bouhin (Clément) et Durand (Pierre), inscrits sur la liste complémentaire au titre du second concours, sont nommés en qualité d'élève et affectés respectivement à la section d'administration générale et à la section d'administration économique et financière.

Art. 6. — MM. Barthélémy (Serge), Benard (Pierre), Blanc (Laurent), Boutet (Jacques), Caries (François), Cazes (Bernard), Denis (Bernard), Depardon (Jacques), Frotier de La Coste Messelière (Louis), Lagache (Michel), Lathière (Bernard), Mangenot (Michel), Martin (Yvan), Massiani (Jean), Masson (Gilbert), Menier (Jacques), Mettas (Jean-Pierre), Mirat (Bernard), Pouget (Jean), Schneider (Henry), Thomas (René), Toutain (Jacques), placés en position sous les drapeaux par arrêté du 29 janvier 1952, sont admis à suivre

l'enseignement de la promotion issue des concours du 15 septembre 1952 dans les sections suivantes auxquelles ils ont été affectés par ledit arrêté:

Section « Administration générale ».

MM. Benard (Pierre), Martin (Ivan), Pougét (Jean), Toutain (Jacques).

Section « Administration économique et financière ».

MM. Barthelemy (Serge).
Blanc (Laurent).
Boutet (Jacques).
Caries (François).
Cazes (Bernard).
Denis (Bernard).
Frotier de La Coste Messelière.
Lagache (Michel).
Lathière (Bernard).
Mangenot (Michel).
Massiani (Jean).
Masson (Gilbert).
Menier (Jacques).
Mettas (Jean-Pierre).
Mirat (Bernard).
Thomas (René).

Section « Administration sociale ».

MM. Depardon (Jacques) et Schneider (Henry).

Art. 7. — MM. Brelaz (Maurice), de La Rosière de Champfeu (Jean), Guibert (Laurent), Jacques (Yves), Kessler (Philippe), Maillait (Bernard), Rousseau (Jacques), qui effectueront leur service militaire, entreront à l'école le 1er janvier 1954.

MM. Baeyens (André), Bélle (Jacques), Bonnet (Jacques), Bry (Alain), Calvet (Jacques), de Caumont (Robert), Charpy (Dominique), Chazel (Alain), Creissel (Lucien), Galabert (Jean), Gallot (Michel), Grenier (Alain), Guillaume (Gilbert), Jean (Pierre), Lapautre (René), Marieff (Pierre), Menard (Pierre), Monod (Jérôme), Quandalle (Jean), Ronze (Bernard), Rossillon (Philippe), Roullier (Jean), Salusse (Jean), Schopflin (Pierre), Trapenard (Alain), Torchet (Jean), Ullmo (Yves), qui effectueront leur service militaire, entreront à l'école le 1er janvier 1955.

Art. 8. — Le directeur de l'école nationale d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et aura effet à dater du 1er janvier 1953.

Fait à Paris, 29 janvier 1953.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AIGARDI.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 13 janvier 1953 portant promotion et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du 13 janvier 1953, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à l'air, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 13 janvier 1953 portant que les promotion et nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés aux grades d'officier ou chevalier de la Légion d'honneur, avec traitement, pour prendre rang du 31 décembre 1952, les officiers de réserve et le sous-officier dégagé de toutes obligations militaires, désignés ci-après, pour prendre rang du 31 décembre 1952 (avec traitement):

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

I. — CORPS DU CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION DE L'AÉRONAUTIQUE

Roche (Alexis), attaché en chef de contrôle, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 29 ans de services, 5 ans de campagnes, 15 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 3 juin 1936.

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

a) Cadre navigant.

Sugier (Louis-Pierre), capitaine, centre mobilisateur air n° 222; 15 ans de services, 3 ans de campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

b) Cadre sédentaire.

Durande (Pierre-Léon), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 30 ans de services, 2 ans de campagnes. A été blessé et cité.

Jolicœur (Jacques-René), capitaine, centre mobilisateur air n° 222; 20 ans de services, 1 an de campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses. A été cité.

II. — PERSONNEL NON OFFICIER DÉGAGÉ DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Letilly (René-François-Louis-Marie-Joseph), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 3e région militaire; 28 ans de services, 5 ans de campagnes. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 23 décembre 1935.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 26 janvier 1953 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 26 janvier 1953, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 13 janvier 1953, portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Audinet (André-Armand-Marie-Eugène), professeur à la faculté de droit d'Aix. Chevalier du 30 juillet 1939.

Cassan (Alexandre-Joseph), inspecteur de l'enseignement primaire à Saint-Nazaire. Chevalier du 16 juin 1920.

Chabot (Georges-Charles-Claude), professeur à la faculté des lettres de Paris. Chevalier du 28 mai 1916.

Cohendy (Georges-Claude-Anne), professeur à la faculté de droit de Lyon. Chevalier du 11 août 1936.

Delacroix (Paul-Charles-Edouard), professeur de lettres au lycée Condorcet. Chevalier du 23 avril 1936.

Delmas (Pierre-Emile), professeur au lycée Saint-Louis à Paris (annexe Stanislas). Chevalier du 4 août 1936.

Desclos (Auguste-Victor), directeur du collège franco-britannique à Paris. Chevalier du 25 juillet 1929.

Dollfus (Ferdinand-Robert-Philippe), directeur de recherches au centre national de la recherche scientifique. Chevalier du 21 octobre 1932.

Dumas (Marc-Auguste-Emile), professeur de cours complémentaire à Paris. Chevalier du 8 novembre 1920.

Esmein (Paul-Edmond-Julien), professeur à la faculté de droit de Paris. Chevalier du 27 décembre 1923.

Garin (Pierre-Charles), professeur à la faculté de médecine de Lyon. Chevalier du 31 juillet 1934.

Gilet (Emile-Jean), censeur des études au collège J.-B.-Say. Chevalier du 24 décembre 1938.

Gouin (Georges-Louis-Alfred), ex-inspecteur primaire à Châtellerault. Chevalier du 4 octobre 1940.

Guyot (Alfred-Marie-Joseph-Charles), professeur honoraire à l'institut chimique de Nancy. Chevalier du 4 février 1921.

Hovasse (Raymond-Albert-Marie), professeur à la faculté des sciences de Clermont-Ferrand. Chevalier du 13 mars 1933.

Juillien (Antoine), professeur à la faculté des sciences de Besançon. Chevalier du 16 juin 1920.

Lizop (Jean-Laure-Edouard-Raymond), professeur honoraire de lycée, archéologue. Chevalier du 28 décembre 1928.

Milot (Emile), président de la Société de secours des anciens élèves de l'institut chimique de Nancy. Chevalier du 26 février 1937.

Rivière (Jean-Maurice), agent supérieur au centre national de la recherche scientifique. Chevalier du 11 janvier 1929.

Savatier (Marie-Joseph-René), professeur à la faculté de droit de Poitiers. Chevalier du 11 août 1936.

Simonnet (Antonin-Moise), inspecteur de l'enseignement primaire, adjoint à l'inspecteur d'académie de Bordeaux. Chevalier du 9 novembre 1920.

Au grade de chevalier.

MM.

Anne, directeur d'école d'application chargé des fonctions d'inspecteur primaire de la Manche; 39 ans de services civils et militaires.

Annette (Noël-Célestin), ex-instituteur à Arbéost (Hautes-Pyrénées); 44 ans de services civils et militaires et de dévouement aux œuvres postscolaires.

Mlle Barbier (Jeanne), professeur au lycée Victor-Duruy; 40 ans de services civils.

Basset (André-Laurent-Georges), professeur à l'école nationale des langues orientales vivantes; 30 ans de services civils et militaires.

Bru (Georges-Auguste-Marie), inspecteur de l'académie de Dijon; 37 ans de services civils et militaires.

Bureau (Jean-Marie-Joseph-Bernard), directeur du laboratoire central de la société Saint-Gobain; 26 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Busser (Joseph), directeur de cours complémentaire à Erstein (Bas-Rhin); 44 ans de services civils

Campan (Jean-Louis-Firmin), inspecteur général de l'instruction publique; 22 ans de services civils et militaires.

Mme Canque, née Bec (Marie-Louise-Yvonne), professeur au lycée de Clermont-Ferrand; 40 ans de services civils.

Cayrel (Pierre-André), professeur de lettres, attaché au cabinet du ministre de l'éducation nationale; 25 ans de services civils et militaires.

Chabaud (Jacques-Henri), directeur du petit lycée Condorcet; 35 ans de services civils.

Chalnot (Pierre-Marie-Camille), professeur à la faculté de médecine de Nancy; 23 ans de services civils et militaires.

Champagne (André-Paul), ingénieur chimiste, président honoraire de la section parisienne de l'association des anciens élèves de l'institut chimique de Nancy; 52 ans de services civils et militaires.

Chapsal (Jacques), directeur de l'institut d'études politiques; 23 ans de services civils.

Chene (Marcel-Francelin), professeur à la faculté des sciences de Grenoble; 31 ans de services civils et militaires.

Cheylan (Emile-Paul), directeur de l'école de garçons, rue du Docteur-Escat, à Marseille; 40 ans de services civils et militaires.

Mlle Cluzel (Suzanne-Marie), directrice du lycée de jeunes filles de Saint-Germain-en-Laye; 34 ans de services civils.

Combe (Paul-Isidore-Alphonse), professeur au collège Chaptal; 46 ans de services civils et militaires.

Conangle (Rodolphe-Charles-Maurice), inspecteur primaire à Sétif (Constantine); 27 ans de services civils et militaires.

Dennefeld (Louis), professeur à la faculté de théologie catholique de Strasbourg; 33 ans de services civils et militaires.

Despois (Jean-Jacques), professeur à la faculté des lettres d'Alger; 29 ans de services civils.

Dousset (François), conservateur adjoint aux archives nationales; 22 ans de services civils et militaires.

Durin (Joseph-Théophile-Denis), directeur honoraire de cours complémentaire; 40 ans de services civils et de dévouement aux œuvres postscolaires.

Faucheux (Marcel), proviseur du lycée Marcelin-Berthelot; 40 ans de services civils.

Favier (Maurice-Emile-Eugène), directeur de cours complémentaire et de l'école de garçons de Romilly-sur-Seine; 46 ans de services civils et militaires.

Fayet (Joseph), inspecteur d'académie à Moulins; 21 ans de services civils.

Mme Ferry (Magdeleine), conservateur à la Bibliothèque nationale, détachée à la bibliothèque de la ville de Nice; 20 ans de services civils.

Frappat (René-Jean-Marius), ingénieur, secrétaire général trésorier du comité du cinquantenaire de l'institut polytechnique de Grenoble; 25 ans de services civils.

Geloso (Max), maître de conférences à la faculté des sciences de Paris; 29 ans de services civils et militaires.

Gernoux (Alfred), instituteur adjoint de l'école de garçons à Nantes; 42 ans de services civils et militaires.

Chanoine Gille (Gilbert), directeur de l'école Notre-Dame-d'Afrique à Alger; 51 ans de services civils et militaires.

Graff (Jean), inspecteur d'académie à Auxerre; 28 ans de services civils et militaires.

Guiseppi (Alphonse), secrétaire général de la délégation cantonale de Marseille; 38 ans de dévouement aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Hemous (Jean), professeur au lycée de Toulouse; 38 ans de services civils et militaires.

Mlle Henry (Marie-Camille-Germaine), directrice de l'école normale d'institutrices de Meurthe-et-Moselle; 40 ans de services civils.

Hering (Jean), professeur à la faculté de théologie protestante de l'université de Strasbourg; 36 ans de services civils et militaires.

Honnelaitre (Antonin-Louis-Pierre-Marie), ingénieur, vice-président de l'association des anciens élèves de l'école nationale supérieure des industries chimiques de Nancy; 29 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Hyvernaud (Georges), professeur à l'école normale d'Auteuil et au collège Turgot; 31 ans de services civils et militaires.

Jaubert (Henri), délégué cantonal de l'instruction publique à Saint-Vincent-de-Connezac (Dordogne); 28 ans de dévouement aux œuvres péri et postscolaires.

Joulia (Pierre-Marie-Fernand), professeur au lycée Janson-de-Sailly; 36 ans de services civils et militaires.

Mlle Kable (Madeleine), professeur au lycée La Fontaine; 35 ans de services civils.

Kissel (Pierre), professeur à la faculté de médecine de Nancy; 26 ans de services civils et militaires.

Kolb (Jean-Albert), conservateur de la bibliothèque universitaire de Nancy; 27 ans de services civils.

Lapp (Charles), professeur à la faculté de pharmacie de Strasbourg; 37 ans de services civils et militaires.

De Laugardière (Marie-Charles-Joseph), ingénieur chimiste à Nancy; 45 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Lavergne (Alfred-Adolphe-Bernard), professeur à la faculté de droit de Paris; 36 ans de services civils et militaires.

Leclaire (Raoul-Albert), inspecteur de l'enseignement primaire à Dijon; 42 ans de services civils et militaires.

Legrand (Gaston-Adolphe), instituteur en retraite à Vaubecourt (Meuse); 39 ans de services civils et militaires.

Lejeune (Michel), professeur à la faculté des lettres de Paris; 23 ans de services civils et militaires.

Liva (Ottaviano), maître imprimeur, président du patronage laïque des Ternes et de la Plaine-Monceau; 40 ans de dévouement aux œuvres postscolaires.

Mlle Magnier (Suzanne-Léontine-Eulalie), directrice du lycée de jeunes filles d'Arras; 32 ans de services civils;

Malaprade (Léon-André-Jean-Eugène), ingénieur chimiste, chef de travaux à la faculté des sciences de Nancy; 27 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Mlle Malcles (Louise-Noëlle), conservateur à la bibliothèque universitaire de Paris; 28 ans de services civils.

Marie (Auguste-Jules), inspecteur d'académie du département du Pas-de-Calais; 30 ans de services civils et militaires.

Martin (Francis), intendant universitaire au lycée Carnot à Paris; 42 ans de services civils et militaires.

Mazeas (Roger-Jacques-Hervé), directeur de l'école franco-arabe d'Hammamet (Tunisie); 24 ans de services civils et militaires.

Menchikoff (Nicolas), directeur du centre d'études sahariennes au centre national de la recherche scientifique; 29 ans de services civils et militaires.

Mercier (Fernand-Léon), professeur à la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Marseille; 40 ans de services civils et militaires.

Noir (Pierre-Firmin), secrétaire de l'inspection académique du Loiret; 38 ans de services civils et militaires.

Noury (Ernest), ex-instituteur, entomologiste; 45 ans de services civils et militaires.

Oudart (Max-Edouard), président de l'association amicale des anciens élèves du lycée Faidherbe de Lille; 42 ans de dévouement aux œuvres postscolaires et de services militaires.

Ouillon (Honoré), médecin inspecteur régional de l'hygiène scolaire et universitaire pour l'académie de Lyon; 22 ans d'activité professionnelle.

Mlle Passaqui (Mathilde-Louise-Joséphine), professeur à l'école normale d'institutrices de Besançon; 43 ans de services civils.

Peillat (Edmond-Jean), professeur au lycée Bugeaud à Alger; 39 ans de services civils et militaires.

Perrin (Antoine-Joannès), secrétaire général de l'office national des universités; 48 ans de services civils et militaires.

Petite (Lucien-Joseph), ingénieur chimiste de l'institut de chimie de Nancy; 27 ans d'activité professionnelle et de services militaires.

Pioger (André-Alphonse-Marie), directeur de cours complémentaire au Mans; 40 ans de services civils et militaires.

Poette (Charles), principal au collège de Saint-Amand-les-Eaux; 37 ans de services civils et militaires.

Renault (Hébert), inspecteur primaire à Chaumont (Haute-Marne); 31 ans de services civils.

Mme Roy, née Fleche (Denise), intendante d'école normale d'institutrices de la Rochelle; 39 ans de services civils.

Mlle Rumeau (Simone-Marcelle-Inès), administrateur civil au ministère de l'éducation nationale; 23 ans de services civils.

Seguin (Marc-Henri-Eugène), professeur au lycée Lakanal; 35 ans de services civils et militaires.

Mme Schachmann, née Simon (Germaine), directrice d'école normale d'institutrices de Tunis; 36 ans de services civils.

Sire (Marcel), proviseur du lycée Hoche; 25 ans de services civils et militaires.

Mlle Soulie (Marguerite-Jeanne-Marie), directrice du lycée de Montauban; 40 ans de services civils.

Mme Souriac, née Forest (Blanche), professeur d'éducation musicale au lycée Jean-de-La Fontaine; 33 ans de services civils.

Thomas-Lacroix (Pierre-Lucien-Marie), archiviste en chef du Morbihan; 27 ans de services civils et militaires.

Trescos (Louis-Marcel), professeur au collège de garçons de Saint-Jean-d'Angély; 35 ans de services civils et militaires.

Thuillier (Arthur-Henri-Charles), ingénieur, trésorier de l'association des anciens élèves de l'institut chimique et de l'école nationale supérieure des industries chimiques de Nancy; 48 ans d'activité professionnelle.

Vabre (Camille), censeur des études au lycée de garçons de Montpellier; 38 ans de services civils.

Vincens (Vincent-Pierre), agent supérieur au ministère de l'éducation nationale; 29 ans de services civils et militaires.

Mme Waldner, née Viguie (Marie-Mélanie-Jeanne), intendante universitaire du lycée Marie-Curie; 39 ans de services civils.

Décret du 29 janvier 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 janvier 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 13 janvier 1953 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Brocq (Pierre-Louis-Henri-Marie), professeur à la faculté de médecine de Paris. Officier du 23 décembre 1936.

Isaac (Jules-Marx), historien. Officier du 15 janvier 1947.

Moulin (Georges-Jean), conseiller de l'enseignement technique Officier du 30 juillet 1935.

Pugibet (Charles-François), inspecteur général de l'instruction publique, adjoint au recteur de l'académie de Paris. Officier du 28 janvier 1939.

Mme Ramart, née Lucas (Pauline), professeur de chimie organique à la Sorbonne (retraitée), directeur de recherches au centre national de la recherche scientifique. Officier du 31 octobre 1938.

Décret du 29 janvier 1953 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 29 janvier 1953, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de l'éducation nationale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 13 janvier 1953 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Bizos (Marcel-Eugène), inspecteur général de l'instruction publique. Chevalier du 25 décembre 1945. Titres exceptionnels.

Cart (Adrien-Ernest), inspecteur général de l'instruction publique. Chevalier du 27 septembre 1946. Titres exceptionnels.

Cressot (Marcel-Jean), doyen de la faculté des lettres de Nancy. Chevalier du 27 septembre 1946. Titres exceptionnels.

Heim (Roger-Jean), directeur du Muséum national d'histoire naturelle. Chevalier du 15 mai 1946. Titres exceptionnels.

Mlle Lagarce (Clara-Louise), directrice du lycée Molière à Paris. Chevalier du 14 mars 1947. Titres exceptionnels.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 30 janvier 1953 modifiant le décret du 24 septembre 1952 portant nomination des membres du conseil supérieur du pétrole.

Par décret en date du 30 janvier 1953, M. Robert Bichet, député, ancien ministre, est nommé président du conseil supérieur du pétrole, en remplacement de M. Pierre Courant.

Nomination des membres du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1945 instituant un bureau de recherches de pétrole;

Vu le décret du 30 octobre 1945 portant règlement d'administration publique pour l'organisation administrative et financière du bureau de recherches de pétrole, et notamment les articles 2 et 3;

Vu l'arrêté du 4 janvier 1949 nommant M. Kresser membre suppléant du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole au titre du ministère de la France d'outre-mer;

Vu l'arrêté du 26 octobre 1950 nommant M. Binoche membre titulaire du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole au titre de représentant du ministère des affaires étrangères;

Vu l'arrêté du 8 juin 1951 nommant M. Puaux membre suppléant du bureau de recherches de pétrole au titre de représentant du ministère des affaires étrangères;

Vu l'arrêté du 2 janvier 1952 portant nomination de membres et du vice-président du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole.

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole;

Au titre de représentant du ministère des affaires étrangères.

M. Léon Marchal, membre titulaire.

M. Jean Basdevant, membre suppléant.

Au titre de représentant du ministère de la France d'outre-mer.

M. André Marelle, membre suppléant.

Art. 2. — Sont nommés membres du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole, à dater du 1er janvier 1953 et jusqu'au 1er janvier 1954:

Au titre de représentant du centre national de la recherche scientifique.

M. Pierre Pruvost, membre titulaire.

M. Jean Cuvillier, membre suppléant.

Au titre de personnalités de l'industrie du pétrole.

M. André Blanchard, membre titulaire.

M. Raymond Levy, membre suppléant.

M. André Demargne, membre titulaire.

M. Roger Butlin, membre suppléant.

M. Pierre Herrenschmidt, membre titulaire.

M. Fernand Leca, membre suppléant.

M. Paul Moch, membre titulaire.

M. J.-H. de Vries, membre suppléant.

Art. 3. — M. Paul Moch, membre du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole, est nommé vice-président du conseil d'administration du bureau de recherches de pétrole, à dater du 1er janvier 1953 et jusqu'au 1er janvier 1954.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 janvier 1953.

JEAN-MARIE LOUVEL.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret n° 53-33 du 28 janvier 1953 portant organisation de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 72, alinéa 3, de la Constitution de la République française;

Vu le décret organique du 28 décembre 1885 portant organisation du Gouvernement des Etablissements français de l'Océanie et les actes modificatifs subséquents;

Vu le décret du 10 octobre 1922 portant organisation de la chambre de commerce de Papeete tel que modifié par les décrets du 16 janvier 1929, 27 janvier 1938, 1er avril 1946 et 21 novembre 1946;

Vu l'ordonnance du 15 octobre 1945 portant rétablissement des élections aux assemblées ou conseils élus dans les territoires relevant du ministère des colonies;

L'Assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie consultée;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 10 octobre 1922 portant organisation de la chambre de commerce de Papeete, tel que modifié par les décrets du 16 janvier 1929, 27 janvier 1938, 1er avril 1946 et 21 novembre 1946, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

TITRE Ier

Organisation de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie.

Art. 2. — L'ancienne dénomination de « chambre de commerce de Papeete », est remplacée par la dénomination nouvelle de « chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie ».

Art. 3. — La chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie constitue, auprès des pouvoirs publics, l'organe des intérêts commerciaux et industriels des Etablissements français de l'Océanie.

Elle est un établissement public et comme tel, pourvue de la personnalité civile.

Art. 4. — Les attributions de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie s'étendent à l'ensemble des territoires des Etablissements français de l'Océanie.

Art. 5. — Le nombre des membres de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie est fixé à 18.

Art. 6. — Les membres de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie sont élus par un collège électoral comprenant, sous la réserve qu'ils remplissent les conditions prévues à l'article 7 ci-après:

1. — Tous les commerçants et industriels des deux sexes, inscrits depuis deux ans au moins au rôle des patentes du territoire, soit en leur propre nom, soit comme représentants des compagnies françaises de commerce, de finances ou d'industrie.

En cas de sociétés en nom collectif ou d'établissements ayant plusieurs gérants, un seul associé ou un seul gérant par maison peut figurer sur chacune des listes électorales.

2. — Les capitaines au long cours et maîtres au grand cabotage ayant commandé des bâtiments pendant deux ans au moins, les agents d'assurances, courtiers maritimes, armateurs et constructeurs de navires après deux années d'exercice.

3. — Les anciens membres du tribunal de commerce et de la chambre de commerce.

Art. 7. — Les conditions à remplir pour être inscrit sur les listes électorales, outre celles exigées à l'article 6, sont les suivantes:

Etre citoyen de l'Union française appartenant à l'un ou l'autre sexe. Pour les nationaux et administrés français avoir la jouissance des droits civils et politiques tels qu'ils sont déterminés par les lois de la République française. Pour les nationaux des autres Etats associés, avoir la jouissance de leurs droits civils et politiques tels qu'ils sont déterminés par les lois de leurs propres Etats. Etre domicilié depuis cinq ans dans les Etablissements français de l'Océanie.

Ne pourront en outre être inscrits sur les listes électorales:

1° Les individus condamnés soit à des peines afflictives ou infamantes, soit à des peines correctionnelles pour faits qualifiés crimes par la loi;

2° Ceux qui ont été condamnés pour vol, escroquerie, abus de confiance, recel, usure, soustraction commise par les dépositaires de deniers publics, attentats aux mœurs;

3° Ceux qui ont été condamnés à l'emprisonnement pour infraction aux lois sur les maisons de jeu, les loteries et les maisons de prêts sur gages, ou en exécution de divers textes sur les fraudes et falsifications;

4° Ceux qui ont été condamnés à l'emprisonnement par application des lois du 24 juillet 1867 sur les sociétés et du 7 mars 1925 sur les sociétés à responsabilité limitée;

5° Les individus condamnés pour délits prévus aux articles 400, 413, 414, 417, 418, 419, 420, 421, 433, 439, 443 du code pénal et aux articles 594, 596, 597 du code de commerce;

6° Ceux qui auront été condamnés à un emprisonnement de six jours au moins et une amende de plus de 1.000 F pour les infractions aux textes législatifs concernant les douanes, les octrois et les contributions indirectes et à l'article 5 de la loi du 4 juin 1859 sur le transport par la poste des valeurs déclarées;

7° Les anciens notaires, greffiers et officiers ministériels destitués en vertu de décisions judiciaires;

8° Les faillis non réhabilités dont la faillite a été déclarée soit par les tribunaux français, soit par des jugements rendus à l'étranger, mais exécutoires en France;

9° Les administrateurs délégués, les directeurs de sociétés anonymes, les gérants de sociétés à responsabilité limitée dont les sociétés auront été déclarées en faillite, à la condition que, dans leurs jugements, les tribunaux de commerce spécifient que ces administrateurs délégués ou directeurs ou gérants doivent subir cette déchéance et après les avoir entendus ou dûment appelés;

10° Et généralement tous les individus privés du droit de vote dans les élections politiques;

11° Les nationaux des Etats associés, citoyens de l'Union française, qui auraient encouru dans leurs propres Etats des condamnations pour des crimes et délits identiques à ceux prévus par les alinéas 1er à 10 ci-dessus.

Art. 8. — Les sièges de la chambre de commerce et d'industrie peuvent être répartis entre plusieurs catégories correspondant aux grandes divisions des intérêts représentés en tenant compte du montant des patentes, de l'effectif du personnel employé et de l'importance économique du groupe d'intérêts envisagés.

Dans ce cas, le nombre des catégories, le classement des électeurs dans ces catégories et le nombre de sièges attribués à la représentation de chacune d'elles, sont fixés par un arrêté du chef de territoire, pris après avis d'une commission spéciale composée comme suit:

1° Le chef de service judiciaire, président;

2° Trois membres délégués de l'Assemblée représentative;

3° Le président de la chambre de commerce et deux membres délégués de cette chambre.

Aucun électeur ne peut être inscrit dans plus d'une catégorie, même s'il représente des intérêts différents. Dans ce dernier cas, s'il s'agit exclusivement d'opérations patentées, l'inscription a lieu dans la catégorie relative à la partie des affaires la plus fortement taxée. S'il s'agit d'opérations taxées en partie seulement l'inscription a lieu dans la catégorie qui se rapporte à la partie des affaires ayant entraîné l'investissement du capital le plus élevé.

Art. 9. — Les listes électorales sont établies par circonscription administrative, du 1er au 31 janvier de chaque année, par une commission composée comme suit:

Un membre fonctionnaire du conseil privé, désigné par le gouverneur, président;

Le maire de Papeete;

Un membre de la chambre de commerce et d'industrie désigné par cette chambre.

Elles comprennent tous les électeurs remplissant au 31 janvier les conditions édictées aux articles précédents.

Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes électorales.

Lorsqu'un commerçant exploite ou gère plusieurs établissements dans des circonscriptions différentes, il fait connaître verbalement ou par écrit, à la commission, dans quelle circonscription il désire être inscrit. S'il ne fait pas connaître son choix en temps voulu, la commission l'inscrit d'office sur la liste de la circonscription de son domicile réel s'il y exploite un fonds de commerce ou de son principal établissement s'il n'en exploite aucun dans la circonscription de son domicile.

Art. 10. — Les listes sont déposées pendant huit jours au moins aux mairies des communes ou aux chefferies de district (ou île) lorsqu'il n'existe pas de commune.

Avis est donné par voie d'affiche que, pendant cette période, chaque citoyen peut en prendre connaissance et formuler des réclamations.

Les réclamations sur la composition de ces listes sont reçues par le maire ou le chef de district (ou île) qui les transmet sans délai et par la voie la plus rapide à la commission ci-dessus prévue. La commission statue dans le délai d'un mois. Les listes sont ensuite soumises au gouverneur qui les arrête définitivement en conseil privé et les fait publier au plus prochain numéro du *Journal officiel*.

Un délai de trente jours, à compter de la date de la publication de ces listes au *Journal officiel*, est imparti aux électeurs pour se pourvoir devant le conseil du contentieux administratif contre les décisions du gouverneur sur les omissions ou inscriptions ayant fait l'objet de réclamations dans les délais.

Art. 11. — Le collège électoral est convoqué un mois au moins avant le jour de l'élection par un arrêté du gouverneur.

Le scrutin a toujours lieu un dimanche; il est ouvert pendant six heures. Lorsqu'un deuxième tour de scrutin est nécessaire, il y sera procédé de droit le quatrième dimanche suivant celui du premier tour.

Art. 12. — Les élections ont lieu au scrutin de liste à la mairie de chaque commune et dans les chefferies de district (ou île).

Art. 13. — Le bureau électoral est constitué à Papeete sous la présidence du président sortant de la chambre de commerce et d'industrie ou du plus ancien commerçant de Papeete, membre de la chambre de commerce, assisté de deux électeurs consulaires sachant lire et écrire; dans les autres communes, sous la présidence du maire; dans les districts ou dans les îles sous la présidence du chef de district ou d'île ou de son adjoint, assisté de deux électeurs consulaires sachant lire et écrire ou d'un électeur consulaire et d'un membre du conseil de district ou d'île.

Art. 14. — Un arrêté du gouverneur en conseil privé fixe ceux des bureaux électoraux qui, en raison de l'étendue de leur ressort et des difficultés de communications sont admis à recevoir le vote par correspondance dont les modalités sont prévues par le même texte.

Art. 15. — Le président de chaque bureau de vote proclame le résultat du scrutin; les procès-verbaux des opérations électorales sont établis en double expédition. L'une de ces expéditions est déposée ou adressée au secrétariat de la chambre de commerce et d'industrie et l'autre est immédiatement transmise, sous enveloppe, au gouverneur.

Le recensement général des votes se fait au chef-lieu du territoire, en séance publique, sous la présidence du président du bureau de vote de Papeete qui proclame les résultats du scrutin. Une copie du procès-verbal de la séance est immédiatement adressée au gouverneur.

Art. 16. — Au premier tour de scrutin, nul n'est élu s'il n'a réuni:

1° La majorité absolue des suffrages exprimés;

2° Un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de suffrages exprimés.

A égalité de suffrages, l'élection est acquise au commerçant le plus anciennement établi.

Art. 17. — Dans le mois qui suit l'insertion au *Journal officiel* du résultat du scrutin, tout électeur a le droit d'élever des réclamations sur la régularité et la sincérité de l'élection. Le gouverneur a le même droit.

Art. 18. — Il est statué sur ces réclamations par le conseil de contentieux administratif du territoire, sauf recours devant le conseil d'Etat.

En cas d'annulation des opérations, il est procédé dans le mois qui suit la décision du conseil de contentieux administratif à la convocation des électeurs pour de nouvelles élections.

Art. 19. — Sont éligibles aux fonctions de membres de la chambre de commerce et d'industrie tous les électeurs consulaires des deux sexes, âgés de vingt-cinq ans au moins, sachant lire et écrire le français, inscrits sur la liste électorale prévue à l'article 8.

Sont également éligibles les anciens commerçants français des deux sexes ayant exercé leur profession pendant cinq ans au moins dans les établissements français d'Océanie et qui y sont domiciliés.

Les ascendants et descendants, les frères et sœurs, les alliés au même degré et les époux, de même que les coassociés d'une même entreprise, ne peuvent être simultanément membres de la chambre de commerce et d'industrie.

Au cas où, lors du renouvellement de la chambre de commerce et d'industrie, deux ou plusieurs personnes ayant les qualités prévues à l'alinéa précédent seraient élues membres de la chambre de commerce et d'industrie, serait déclaré seul élu le membre ayant remporté le plus grand nombre de voix et, à égalité de voix, le plus âgé.

Toutefois, des élections complémentaires devront avoir lieu dans un délai de deux mois pour remplacer les membres qui, lors du renouvellement, n'auraient pas pu être proclamés élus pour les motifs exprimés ci-dessus.

Dans ce cas ne seront pas éligibles tous ascendants, descendants, frères, sœurs, alliés au même degré, époux ou épouse d'un membre en activité de la chambre de commerce et d'industrie.

Art. 20. — Les membres de la chambre de commerce et d'industrie sont élus pour quatre années. Ils sont rééligibles.

Art. 21. — Sont déclarés démissionnaires après avis de la chambre:

1° Les membres qui, pendant trois mois, se sont abstenus de se rendre aux convocations sans motifs reconnus légitimes et valables;

2° Ceux dont l'absence du territoire se prolonge au delà d'un an, sans causes préalablement admises;

3° Ceux qui, pendant la durée de leur mandat, cessent de réunir les conditions de l'éligibilité.

Art. 22. — Lorsque la chambre de commerce et d'industrie se trouve, par l'effet de vacances survenues pour une cause quelconque, réduite aux trois quarts de ses membres, il est procédé à des élections complémentaires dans le délai de deux mois à dater de la dernière vacance.

Toutefois, dans l'année du renouvellement, les élections complémentaires sont reportées à l'époque de ce renouvellement à moins que la chambre n'ait perdu de la moitié de ses membres.

Les membres nommés dans une élection complémentaire ne demeurent en fonctions que pendant la durée du mandat qui avait été confié à leurs prédécesseurs.

Art. 23. — La chambre de commerce et d'industrie nomme à sa première réunion, parmi ses membres, un président, deux vice-présidents et deux secrétaires-trésoriers.

Les nominations sont faites à la majorité absolue des suffrages exprimés, le nombre des membres présents devant, en outre, dépasser la moitié du nombre des membres en exercice.

Lorsque les deux premiers tours de scrutin n'ont pas donné de résultat pour la nomination d'un membre du bureau, l'élection a lieu au troisième tour de scrutin à la majorité relative et, à égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le bureau est élu pour deux ans. Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de décès ou de démission d'un membre du bureau dans l'intervalle des élections, il est immédiatement pourvu à son remplacement.

Art. 24. — La chambre de commerce et d'industrie ne peut délibérer valablement que si elle réunit la moitié plus un de ses membres.

Ses délibérations sont prises à la majorité des votants.

En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 25. — Le gouverneur et le secrétaire général ou leurs délégués ont entrée à la chambre et y ont voix consultative.

Art. 26. — Les fonctions des membres de la chambre de commerce et d'industrie sont gratuites.

Art. 27. — Les membres de la chambre de commerce et d'industrie prennent rang dans les cérémonies publiques, conformément aux prescriptions du décret du 10 décembre 1913 sur les préséances.

TITRE II

Attributions de la chambre de commerce et d'industrie.

Art. 28. — La chambre de commerce et d'industrie est appelée:

1° A donner au Gouvernement les avis et les renseignements qui lui sont demandés sur les questions commerciales et industrielles intéressant le territoire;

2° A présenter ses vues sur tous les moyens d'accroître la prospérité du commerce et de l'industrie dans le territoire;

3° A assurer, sous la réserve des autorisations prévues aux articles 30 et suivants, l'exécution des travaux et l'administration des services nécessaires aux intérêts dont elle a la garde.

Art. 29. — L'avis de la chambre de commerce et d'industrie des Etablissements français de l'Océanie doit être demandé:

1° Sur les tarifs et la nomenclature douanière, les tarifs des droits d'importation, les tarifs des droits de consommation;

2° Sur les règlements relatifs aux usages commerciaux;

3° Sur la création de bourses de commerce, de magasins généraux, de salles de vente publique de marchandises neuves aux enchères et en gros;

4° Sur les tarifs et règlements des services de transport par terre, par mer ou par air concédés par l'autorité publique;

5° Sur tout projet d'aménagement, équipement ou installation portuaires;

6° Enfin, sur toutes matières déterminées par des lois, décrets ou règlements spéciaux.

Art. 30. — Indépendamment des avis que l'administration a toujours le droit de lui demander, la chambre de commerce et d'industrie peut en émettre de sa propre initiative:

Sur les changements projetés dans la législation commerciale, douanière et économique;

Sur les tarifs et règlements des services de transport exécutés en régie ou concédés par l'autorité publique;

Sur les tarifs et règlements des établissements à l'usage du commerce ouverts en vertu d'autorisations administratives.

Art. 31. — La chambre de commerce et d'industrie des établissements français de l'Océanie peut être autorisée, par arrêté du gouverneur, à fonder, administrer ou gérer des établissements à l'usage du commerce, tels que entrepôts réels, appareils d'outillage maritime, magasins généraux, salles de vente publique, écoles de commerce, écoles professionnelles, cours pour la propagation des connaissances commerciales et industrielles, entreprises de transport, de remorquage, pilotage et services de peseurs-jurés. Elle propose à l'approbation du gouverneur les tarifs et règlements de ces établissements.

Art. 32. — L'administration des établissements prévus à l'article 31 et fondés par l'initiative privée peut lui être remise, d'après le vœu des souscripteurs ou fondateurs sur autorisation du gouverneur.

Art. 33. — La chambre de commerce et d'industrie peut être autorisée à acquérir ou à construire des bâtiments pour sa propre installation.

Art. 34. — La chambre de commerce et d'industrie peut correspondre avec les autres chambres de commerce et provoquer, par l'entremise de son président, une entente sur les objets rentrant dans leurs attributions et intéressant à la fois leurs circonscriptions respectives.

Art. 35. — La chambre tient enregistrement de ses délibérations.

Les procès-verbaux de ses réunions sont transmis sans délai au gouverneur.

La chambre peut publier elle-même les comptes rendus de ses séances et, si elle le juge utile, faire paraître un bulletin contenant le cours des marchandises, le taux du change et, d'une manière générale, tous les renseignements susceptibles d'intéresser le commerce et l'industrie du territoire.

Art. 36. — Toutes discussions, toutes délibérations politiques sont interdites à la chambre de commerce et d'industrie. Les délibérations prises en dehors de ses attributions ou contraires aux dispositions du présent décret sont nulles et non avenues.

TITRE III

Administration financière.

Art. 37. — Il est pourvu aux dépenses de la chambre de commerce et d'industrie:

1° Par le produit des administrations et gestions prévues aux articles 31 et 32;

2° Par une imposition additionnelle au principal de la contribution des patentes auxquelles sont soumis les ressortissants des professions dont les membres sont électeurs à la chambre de commerce et d'industrie dans les conditions déterminées à l'article 6;

3° Par les dons, legs, subventions et fondations dévolus à la chambre, soit par les administrations publiques, soit par les particuliers, et acceptés par elle après approbation du gouverneur en conseil privé.

Art. 38. — La chambre établit chaque année, en recettes et en dépenses, un budget qui ne devient exécutoire qu'après l'approbation du gouverneur en conseil privé.

Les règles applicables au budget municipal sont suivies pour l'établissement, l'approbation et l'exécution du budget de la chambre sous les réserves suivantes:

1° Une section spéciale du budget doit être consacrée par la chambre à chacun des établissements dont elle a la gestion et l'administration. Les virements d'une section à une autre sont décidés et approuvés dans les mêmes formes que le budget;

2° Les excédents de recettes réalisés sur le budget sont affectés à la constitution d'un fonds de réserve en vue de faire face à des dépenses urgentes et imprévues. Le montant de ce fonds de réserve ne peut, en aucun cas, être supérieur à la totalité des ressources annuelles du budget. Aucun prélèvement ne peut être opéré sur le fonds de réserve sans l'autorisation du gouverneur en conseil privé. La situation de ce fonds est annexée, chaque année, au budget et au compte définitif.

Art. 39. — La chambre de commerce et d'industrie peut être autorisée à contracter des emprunts, en vue de faire face aux dépenses nécessitées par l'édification des constructions, la fondation d'établissements et l'exécution de tous travaux d'intérêt public.

Les autorisations d'emprunt sont accordées:

1° Par le gouverneur en conseil privé, si le service de l'emprunt à réaliser peut être assuré par les revenus ordinaires de la chambre et si le remboursement doit être effectué dans un délai maximum de douze années;

2° Par décret si le montant des sommes nécessaires pour assurer le service de l'emprunt dépasse le chiffre des revenus ordinaires de la chambre et si le délai de remboursement excède douze années.

Ces emprunts peuvent être réalisés, soit avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou nominatives, transmissibles par endossement. Les contrats d'emprunt doivent toujours stipuler la faculté de remboursement par anticipation.

Art. 40. — La chambre instituée par le présent décret est substituée à l'ancienne dans toute l'étendue de ses droits et obligations qui constituent tant son actif que son passif.

TITRE IV

Dispositions transitoires.

Art. 41. — Le mandat des membres de la chambre actuelle est prorogé jusqu'à la date des nouvelles élections qui auront lieu au plus tard le 3 août 1952. La revision des listes électorales sera effectuée préalablement, conformément aux dispositions des articles 6, 7, 9 et 10 du présent décret.

Art. 42. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 28 janvier 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
RENÉ MAYER.

Le ministre de la France d'outre-mer,
LOUIS JACQUINOT.

Décret n° 53-34 du 28 janvier 1953 rendant obligatoire la publication au « Journal officiel » des Etablissements français de l'Océanie des déclarations devant être effectuées au registre du commerce.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'article 72, alinéa 3, de la Constitution de la République française;

Vu la loi du 18 mars 1919 instituant dans la métropole un registre du commerce;

Vu le décret du 26 juillet 1928 portant règlement d'administration publique pour la détermination des conditions d'application aux Etablissements français de l'Océanie de la loi du 18 mars 1919;

Vu le décret du 20 juillet 1939 modifiant le précédent;

Vu la loi n° 49-483 du 9 avril 1949 relative au *Bulletin officiel du registre du commerce et du registre des métiers*;

Après avis de l'Assemblée de l'Union française;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — A compter de la date de la promulgation du présent décret dans les Etablissements français de l'Océanie, toute déclaration aux fins d'immatriculation ou radiation qui doit, aux termes du décret du 26 juillet 1928 modifié par décret du 20 juillet 1939, être effectuée au registre du commerce, sera publiée par extrait dans le journal officiel du territoire.

Art. 2. — L'avis concernant une déclaration portant sur la création d'un nouvel établissement doit contenir, notamment, les indications suivantes:

1° Le nom et les prénoms du commerçant et, s'il y a lieu, son pseudonyme;

2° Sa nationalité d'origine et, s'il a acquis une autre nationalité, le mode et la date d'acquisition de celle-ci;

3° L'objet du commerce;

4° L'enseigne ou la raison de commerce de l'établissement;

5° Le cas échéant, les lieux où sont exploitées les succursales ou agences de l'établissement dans l'Union française ou à l'étranger;

6° Eventuellement, les noms prénoms et adresses des fondés de pouvoir ainsi que l'indication de leur nationalité d'origine et, s'ils ont acquis une autre nationalité, le mode et la date d'acquisition de celle-ci.

S'il s'agit d'une société, cet avis indiquera:

a) La forme de la société, sa raison sociale ou sa dénomination, son objet;

b) Son siège social et les lieux où sont exploitées des succursales ou des agences, dans l'Union française ou à l'étranger;

c) Le montant du capital social et, si elle est à capital variable, la somme au-dessous de laquelle le capital ne peut être réduit;

d) Les noms, prénoms, adresse et qualité des gérants ou président du conseil d'administration et éventuellement directeur général, ainsi que l'indication de leur nationalité d'origine et, s'ils ont acquis une autre nationalité, le mode et la date d'acquisition de celle-ci.

Art. 3. — L'avis concernant une déclaration afférente à la vente, à la cession, à l'apport en société, à l'attribution par partage ou par licitation d'un fonds de commerce doit contenir les indications suivantes:

1° Le nom de l'ancien propriétaire et son numéro analytique d'immatriculation au registre du commerce;

2° En ce qui concerne le nouveau propriétaire, les indications exigées à l'article 2 ci-dessus;

3° La nature et le siège du fonds de commerce ou de l'exploitation;

4° Le titre du journal d'annonces légales dans lequel la première insertion a été effectuée ainsi que la date de cette insertion;

5° Une élection de domicile dans le ressort du tribunal où se trouve l'établissement.

Art. 4. — L'avis afférent à la nouvelle immatriculation du donataire, du légataire ou de l'héritier unique du titulaire d'un fonds de commerce comporte les indications prévues à l'article 2 du présent décret et, en outre, le nom de l'ancien exploitant et son numéro analytique d'immatriculation au registre du commerce.

Art. 5. — L'avis afférent à la nouvelle immatriculation faisant suite à la mise d'un fonds de commerce en location gérance comporte les mêmes indications concernant respectivement l'ancien et le nouvel exploitant.

Art. 6. — Dans le cas où l'immatriculation aurait lieu pour toute autre cause que la création de l'établissement ou le changement de l'exploitant, mention devra en être faite dans l'avis qui indiquera la raison de la nouvelle immatriculation ainsi que le numéro analytique antérieur.

Art. 7. — L'avis concernant une déclaration de radiation indiquera les nom et prénoms du commerçant, l'objet du commerce ainsi que l'enseigne ou la raison de commerce et, le cas échéant, les lieux où étaient exploitées les succursales ou les agences; s'il s'agit d'une société, il indiquera sa forme, sa raison sociale ou sa dénomination, son objet, son siège social ainsi que les lieux où étaient exploitées des succursales ou des agences dans l'Union française ou à l'étranger.

Dans tous les cas, il indiquera le numéro d'immatriculation radié.

Dans les cas prévus aux articles 3, 4 et 5 ci-dessus, il pourra n'être publié qu'un seul avis pour la radiation du précédent exploitant et l'immatriculation du nouveau.

Art. 8. — Les déclarations aux fins d'inscriptions modificatives sont également publiées au *Journal officiel* dans la mesure où elles modifient l'une des énonciations des déclarations aux fins d'immatriculation publiées dans les conditions prévues ci-dessus. Toutefois, les déclarations aux fins d'inscriptions modificatives concernant les jugements de faillite ou de liquidation judiciaire devront être publiées dans tous les cas.

Art. 9. — Les insertions prévues par les dispositions qui précèdent sont effectuées, à la diligence et sous la responsabilité du greffier qui reçoit les déclarations, aux frais du nouvel exploitant du fonds.

Toutefois, lorsque les deniers appartenant à une faillite ne peuvent suffire immédiatement aux frais d'insertion du jugement la concernant, l'avance en est faite par le Trésor public, conformément à l'article 461 du code de commerce.

Art. 10. — Les modalités d'application du présent décret, notamment les tarifs d'insertion et les émoluments des greffiers, seront fixés par arrêté du gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, l'assemblée représentative dûment consultée.

Art. 11. — Le président du conseil des ministres, le garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* des Etablissements français de l'Océanie et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 28 janvier 1953.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

RENÉ MAYER.

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

LÉON MARTINAUD-DÉPLAT.

Décret n° 53-35 du 29 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu les décrets des 8 et 10 janvier 1953 portant nominations des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — M. Henri Caillavet, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, exerce sous l'autorité du ministre de la France d'outre-mer les attributions qui lui sont déléguées par arrêté de ce dernier.

Art. 2. — Il reçoit délégation du ministre de la France d'outre-mer pour signer en son nom tous actes, arrêtés et décisions dans les limites de ses attributions, telles quelles sont fixées par l'arrêté prévu à l'article 1er du présent décret.

Il contresigne les décrets relatifs à ces mêmes attributions.

Art. 3. — Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues au décret du 23 janvier 1947 autorisant le ministre à déléguer par arrêté sa signature.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 janvier 1953.

RENÉ MAYER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

LOUIS JACQUINOT.

Attributions du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu les décrets des 8 et 10 janvier 1953 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 53-35 du 29 janvier 1953 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer,

Arrête:

Art. 1er. — M. Henri Caillavet, secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer est chargé de toutes les affaires que le ministre de la France d'outre-mer lui confie spécialement dans le cadre de l'action d'ensemble du département.

Art. 2. — Par délégation du ministre de la France d'outre-mer les services ci-dessous:

Direction de l'agriculture, de l'élevage et des forêts;

Inspection générale des travaux publics;

Inspection générale de l'enseignement et de la jeunesse;

Service des postes et télécommunications;

Service administratif central de la France d'outre-mer;

Office de la recherche scientifique outre-mer,

sont placés sous l'autorité de M. Henri Caillavet, qui a compétence pour examiner toutes les incidences des questions dont il a la charge, y compris celles qui portent sur la coopération technique internationale et sur l'exécution du plan.

Art. 3. — M. Henri Caillavet assiste le ministre de la France d'outre-mer dans les divers comités techniques ministériels et interministériels ainsi qu'auprès du comité directeur du F. I. D. E. S.

Art. 4. — Délégation permanente est donnée à M. Henri Caillavet pour signer tous actes relatifs aux affaires de sa compétence dans les conditions prévues à l'article 2 du décret n° 53-35 du 29 janvier 1953.

Il peut lui-même déléguer sa signature dans les conditions prévues par le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 29 janvier 1953.

LOUIS JACQUINOT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Année 1953

Ordre du jour du mardi 3 février 1953.

A neuf heures trente. — 1re Séance publique

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre du conseil supérieur de la sécurité sociale.

2. — Suite de la discussion, en deuxième lecture, des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1953:

Anciens combattants et victimes de la guerre (n° 5430).

Intérieur (éventuellement).

Etats associés (n° 5402).

3. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (Défense nationale) (éventuellement).

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils. — Investissements économiques et sociaux. — Réparation des dommages de guerre) (éventuellement).

5. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1953 (éventuellement).

6. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de finances pour l'exercice 1953 (éventuellement).

A seize heures. — 2e Séance publique

1 — Fixation de la date de discussion des interpellations:

1° De M. René Schmitt sur les mesures que compte prendre le Gouvernement à l'égard des gouvernements étrangers, et en particulier à l'égard de la loi Mac Carran, en ce qui concerne le contrôle politique des membres des équipages français sur bateaux battant pavillon français;

2° De M. Cermolacce sur: *a*) les mesures que compte prendre le Gouvernement à la suite des décisions du gouvernement des Etats-Unis de soumettre, à partir du 24 décembre 1952, à zéro heure, les marins embarqués sur les navires français touchant les ports des U. S. A. à un interrogatoire relevant plus des méthodes d'inquisition que des principes de liberté et des droits de l'homme les plus élémentaires; *b*) les moyens envisagés par le Gouvernement pour faire respecter les droits de ses ressortissants qui se refuseraient à répondre, en tant que citoyens français, à toutes questions autres que celle concernant leur identité; *c*) les répercussions qu'aura pour l'armement français le fait de soumettre à chaque voyage, des équipages de l'importance de ceux des paquebots *Liberté* et *Ile de France* à cet interrogatoire ayant pour effet de retarder le débarquement des passagers et des bagages des navires français, favorisant ainsi l'armement américain et cela au moment où la concurrence devient plus rude sur la ligne de l'Atlantique Nord.

2. — Discussion de la proposition de loi (n° 886) de M. Meck et plusieurs de ses collègues tendant à porter à trois ans la durée du mandat des membres des comités d'entreprises. (N°s 2882-3842-4810. — M. Gazier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il y ait débat restreint.)

Nomination d'un membre d'une commission extraparlementaire.

Dans sa séance du vendredi 30 janvier 1953, l'Assemblée nationale a nommé M. Lemaire pour représenter l'Assemblée nationale au sein du conseil d'administration de la caisse autonome de la reconstruction, en remplacement de M. Pierre Courant.

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

1re séance du vendredi 30 janvier 1953.

Présents. — MM. Barrot, Cayeux (Jean), Mmes François, de Lipkowski, MM. Mora, Noël (Marcel) (Aube), Mmes Rabaté, Roca, M. Rousselot.

Excusé. — M. Olmi.

Suppléant. — M. Michaud (de Mme Poinso-Chapuis).

2e séance du vendredi 30 janvier 1953.

Présents. — Mmes François, Lempereur, de Lipkowski, MM Montalat, Mora, Mmes Rabaté, Roca, M. Rousselot.

Commission de la presse.

Séance du vendredi 30 janvier 1953.

Présents. — MM. Berthet, Bettencourt, Bouhey (Jean), Brusset (Max), Desson, Dupuy (Marc), Mme François, MM. Gosset, Gouin (Félix), Jarrosson, Lanet (Joseph-Pierre) (Seine), Lecanuet, Léotard (de), Lucas, Meunier (Jean) (Indre-et-Loire), Moustier (de), Secrétain, Vigier.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le samedi 31 janvier 1953, à dix heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi n° 5403: Collectif d'ordonnancement sur l'exercice 1952. — M. le rapporteur général.

II. — Avis du Conseil de la République sur les textes budgétaires:

a) Projet de loi n° 5402: Etats associés (Dépenses civiles). — M. Dorey, rapporteur;

b) Projet de loi n° 5430: Anciens combattants et victimes de la guerre. — M. Darou, rapporteur.

La sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale (article 71 de la loi n° 47-520 du 21 mars 1947) se réunira le lundi 2 février 1953, à neuf heures trente (local de la commission des finances):

Avis du Conseil de la République sur les budgets militaires pour l'exercice 1953.

Examen de deux projets de décret portant transferts de crédits.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de 11 membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 3 février 1953 à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

Réunion de commission du samedi 31 janvier 1953.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Année 1953

Ordre du jour du samedi 31 janvier 1953.

A quinze heures. — Séance publique

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement et d'équipement des services militaires pour l'exercice 1953 (Défense nationale). (N°s 40 et 46, année 1953. — MM. Pierre Boudet, Pellenc, Courrière et Armengaud, rapporteurs; et n° 55, année 1953. — Avis de la commission de la défense nationale. — MM. de Maupeou, Alric, Maroselli et François Schleiter, rapporteurs.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant affectation de crédits au budget de la défense nationale (section Air). (N°s 31 et 70, année 1953. — M. Pierre Boudet, rapporteur.)

Documents mis en distribution le samedi 31 janvier 1953.

N° 38. — Rapport de M. de Montalembert en vue de présenter les candidatures pour les trois sièges du comité constitutionnel.

N° 44 (tome II). — Rapport de M. Pellenc sur le projet de loi relatif au développement des dépenses d'investissements.

N° 45. — Proposition de loi de M. Philippe d'Argenlieu tendant à modifier la loi ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et grands infirmes.

N° 46 (tomes II à VI). — Rapport de MM. Pierre Boudet, Pellenc, Courrière et Armengaud sur le projet de loi relatif au développement des crédits des services militaires (Défense nationale).

N° 46 (tome VII) (1). — Rapport de M. Pierre Boudet sur le projet de loi relatif au développement des crédits des services militaires (Défense nationale).

N° 48. — Projet de loi de finances.

N° 55. — Avis de M. Maroselli sur le projet de loi relatif au développement des crédits des services militaires (Défense nationale).

N° 57. — Rapport de MM. Coudé du Foresto et Georges Marrane sur le projet de loi relatif aux dépenses d'équipement (Postes, télégraphes et téléphones. — Caisse nationale d'épargne).

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 30 janvier 1953.

Commission de la défense nationale.

Séance du vendredi 30 janvier 1953.

Présents. — MM. Alric, Aubé (Robert), Augarde, Barret (Charles), Lachomette (de), Le Guyon (Robert), Maroselli, de Maupeou, de Montullé, Rotinat, Rupied, Schleiter (François).

Suppléants. — MM. Coupigny, Jaouen.

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports de la jeunesse et des loisirs.

Séance du vendredi 30 janvier 1953.

Présents. — MM. Bordeneuve, Boudet (Pierre), Canivez, Chevallier (Paul), Delrieu, Lacaze (Jean), Lelant, Lemaître (Claude), de Maupeou, Pinchard (Raymond), Poisson, Primet, Vanrullen.

Délégués. — M. Bordeneuve (par M. Manent), M. Boudet (par M. Delalande), M. Canivez (par M. Lafforgue), M. Delrieu (par M. Robert), M. Lacaze (par M. Cayrou), M. Lelant (par M. Estève), M. Pinchard (par M. Monichon), M. Poisson (par M. Morel), M. Primet (par Mlle Mireille Dumont), M. Vanrullen (par M. Lamousse).

Excusé. — M. Maurice (Georges).

Commission des finances.

1re séance du vendredi 30 janvier 1953.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Bousch, Brousse (Martial), Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Debû-Bridel (Jacques), Fléchet, Laffargue (Georges), Maroger (Jean), Marrane (Georges), Jacques Masteau, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Peschaud, Roubert (Alex).

Suppléant. — M. Le Guyon.

Assistaient, en outre, à la séance. — M. Malécot (au titre de la commission de la reconstruction), M. de Villoutreys (au titre de la production industrielle).

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du vendredi 30 janvier 1953.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Castellani, Claireaux, Coupigny, Franceschi, Kalenzaga, Lagarrosse, Razac, Romani.

Suppléants. — MM. de La Gontrie, le Gros, Poisson, Zafimahova.

Excusés. — MM. Cozzano, Durand-Réville, Grassard, Henri Lafleur, Riviérez, Marc Rucart.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le samedi 31 janvier 1953, à dix heures (local de la commission):

Projet de loi de finances pour l'exercice 1953. — Rapporteur: M. le rapporteur général.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le mardi 3 février 1953, à onze heures (local n° 221):

Examen pour avis du projet de loi de finances (n° 48, année 1953). — Article cadre relatif à la réforme des finances locales.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 5 février 1953, à neuf heures trente (local n° 202):

Rapport pour avis de M. Biatarana sur le projet de loi (n° 436, année 1952) organisant le contrôle des ententes économiques et assurant la liberté de la production et du commerce, dont la commission des affaires économiques est saisie au fond.

La commission des moyens de communication, des transports et du tourisme se réunira le lundi 2 février 1953, à onze heures (local n° 202):

Echange de vues sur certaines dispositions du projet de loi (n° 32, année 1953) relatif au développement des dépenses d'investissements pour l'exercice 1953 (Equipement des services civils. — Investissements économiques et sociaux. — Réparations des dommages de guerre).

Réunions de commissions du samedi 31 janvier 1953.

Commission des finances, à dix heures. — Local de la commission.

Commission de la reconstruction, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 213.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Année 1953

Ordre du jour du mardi 3 février 1953.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification des pouvoirs, 4e bureau. — Désignation des conseillers de l'Union française par l'Etat associé du Viet-Nam. (M. Léger, rapporteur.)

2. — Examen d'une demande de désignation d'une mission d'information présentée par la commission de politique générale.

3. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant réorganisation de la chambre de commerce de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. (Nos 331, année 1952, et 18, année 1953. — M. Loste, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de MM. Bégarra, Belabed, Chekkal Daho, Lechani, Pléri, Alduy et des membres du groupe socialiste S. F. I. O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à modifier le décret du 4 mars 1950 fixant la composition du comité directeur du fonds de progrès social de l'Algérie, afin d'inclure un conseiller de l'Union française. (Nos 216, année 1952, et 17, année 1953. — M. Thomas, rapporteur.)

Erratum

au Journal officiel du 30 janvier 1953.

Page 887, 1re colonne, 11e ligne, au lieu de: « N° 321, année 1952 », lire: « N° 331, année 1952 ».

Commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts.

Séance du mercredi 28 janvier 1953.

Présents. — MM. Dusseaulx, Gueye Moular Djim, Guiter (Jean), Kénajou, Le Brun Kéris, Le Van Dinh, Lhuillier, Mademba Racine, Monnet, Rencurel, Roclore, Roulleaux-Dugage, Schock, Sérot, Viniger.

Excusé. — M. de Bruchard.

Suppléant. — M. Guiter (Jean) (de M. Susset).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 3 février 1953, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Désignation d'un délégué de l'Assemblée de l'Union française à la commission nationale pour l'éducation, la science et la culture auprès de l'U. N. E. S. C. O.

II. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition (n° 2, année 1953) relative à la création d'un établissement scolaire du deuxième degré à Colomb-Béchar.

III. — Projet de rapport de Mlle Le Ber sur la proposition (n° 274, année 1951) relative à la création d'une mission d'études des structures économiques des collectivités indigènes et d'un institut d'économie rurale.

IV. — Eventuellement, projet de rapport de M. Hazoumé sur l'onomastique outre-mer.

V. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 4 février 1953, à quinze heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Examen des projets de rapports:

De M. Cornet:

1° Sur la demande d'avis (n° 421, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 1er août 1949 rejetant une délibération prise le 11 mars 1949 par l'assemblée représentative de Madagascar relative à la réglementation douanière des entrepôts spéciaux des huiles minérales et des dépôts d'avitaillement d'huiles minérales;

2° Sur la demande d'avis (n° 422, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 20 juillet 1949 approuvant une délibération de l'assemblée représentative de Madagascar concernant la réglementation douanière dans ce territoire (forme et énonciation des déclarations de douane);

De M. Léger:

1° Sur la demande d'avis (n° 419, année 1952) approuvant une délibération du 3 avril 1949 du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon en date du 1er décembre 1948 relative à la réduction des formalités douanières pour les marchandises ayant transbordé dans les ports étrangers admis pour le transport en droiture;

2° Sur la demande d'avis (n° 428, année 1952) sur le projet de loi tendant à ratifier le décret du 20 juin 1949 portant approbation de la délibération de l'assemblée représentative des Etablissements français de l'Océanie en date du 28 janvier 1949 tendant à exonérer des droits de douane dans ce territoire toutes les marchandises importées pour le compte et aux frais de l'Etat, du territoire, des collectivités publiques et de l'institut de recherches médicales d'Océanie.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 4 février 1953, à dix heures trente (local n° 219):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 5, année 1953) tendant à demander au Gouvernement d'étudier les mesures propres à amorcer une politique du logement dans la France d'outre-mer en liant la découverte de nouvelles ressources à la taxation des boissons nocives pour la santé publique, tant par l'accroissement des droits globaux que par l'imposition particulière et graduée suivant le degré toxique, de chaque consommation prise sur les lieux de consommation.

II. — Exposé de Mme Eboué-Tell sur son voyage en Afrique équatoriale française.

III. — Exposé de M. le général Sicé sur son voyage en Afrique équatoriale française.

IV. — Exposé de Mlle Le Ber sur son voyage en Inde.

V. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 3 février 1953, à quatorze heures trente (local n° 116):

I. — Envoi éventuel d'une mission d'information concernant la demande d'avis (n° 222, année 1952) sur la proposition de loi de M. July et la proposition (n° 155, année 1952) tendant à ériger en une seule circonscription administrative autonome distincte des territoires limitrophes, l'Afrique saharienne française.

II. — Questions diverses.

La commission de la législation se réunira le mardi 3 février 1953, à dix heures, à Versailles (local n° 120) (confirmation du télégramme du 30 janvier 1953):

I. — Suite donnée au vote émis par l'Assemblée le 29 janvier 1953 sur le projet de statut des chefs coutumiers en Afrique noire, faisant l'objet des demandes d'avis (nos 179, 211, 246, 248, année 1951) et de la proposition de résolution (n° 121, année 1950). — Rapporteur: M. Touré.

II. — Questions diverses.

La commission de la législation se réunira le mercredi 4 février 1953, à dix heures, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Nomination d'un rapporteur pour la demande d'avis (n° 22, année 1952) concernant un projet de décret portant modification de l'article 68 du code de procédure civile applicable dans les Etablissements français de l'Inde.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Randretsa sur la demande d'avis (n° 456, année 1952) concernant un projet de décret portant modification du décret n° 698 du 5 mars 1942 relatif à l'organisation du conseil du contentieux administratif à Madagascar et dépendances.

III. — Examen du rapport de M. Cornet sur la demande d'avis (n° 455, année 1952) concernant un projet de décret portant extension à l'Afrique équatoriale française de la loi du 17 mars 1905 complétant l'article 103 du code du commerce.

IV. — Examen du rapport de M. Polycarpe sur la demande d'avis (n° 257, année 1952) concernant une proposition de loi, tendant à modifier l'article 8 de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant des conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, et les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires.

V. — Examen du rapport de M. Pialoux sur la demande d'avis (n° 466, année 1952) concernant un projet de décret rendant obligatoire en Nouvelle-Calédonie et dépendances la publication au *Journal officiel* du territoire des déclarations devant être effectuées au registre du commerce.

VI. — Eventuellement, désignation des membres de la commission de la législation à l'intercommission chargée de l'étude du régime foncier en Afrique.

VII. — Questions diverses.

La commission d'information se réunira le jeudi 5 février 1953, à dix heures trente, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Suite de l'examen du rapport de Mme Tran Van Chuong, sur la proposition (n° 418, année 1952) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures utiles pour encourager la naissance de rapports personnels entre écoliers de la métropole et écoliers des pays d'outre-mer.

II. — Examen du rapport pour avis de M. Le Brun Kéris sur la proposition (n° 365, année 1952) relative à la création de jeux de l'Union française.

III. — Questions diverses.

La commission du plan se réunira le mercredi 4 février 1953, à quatorze heures trente, à l'annexe de l'Assemblée, 27, rue du Mont-Thabor, à Paris:

I. — Proposition (n° 402, année 1952) relative à l'équipement des territoires africains de l'Union française voisins des colonies britanniques. — Exposé de M. Léon, l'un des auteurs de la proposition.

II. — Proposition (n° 190, année 1950) tendant à assurer des débouchés aux oléagineux tropicaux. — Exposé de M. Gueye Momar Djim, rapporteur pour avis (éventuellement).

III. — Plans du Viet-Nam et du Laos (programme 1953). — Exposé de M. Jacobson.

IV. — Questions diverses.

La commission des relations extérieures se réunira le mercredi 4 février 1953, à quinze heures (local n° 217):

I. — Echange de vues sur le projet de loi portant ratification du traité de communauté européenne de défense.

II. — Questions diverses.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Pérou.

(Plan d'achat premier semestre 1953.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du programme d'achat du premier semestre 1953, d'un crédit utilisable selon les modalités prévues par l'avis 499 de l'office des changes (relations financières avec le Pérou), publié au *Journal officiel* du 31 mai 1951.

Ce crédit est destiné au financement des importations de produits divers, orginaires et en provenance du Pérou, à l'exclusion du cuivre, du minerai de zinc et du coton brut.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle AC, seront valablement reçues por l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et seront examinées au fur et à mesure de leur dépôt.

Ces demandes ne pourront être satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable, non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Il est précisé que les importations de coton brut d'origine et de provenance du Pérou continueront à s'effectuer dans le cadre de l'avis aux importateurs publié au *Journal officiel* du 28 novembre 1952, dans la limite du crédit ouvert par cet avis.

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques, ministère de l'industrie et de l'énergie, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de l'Equateur.

(Plan d'achat premier semestre 1953.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achat premier semestre 1953, de crédits utilisables dans le cadre de l'accord de payement franco-équatorien du 25 octobre 1949 et destinés au financement des importations des produits repris ci-après originaires et en provenance de l'Equateur.

Les modalités d'importation de ces produits sont fixées ainsi qu'il suit.

Les demandes déposées antérieurement, au titre des programmes d'achat 1952, qui n'auront pas été délivrées à la date d'insertion du présent avis, n'auront pas à être renouvelées. Elles seront examinées conformément aux dispositions du présent avis.

TITRE Ier. — *Produits à importer par les groupements ou organismes assimilés.*

Poste n° 53-1: Cacao en fèves. — Les importations seront réalisées par la Société d'achat en commun des chocolatiers et confiseurs, qui pourra déposer ses demandes de licences dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*.

TITRE II. — *Produits à importer sous licences individuelles examinées au fur et à mesure de leur présentation.*

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation des produits ci-après seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel* et examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Numéro de poste	
53-2	Noix de corozo. — Les demandes de licences ne pourront être présentées que par les fabricants de boutons de corozo.
53-3	Bois de Balsa.
53-4	Ecorce de quinquina.
53-5	Graines de Rocou.
53-6	Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance de l'Equateur, non repris nommément au présent avis. Les demandes de licences susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne pourront être satisfaites qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un avis favorable non seulement du ministère technique compétent, mais encore du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance du Mexique.

(Plan d'achat premier semestre 1953.)

Les importateurs sont informés de l'ouverture, au titre du plan d'achat du premier semestre 1953, de crédits utilisables dans le cadre de l'accord de payement franco-mexicain du 11 juillet 1950 et destinés au financement des importations de certains produits originaires et en provenance du Mexique.

Les modalités d'importation de ces produits sont fixées ainsi qu'il suit.

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies sur formules modèle A. C., seront valablement reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Les demandes déposées antérieurement, au titre des programmes de l'année 1952, qui n'auront pas été délivrées à la date d'insertion du présent avis, n'auront pas à être renouvelées. Elles seront examinées conformément aux dispositions du présent avis.

Numéro de poste	
53-1	Sisal. — Les demandes de licences d'importation pourront être déposées: soit par les attributaires ressortissant au comité central du jute et des fibres dures, 3, rue des Frères-Périer, à Paris; soit par des négociants ou des commissionnaires. Ces derniers devront, dans ce cas, préciser qu'ils agissent pour le compte des attributaires précités, en les désignant nommément et en fournissant une attestation du comité susvisé. Chaque demande devra être accompagnée d'une copie intégrale du contrat ainsi que d'une facture *pro forma* établie en double exemplaire.
53-2	Chiendent. — Importation réservée aux importateurs et utilisateurs spécialisés.
53-3	Tampico. — Importation réservée aux importateurs et utilisateurs spécialisés.
53-4	Soies de porcs, poils fins. — Importation réservée aux importateurs et utilisateurs spécialisés.
53-5	Cornes, os de travail.
53-6	Cire de Candelilla.
53-7	Divers. — Le crédit affecté à ce poste est destiné au financement des importations de produits originaires et en provenance du Mexique, non repris nommément au présent avis. Les demandes de licences d'importation susceptibles d'être imputées sur ce crédit ne seront satisfaites qu'à la condition de faire l'objet d'un avis favorable non seulement de la part du ministère technique compétent, mais encore de la part du service des accords commerciaux du ministère des affaires économiques.

Ministères des finances, du budget et des affaires économiques et ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de tous pays.

(Contingent exceptionnel.)

Les exportateurs sont informés qu'un contingent exceptionnel d'exportation de bois est ouvert à destination de tous pays. Même s'il n'est pas épuisé d'ici là, il sera clos le 31 décembre 1953. Il comporte:

Sciages de hêtre..... 7.000 m³
Grumes de hêtre..... 5.000 —

Ce contingent sera distribué conformément à la procédure prévue par l'avis aux exportateurs publié par le *Journal officiel* du 3 décembre 1952 (p. 11193). Mais, en outre, et pour les grumes seulement, les intéressés devront joindre au dossier qu'ils enverront à la direction générale des eaux et forêts une attestation qui leur aura été personnellement délivrée par le conservateur des eaux et forêts, chef de la circonscription d'origine des bois, certifiant que le lot à exporter est exclusivement constitué de bois abattus par la tempête des 12 et 13 décembre 1952.

Le maximum pouvant être attribué à chaque exportateur, conformément à l'avis précité (art. 4), reste fixé à 250 mètres cubes pour les sciages et à 200 mètres cubes pour les grumes.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Suisse.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'article 3 de l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 3 décembre 1952 (p. 11193), les exportateurs sont informés que le poste comportant 500 m³ de grumes de peuplier dans le contingent d'exportation ouvert à destination de la Suisse par l'avis du 1er janvier 1953 est épuisé.

Les dossiers de demande d'autorisation d'exporter concernant ce poste de grumes de peuplier cesseront donc d'être recevables huit jours francs après la publication du présent avis.

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de rédacteur à la direction départementale de la santé de la Haute-Vienne.

Un poste de rédacteur est actuellement vacant à la direction départementale de la santé de la Haute-Vienne.

Les rédacteurs titulaires en fonctions dans les directions départementales de la santé ou de la population et de l'entr'aide sociale, intéressés par cette vacance, sont priés de se faire connaître et de s'adresser, pour tous renseignements, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget, 2e bureau), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de directeur départemental de la santé d'Eure-et-Loir.

Est déclaré vacant le poste de directeur départemental de la santé d'Eure-et-Loir.

Peuvent seuls présenter leur candidature à ce poste, les médecins inspecteurs principaux et médecins inspecteurs de la santé.

Les intéressés sont priés de se faire connaître, dans un délai de trois semaines à compter du jour de la publication du présent avis, au 2e bureau de la direction de l'administration générale, du personnel et du budget, ministère de la santé publique et de la population, 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium du Rhône à Saint-Hilaire-du-Touvet.

Un poste de médecin adjoint est actuellement vacant au sanatorium du Rhône, à Saint-Hilaire-du-Touvet (Isère).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948;

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 8 décembre 1952, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, à Paris (17e).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	29 janvier — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	30 janvier 1953 — Cours relevés avant Bourse	30 janvier 1953 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 ..	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 75 .....
360 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	360 60 .....
1217 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1216 .. ..
8022 50	.... ..	Suisse (100 francs)....	.... ..	8030 .. ..
164 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	....

ANNONCES

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris
COMPTE CHÈQUE POSTAL 1.014.00, PARIS
et dans ses succursales des départements.

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Caisse Foncière de Crédit pour l'Amélioration du Logement dans l'Industrie
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 94.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 10, RUE LINCOLN
R. C.: Seine n° 121921.

Obligations 4 1/2 0/0 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse les 817 obligations dont l'amortissement est prévu pour le 20 février 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

Le conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, A PARIS (9e).
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e).

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1913
DE LA
société Energie électrique de la Basse-Isère.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1913) de la société Energie électrique de la Basse-Isère sont informés que l'amortissement du 20 mars 1953 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

31 décembre 1952. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Syndicat d'initiative de Fouesnant (Fouesnant, Beg-Meil, le Cap-Coz, Mousterlin).** But: étudier les mesures qui peuvent tendre à augmenter, d'une manière générale, la prospérité du pays de Fouesnant et en poursuivre la réalisation; organiser la région au point de vue touristique; y attirer les étrangers, leur rendre le séjour agréable et facile, et d'autre part mettre en relief dans l'intérêt du commerce et de l'industrie toutes les richesses naturelles et artistiques du pays. Siège social: mairie de Fouesnant.

31 décembre 1952. Déclaration à la préfecture de police. Association **Cercle sioniste de la jeunesse juive (Bilou).** But: établissement de contacts culturels entre la jeunesse de France et celle d'Israël. Siège social: 24, rue Béranger, Paris.

7 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Amicale des propriétaires riverains et pêcheurs amateurs de Nuits-sur-Armançon La Libellule.** But: lutte contre le braconnage, la pollution des eaux, repeuplement des cours d'eau. Siège social: mairie de Nuits-sur-Armançon.

7 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des anciens sapeurs du génie de Loire.** But: resserrer les liens de bonne camaraderie et venir en aide à tous les membres de l'association, ainsi qu'à leurs veuves et leurs enfants. Siège social: mairie de Loire.

7 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Lyre saint-montaise.** But: enseigner et pratiquer la musique sous toutes ses formes. Siège social: mairie de Saint-Mont.

8 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Société de pêche La Gaule sévéraguaise.** But: lutte contre le braconnage, protection et repeuplement. Siège social: café des Sports, à Sévérac-Gare.

10 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Société des amis d'Edouard Barthe.** But: perpétuer le souvenir d'Edouard Barthe. Siège social: mairie de Montblanc.

10 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. **L'Association familiale et éducative du Parc-Saint-Maur** transfère son siège social du 13, avenue des Erables, au 22, avenue des Arts, Saint-Maur.

12 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Argentan. **Amicale de la classe 1941.** But: réunir toutes les personnes du sexe masculin qui sont nées du 1er janvier au 31 décembre 1921; organiser des bals, des fêtes ou toutes manifestations. Siège social: chez M. Poussier, débitant de boissons, 78, rue de la Chaussée, Flers.

12 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Institut agricole du Centre.** But: formation d'une élite rurale. Siège social: 2, place de la Bourse, Lyon.

13 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoudun. **Comité bouliste de l'Indre.** But: grouper les associations sportives, contrôler, organiser et développer le sport boules dans l'Indre; créer et maintenir les liens d'amitié et de solidarité entre les associations sportives. Siège social: mairie d'Issoudun.

13 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **La Truite laétitienne.** But: concourir à la lutte contre le braconnage et la pollution des rivières, encourager la surveillance, assurer le repeuplement des cours d'eau et la destruction des animaux nuisibles. Siège social: 25, rue du Maréchal-Foch, Liessies.

13 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Cher. **Amicale des anciens de la classe 1950.** But: développer et entretenir entre ses membres des rapports de solidarité morale et de bonne camaraderie nés sous les drapeaux, leur assurer dans la plus large mesure du possible les avantages de la mutualité. Siège social: 62, rue Jean-Jacques-Rousseau, Bourges.

14 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Morlaix. **Section de l'association des anciens du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient et des forces françaises d'Indochine.** But: défendre la mémoire des combattants morts pour la France en Indochine et les combattants eux-mêmes contre les attaques dont ils peuvent être l'objet; s'unir et travailler pour sauvegarder les intérêts supérieurs de l'Union française; reclasser et héberger les démobilisés, aider les familles des tués, prisonniers, disparus, les combattants et leurs familles; s'interdire toute activité ou dicussions politiques. Siège social: local des anciens combattants, 32, Grande-Rue, Morlaix.

14 janvier 1953. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société hippique de l'arrondissement de Mézières « Les Amis du cheval ».** But: former les cavaliers et les conducteurs, développer la traction hippomobile, organiser les manifestations sportives hippiques. Siège social: 1, cours Aristide-Briand, Charleville.

14 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Lunéville. **Clique municipale de Croismare.** But: développement de l'éducation musicale populaire, du tambour et clairon en particulier. Siège social: mairie, rue du Général-Leclerc, Croismare.

15 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Sports et loisirs.** But: organiser les loisirs, répandre l'éducation populaire et étendre la pratique des sports et des arts à Sin-le-Noble. Siège social: mairie de Sin-le-Noble.

15 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Syndicat de défense des usagers de l'eau des vallées de l'Arbas et du Bas-Salat.** But: défense, sur le plan particulier comme sur le plan général, des intérêts des usagers de l'eau fournie par le syndicat de communes des vallées de l'Arbas et du Bas-Salat. Siège social: chez M. Feuillerat (Jean-Marie), président, à Saint-Martin, commune de Montastruc-de-Salies.

15 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **L'Union générale sportive de l'enseignement libre, région de Toulouse,** modifie ses statuts, renouvelle son bureau et transfère son siège social du 9, rue Mage, Toulouse, au 71, rue des Récollets, à Toulouse.

15 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Castelsarrasin. **La Boule beaumontoise.** But: pratique du sport boules. Siège social: café Barreau, place du Foirail, à Beaumont-de-Lomagne.

15 janvier 1953. Décaration à la préfecture d'Angers. **Association des foyers de Saint-Laud.** But: entr'aide mutuelle et développement de la formation morale, professionnelle et sociale. Siège social: 63, boulevard de Strasbourg, Angers.

16 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Pigeon Paon-Club de France.** But: favoriser et développer l'élevage du pigeon-paon en France. Siège social: 56, rue Prévost, Béthune.

16 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **La Truite de la Bèze.** But: répression du braconnage et développement de l'élevinage. Siège social: mairie de Bezouotte.

16 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Ussel. **Amicale des sapeurs-pompiers d'Eygurande.** But: secours et perfectionnement des sapeurs-pompiers. Siège social: mairie d'Eygurande.

16 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Nantes - Carnaud cycle.** But: favoriser la pratique du cyclisme et développer l'esprit de prévoyance entre les membres de l'association. Siège social: rue de la Marseillaise, Nantes-Chantenay.

16 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. **Société de tir La Concorde.** But: étude, encouragement et développement des exercices de tir ainsi que la préparation des jeunes gens au service militaire; entretenir entre ses membres des relations d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: au Parc, Plomb.

17 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Comité des fêtes et de bienfaisance de Voisinville.** But: organiser des fêtes dont le produit sera réservé aux œuvres sociales et bienfaisantes du quartier. Siège social: bar Robin, 102, cours Victor-Hugo, Cenon.

17 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Société de chasse de Montréal-du-Gers.** But: interdiction de la chasse à tout chasseur non domicilié dans la commune; répression du braconnage, organisation de zones de réserves, repeuplement du gibier. Siège social: mairie de Montréal-du-Gers.

17 janvier 1953. Déclaration à la préfecture d'Eure-et-Loir. **Société des chasseurs de Saint-Piat.** But: organisation de la chasse et protection des propriétés et des récoltes. Siège social: mairie de Saint-Piat.

19 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'action municipale du quartier de la Porte-Saint-Denis.** But: défense des intérêts du quartier de la Porte-Saint-Denis, sa sauvegarde et son progrès. Siège social: brasserie Flo, cour des Petites-Ecuries, Paris.

20 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale palétiste Kuhlmann.** But: pratique du jeu de palets. Siège social: 18, avenue Sylvain-Royé, Nantes-Chantenay.

21 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Bougie. **Syndicat de défense des cabanonniers et usagers du site des Aiguades à** Bougie. But: assurer l'embellissement, la protection et l'hygiène de la station. Siège social: café Duclaud, Aiguades-Bougie.

21 janvier 1953. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Culture et tourisme.** But: favoriser et développer le tourisme et tous liens de culture littéraires, musicaux, artistiques, historiques et économiques en France et avec toutes nations étrangères. Siège social: 6, rue Rabelais, Lyon.

22 janvier 1953 Déclaration à la préfecture de la Charente-Maritime. L'Association familiale ouvrière change de titre et devient **Association populaire familiale.** But: défense et représentation des intérêts généraux de la famille ouvrière. Siège social: local 10, rue de l'Evescot, la Rochelle.

22 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association d'éducation populaire de Saint-Jérôme.** But: éducation et développement de la jeunesse du quartier. Siège social: 6, place Pélabon, à Saint-Jérôme, Marseille.

22 janvier 1953. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. L'Alliance républicaine de la Marne change son titre, qui devient **Les Indépendants de la Marne.** Siège social: 6, rue des Telliers, Reims.

24 janvier 1953. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Foyer rural de Jeanmenil.** But: maintenir les ruraux à la terre, développer leur éducation et leurs connaissances, leur offrir de saines distractions. Siège social: mairie de Jeanmenil (local spécial).

26 janvier 1953. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association pour la formation familiale des jeunes filles de la région de Janzé.** But: formation familiale et ménagère des jeunes filles. Siège social: Sacré-Cœur, rue de Brie, Janzé.

26 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Centre régional des études économiques.** But: groupement des chercheurs. Siège social: hôtel Saint-Côme, Grande-Rue, Montpellier.

26 janvier 1953. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Les Amis de la faculté de lettres.** But: aider au rayonnement de la faculté. Siège social: faculté de lettres, Montpellier.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

13 décembre 1952. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 6 janvier 1953.) **Union des étudiants slovaques.** But: aider les étudiants slovaques dans leurs études et approfondir l'esprit d'amitié franco-slovaque. Siège social: 55, boulevard Jourdan, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

RAPPORT

sur la

Gestion financière des services des Postes, Télégraphes et Téléphones

pendant l'exercice 1951.

(Art. 81 de la loi de finances du 30 Juin 1923.)

NOTE PRELIMINAIRE

La loi du 30 juin 1923, qui a institué le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, prescrit l'établissement d'un rapport annuel sur la gestion financière des services pendant l'exercice écoulé, faisant ressortir le compte général d'exploitation, le compte d'établissement et le bilan.

Le compte général d'exploitation de l'exercice 1951, qui fait l'objet de la première partie du titre Ier du présent rapport, retrace les recettes et les dépenses constatées à la première section du budget annexe. Dans ces résultats d'ensemble sont inclus ceux des départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane.

Les résultats globaux de l'exercice sont nettement favorables. Le compte d'exploitation, qui est développé au chapitre Ier fait apparaître, pour l'ensemble des services, un *excédent net de 3 milliards*, qui a été employé en totalité au financement des travaux d'équipement. Bien que plus élevé que celui de l'exercice précédent, le coefficient *net* d'exploitation ressort à 97,72.

La deuxième partie du même titre présente les comptes d'exploitation et de profits et pertes des branches traditionnelles du service (poste et services financiers, télégraphe et téléphone).

Les services postaux et financiers, dont les tarifs sont demeurés pratiquement inchangés au cours de l'exercice 1951 et qui, utilisant un nombreux personnel, ont vu leurs dépenses sensiblement augmentées du fait du reclassement de la fonction publique, connaissent un déficit brut de près de 10 milliards.

L'importance des charges, qui figurent à leur compte de profits et pertes, a pour effet de porter leur déficit net à 11 milliards et de faire ressortir leur coefficient net à 116 contre 105 en 1950.

Du rapprochement avec les opérations de l'exercice précédent, il ressort que les dépenses d'exploitation propres à cette branche ont augmenté de 19,5 p. 100, tandis que les produits ne s'accroissaient que de 8,5 p. 100. L'augmentation du trafic postal, qui a été observée en 1951, a été ainsi loin de compenser la hausse des dépenses.

Il convient, toutefois, de noter que le déficit constaté aurait été inférieur de près de 3 milliards si cette branche avait pu recevoir certaines recettes de l'exercice 1951, qui, versées tardivement, ont dû être rattachées à l'exercice 1952.

La même situation déficitaire se retrouve, malgré un relèvement de tarifs, dans l'exploitation de la branche « télégraphe ». De 3 milliards au compte d'exploitation, son déficit passe à près de 4,5 millions au compte de profits et pertes. Son coefficient net (162 p. 100) est demeuré sensiblement le même que pour l'exercice précédent.

Par contre, l'exploitation téléphonique, qui a bénéficié au cours de l'exercice de réaménagements de tarifs, est largement excédentaire. Son bénéfice brut dépasse 21 milliards, que le compte de profits et pertes ramène à 18,6 milliards.

Bien que cet excédent de recettes soit supérieur de plus de 2 milliards à celui de l'exercice 1950, le coefficient d'exploitation de cette branche s'est alourdi, passant de 68 à 70.

Par ailleurs, le compte d'exploitation, propre aux départements d'outre-mer, qui fait l'objet du chapitre IV, se solde par un déficit de 821 millions et le coefficient moyen d'exploitation atteint 342 p. 100.

Le titre II est consacré au compte d'établissement de l'exercice 1951. Les investissements réalisés durant cette période sur les crédits de la 2e section du budget-annexe approchent de 24 milliards, en augmentation de près de 10 milliards sur ceux de l'exercice précédent. En raison de leur mode de financement, il y a lieu d'établir une distinction entre les travaux de reconstruction et d'équipement.

Les premiers ont nécessité une dépense voisine de 2 milliards, qui doit, en application de la loi du 5 octobre 1940, faire l'objet d'un remboursement au budget-annexe par le Trésor.

Quant aux dépenses d'équipement, elles se sont élevées à 21,5 milliards, supérieures à elles seules de plus de 8 milliards à celles de 1950: l'accroissement le plus considérable est celui des dépenses afférentes aux câbles téléphoniques, qui atteint 5,7 milliards.

Le financement de ces travaux a été assuré pour 13 milliards par des fonds d'emprunts et des recettes provenant de fonds de concours et pour 3 milliards par le bénéfice de l'exploitation, ainsi qu'il a déjà été indiqué. Pour le surplus, soit 5 milliards, il a été fait appel à une avance du Trésor.

Enfin, le bilan, arrêté au 31 mai 1952, date de clôture de l'exercice, est commenté au titre VII.

L'actif immobilisé ressort, déduction faite des amortissements, à 98 milliards: mais, les immobilisations n'ayant pas été réévaluées, ce montant est loin de correspondre à leur valeur réelle.

L'actif réalisable atteint 390 milliards, accusant par rapport à l'exercice précédent, une augmentation de 70 milliards, consécutive à l'accroissement du montant des créances figurant au compte « débiteurs divers ».

Par ailleurs, l'actif disponible qui s'établit à 487 milliards s'est accru de 128 milliards par rapport à l'exercice 1950. L'augmentation de la circulation monétaire ainsi que l'extension du rôle des bureaux de poste dans l'approvisionnement en numéraire des comptables du Trésor, intervenue en 1951, se sont traduites par une augmentation des encaisses des receveurs (8 milliards) et de l'avoir de leurs comptes de chèques postaux (42 milliards).

Par ailleurs, les disponibilités en compte courant au Trésor s'établissent au 31 mai 1952 à 410 milliards, soit 77 milliards de plus qu'à la fin de l'exercice précédent.

En ce qui concerne le passif, les comptes « créditeurs divers » marquent un accroissement de près de 200 milliards et le passif exigible à long terme une augmentation de 6 milliards. Comme on l'a vu précédemment, malgré l'affectation de l'excédent de recettes d'exploitation à l'autofinancement, il a dû, en effet, être fait appel au Trésor pour compléter la couverture des dépenses d'équipement et le fonds d'approvisionnement a reçu un complément de dotation de 2 milliards. De plus, ce poste du passif se trouve accru du montant de la deuxième tranche d'un emprunt négocié auprès de banques suisses. Bien que le passif exigible à long terme ait, d'autre part, été réduit au cours de l'exercice de 2 milliards, correspondant à l'amortissement des bons et obligations et des avances du Trésor, il s'établit à 74 milliards, soit:

Dettes envers l'Etat	57 milliards.
Emprunts à amortir	17 milliards.

TITRE IER

COMPTE GENERAL D'EXPLOITATION

Le décret du 18 décembre 1923 prévoit l'établissement, à la fin de chaque exercice, d'un compte général d'exploitation comportant un *compte d'exploitation* présentant, pour l'ensemble des services et par branches, les résultats *bruts* de l'exploitation et d'un compte de *profits et pertes* faisant ressortir les résultats définitifs.

PREMIÈRE PARTIE

COMPTE GENERAL D'EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES

Le compte général d'exploitation de l'exercice 1951, dressé en conformité de ces instructions, *pour l'ensemble* des services postaux, télégraphiques et téléphoniques, fait l'objet du tableau ci-dessous:

Compte général d'exploitation de l'exercice 1951.

DÉSIGNATION DES COMPTES du grand livre général.	SOLDES débiteurs au 31 mai 1952.	DÉSIGNATION DES COMPTES du grand livre général.	SOLDES créditeurs au 31 mai 1952.
	francs.		francs.
Compte d'exploitation.			
Dépenses d'exploitation et d'entretien, frais de remplacement du matériel sur les ressources ordinaires	127.491.283.198	Recettes d'exploitation	134.277.330.890
Solde créditeur (balance)	7.978.667.860	Fonds de concours et contributions assimilées	1.192.620.168
Total du débit	135.469.951.058	Total du crédit	135.469.951.058
Compte de profits et pertes d'exploitation.			
Matériel mis à la disposition des services	1.129.725.047	Solde créditeur du compte d'exploitation	7.978.667.860
Dépenses diverses	7.902	Recettes diverses	309.556.246
Intérêts des avances du Trésor. — Intérêts et frais de gestion des emprunts	2.038.405.601	Intérêts servis par le Trésor sur les sommes versées au fonds d'amortissement	40.966.402
Amortissement des emprunts	1.058.598.012		
Remboursement des avances du Trésor	982.040.000		
Solde créditeur (balance)	3.090.744.546		
Ensemble	8.299.190.508	Ensemble	8.299.190.508
Affectation du bénéfice de l'exercice.			
Versement à la 2e section	3.090.744.546		
Résultats généraux.			
Eléments hors budget.		Solde créditeur du compte « Profits et pertes d'exploitation »	3.090.744.546
Amortissement des installations antérieures à 1923.	9.948.777	Eléments hors budget.	
Amortissement des installations postérieures à 1922 disparues	32.241.880	Produits divers (2e section)	15.731.483
Amortissement des installations postérieures à 1922 (dépréciation normale n'ayant pas donné lieu à versement au fonds d'amortissement)	2.002.406.661	Valeur nette du matériel acquis ou récupéré et non utilisé au cours de l'exercice	1.129.725.047
Solde créditeur (balance)	2.181.633.449		
Ensemble	4.236.200.776	Ensemble	4.236.200.776

CHAPITRE Ier

Compte d'exploitation.

Le compte d'exploitation, qui en constitue la première partie, comprend les recettes et les dépenses qui, par leur nature, sont effectivement des produits et des charges directes de l'exploitation.

I. — RECETTES

Les recettes s'établissent à plus de 135 milliards, se répartissant comme suit, d'après la nomenclature budgétaire:

NATURE DES RECETTES	MONTANT
	francs.
A. — *Recettes d'exploitation proprement dites.* (Y compris les recettes provenant de fonds de concours.)	
Recettes postales	49.158.548.889
Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	7.162.906.802
Recettes téléphoniques	61.655.339.632
Recettes des services financiers	5.877.788.827
Totaux	123.854.584.150
B. — *Recettes diverses.*	
Versements opérés par diverses administrations publiques	9.793.193.902
Intérêts de sommes mises à la disposition du Trésor	1.800.000.000
Produits des ateliers	8.132.068
Retenues sur le traitement des fonctionnaires et agents logés	14.040.938
Totaux	11.615.366.908
Totaux généraux des recettes	135.469.951.058

La ventilation de ces recettes entre les branches de l'exploitation donne 66 milliards à la poste et aux services financiers, contre 69 milliards aux télécommunications.

Par rapport à l'exercice précédent, ces recettes accusent une augmentation totale voisine de 17 milliards, soit 12,53 p. 100: sur ce montant près de 12 milliards sont au profit des télécommunications.

Le tableau ci-dessous établit, par chapitres budgétaires, une comparaison entre les recettes d'exploitation de 1951 et celles de 1950;

NATURE DES RECETTES	1951	1950	DIFFÉRENCE A 1950	
			En plus.	En moins.
	(En millions.)	(En millions.)	(En millions.)	(En millions.)
A. — *Recettes d'exploitation proprement dites.* (Y compris les recettes provenant des fonds de concours.)				
Recettes postales	49.159	44.393	4.766	»
Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	7.163	5.739	1.424	»
Recettes téléphoniques	61.655	51.055	10.600	»
Recettes des services financiers	5.878	4.774	1.104	»
Totaux	123.855	105.961	17.894	»
B. — *Recettes diverses.*				
Versements opérés par diverses administrations publiques	9.793	10.326	»	533
Remboursement des services rendus aux forces alliées	»	49	»	49
Intérêts de sommes mises à la disposition du Trésor	1.800	2.146	»	346
Produits des ateliers	8	1	7	»
Retenues sur le traitement des fonctionnaires et agents logés	14	8	6	»
Totaux	11.615	12.530	13	928
Totaux généraux des recettes	135.470	118.491	En plus: 16.979	

Cette comparaison fait apparaître une augmentation de près de 18 milliards des recettes d'exploitation proprement dites, affectant d'ailleurs toutes les branches du service. Les produits de la poste qui, au cours de l'exercice précédent, avaient marqué un léger fléchissement, ont progressé de 9,7 p. 100, passant de 44 à 49 milliards. Les recettes téléphoniques, qui étaient en 1950 de 51 milliards, dépassent 61 milliards accusant une progression de 17,2 pour 100. Le coefficient d'augmentation des recettes des services financiers, qui, de 4.774 millions en 1950, s'établissent à 5.878 millions, ressort à 18,8. Mais ce sont les recettes télégraphiques et radiotélégraphiques qui connaissent, à cet égard, le coefficient le plus élevé (19,8 p. 100) en ressortant à 7.163 millions contre 5.739 durant l'exercice précédent.

Par contre, les recettes diverses, dont le total représente 11 milliards 615 millions, sont en diminution de 915 millions. Celle-ci affecte, essentiellement, les recettes provenant des versements opérés par les administrations publiques et des intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor.

Les premières comprennent le remboursement:

Par le ministère des finances de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles et du prix de services rendus à ce département (5.214 millions), des avis et avertissements des administrations financières (150 millions);

De la franchise des correspondances afférentes au régime général de sécurité sociale, aux assurances sociales et aux prestations familiales agricoles, aux assurances sociales des professions artisanales, de même qu'à d'autres services rendus aux ministères du travail et de l'agriculture (2.917 millions);

Par la radiodiffusion, des charges de capital afférente à la portion des emprunts investie, antérieurement à 1940, dans les installations, qui lui ont été transférées, de la franchise de ses correspondances et du coût du service des mandats-radiodiffusion (166 millions);

Par la caisse nationale d'épargne et la caisse des dépôts et consignations du prix des opérations effectuées pour leur compte (respectivement 483 et 162 millions);

Par divers organismes de leur participation aux dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications (338 millions);

Enfin 33 millions concernent des versements effectués au titre des départements d'outre-mer.

Inférieures de 533 millions par rapport à l'exercice 1951, les recettes de cette nature le sont également de plus d'un milliard et demi aux prévisions budgétaires. La moins-value constatée tient au fait que des versements de l'espèce opérés au titre de l'exercice 1951 n'ont pu être enregistrés, en raison de la date à laquelle ils sont intervenus, que dans les écritures de l'exercice 1952. Il en a été ainsi d'une somme de 1.113 millions versée par le Trésor et de 1.082 millions représentant le payement par la caisse nationale de sécurité sociale des redevances afférentes au transport des correspondances en franchise et à diverses opérations effectuées au cours des troisième et quatrième trimestres 1951.

Quant aux recettes constituées par les intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor, c'est-à-dire des avoirs des particuliers dans les centres de chèques postaux, elles n'ont atteint que 1 milliard 800 millions contre 2.146 en 1950, et une estimation budgétaire de 2.300. Il convient de remarquer que la somme de 1.800 millions ne représente qu'un acompte. Le complément dû par le Trésor à ce titre, soit 762 millions, n'a pu être imputé, en raison de la date de son versement, que sur l'exercice 1952.

Enfin, aucune recette n'a été constatée en 1951 pour remboursement de services rendus aux forces alliées.

II. — DEPENSES

Les dépenses afférentes à l'exploitation proprement dite dépassent 127 milliards se répartissant comme suit:

Personnel	96.934	millions.
Dette viagère	69	—
Charges sociales	7.111	—
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	21.743	—
Autres dépenses	1.634	—

Par rapport à celles de l'exercice 1950, qui avoisinaient 105 milliards, elles présentent un accroissement de près de 22 milliards s'appliquant presque en totalité aux dépenses de personnel et aux charges sociales.

La progression ressort à 20,8 p. 100 pour les dépenses de personnel et à près de 20,3 p. 100 pour les charges sociales: elle n'est que de 4,3 p. 100 pour les dépenses relatives au matériel, au fonctionnement des services et aux travaux d'entretien.

Dans l'ensemble des dépenses, la poste et les services financiers s'inscrivent pour 59,8 p. 100 contre 60,5 p. 100 en 1950: la part des télécommunications, qui était en 1950 de 39,5 p. 100 passe à 40,2 pour 100. La ventilation des dépenses de personnel et des charges sociales conduit à une répartition entre ces deux branches de service suivant un pourcentage sensiblement identique.

Le tableau n° 4 donne le relevé de ces dépenses par chapitres budgétaires et leur répartition entre les branches du service.

La répartition de ces dépenses par services spéciaux fait l'objet du tableau ci-dessous, qui établit également leur comparaison avec celles de l'exercice précédent. Il fait apparaître une augmentation totale voisine de 22.120 millions, portant sur l'ensemble des services.

Il est à signaler, toutefois, que les dépenses générales d'exploitation ont fait, en 1951, l'objet d'une répartition très poussée. Elles ressortent à 1.565 millions contre 6.288 millions en 1950. Il doit être tenu compte de cette particularité dans la comparaison des dépenses propres à chacun des services spéciaux pour ces deux exercices.

Répartition par services spéciaux des dépenses d'exploitation.

(Article 24 du décret du 18 décembre 1923.)

SERVICES	DÉPENSES DE 1951	DÉPENSES DE 1950	DIFFÉRENCE : En plus.	DIFFÉRENCE : En moins.
	(En milliers de francs.)			
Administration centrale	1.050.862	763.159	287.703	»
Inspection générale	56.696	41.410	15.286	»
Centre national d'études des télécommunications et laboratoire national de radioélectricité	664.610	603.130	61.480	»
Service des recherches et du contrôle technique	636.493	477.950	158.543	»
Enseignement	528.322	398.981	129.341	»
Ateliers et dépôt central du matériel	916.678	670.023	246.655	»
Imprimerie des timbres-poste et dépôt central des imprimés	404.539	259.503	145.036	»
Service des directions	5.108.633	3.868.786	1.239.847	»
Service intérieur des bureaux	54.185.011	42.649.491	11.535.520	»
Chèques postaux	4.569.449	3.259.009	1.310.440	»
Bureaux secondaires	712.384	638.738	73.646	»
Distribution des correspondances	23.536.000	17.936.293	5.599.707	»
Services ambulants	4.650.276	3.768.360	881.916	»
Câbles sous-marins	686.855	527.894	158.961	»
Câbles à grande distance	1.398.168	1.054.760	343.408	»
Services radioélectriques	1.497.213	973.034	524.179	»
Service pneumatique	271.460	223.021	48.439	»
Lignes et installations électriques	14.121.584	11.207.016	2.914.568	»
Transports	11.709.967	10.437.722	1.272.245	»
Service social	251.062	244.960	6.102	»
Service médical	99.649	68.830	30.819	»
Dépenses générales d'exploitation	1.565.097	6.288.452	»	4.723.355
Totaux	128.621.008	106.360.522	26.983.841	4.723.355
A déduire:				
Matériel et imprimés mis à la disposition des services et non utilisés	1.129.725	989.898	140.827	»
	127.491.283	105.371.624	26.843.014	4.723.355
			22.119.659	

DÉTAIL DES DÉPENSES PROPRES A CHACUN DES SERVICES SPÉCIAUX

Administration centrale.

Les dépenses, qui se sont élevées à 1.050 millions, se décomposent comme suit:

Dépenses de personnel:		
Traitements du ministre et du personnel titulaire, contractuel et auxiliaire de l'administration centrale. — Indemnités fixes. Rémunération de membres du cabinet	719	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraites du personnel	97	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	32	—
Sécurité sociale	13	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	77	—
Dépenses de matériel:		
Chauffage et éclairage	9	—
Entretien et aménagement des locaux	24	—
Charges sociales	35	—
Dépenses diverses	14	—

Inspection générale.

Le montant des dépenses particulières à l'inspection générale approche de 57 millions:

Dépenses de personnel:		
Traitements et indemnités fixes	35	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	4	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	2	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	5	—
Charges sociales	1	—
Frais de régie	10	—

Centre national d'études des télécommunications (service général) et laboratoire national de radioélectricité.

Le fonctionnement du service général du C. N. E. T., dont les attributions dans l'ensemble du domaine technique des télécommunications ont été fixées par un arrêté du 25 avril 1946, a entraîné, en 1951, une dépense totale de 567 millions contre 519 en 1950.

Cette dépense doit, aux termes des dispositions réglementaires, faire l'objet, sur la proposition du conseil supérieur du C. N. E. T., d'une répartition entre les différents ministères intéressés.

Quant au laboratoire national de radioélectricité, qui, régi par la loi du 22 janvier 1941, constitue un compartiment technique du service général du C. N. E. T., il figure pour une dépense voisine de 98 millions.

Au total, ces deux services ont exigé, en 1951, une dépense totale de 665 millions, soit:

Dépenses de personnel:		
Traitements et indemnités fixes	317	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	42	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	14	—
Sécurité sociale	14	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	13	—
Dépenses de matériel:		
Chauffage et éclairage	8	—
Entretien et aménagement des locaux	9	—
Matériel technique	226	—
Charges sociales	15	—
Dépenses diverses	7	—

Service des recherches et du contrôle technique (S. R. C. T.)

Ce service constitue la section particulière « P. T. T. » du C.N.E.T. chargée de recherches, d'études et de contrôle dans le domaine technique des télécommunications ressortissant en propre du ministère des postes, télégraphes et téléphones. Ses dépenses, qui sont intégralement à la charge du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, se sont élevées à 636 millions:

Dépenses de personnel:		
Traitements et indemnités fixes	354	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	40	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	15	—
Sécurité sociale	12	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	62	—
Dépenses de matériel:		
Chauffage et éclairage	8	millions.
Entretien et aménagement des locaux	4	—
Autres dépenses de matériel	108	—
Charges sociales	21	—
Dépenses diverses	12	—

Services d'enseignement.

Les dépenses, afférentes aux services d'enseignement, notamment aux centres régionaux d'instruction, à l'école de tri et au centre d'orientation psychotechnique de Paris, aux traitements et indemnités du personnel-élève des écoles nationales supérieures des postes, télégraphes et téléphones et des télécommunications, et des agents appelés à suivre des cours de formation professionnelle (inspecteurs élèves, contrôleurs stagiaires, agents d'exploitation stagiaires, etc.), dépassent 528 millions:

Dépenses de personnel:		
Traitements et indemnités fixes	315	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	37	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	13	—
Sécurité sociale	6	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	99	—
Dépenses de matériel:		
Chauffage et éclairage	3	—
Entretien et aménagement des locaux	3	—
Autres dépenses de matériel	13	—
Charges sociales	22	—
Dépenses diverses	23	—

Ateliers et dépôt central du matériel.

Les dépenses de la direction, des ateliers centraux du matériel postal et électrique, du dépôt central du matériel et des centres de comptabilité matières et de comptabilité-deniers, approchent de 917 millions:

Dépenses de personnel:		
Traitements et indemnités fixes	495	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	49	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	20	—
Sécurité sociale	28	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	61	—
Dépenses de matériel:		
Chauffage et éclairage	25	—
Entretien et aménagement des locaux	14	—
Travaux et cessions à titre remboursable	68	—
Autres dépenses de matériel	105	—
Charges sociales	43	—
Dépenses diverses	9	—

Imprimerie des timbres-poste. — Dépôt central des imprimés.

Les dépenses de ces services sont afférentes, tant à la direction de l'imprimerie des timbres-poste qu'au dépôt des imprimés, à l'atelier de fabrication et à l'agence comptable des timbres-poste. Elles atteignent près de 405 millions en 1951:

Dépenses de personnel:		
Traitements et indemnités fixes	168	millions.
Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel	19	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	7	—
Sécurité sociale	5	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	2	—
Dépenses de matériel:		
Chauffage, éclairage		
Entretien et aménagement des locaux	6	—
Machines et matières de consommation et de fabrication	169	—
Autres dépenses de matériel	18	—
Charges sociales	10	—
Dépenses diverses	1	—

Service des directions.

Cette rubrique englobe les dépenses relatives au fonctionnement des directions régionales et départementales, tant pour la métropole que pour les départements d'outre-mer, des directions des télécommunications de Paris et de la région de Paris (extra-muros), enfin de la direction du matériel de transport.

Les dépenses totales de ces services se sont élevées à près de 5.109 millions:

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	3.549	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	437	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	157	—
Sécurité sociale	119	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	277	—

Dépenses de matériel:

Loyers	15	—
Chauffage et éclairage	85	—
Entretien et aménagement des locaux	56	—
Mobilier et matériel de bureau	139	—
Autres dépenses de matériel	33	—
Charges sociales	204	—
Dépenses diverses	68	—

Service intérieur des bureaux.

Les dépenses classées sous cet intitulé sont de beaucoup les plus importantes, puisqu'elles dépassent 54 milliards, représentant à elles seules plus de 42 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'exploitation.

Elles se rapportent au fonctionnement dans la métropole et les départements d'outre-mer:

Des recettes postales (exception faite du service de la distribution), des centres régionaux de comptabilité, des centres de contrôle des articles d'argent, de tri postal (sauf ceux des gares de Paris, Bordeaux et Marseille);

Des centres télégraphiques et téléphoniques.

Elles se répartissent ainsi:

Dette viagère ..... 6 millions.

Dépenses de personnel:

Traitements des comptables et assimilés du personnel de contrôle et d'exécution, traitements des receveurs distributeurs, du personnel du cadre complémentaire, du personnel auxiliaire, indemnités fixes	38.969	—
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	4.277	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	1.651	—
Sécurité sociale	1.796	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	2.335	—

Dépenses de matériel:

Loyers	263	—
Chauffage et éclairage	946	—
Entretien et aménagement des locaux	617	—
Mobilier et matériel de bureau	90	—
Habillement	54	—
Autres dépenses de matériel	84	—
Frais de régie	100	—
Charges sociales	2.246	—
Dépenses diverses	551	—

Chèques postaux.

Les dépenses propres au service des chèques postaux dépassent 4.569 millions.

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	3.514	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	378	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	144	—
Sécurité sociale	155	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	425	—

Dépenses de matériel:

Loyers	1	—
Chauffage et éclairage	26	—
Entretien et aménagement des locaux	27	—
Autres dépenses de matériel	67	—
Charges sociales	122	—
Dépenses diverses	10	—

Bureaux secondaires.

Les dépenses classées à ce compte sont relatives au fonctionnement des agences postales, des recettes auxiliaires urbaines et rurales, des établissements de correspondants postaux et des bureaux secondaires télégraphiques et téléphoniques. Elles se sont élevées à 712 millions:

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	223	millions.
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	5	—
Sécurité sociale	116	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	368	—

Service de la distribution.

Les dépenses de ce service, qui s'élèvent à plus de 23 milliards, soit 18 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'exploitation, sont relatives à la distribution postale et à la distribution télégraphique, tant dans la métropole que dans les départements d'outre-mer.

La part de la poste dans ce montant est, évidemment, prépondérante: elle avoisine 94 p. 100.

L'ensemble des dépenses se répartit comme suit:

Dette viagère ..... 49 millions.

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	15.358	—
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	1.400	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	655	—
Sécurité sociale	1.077	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	1.488	—
Habillement	622	—
Transport du personnel	60	—
Dépenses de matériel	470	—
Charges sociales	2.348	—
Dépenses diverses	309	—

Services ambulants et centres de tri des gares de Paris, Bordeaux et Marseille.

Le fonctionnement de ces divers services a nécessité une dépense de 4.650 millions:

Dette viagère ..... 2 millions.

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	3.147	—
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	357	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	127	—
Sécurité sociale	106	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	499	—
Habillement	24	—

Dépenses de matériel:

Loyers	2	—
Chauffage et éclairage	31	—
Entretien et aménagement des locaux	25	—
Autres dépenses de matériel	19	—
Charges sociales	295	—
Dépenses diverses	16	—

Câbles sous-marins.

Les dépenses relatives à la direction et aux services d'exécution des câbles sous-marins dans la métropole et les territoires d'outre-mer, aux navires câbliers, à l'usine de la Seyne et aux dépôts de câbles ont atteint, en 1964, près de 687 millions;

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	372	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	47	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	8	—
Sécurité sociale	5	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	47	—
Transport du personnel	2	—

Dépenses de matériel:

Loyers	1	millions.
Chauffage et éclairage	2	—
Entretien et aménagement des locaux	4	—
Machines et matières de consommation et de fabrication	11	—
Entretien et fabrication des câbles sous-marins	38	—
Réparation des câbles sous-marins	135	—
Travaux et cessions à titre remboursables	26	—
Autres dépenses de matériel	6	—
Charges sociales	34	—
Dépenses diverses	9	—

Câbles à grande distance.

Ils ont nécessité, en 1951, une dépense de 1.398 millions:

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	727	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	80	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	30	—
Sécurité sociale	29	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	132	—

Dépenses de matériel:

Loyers	1	—
Chauffage et éclairage	120	—
Entretien et aménagement des locaux	9	—
Travaux et cessions à titre remboursable	21	—
Autres dépenses de matériel	150	—
Charges sociales	81	—
Dépenses diverses	18	—

Services radioélectriques.

Les dépenses groupées sous cette rubrique et qui s'élèvent à 1.497 millions sont relatives aux services de l'espèce de la métropole et des territoires et départements d'outre-mer (A.O.F., Togo, A.E.F., Madagascar, Nouméa, Djibouti, Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion):

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	776	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	80	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	32	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	74	—
Sécurité sociale	17	—

Dépenses de matériel:

Loyers	1	—
Chauffage et éclairage	58	—
Entretien et aménagement de locaux	7	—
Matériel électrique	229	—
Travaux et cessions à titre remboursable	40	—
Autres dépenses de matériel	43	—
Transport du personnel	3	—
Charges sociales	63	—
Dépenses diverses	74	—

Service pneumatique.

La dépense de 271 millions classée sous cette rubrique comprend les frais afférents au fonctionnement du service pneumatique et, notamment, de ses ateliers de force motrice, des lignes et canalisations, qui lui sont propres, et des appareils pneumatiques des bureaux, à l'exception de ceux nécessités par la distribution des correspondances de l'espèce, qui figurent au compte « Distribution »:

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	136	millions.
Contribution à la constitution des pensions de retraite du personnel	15	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	5	—
Sécurité sociale	22	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	4	—
Dépenses de matériel	80	—
Charges sociales	6	—
Dépenses diverses	3	—

Lignes et installations électriques.

Les charges afférentes aux services des lignes et celui des installations, dans la métropole et les départements d'outre-mer, se sont élevées à 14.121 millions soit plus de 11 p. 100 des dépenses d'exploitation:

Dette viagère	42	millions.

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	6.742	—
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	685	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	268	—
Sécurité sociale	293	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	1.650	—

Dépenses de matériel:

Loyers	2	—
Lignes aériennes interurbaines	350	—
Lignes souterraines interurbaines	85	—
Matériel de poste des bureaux télégraphiques	40	—
Matériel de poste des bureaux téléphoniques	253	—
Installations électriques de postes d'abonnés	156	—

Extension des réseaux d'abonnés:

Installation des centres téléphoniques	227	—
Installation des postes téléphoniques	977	—
Installation des lignes téléphoniques	360	—
Travaux et cessions à titre remboursable	470	—
Autres dépenses de matériel	201	—
Habillement	119	—
Transport du personnel	21	—
Charges sociales	1.069	—
Dépenses diverses	141	—

Transports.

Les dépenses relatives au service transports se sont élevées en 1951 à 11.710 millions, représentant près de 9,2 p. 100 de l'ensemble des dépenses d'exploitation. Elles se décomposent comme suit:

A. — Transports assurés en régie directe par l'administration.

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	922	millions.
Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	83	—
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	37	—
Sécurité sociale	58	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	39	—

Dépenses de matériel:

Loyers	2	—
Chauffage et éclairage	13	—
Entretien et aménagement des locaux	10	—
Autres dépenses de matériel	2	—
Habillement	13	—
Charges sociales	106	—
Dépenses diverses	282	—
Total	1.567	millions.

B. — Transports par entreprises privées et par la S. N. C. F.

Transports par entreprises ou par agents	992	millions.
Poste automobile rurale	232	—
Transports par voie ferrée autres que la S. N. C. F.	9	—
Transports maritimes	320	—
Transports par voie aérienne (sommes payées aux compagnies de transport par avion pour le transport des dépêches postales):		
Courrier non surtaxé dans le régime intérieur	293	—
Courrier non surtaxé en Europe	3	—
Courrier non surtaxé dans les relations France-Union française	1.015	—
Courrier surtaxé (toutes relations)	1.386	—
Transports effectués par la S. N. C. F.	3.416	—
Transports dans les départements d'outre-mer	27	—
Transport du matériel	331	—
Transport du personnel	20	—
Autres transports	7	—
Total	8.051	millions.

C. — Matériel de transport.

a) Matériel postal:

Entretien, réparation, renouvellement des wagons-poste, des allèges et du petit matériel affecté au transport ou transbordement des dépêches	267	millions.
Autres dépenses	529	—

b) Matériel automobile:

Achat de matériel automobile	96	—
Entretien et fonctionnement du matériel automobile	1.200	—
Total	2.092	millions.

Service social.

Les dépenses du service social s'établissent à 251 millions.

Dépenses de personnel:

Traitements et indemnités fixes	26	millions.
Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	1	—
Sécurité sociale	2	—
Indemnités éventuelles et frais de mission	3	—
Dépenses de matériel	7	—

Charges sociales:

Cantines	79	—
Frais de fonctionnement de fondations à caractère social (garderies d'enfants, foyers de jeunes agents, colonies de vacances)	55	—
Encouragement à des sociétés du personnel des postes, télégraphes et téléphones	78	—

Service médical.

Les dépenses du service médical, qui s'établissent à près de 100 millions, sont les suivantes:

Rétributions fixes des médecins et honoraires pour visites. — Indemnités de mission et de déplacement du corps médical	21	millions.
Lutte contre la tuberculose et autres maladies contagieuses	13	—
Médicaments et matériel médical	10	—
Frais occasionnés par les accidents ou maladies survenues en service	56	—

Dépenses générales d'exploitation.

Cette rubrique comprend les autres dépenses d'exploitation, qui n'ont pu être réparties entre les services précités. Ainsi qu'il a été précédemment indiqué, une répartition plus poussée des dépenses d'exploitation a permis de réduire notablement l'importance de ce poste, qui ressort seulement à 1.565 millions (contre 6.288 en 1950).

Il comprend essentiellement les rubriques suivantes:

Impressions, annuaires, etc.	1.285	millions.
Travaux et cessions à titre remboursable	142	—
Indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	28	—
Indemnités pour pertes ou spoliations d'objets confiés à la poste	10	—
Contribution aux frais généraux des bureaux internationaux	14	—
Conférences et commissions internationales	66	—
Remboursements	14	—
Autres dépenses	6	—

III. — RESULTATS BRUTS DE L'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation laisse en dehors, outre les dépenses qui constituent des charges de capital, le montant du matériel et des imprimés qui, achetés sur les crédits de la 1re section, étaient demeurés inutilisés à la fin de l'exercice.

Leur valeur s'établissant à 1.129 millions, le montant des dépenses d'exploitation proprement dites ressort pour l'exercice 1951, à 127 milliards 491 millions (contre 105.371 en 1950).

Les résultats bruts de l'exercice sont, dès lors, les suivants:

Recettes	135.470	millions.
Dépenses	127.491	—
Excédent de recettes	7.979	millions.

Ainsi, bien que les dépenses aient accusé une augmentation supérieure à celle des recettes, le compte d'exploitation fait apparaître un bénéfice de près de 8 milliards.

Le coefficient *brut* d'ensemble de l'exploitation proprement dite ressort par suite à 94,11 contre 88,93 en 1950 et 82,19 en 1949.

Sans doute, les résultats de 1951 sont inférieurs à ceux de ces deux derniers exercices. Toutefois, l'écart aurait été moins sensible si, comme il a été déjà mentionné, le compte d'exploitation avait pu recevoir l'intégralité des recettes, qui devaient lui revenir, à titre de remboursement par certaines administrations publiques et d'intérêts ds sommes mises à la disposition du Trésor.

Le tableau ci-dessous reproduit les résultats bruts de l'exploitation depuis l'exercice 1945:

EXERCICES	BÉNÉFICE BRUT de l'exploitation.	DÉFICIT BRUT de l'exploitation.	COEFFICIENT BRUT de l'exploitation.
	(En millions.)		
1945	»	3.526	124
1946	»	1.525	105,57
1947	»	3.358	107,66
1948	»	13.413	114,98
1949	20.083	»	82,19
1950	13.119	»	88,93
1951	7.979	»	94,11

CHAPITRE II

Compte de profits et pertes.

Ce compte, qui constitue la deuxième partie du compte général d'exploitation, permet de présenter la situation définitive de l'exercice.

Il reçoit, outre le solde du compte d'exploitation, les opérations budgétaires de recettes et de dépenses qui, sans découler de l'exploitation proprement dite des services, s'y rattachent, cependant, de façon accessoire.

I. — DÉPENSES

Les dépenses correspondent, en premier lieu, au coût du matériel inutilisé à la fin de l'exercice, qui figure pour 1.129 millions, mais, essentiellement, aux charges de capital.

Les intérêts des avances consenties par le Trésor, les intérêts des emprunts des postes, télégraphes et téléphones et leurs frais de gestion se sont élevés à 2.038 millions, dont le tableau figurant en annexe, sous le n° 7, donne la répartition.

Les intérêts des avances faites à la 2e section ont atteint 700 millions. Ils se rapportent, pour 546 millions, aux avances qui ont couvert les dépenses d'équipement et pour 154 millions à celles qui ont été versées à titre de dotation complémentaire du fonds d'approvisionnement.

Quant aux intérêts des avances consenties pour couvrir les déficits d'exploitation, ils se sont élevés à 563 millions, se décomposant ainsi:

5 millions pour l'avance de l'exercice 1944.
44 millions pour l'avance de l'exercice 1945.
24 millions pour l'avance de l'exercice 1946.
122 millions pour l'avance de l'exercice 1947.
368 millions pour l'avance de l'exercice 1948.

Par ailleurs, les intérêts des emprunts des postes, télégraphes et téléphones et les frais afférents à leur service, qui s'élevaient à 416 millions en 1950, s'établissent à près de 775 millions. Sur cette dernière somme, les intérêts ressortent à 765 millions, se répartissant ainsi:

Emprunt 4,50 p. 100 1929-1948	401	millions.
Emprunt 4 p. 100 1941	192	—
Emprunt 3,50 p. 100 1943	93	—
Emprunt 5,50 p. 100 1950	331	—
Emprunts suisses	48	—

D'autre part, les dépenses relatives à l'amortissement des emprunts des postes, télégraphes et téléphones se sont élevées à 1.068 millions, dont 943 ont incombé aux télécommunications (tableau n° 8). Les rachats en Bourse représentent 356 millions, le capital amorti par tirage au sort 712 millions.

La décomposition par fonds d'emprunts est la suivante:

Emprunt 4,50 p. 100 1929-1948	213	millions.
Emprunt 4 p. 100 1941	157	—
Emprunt 3,50 p. 100 1943	86	—
Emprunt 5,50 p. 100 1950	602	—

Enfin, il a été remboursé au Trésor, à titre d'amortissement de ses avances, une somme de 982 millions, dont 359 sur les avances reçues pour financer des travaux d'équipement et 623 sur celles qui ont assuré la couverture de déficits d'exploitation. Sur cette dernière somme, 273 millions s'appliquent aux exercices antérieurs à 1947 et 350 millions à l'exercice 1947.

II. — RECETTES

Le crédit du compte « Profits et pertes d'exploitation » reçoit, en premier lieu, des recettes diverses, dont le montant s'est élevé à 309 millions, contre 392 en 1950.

La somme précitée représente les recettes suivantes:

Produits divers	226	millions.
Produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts	83	—

Le tableau figurant en annexe sous le n° 10 donne le détail des recettes figurant au chapitre des « Produits divers ».

Enfin, les intérêts servis par le Trésor sur la somme de 274 millions, versée au fonds d'amortissement, ont produit 11 millions, comme en 1950.

III. — RESULTATS NETS DE L'EXPLOITATION

Le compte de profits et pertes présente un solde créditeur de *3.090 millions:* cet excédent de recettes a été affecté en totalité à l'autofinancement.

Le coefficient *net* d'ensemble de l'exploitation ressort, par suite, à *97,72*.

Bien que ces résultats soient inférieurs à ceux des deux derniers exercices, ils sont très nettement supérieurs à ceux des années antérieures, comme le montre le tableau suivant:

EXERCICES	BÉNÉFICE NET de l'exploitation.	DÉFICIT NET de l'exploitation.	COEFFICIENT NET de l'exploitation.
	(En millions.)		
1945	»	4.407	129,92
1946	»	2.435	108,88
1947	»	4.254	109,66
1948	»	12.277	118,7
1949	15.366	»	86,37
1950	9.436	»	92,06
1951	3.090	»	97,72

La répartition par branches du service des recettes et des dépenses du compte de profits et pertes fait apparaître les résultats suivants:

BRANCHES D'EXPLOITATION	DÉPENSES TOTALES	RECETTES TOTALES	EXCÉDENTS des dépenses sur les recettes.	EXCÉDENTS des recettes sur les dépenses.	COEFFICIENTS NETS d'exploitation.
	(En millions.)				
Poste et services financiers	77.508	66.493	11.015	»	116,56
Télécommunications	55.191	69.296	»	14.105	79,64
Ensemble	132.699	135.789	»	3.090	97,72

Ainsi, la poste et les services financiers accusent un déficit net de 11.015 millions et un coefficient net de 116,56, alors que les télécommunications se présentent avec un bénéfice de 14.105 millions et un coefficient de 79,64.

Toutefois, comme on l'a montré, le déficit précédent aurait été sensiblement diminué si la poste et les services financiers avaient reçu en 1951 la totalité de leurs recettes propres.

Par rapport à l'exercice précédent, on enregistre pour la poste et les services financiers une baisse importante se traduisant par une aggravation du coefficient net qui, de 105,52 passe à 116,56. Pour les télécommunications, l'excédent de recettes de 1951 est plus important (14.105 contre 12.822); cependant, leur coefficient net à très légèrement augmenté (79.64 contre 77,73).

Le tableau n° 13 reproduit les variations des coefficients nets de l'exploitation, depuis l'institution du budget-annexe.

CHAPITRE III

Résultats généraux.

Les résultats précédents ne font état que des seules opérations budgétaires. Pour donner au compte général d'exploitation sa physionomie véritable, il convient de leur ajouter certains éléments hors budget.

En recettes figurent des produits divers afférents à la 2e section du budget annexe (15 millions) et, essentiellement, la valeur nette du matériel d'entretien acquis ou récupéré et non utilisé au cours de l'exercice.

Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte des dépréciations d'usage subies par les installations qui, en l'absence de tout versement au fonds d'amortissement, constituent des pertes pour l'exercice, soit:

Amortissement des installations antérieures à 1923	10	millions
Amortissement des installations postérieures à 1922: disparition	42	»
Dépréciation normale	2.002	»

Après incorporation de ces éléments, le compte général d'exploitation traduit, par son solde, les résultats généraux de l'exercice.

Il ressort ainsi, pour 1951, un excédent de recettes de 2.181 millions. Par suite, le compte de bilan « Résultats généraux depuis le 1er janvier 1923 », qui, à la fin de l'exercice 1950, présentait un solde créditeur de 224 millions, accuse, au terme de l'exercice 1951, un bénéfice total de 2.405 millions.

DEUXIÈME PARTIE

COMPTES GENERAUX D'EXPLOITATION DES DIFFERENTES BRANCHES

Le tableau figurant en annexe sous le n° 1 reproduit le compte général d'exploitation propre à chacune des branches du service.

CHAPITRE Ier

Poste et services financiers.

I. — *COMPTE D'EXPLOITATION*

RECETTES

Les recettes d'exploitation de l'exercice 1951 se sont élevées à 66 milliards, se répartissant comme suit:

Chapitre Ier. — Recettes postales	49.158	millions.
Chapitre IV. — Recettes des services financiers	5.878	—
Chapitre V. — Versements opérés par diverses administrations publiques	9.448	—
Chapitre VII. — Intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor	1.800	—
Autres recettes	10	—

Les tableaux ci-dessous donnent la décomposition des recettes postales et des services financiers des chapitres budgétaires I et IV;

NATURE DES RECETTES	MONTANT
	francs.
CHAPITRE Ier. — *Recettes postales.*	
Taxes de correspondances:	
Vente de figurines	39.021.382.710
Taxes perçues en numéraire	8.235.792.659
Soldes de comptes postaux avec les offices étrangers.	1.356.407.289
Recettes accessoires de l'exploitation	138.427.394
Recettes d'ordre:	
Contribution à des dépenses d'exploitation	148.580.229
Travaux et cessions à titre remboursable	224.601.033
Recettes de la poste automobile rurale:	
Subventions des communes et des départements.	5.361.654
Autres recettes de la poste automobile rurale	27.995.921
Total	49.158.548.889
CHAPITRE IV. — *Recettes des services financiers.*	
Droits de commission sur les mandats-poste:	
Régime intérieur	4.693.107.473
Régime international	134.817.165
Taxes spéciales sur les recouvrements et les envois contre remboursement:	
Taxes de présentation et de protêt	110.875.008
Perception en numéraire	407.786.299
Taxes du service des chèques postaux	114.059.758
Recettes accessoires	309.886.483
Recettes d'ordre:	
Contributions à des dépenses d'exploitation	3.256.990
Travaux et cessions à titre remboursable	402.004.578
Soldes de comptes courants de chèques postaux atteints par la prescription	1.995.073
Total	5.877.788.827

La répartition du montant des versements opérés par des administrations publiques, en remboursement de la valeur d'affranchissement des plis officiels, des avis et avertissements des administrations financières, pour prix de services rendus au département des finances, à la radiodiffusion, à la sécurité sociale ou à la caisse nationale d'épargne, donne 6.864 millions à la poste et 2.583 millions aux services financiers.

Par ailleurs, ces derniers reçoivent intégralement le montant des intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor. Cette recette résulte, en effet, de l'application d'un intérêt de 1 p. 100 au solde des comptes de chèques postaux appartenant à des particuliers. Le compte d'exploitation n'a reçu, en 1941, à ce titre, qu'un acompte de 1.800 millions.

Dans l'ensemble des produits, les recettes de la poste ressortent ainsi à 56.032 millions et celles des services financiers à 10.262 millions.

COMPARAISON AVEC LES RECETTES DE 1950

Par rapport à l'exercice précédent, les recettes de cette branche du service accusent une augmentation d'ensemble de 5.194 millions, qui affecte tant la poste que les services financiers.

Recettes de la poste.

Alors que les recettes postales avaient marqué en 1950 un léger fléchissement, la comparaison ci-dessous entre les recettes postales du chapitre Ier des deux exercices fait apparaître une augmentation totale de 4.656 millions:

	RECETTES		DIFFERENCE A 1950	
	1951.	1950.	En plus.	En moins.
CHAPITRE Ier. — *Recettes postales.*	(En millions.)			
Taxes des correspondances:				
Vente de figurines	39.021	36.271	2.750	»
Taxes perçues en numéraire	8.236	7.066	1.170	»
Soldes des comptes postaux avec les offices étrangers	1.356	731	625	»
Recettes accessoires de l'exploitation	139	102	37	»
Recettes d'ordre:				
Contributions à des dépenses d'exploitation	148	94	54	»
Travaux et cessions à titre remboursable	225	212	13	»
Produits de la poste automobile rurale:				
Subventions des communes et des départements	5	3	2	»
Autres recettes de la poste automobile rurale	28	23	5	»
Totaux	49.158	44.502	4.656	»

Cet accroissement général des recettes postales est la conséquence de l'augmentation du trafic postal, l'incidence du relèvement des tarifs internationaux et de certains tarifs intérieurs, intervenu respectivement à compter des 1er mai et 8 décembre 1951, étant relativement faible.

Le produit de la vente des figurines postales a augmenté de 2.750 millions par rapport à 1950, soit de plus de 7 p. 100. Beaucoup plus important est le pourcentage d'augmentation des taxes perçues en numéraire, qui avoisine 16,5 p. 100. Il est dû essentiellement à l'accroissement du nombre des machines à affranchir mises en service: de 6.671 au début de 1950, leur nombre est passé à 7.797 à la fin de l'année 1951.

Les recettes de cette nature sont d'ailleurs en progression constante, comme le font ressortir les chiffres suivants du pourcentage des perceptions de l'espèce par rapport au produit de la taxe des correspondances:

Année 1948.....	11,3 p. 100	Année 1950.....	15,8 p. 100
Année 1949.....	13,6 p. 100	Année 1951.....	16,5 p. 100

Les recettes provenant des soldes des comptes postaux avec les offices étrangers présentent une augmentation de 625 millions. Les recettes accessoires de l'exploitation progressent de 37 millions et les recettes d'ordre de 67 millions.

Les produits de la poste automobile rurale se sont également accrus. Le montant des subventions s'est augmenté de 2 millions: cette augmentation tient, essentiellement, à la contribution apportée par diverses collectivités locales pour l'établissement d'un deuxième voyage quotidien sur les circuits de poste automobile rurale avec voyageurs.

Quant aux recettes propres à la poste automobile rurale, elles ont augmenté de 21 p. 100. Cet accroissement est dû sans doute pour une part à la majoration de 20 p. 100, appliquée au prix de la place-voyageur par l'arrêté du 20 mars 1951. Mais il est imputable surtout à l'augmentation du trafic-voyageurs et des colis de messagerie, comme il ressort du tableau ci-après:

	ANNÉES		POURCENTAGE d'augmentation.
	1950.	1951.	
Nombre de voyageurs transportés...	320.834	354.977	10,6 %
Nombre de colis de messagerie.....	458.965	469.045	2 %

Recettes des services financiers.

Les recettes des services financiers accusent une augmentation de 1.101 millions au chapitre IV.

	RECETTES		DIFFÉRENCE A 1950	
	1951.	1950.	En plus.	En moins.
	(En millions.)			
CHAPITRE IV. — *Recettes des services financiers.*				
Droits de commission sur les mandats-poste:				
Régime intérieur.....	4.693	4.014	679	»
Régime international.....	135	115	20	»
Taxes spéciales sur les recouvrements et les envois contre remboursement:				
Taxes de présentation et de protêt.....	111	98	13	»
Perceptions en numéraire	408	352	56	»
Taxes du service des chèques postaux	114	101	13	»
Recettes accessoires.....	310	11	299	»
Recettes d'ordre:				
Contributions à des dépenses d'exploitation...	3	7	»	4
Travaux et cessions à titre remboursable.....	102	77	25	»
Soldes de comptes courants de chèques postaux atteints par la prescription	2	2	»	»
Totaux	5.878	4.777	1.105	4
En plus.....	.....		1.101	

Les recettes des différents postes, à l'exception de certaines recettes d'ordre, sont en progression. Celle-ci est particulièrement importante pour les droits de commission sur les mandats-poste, dont le pourcentage d'augmentation atteint près de 17 p. 100 tant pour les titres du régime intérieur que pour ceux du régime international. Elle est un peu moins sensible (15,3 p. 100) pour les taxes particulières aux recouvrements et aux envois contre remboursements. Mais elle est remarquablement élevée en ce qui concerne les recettes accessoires qui, de 11 millions, passent à 310 millions. Enfin, le produit des taxes par les centres de chèques postaux par prélèvement sur l'avoir des comptes courants est supérieur de 13 millions à celui de l'exercice 1950.

Par ailleurs, alors que les recettes encaissées au titre d'intérêts des sommes mises à la disposition du Trésor par le service des chèques postaux s'étaient élevées en 1950 à 2.116 millions, elles ne se chiffrent en 1951 qu'à 1.800 millions. Pour les raisons qui ont déjà été exposées, le complément de 769 millions versé par le Trésor n'a pu être pris en charge que dans les écritures de l'exercice 1952.

DÉPENSES

Les dépenses d'exploitation se sont élevées, au titre de l'exercice 1951, à 76.239 millions, pour la poste et les services financiers, soit:

Personnel	57.647	millions.
Dette viagère.....	55	—
Charges sociales.....	4.477	—
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.....	13.113	—
Autres dépenses.....	917	—

Le tableau annexe n° 5 en donne le détail par chapitres budgétaires.

Leur répartition par grands services fait l'objet du tableau suivant, qui reproduit par ailleurs les dépenses correspondantes de l'exercice précédent:

SERVICES	DÉPENSES		DIFFÉRENCE	
	1951	1950.	En plus.	En moins.
	(En millions.)			
Administration centrale.....	591	442	149	»
Inspection générale.....	31	23	8	»
Service des recherches et du contrôle technique.....	43	33	10	»
Enseignement	132	94	38	»
Ateliers et dépôt central du matériel.....	354	221	133	»
Imprimerie des timbres-poste.	389	247	142	»
Directions	2.534	1.888	646	»
Service intérieur des bureaux	29.733	23.682	6.051	»
Chèques postaux.....	4.569	3.259	1.310	»
Bureaux secondaires.....	468	428	40	»
Distribution	22.311	16.862	5.449	»
Service ambulant.....	4.650	3.769	881	»
Transports	9.333	8.509	824	»
Service social.....	146	146	»	»
Service médical.....	57	39	18	»
Dépenses générales d'exploitation	898	4.142	»	3.244
Totaux	76.239	63.784	15.699	3.244
En plus.....			12.455	

Comparaison avec les dépenses de l'exercice précédent.

Les dépenses des services postaux et financiers accusent une augmentation de 12.455 millions sur celles de l'exercice précédent, soit un pourcentage de 19 p. 100 environ.

Cet accroissement de dépenses affecte la totalité des grands services. La seule diminution constatée est relative aux dépenses générales d'exploitation. Mais comme il a été déjà observé, cette situation est consécutive à une répartition plus poussée des dépenses de l'exercice 1951. De ce fait, la comparaison des dépenses des grands services avec celles de l'exercice précédent peut difficilement être effectuée.

RESULTATS BRUTS

Comme il a été indiqué, les dépenses de l'exploitation ont atteint 76.239 millions. Toutefois, ces chiffres comprennent la valeur du matériel qui, acquis avec les produits de l'exploitation, est demeuré inutilisé à la fin de l'exercice. Cette valeur ayant été chiffrée à 50 millions, les dépenses effectives s'établissent à: 76.239 millions — 50 millions, soit 76.189 millions.

Les résultats *bruts* de l'exploitation des services postaux et financiers sont les suivants:

Recettes	66.293 millions.
Dépenses	76.189 —
Excédent de dépenses	9.896 millions.

Les résultats bruts de l'exploitation pour cette branche sont plus défavorables que ceux de l'exercice précédent où le déficit s'était élevé à 2.643 millions. Le coefficient *brut* d'exploitation, qui était en 1950 de 104,32, ressort à *114,92*.

Toutefois, il y a lieu de noter que si la poste et les services financiers avaient reçu l'intégralité de leurs recettes propres de l'exercice 1951, le déficit brut aurait été ramené à 6.902 millions et le coefficient brut à 109,9.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les résultats de l'exploitation de cette branche depuis 1945:

EXERCICES	EXCÉDENT de recettes.	EXCÉDENT de dépenses.	COEFFICIENTS bruts d'exploitation.
1945	»	1.814	112,1
1946	»	2.378	127,58
1947	»	4.542	119,28
1948	»	10.584	129,8
1949	3.657	»	93,9
1950	»	2.643	104,32
1951	»	9.896	114,92

Il fait ressortir l'aggravation d'un déficit qui touche à la fois les services postaux et les services financiers.

II. — *COMPTE DE PROFITS ET PERTES*

Les dépenses de ce compte propres aux services postaux et financiers sont, d'une part, les frais d'acquisition du matériel et des imprimés, qui sont demeurés inutilisés à la fin de l'exercice, soit 50 millions, et, d'autre part, les charges de capital suivantes:

Emprunts:		
Intérêts	71	millions.
Frais de gestion	1	—
Amortissement	115	—
Avances du Trésor:		
Intérêts des avances consenties à la 2e section	92	—
Intérêts des avances couvrant des déficits d'exploitation	440	—
Amortissement des avances	550	—

Les charges de l'espèce, qui étaient de 914 millions en 1950, sont ainsi passées à 1.269 millions en 1951. Cette augmentation est consécutive, pour la plus large part, aux charges financières des bons à dix ans 5 1/2 p. 100 1950.

Quant aux recettes diverses, qui représentent des profits pour l'exercice (produits de la publicité, produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts, produits divers), elles avoisinent 200 millions. A leur montant, s'ajoute la part d'intérêt revenant à la poste sur le montant du fonds d'amortissement, soit un peu plus d'un demi-million.

Résultats nets de l'exploitation.

Les résultats *nets* de l'exploitation des services postaux et financiers sont les suivants:

Recettes totales	66.494 millions.
Dépenses totales	77.508 —
Excédent de dépenses	11.014 millions.

Le coefficient *net* s'établit par suite à 116,56 contre 105,52 en 1950. Sans doute, comme on le sait, il aurait été légèrement inférieur si la branche « Poste et services financiers » avait reçu la totalité des recettes qui devaient lui revenir au titre de l'exercice 1951. Il n'en demeure pas moins, comme le fait ressortir le graphique faisant l'objet du tableau annexe n° 13 que depuis 1949, il s'est exagérément alourdi.

Les résultats sont encore moins favorables si l'on tient compte des opérations hors budget: amortissements des installations propres à la poste et aux services financiers, d'une part, produits divers et valeur du matériel acquis et non utilisé au cours de l'exercice, d'autre part. Le solde débiteur de cette branche de l'exploitation se trouve alors porté à 11.215 millions.

CHAPITRE II

Télégraphe.

I. — *Compte d'exploitation.*

A. — RECETTES

Les recettes d'exploitation de la branche télégraphe se sont élevées en 1951, à 7.190 millions, les fonds de concours à 4 millions. Le total des recettes s'établit par suite à 7.194 millions.

Elles se répartissent comme suit:

CHAPITRE II. — *Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques.*

Taxes des correspondances télégraphiques et radiotélégraphiques:	
Régime intérieur	2.890.018.611
Régime international	2.256.397.851
Location de lignes spécialisées	315.189.444
Soldes de comptes avec les compagnies et les offices étrangers	791.770.832
Droits d'usage et redevances d'entretien des lignes concédées	52.624.428
Recettes accessoires de l'exploitation	423.588.189
Recettes d'ordre:	
a) Contribution à des dépenses d'exploitation	114.629.492
b) Travaux et cessions à titre remboursable	28.114.703
Service Télex:	
a) Taxes des communications	70.859.311
b) Redevances d'abonnement	45.339.472
Taxes des correspondances pneumatiques	173.995.177
Droits perçus pour travaux exécutés par le laboratoire national de radioélectricité	378.992
Total du chapitre II	7.162.906.902

CHAPITRE V. — *Versements opérés par diverses administrations publiques.*

La branche télégraphe a reçu, en 1951, 21 millions versés par divers départements ministériels, à titre de participation au fonctionnement du centre national d'études des télécommunications et près de 8 millions à titre de remboursement par la radiodiffusion française des charges des emprunts ayant financé des immobilisations laissées à sa disposition.

CHAPITRE VIII. — *Produits des ateliers* ..... 2 millions.

COMPARAISON AVEC LES RECETTES DE 1950

Les recettes d'exploitation du service télégraphique et radiotélégraphique, qui en 1950 avaient accusé une baisse sensible, présentent en 1951 une augmentation remarquable de 1.406 millions sur l'exercice précédent.

Le produit des taxes des télégrammes et radiotélégrammes du régime intérieur s'est accru de 373 millions. Le nombre des télégrammes ayant légèrement fléchi (0,6 p. 100) cette plus-value enregistrée résulte de l'augmentation des tarifs intervenue à compter du 9 avril 1951, qui a fait passer la taxe du mot télégraphique de 10 à 12 francs.

Le produit des taxes télégraphiques et radiotélégraphiques du régime international ressort en augmentation. Celle-ci, particulièrement importante (947 millions), tient à la fois à un accroissement du trafic, qui peut être évalué à 3 p. 100 et à l'élévation des tarifs réalisée à compter du 16 janvier 1951. Les mêmes causes expliquent l'augmentation des recettes constituées par les versements du solde de leurs comptes par les compagnies et offices étrangers.

Par ailleurs, les recettes provenant de la location de liaisons spécialisées ont augmenté de plus de 61 millions: cet accroissement est dû pour une part à l'augmentation du nombre de liaisons louées qui, de 593 au 31 décembre 1950, est passé à 760 à la fin de l'année 1951, et pour l'autre, à la majoration de 25 p. 100 des tarifs de location à partir du 1er mai 1951.

B. — DEPENSES

Les dépenses d'exploitation du service télégraphique et radiotélégraphique, dont le tableau annexe n° 4 donne le détail par chapitre budgétaire, se sont élevées en 1951 à 11.054 millions, soit:

Personnel	8.857	millions.
Dette viagère	1	—
Charges sociales	493	—
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	1.501	—
Autres dépenses	197	—

Leur répartition par grands services fait l'objet du tableau suivant, qui reproduit par ailleurs, les dépenses correspondantes de l'exercice précédent:

SERVICES	DÉPENSES		DIFFÉRENCE	
	1951.	1950.	En plus.	En moins.
	(En millions.)			
Administration centrale	127	91	36	»
Inspection générale	10	6	4	»
Centre national d'études de télécommunications et laboratoire national de radioélectricité	84	68	16	»
Service des recherches et du contrôle technique	94	61	33	»
Enseignement	106	83	23	»
Ateliers et dépôt central du matériel	217	176	41	»
Imprimerie des timbres-poste	5	4	1	»
Directions	415	339	76	»
Service intérieur des bureaux	5.767	4.701	1.066	»
Bureaux secondaires	30	31	»	1
Distribution	1.162	986	176	»
Câbles sous-marins	558	419	139	»
Lignes à grande distance	110	83	27	»
Services radioélectriques	1.198	676	522	»
Service pneumatique	271	223	48	»
Lignes et installations électriques	481	378	103	»
Transports	210	141	69	»
Service social	23	21	2	»
Service médical	8	6	2	»
Dépenses générales	178	465	»	287
Totaux	11.054	8.958	2.384	288
En plus			2.096	

COMPARAISON AVEC LES DÉPENSES DE 1950

Les dépenses relatives à l'exploitation proprement dite des services télégraphiques et radiotélégraphiques pour l'exercice 1951 sont supérieures de 2.096 millions à celles de 1950.

Les dépenses des grands services sont, dans l'ensemble, en très nette augmentation. Mais, le souci de répartir au maximum les dépenses générales a conduit, ainsi qu'il a déjà été indiqué pour les services postaux et financiers, à une diminution très sensible de ce poste. Dès lors, il apparait difficile de comparer entre elles les dépenses des deux exercices relatives à chacun des grands services.

C. — RESULTATS BRUTS

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus, les dépenses de l'exploitation des services télégraphiques et radiotélégraphiques se sont élevées à 11.054 millions.

Cependant, dans cette somme se trouve comprise la valeur du matériel qui n'a pas été utilisé pendant l'exercice (321 millions).

Pour obtenir la situation réelle de l'exploitation, il y a donc lieu d'en défaiquer le montant de la dépense susvisée : les dépenses réelles d'exploitation ressortent, par suite à 11.054—321 millions, soit 10.733 millions.

Les résultats *bruts* de l'exploitation de ces services sont donc les suivants:

Recettes	7.194	millions.
Dépenses	10.733	—
Excédent de dépenses	3.539	millions.

La situation de l'exploitation de cette branche apparait un peu moins favorable qu'en 1950, où elle accusait un déficit brut de 3.094 millions. Cependant, le coefficient *brut* d'exploitation, qui était alors de 153,45 s'est abaissé à 149,17.

II. — *COMPTE DE PROFITS ET PERTES*

Le débit de ce compte est affecté, en premier lieu, par les dépenses correspondant au coût du matériel d'exploitation, demeuré inutilisé à la fin de l'exercice, soit 321 millions, et, par ailleurs, par les charges de capital supportées par la branche « télégraphe » pour la part des emprunts et des avances du Trésor, qui lui est propre:

Emprunts:		
Intérêts	70	millions.
Frais de gestion	1	—
Amortissement	110	—
Avances du Trésor:		
Intérêts des avances consenties à la 2e section	96	millions.
Intérêts des avances couvrant des déficits d'exploitation	137	—
Amortissement	256	—

Ces charges de capital atteignent ainsi 670 millions, contre 569 en 1950. Leur accroissement est corrélatif à l'augmentation des avances reçues du Trésor, pour la couverture des dépenses d'équipement propres aux services télégraphique et radiotélégraphique et au service de la part de l'emprunt P. T. T. 5 1/2 p. 100 1950, qui leur a été affectée.

Par ailleurs, les recettes de ce compte sont, d'une part, des produits de la publicité, de ventes d'objets mobiliers réformés et de rebuts (27 millions) et, d'autre part, le pourcentage d'intérêt revenant à la branche « télégraphe » sur le montant du fonds d'amortissement, soit plus de 4 millions.

RESULTATS NETS DE L'EXPLOITATION

Les résultats *nets* de l'exploitation des services télégraphique et radiotélégraphique ressortent comme suit:

Recettes totales	7.224	millions.
Dépenses totales	11.723	—
Excédent de dépenses	4.499	millions.

Le coefficient *net* s'établit dès lors à 162,29 très sensiblement égal à celui de l'exercice précédent (162,18).

Enfin, si l'on tient compte des dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de recettes hors-budget (produits divers de la 2e section, valeur du matériel inutilisé à la fin de l'exercice), le déficit de la branche « télégraphe » ressort à près de 4.705 millions, contre 3.998 en 1950.

CHAPITRE III

Téléphone.

I — COMPTE D'EXPLOITATION

A. — RECETTES

Les recettes d'exploitation de la branche « téléphone » se sont élevées, en 1951, à 60.952 millions, les fonds de concours à 1.030 millions. Le total des recettes s'établit à 61.982 millions, se répartissant comme suit:

CHAPITRE III. — *Recettes téléphoniques.*

Produit des communications téléphoniques	44.581.297.152
Location de liaisons spécialisées	838.680.118
Produit des abonnements	11.065.502.669
Soldes de comptes téléphoniques avec les offices étrangers	1.181.552.094
Recettes accessoires de l'exploitation	13.560.367
Recettes d'ordre:	
Contribution à des dépenses d'exploitation	282.282.038
Parts contributives versées par les abonnés au téléphone	274.665.075
Raccordement des postes d'abonnement	1.220.348.254
Autres travaux et cessions à titre remboursable	1.714.805.838
Droits d'usage et frais d'entretien des lignes d'intérêt privé	473.556.027
Total du chapitre III	61.655.339.632

CHAPITRE V. — *Versements opérés par diverses administrations publiques.*

La branche « téléphone » a encaissé, en 1951, près de 318 millions versés par divers départements ministériels à titre de contribution aux dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications.

CHAPITRE VIII. — *Produits des ateliers*..... 6 millions.

CHAPITRE XII. — *Versements effectués au titre du loyer par des fonctionnaires ou agents logés*..... 3 millions.

COMPARAISON AVEC LES RECETTES DE 1950

Les recettes téléphoniques de 1951 sont supérieures de 9.350 millions à celles de l'exercice 1950, faisant ressortir un coefficient d'augmentation voisin de 18 p. 100.

A l'exception des recettes accessoires de l'exploitation et de certaines recettes d'ordre, qui marquent un léger fléchissement, toutes les catégories de recettes marquent un accroissement, comme le montre le tableau suivant:

NATURE DES RECETTES	RECETTES 1951.	RECETTES 1950.	DIFFÉRENCES à 1950.
	(En millions.)		
Produit des communications téléphoniques	44.582	35.376	+ 9.206
Location de liaisons spécialisées	839	562	+ 277
Produit des abonnements	11.065	10.660	+ 405
Soldes de comptes téléphoniques avec les offices étrangers	1.181	966	+ 215
Recettes accessoires de l'exploitation	13	32	— 19
Recettes d'ordre:			
1° Contribution à des dépenses d'exploitation	282	202	+ 80
2° Parts contributives versées par les abonnés au téléphone	275	167	+ 108
3° Raccordement des postes d'abonnement	1.229	1.113	+ 116
4° Autres travaux et cessions à titre remboursable	1.715	1.770	— 55
Droits d'usage et frais d'entretien des lignes d'intérêt privé	474	402	+ 72
Totaux	61.655	51.250	+ 10.405

Le produit des communications téléphoniques est passé de 35 milliards en 1950, à 44, ressortant en augmentation de 26 p. 100. Cet accroissement de recettes est consécutif pour une part, aux augmentations des tarifs intervenues en 1951. Elles ont affecté en premier lieu le service international par suite de l'élévation du taux du franc-or de 87 à 115 F à partir du 16 janvier 1951. En ce qui concerne le service intérieur, le décret n° 51-395 du 4 avril a élevé de 25 p. 100 le tarif des communications à partir du 9 du même mois.

Mais la progression provient surtout de l'augmentation du trafic, comme le fait ressortir la comparaison ci-dessous:

	1950	1951	POURCENTAGE d'augmentation.
	(En millions.)		
Trafic urbain et interurbain enregistré aux compteurs (en taxes de base)	1.110	1.275	14,8
Trafic interurbain enregistré sur tickets (en unités de conversation)	419	447	6,6
Trafic international (en unités de conversation)	6,7	7	3,7

Les recettes provenant de la location de liaisons spécialisées sont également en progrès. Les liaisons de l'espèce, qui sont destinées à permettre l'échange de communications directes entre deux ou plusieurs établissements appartenant à une même personne ou à des personnes coassociées commercialement, étaient au nombre de 1210 au 31 décembre 1951, alors qu'à la fin de l'année précédente elles n'étaient que de 836. L'augmentation relevée dans le produit de ces liaisons est consécutive, pour une part, à l'accroissement de leur nombre, mais aussi au relèvement des taux de location.

Bien que les redevances d'abonnement n'aient pas été modifiées au cours de l'année 1951, le produit des abonnements est passé à 11.065 millions, contre 10.660 en 1950. La plus-value de 405 millions est consécutive à l'augmentation du nombre des abonnements principaux.

D'autre part, les recettes provenant du versement par les offices étrangers du solde de leurs comptes ont augmenté de 215 millions.

Enfin, on relève une augmentation de 224 millions dans les recettes afférentes aux parts contributives versées par les abonnés et au raccordement de leurs postes, bien que cette dernière taxe ait été réduite de 50 p. 100 à partir du 9 avril. L'accroissement constaté tient essentiellement au nombre des nouveaux abonnements mis en service au cours de l'année 1951, qui a été de 50 p. 100 supérieur à celui de 1950.

B — DEPENSES

Les dépenses d'exploitation propres au téléphone, qui sont détaillées par chapitres budgétaires au tableau annexe n° 5, se sont élevées à 41.328 millions, se répartissant ainsi:

Personnel	30.430	millions.
Dette viagère	13	—
Charges sociales	2.136	—
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien	8.228	—
Autres dépenses	521	—

Le tableau suivant en donne la répartition par grands services, en même temps d'ailleurs qu'il établit une comparaison avec celles de l'exercice précédent:

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	1951	1950	DIFFÉRENCE En plus.	DIFFÉRENCE En moins.
Administration centrale	333	230	103	»
Inspection générale	16	13	3	»
Centre national d'études des télécommunications	532	492	40	»
Laboratoire national de radioélectricité	49	42	7	»
Service des recherches et du contrôle technique	500	383	117	»
Enseignement	290	222	68	»
Ateliers et dépôt central du matériel	346	273	73	»
Imprimerie des timbres-poste	10	8	2	»
Directions	2.159	1.642	517	»
Service intérieur des bureaux	18.685	14.266	4.419	»
Bureaux secondaires	214	180	34	»
Distribution	63	87	»	24
Câbles sous-marins	129	110	19	»
Câbles à grande distance	1.288	972	316	»
Service radioélectrique	300	297	3	»
Lignes et installations électriques	13.641	10.829	2.812	»
Transports	2.167	1.787	380	»
Service social	82	78	4	»
Service médical	35	24	11	»
Dépenses générales d'exploitation	489	1.681	»	1.192
Totaux	41.328	33.616	8.928	1.216
En plus			7.712	

COMPARAISON AVEC LES DÉPENSES DE 1950

Par rapport aux dépenses de l'exercice 1950, celles de 1951 sont supérieures de 7.712 millions. L'augmentation d'ensemble ressort ainsi à 22,9 p. 100.

Elle porte sur l'ensemble des grands services, exception faite de celui de la distribution, où l'on enregistre une diminution de 24 millions. De même, les dépenses générales d'exploitation ont diminué de 1.192 millions. Mais, comme on l'avait déjà signalé pour les autres branches du service, cette situation n'a pour cause qu'une répartition plus poussée, qui a permis d'attribuer aux différents services des dépenses jusqu'alors indivises.

C. — RESULTATS BRUTS

Parmi les dépenses précitées se trouvent compris les frais afférents à l'acquisition de matériel demeuré inutilisé à la fin de l'exercice. Ceux-ci correspondant à une dépense de 759 millions, cette somme doit venir en déduction des dépenses de l'exploitation. Dès lors, celles-ci s'établissent à 40.569 millions (41.328 — 759) et les résultats *bruts* comme suit:

Recettes	61.982	millions.
Dépenses	40.569	—
Excédent de recettes	21.413	—

Cette situation excédentaire est supérieure de plus de 3 milliards à celle de l'exercice précédent, qui avait enregistré un bénéfice brut de 18.037 millions. Toutefois, le coefficient *brut* d'exploitation de cette branche s'est légèrement alourdi passant de 63,46 à 65,45.

Ces résultats sont parmi les meilleurs que l'exploitation du service téléphonique ait connus depuis la Libération, comme le montrent les chiffres suivants:

ANNÉES	BÉNÉFICES BRUTS	COEFFICIENTS BRUTS
	(En millions.)	
1945	687	114,32
1946	657	93,23
1947	3.174	81,98
1948	3.604	86,08
1949	19.831	57,62
1950	18.037	63,46
1951	21.413	65,45

II. — *COMPTE DE PROFITS ET PERTES*

La situation bénéficiaire exposée ci-dessus se trouve sensiblement diminuée après incorporation des pertes et des profits de l'exploitation.

Ce compte reçoit, en effet, à son débit, en plus des dépenses relatives à l'acquisition du matériel qui n'a pas été utilisé au cours de l'exercice, soit 759 millions, les charges de capital ci-dessous, particulières à la branche « téléphone », qui sont particulièrement élevées:

Emprunts:

Intérêts	624	millions.
Frais de gestion	8	—
Amortissement	833	—

Avances du Trésor:

Intérêts	499	—
Amortissement	176	—

Les charges de capital de cette branche s'élèvent ainsi à 2.140 millions, contre 1.696 en 1950. Alors que les charges relatives aux avances du Trésor ont diminué de 283 millions, les charges des emprunts ont augmenté de 728 millions. Cet accroissement est consécutif aux dépenses nécessitées tant par les intérêts et l'amortissement de l'emprunt 5 1/2 p. 100 que par les frais afférents aux emprunts suisses.

Par contre, ce compte bénéficie de recettes diverses (83 millions) provenant de la publicité, de vente d'objets mobiliers réformés, etc., ainsi que d'une fraction des intérêts produits par les sommes versées au fonds d'amortissement (près de 7 millions).

RESULTATS NETS DE L'EXPLOITATION

L'exploitation téléphonique donne ainsi les résultats nets suivants:

Recettes totales	62.071	millions.
Dépenses totales	43.467	—
Excédent de recettes	18.604	—

Ce bénéfice est supérieur de près de 2 milliards à celui de l'exercice 1950, qui était de 16.444 millions. Le coefficient *net* de l'exploitation de cette branche ressort, cependant, en légère augmentation (70,02 contre 68,23 en 1950).

Le tableau suivant résume les résultats de l'exploitation téléphonique depuis la Libération:

EXERCICES	DÉFICIT	BÉNÉFICE	COEFFICIENT net d'exploitation.
	(En millions.)		
1944	1.372	»	156,27
1945	1.472	»	130,59
1946	168	»	101,73
1947	»	2.346	86,73
1948	»	1.323	91,9
1949	»	15.653	66,54
1950	»	16.443	68,23
1951	»	18.604	70,02

Enfin, compte tenu des dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement (1.265 millions) et des recettes hors budget (produits divers de la 2e section, valeur du matériel utilisé), les résultats généraux de l'exercice 1951 font apparaître pour le téléphone un bénéfice de 18.102 millions.

CHAPITRE IV

Compte d'exploitation des départements d'outre-mer.

Les résultats de l'exercice 1951, tels qu'ils viennent d'être exposés, comprennent l'ensemble des recettes et des dépenses effectuées tant dans la métropole que dans les départements d'outre-mer. Les opérations propres à ces départements sont retracées ci-dessous.

RECETTES

Les recettes propres à chacun des départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, sont résumées dans le tableau suivant:

DÉPARTEMENTS	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	SERVICES financiers.	AUTRES recettes.	TOTAUX
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Guadeloupe	37.155.911	31.452.793	7.619.765	5.724.204	141.632	82.094.305
Guyane	11.234.227	6.828.417	1.888.518	1.672.934	253.807	21.877.903
Martinique	43.934.411	44.078.211	23.124.547	5.594.976	450.467	117.182.612
Réunion	46.221.456	28.064.076	34.708.460	8.790.702	652.360	118.437.054
Totaux	138.546.005	110.423.497	67.341.290	21.782.816	1.498.266	339.591.874

Il fait apparaître, pour les recettes de différentes natures, les pourcentages suivants:

Poste, 40,7 p. 100 du total des recettes;
Télégraphe, 32,4 p. 100 du total des recettes;
Téléphone, 18,6 p. 100 du total des recettes;
Services financiers, 6 p. 100 du total des recettes.

Par rapport à l'exercice précédent, on constate un fléchissement de la proportion des recettes télégraphiques (32,4 au lieu de 36,8). Celle de la poste passe de 36,8 à 40,7 et celle du téléphone se relève de 15,6 à 18,6.

Dans l'ensemble, les recettes sont en accroissement sensible par rapport à celles de 1950 (339 millions contre 250). Encore convient-il de signaler que dans cette dernière somme se trouvaient comprises, pour la Guyane, outre les recettes de l'exercice 1950 celles des exercices 1948 et 1949.

La hausse du trafic postal, observée en 1951, s'est traduite par une augmentation de 50 p. 100 des recettes postales, qui, de 92 millions en 1950, sont passées à 138 millions. Le relèvement de tarifs réalisé par les décrets nos 51998 et 51999 du 3 août 1951 est à l'origine de l'augmentation de 19 millions observée sur les recettes télégraphiques et radiotélégraphiques. Il en est de même de l'accroissement de près de 72 p. 100 observé sur les recettes téléphoniques.

Le pourcentage d'augmentation ressort à près de 30 p. 100 pour la Guadeloupe, approche de 32 p. 100 pour la Martinique et dépasse 36 p. 100 pour la Réunion.

DEPENSES

Les dépenses des quatre départements précités, classées par nature, font l'objet du tableau suivant:

	GUADELOUPE	GUYANE	MARTINIQUE	RÉUNION	TOTAUX
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Personnel	193.854.959	101.755.269	254.135.097	330.655.870	880.401.195
Charges sociales	29.499.668	9.397.539	37.585.695	53.966.266	130.449.168
Matériel, fonctionnement des services, etc.	21.443.585	22.506.652	52.372.521	36.017.610	135.310.368
Dépenses diverses	108.543	820.434	1.418.329	12.581.094	14.928.400
Totaux	247.876.755	134.479.894	345.511.642	433.220.840	1.161.089.131

Bien que pour les raisons précédemment exposées, le relevé des dépenses d'exploitation de ces départements figurant sur le précédent rapport ait compris d'autres dépenses que celles de l'exercice 1950, un rapprochement avec le tableau susvisé fait apparaître une augmentation générale et importante.

L'ensemble des dépenses s'est accru de 347 millions, soit de 42,6 p. 100. Les frais de personnel se sont accrus de 47,4 p. 100. Les charges sociales ont passé de 69 à 130 millions.

RESULTATS DE L'EXPLOITATION

DÉPARTEMENTS	DÉPENSES	RECETTES	EXCÉDENT des dépenses sur les recettes.	COEFFICIENTS d'exploitation.
	francs.	francs.	francs.	
Guadeloupe	247.876.755	82.094.305	165.782.450	302
Martinique	345.511.642	117.182.612	228.329.030	295
Réunion	433.220.640	118.437.054	314.783.786	367
Guyane	134.479.894	21.877.903	112.601.991	638
Totaux	1.161.089.131	339.591.874	821.497.257	342

Pour l'ensemble des quatre départements, l'exploitation se solde donc, pour l'exercice 1950, par un déficit de 821 millions. Ces résultats sont plus défavorables que ceux de l'exercice 1950, où l'excédent de dépenses n'était que de 552 millions.

Cependant, le coefficient moyen d'exploitation est légèrement moins lourd (342 au lieu de 354). Celui de la Guadeloupe s'est un peu amélioré, s'abaissant de 340 à 302. Il en est de même de la Réunion, qui accuse 367 au lieu de 390. L'amélioration la plus sensible est celle de la Martinique (295 contre 344). Mais pour la Guyane, le coefficient brut est de 638.

TITRE II

COMPTE GENERAL D'ETABLISSEMENT

Ce compte, qui fait l'objet du tableau ci-dessous, groupe:

Les dépenses, effectuées au cours de l'exercice, au titre de la deuxième section du budget-annexe et relatives à la reconstruction et à l'équipement;

Les recettes affectées à leur financement.

Suivant la nomenclature comptable, il y a lieu de distinguer deux parties:

Le compte « budget d'établissement »;

Le compte de renouvellement des installations et du matériel.

Au compte du « budget d'établissement » figurent les dépenses correspondant aux travaux neufs et aux acquisitions réalisées au cours de l'exercice, ainsi que les produits gageant ces dépenses.

Le compte de renouvellement des installations et du matériel reçoit les dépenses nécessitées par les opérations de remplacement. S'agissant des frais afférents aux installations antérieures à 1923, pour lesquelles aucun fonds d'amortissement n'a été créé, le budget-annexe se trouve dans l'obligation de les classer à la deuxième section. Quant au renouvellement des installations postérieures à 1922, les dépenses correspondantes représentent la plus-value d'actif réalisée.

Par ailleurs, la loi de finances de 1951 a prévu que « pour des raisons de commodité technique » les crédits relatifs aux télécommunications nord-africaines, qui étaient antérieurement inscrits au budget du ministère de l'intérieur, seraient désormais pris en charge par le ministère des postes, télégraphes et téléphones. Les dépenses de cette nature étant imputées à la deuxième section, il est nécessaire de les faire figurer au compte général d'établissement bien qu'elles ne représentent pas un investissement pour le budget-annexe, auquel elles doivent donner lieu à remboursement par le Trésor.

Enfin, le compte général d'établissement fait état des dépenses qui, imputées sur les crédits de la première section, concernent, en fait, l'équipement.

Compte d'établissement de l'exercice 1951.

DESIGNATION DES COMPTES D'EXERCICE du grand livre général.	SOLDES débiteurs au 31 mai 1952.
	francs.
A. — *Compte « Budget d'établissement ».*	
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement	22.052.005.537
Matériel mis à la disposition des services	303.285.966
Total	22.355.291.503
B. — *Compte « Renouvellement des installations et du matériel ».*	
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	132.910.970
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	895.659.319
Total	1.028.570.289
C. — *Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain*	285.000.000
Total des dépenses de la 2e section	23.668.861.792
Pour mémoire:	
D. — *Dépenses de la 1re section applicables au compte d'établissement.*	
Travaux neufs et complémentaires de premier établissement	2.588.546.885
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	7.519.990
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	27.841.302
Total des dépenses de la 1re section applicables à des travaux d'établissement	2.624.308.177
Total général des dépenses d'établissement	26.293.169.969

DESIGNATION DES COMPTES D'EXERCICE du grand livre général.	SOLDES créditeurs au 31 mai 1952.
	francs.
A. — *Compte « Budget d'établissement ».*	
Prélèvement sur le produit des émissions	6.665.030.871
Prélèvement sur l'excédent des recettes de la 1re section	2.477.200.250
Fonds de concours	6.152.498.076
Remboursement des dépenses faites pour la reconstruction	2.102.178.023
Produits divers et recettes d'ordre	15.731.183
Avances du budget général	4.642.653.091
Total	22.355.291.503
B. — *Compte « Renouvellement des installations et du matériel ».*	
Prélèvement sur l'excédent des recettes de la 1re section	613.544.287
Avances du budget général	415.026.002
Total	1.028.570.289
C. — *Couverture de la participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain*	285.000.000
Total des recettes couvrant les dépenses de la 2e section	23.668.861.792
Pour mémoire:	
D. — *Recettes de la 1re section* couvrant des dépenses de la même section applicables à des travaux d'établissement	2.624.308.177
Total général des recettes couvrant les dépenses d'établissement	26.293.169.969

I. — DÉPENSES

Les dépenses d'investissement de l'exercice 1951 ressortent ainsi à 26.293 millions. Si l'on fait abstraction du montant de la participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain qui n'y figure que pour ordre, les investissements réalisés au titre de l'exercice 1951 ressortent sensiblement à 26 milliards.

Le tableau n° 15 donne le développement de ces dépenses par postes d'immobilisation et par branches du service

Les frais de travaux neufs et complémentaires de premier établissement se sont élevés à 24.641 millions, dont 22.052 ont été financés au titre du compte du budget d'établissement et 2.589 par la 1re section du budget-annexe.

La valeur du matériel acquis au cours de l'exercice 1951 et demeurant en magasin s'établit à 303 millions.

Les dépenses de renouvellement des installations antérieures à 1923 se rapportent aux bâtiments (106 millions) et à l'outillage technique (34 millions). Elles ont été imputées à concurrence de 133 millions au compte « renouvellement » et, pour le surplus, financées par la 1re section.

Enfin, les frais de renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922 ont atteint 923 millions, dont 895 figurent au compte « renouvellement » et 28 ont été couverts par les crédits de la 1re section.

Reconstruction et équipement

Les dépenses de la 2e section susvisées sont afférentes tant à la reconstruction qu'à l'équipement et se répartissent comme suit:

2.102.178.023 F pour la reconstruction;
21.566.683.769 F pour l'équipement.

Le tableau ci-dessous donne leur répartition par chapitres budgétaires:

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	MONTANT
		francs.
	Reconstruction	
	A. — Programmes antérieurs à 1949.	
804	Bâtiments	451.699.762
805	Matériel postal	13.190.544
806	Matériel électrique et radioélectrique	584.516.806
807	Matériel de transport routier	8.562.941
	B. — Programme de 1949.	
8059	Matériel postal	2.288.723
8069	Matériel électrique et radioélectrique	135.781.468
	C. — Programme de 1950.	
8040	Bâtiments	360.656.443
8050	Matériel postal	9.999.929
8060	Matériel électrique et radioélectrique	125.298.846
	D. — Programme de 1951.	
8061	Matériel électrique et radioélectrique	440.062.561
	Total des dépenses de reconstruction.	2.102.178.023
	Equipement	
	A. — Programmes antérieurs à 1949.	
900	Bâtiments	1.127.566.246
901	Matériel postal	47.893.706
902	Matériel électrique et radioélectrique	2.133.902.579
903	Matériel de transport routier	16.297.850
	B. — Programme de 1949.	
9009	Bâtiments	954.042.242
9019	Matériel postal	79.527.246
9029	Matériel électrique et radioélectrique	923.855.297
9039	Matériel de transport routier	»
	C. — Programme de 1950.	
9000	Bâtiments	1.178.688.323
9010	Matériel postal	334.798.128
9020	Matériel électrique et radioélectrique	9.457.896.859
9030	Matériel de transport routier	20.000.000
	D. — Programme de 1951.	
9001	Bâtiments	267.086.038
9011	Matériel postal	169.805.326
9021	Matériel électrique et radioélectrique	4.409.962.632
9031	Matériel de transport routier	159.700.877
9041	Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain.	285.000.000
	Total des dépenses d'équipement	21.566.683.769

Les dépenses de la deuxième section effectuées au titre de l'exercice 1951 se répartissent donc, en fonction des programmes de travaux, de la façon suivante:

Programmes antérieurs à 1949:

Reconstruction	1.058 millions.
Equipement	3.326 —
Total	4.384 millions.

Programme de 1949:

Reconstruction	138 millions.
Equipement	1.957 —
Total	2.095 millions.

Programme de 1950:

Reconstruction	496 millions.
Equipement	10.992 —
Total	11.488 millions.

Programme de 1951:

Reconstruction	410 millions.
Equipement	5.292 —
Total	5.702 millions.

Répartition par branches du service

Le tableau annexe n° 11 présente le compte général d'établissement de l'exercice par branches du service. Compte non-tenu de la participation à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain, les dépenses ressortent, comme l'indique le tableau ci-dessous à:

2.066 millions pour la poste et les services financiers;
2.470 millions pour le télégraphe;
21.472 millions pour le téléphone.

BRANCHES DU SERVICE	DÉPENSES de reconstruction.	DÉPENSES d'équipement.	TOTAL
	(En millions.)		
Poste et services financiers..	338	1.728	2.066
Télégraphe	655	1.815	2.470
Téléphone	1.109	20.363	21.472
Totaux	2.102	23.906	26.008

La part de la poste et des services financiers dans les dépenses d'investissement ressort ainsi à 7,94 p. 100, celle du télégraphe à 9,5 p. 100 et celle du téléphone à 82,56 p. 100. On note une diminution sensible du pourcentage de la poste par rapport à l'exercice 1950 où il était de 12,4 p. 100. Celui du télégraphe, qui était précédemment de 10,2, a légèrement fléchi. Par contre, la part du service téléphonique, qui n'était que de 77,4, est en nette augmentation.

Le développement des dépenses par postes d'immobilisations et par branches du service fait l'objet des tableaux figurant en annexe sous les nos 15 et 16. Ce dernier ne fait état que des dépenses effectives d'établissement; la valeur du matériel mis à la disposition des services n'y figure donc pas.

COMPARAISON DES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT DES EXERCICES 1950 ET 1951

Le tableau no 17 établit la comparaison, par postes d'immobilisations et par branches du service, des dépenses d'établissement des exercices 1950 et 1951. Il fait ressortir que les investissements réalisés en 1951 sont dans leur ensemble supérieur de 9.273 millions à ceux de l'exercice précédent. Exception faite des câbles sous-marins, dont les dépenses sont inférieures de plus de 3 millions à celles de 1950, tous les autres postes sont en augmentation notable:

Terrains	63	millions.
Bâtiments	1.311	—
Mobilier	58	—
Outillage technique	838	—
Matériel roulant	145	—
Lignes aériennes et souterraines	984	—
Outillage radioélectrique	118	—

Mais l'accroissement le plus considérable est celui des dépenses afférentes aux câbles téléphoniques, qui ressort à près de 5.758 millions. Alors que les investissements de cette nature n'avaient été en 1950 que de 2.673 millions, contre 3.747 en 1949, ils se sont élevés à 8.431 millions en 1951.

Le tableau suivant fait ressortir les dépenses d'investissement des derniers exercices et leur répartition par branches du service:

EXERCICES	POSTE et services financiers.	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	TOTAL
	(En millions.)			
1947	572	1.226	5.761	7.559
1948	1.182	1.912	10.592	13.716
1949	1.646	2.929	14.810	19.385
1950	2.094	1.696	12.642	16.432
1951	2.066	2.445	21.194	25.705

Alors que 1950 avait été marqué par une diminution des investissements pour les branches « télégraphe » et « téléphone », les télécommunications ont pu investir, au cours de l'exercice 1951, plus de 23 milliards et demi, soit une somme supérieure de près de 9 milliards.

La répartition par nature et par service des dépenses d'établissement, effectuées depuis le 1er janvier 1923 jusqu'à la fin de l'exercice 1951, fait l'objet du tableau no 18, tandis que le suivant en donne la décomposition par postes d'immobilisations. La part des différentes branches d'exploitation ressort à:

8,2 pour la poste et les services financiers,
11,5 pour le télégraphe.
80,3 pour le téléphone.

II. — RECETTES

Les dépenses effectuées pour la reconstruction doivent, conformément à la loi du 5 octobre 1940, donner lieu à remboursement au budget annexe par le Trésor.

Pour gager les autres dépenses, l'administration a disposé:

Du produit de l'émission des bons P. T. T. 5 1/2 p. 100 1950;

D'une partie de l'emprunt souscrit auprès de banques suisses;

De fonds de concours et de certaines recettes assimilées versés par des collectivités ou des particuliers, à titre de participation aux frais des travaux d'établissement effectués pour le compte ou à la demande de ces tiers (ces contributions ne donnent lieu, ni à remboursement, ni à rémunération);

Du produit des ventes d'objets mobiliers;

De l'excédent des recettes d'exploitation de l'exercice;

Et, pour le surplus, d'avances du budget général, portant intérêt à 3 p. 100 au profit du Trésor et amortissables.

Ces diverses recettes s'établissent comme suit:

Fonds d'emprunts	6.665.030.871
Fonds de concours et produits assimilés	6.452.498.076
Produits des ventes d'objets mobiliers et divers	15.731.183
Excédent de recettes de la première section	3.090.741.546
Avances du budget général	5.057.679.093

Ainsi, les bénéfices de l'exploitation ont permis de financer les dépenses d'établissement autorisées dans la proportion de 14,34 pour 100.

Le tableau no 20 présente, par nature de recettes et par branches du service, le développement des recettes affectées, depuis le 1er janvier 1923, à la couverture des dépenses d'établissement. A la fin de l'exercice 1951, il ressort que le financement des travaux de la deuxième section du budget annexe a été assuré, essentiellement, pour:

Plus de 24 milliards par le produit des emprunts.

Plus de 25 milliards par des avances de l'Etat.

Près de 27 milliards par les excédents de l'exploitation.

Enfin, en dehors de ces recettes propres à la deuxième section du budget annexe, la première section a contribué pour 9.512 millions à assurer la couverture des dépenses d'équipement.

DEPENSES D'EQUIPEMENT DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Le compte général d'établissement fait état de l'ensemble des dépenses de cette nature effectuées tant dans la métropole que dans les départements d'outre-mer.

Les dépenses d'équipement propres à ces départements, dont le total approche 26 millions, font l'objet du tableau ci-dessous:

CHAPITRES BUDGÉTAIRES	DÉPARTEMENTS			
	Guadeloupe.	Guyane.	Martinique.	Réunion.
	(En milliers de francs.)			
Programme de 1950.				
Chap. 9000. — Bâtiments.	3.753	3.455	»	1.439
Chap. 9020. — Matériel électrique et radioélectrique	»	»	10.927	»
Programme de 1951.				
Chap. 9001. — Bâtiments.	»	»	1.994	»
Chap. 9011. — Matériel postal	»	»	710	»
Chap. 9021. — Matériel électrique et radioélectrique	1.091	»	1.500	685
Totaux	4.844	3.455	15.131	2.124

TITRE III

COMPTES SPECIAUX

Institués par la loi du 30 juin 1923, ces comptes retracent des opérations faites en dehors du budget. Ils ont une vie propre: la règle de la spécialité par exercice ne leur est pas applicable.

A. — FONDS D'APPROVISIONNEMENT

Le fonds d'approvisionnement est l'organisme chargé de pourvoir à l'ensemble des besoins de l'administration en matériel de consommation courante. Au cours de 1951, sa dotation a été augmentée de 2.300 millions, à l'aide d'une avance du Trésor. Les avances de l'espèce, dont la première remonte à 1948, portent intérêt à 3 p. 100. Leur montant total ressort, à la date de clôture de l'exercice 1951, à près de 7.012 millions.

Le tableau n° 60 présente les variations successives de la dotation du fonds depuis sa constitution, et sa répartition par sections (bâtiments, poste, télégraphe et téléphone).

Le bilan du fonds, arrêté au 31 décembre 1951, fait l'objet du tableau n° 57. Une comparaison avec le bilan précédent conduit à noter les différences suivantes:

La valeur des matériels disponibles apparaît supérieure de 1.508 millions à celle de fin 1950, ce qui n'implique pas une augmentation parallèle des quantités de matériels, étant donné que, par ailleurs, la réévaluation trimestrielle des stocks aboutit finalement à une plus-value en augmentation de 1.736 millions.

L'avoir « en deniers » du fonds, représenté par le montant cumulé de ses comptes courants au Trésor et au service des chèques postaux, est passé de 2.950 millions à près de 5.243 millions; la différence équivaut sensiblement au complément de dotation, alloué par la loi de finances du 24 mai 1951, mais encaissé seulement en fin d'année (voir tableau n° 60).

Quant aux mouvements de matériel intervenus au cours de la gestion 1951, ils sont développés au tableau n° 58. Par rapport à 1950, on constate une augmentation sensible de la valeur des cessions aux services de l'administration qui passe de 5.178 à 6.162 millions. Par contre, les « cessions à divers » ont diminué notablement (81 millions au lieu de 162).

B. — FONDS D'AMORTISSEMENT

(Art. 72 de la loi du 30 juin 1923.)

La dotation de ce fonds, qui était destiné à pourvoir au renouvellement des installations et matériels amortissables, constitués à l'aide des ressources de la 2e section, n'a pas varié au cours de l'exercice 1951.

Le tableau n° 31 donne la répartition des sommes antérieurement versées au fonds. Placées au Trésor, elles sont productives au taux de 4 p. 100 d'intérêts qui, depuis la loi du 31 mars 1931, constituent des recettes de la 1re section.

C. — FONDS DE RESERVE

(Art. 74 de la loi du 30 juin 1923.)

Destiné à faire face aux déficits accidentels d'exploitation, et, pour la part restant à amortir, aux dépenses résultant de la reconstitution d'outillage détruit ou réformé avant amortissement complet, ce fonds, dont le maximum avait été fixé en 1923 à 150 millions, n'a encore rien reçu.

TITRE IV

COMPTES HORS BUDGET

Ce sont les comptes, qui retracent les opérations effectuées par l'administration pour le compte du Trésor, de particuliers et de divers correspondants, ainsi que les opérations de nature budgétaire, qui n'ont pas encore reçu d'imputation définitive dans des comptes budgétaires. Telles sont, par exemple, les opérations d'articles d'argent, les émissions et remboursements de valeurs du Trésor, les dépenses du budget annexe, payées avant ordonnancement, etc.

Au 1er janvier 1951, les comptes hors budget présentaient un excédent de recettes de 17.995 millions. Les opérations retracées à ces comptes, en 1951, se sont élevées:

En recettes à	43.166.692 millions.
En dépenses à	43.157.227 —
Faisant ressortir un excédent de recettes de	9.465 millions.

La situation au 31 décembre 1951 est donc la suivante:

Excédent de recettes au 1er janvier 1951..	17.995 millions.
Excédent de recettes de l'année 1951	9.465 —
Excédent de recettes au 31 décembre 1951	27.460 —

Le tableau ci-après résume les opérations effectuées au titre des divers comptes hors budget pendant l'année 1951 et fait ressortir le solde général des recettes et des dépenses hors budget au 31 décembre 1951:

DÉSIGNATION	SITUATION au 1er janvier 1951. (Soldes.) (1)		OPÉRATIONS de la gestion 1951. (1)	
	Créditeurs.	Débiteurs.	Recettes.	Dépenses.
Opérations budgétaires.	1.401	19.540	101.082	98.767
Opérations du Trésor..	6.453	»	171.659	181.936
Correspondants	579.038	225.970	35.384.753	35.297.637
Opérations à classer..	8.045	331.432	7.565.512	7.555.201
Valeurs inactives.....	429.018	429.018	3.686	3.686
Totaux.....	1.023.955	1.005.960	43.166.692	43.157.227
Soldes	Crédit: 17.995		Crédit: 9.465	

DÉSIGNATION	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1951 Soldes. (1)	
	Créditeurs.	Débiteurs.
Opérations budgétaires.	836	16.660
Opérations du Trésor..	1	3.825
Correspondants	720.085	279.901
Opérations à classer..	11.829	404.905
Valeurs inactives.....	23.446	23.446
Totaux.....	756.197	728.737
	Crédit: 27.460	

(1) Les sommes sont exprimées en millions.

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	1950	1951	DIFFÉRENCE à 1950. Augmentation.	Diminution.
	(En milliards.)			
1° *Recettes.*				
Montant des mandats portés au crédit des comptes courants.....	1.918	2.467	549	»
Montant des virements français inscrits au crédit des comptes courants	10.220	13.287	3.067	»
Montant des virements internationaux inscrits au crédit des comptes courants	85	131	46	»
Totaux.....	12.223	15.885	3.662	»
2° *Dépenses.*				
Montant des mandats portés au débit des comptes courants.....	1.975	2.544	569	»
Montant des virements français inscrits au débit des comptes courants	10.196	13.245	3.049	»
Montant des virements internationaux inscrits au débit des comptes courants	10	15	5	»
Droits sur les mandats. — Taxes et prestations diverses.....	1	1	»	»
Totaux.....	12.182	15.805	3.623	»

Il y a lieu de retenir parmi les comptes de « correspondants », ceux qui sont relatifs aux opérations du service des chèques postaux qui sont retracées au compte intitulé « Dépôts au Trésor sans intérêts. — Comptes courants ».

Les opérations de débit et de crédit, intervenues pendant l'année 1951, sont retracées dans le tableau suivant, qui établit d'autre part une comparaison avec celles de 1950.

Par rapport à 1950, les opérations de crédit se présentent en augmentation de 3.662 milliards et les opérations de débit de 3.623 milliards. Le solde ressort ainsi pour l'année 1951, à 80 milliards, somme supérieure de 39 milliards à celui de 1950.

Par ailleurs, les virements internationaux inscrits au crédit des comptes courants présentent par rapport aux virements débits un remarquable excédent de 116 milliards (contre 75 en 1950).

Deux tableaux publiés en annexe au bilan, sous les n° 33 et 51 donnent la situation des divers comptes de trésorerie au 31 mai 1952, date de clôture de l'exercice 1951.

TITRE V

COMPTES DE CAISSE

Le solde de ces comptes indique le montant, à la date de l'arrêt des écritures, des disponibilités de l'administration en numéraire ou comme avoirs en comptes courants.

On distingue:

1° *Numéraire chez les comptables principaux.*

Au 1er janvier 1951 le solde de ce compte était de 17.853 millions. Il s'est augmenté au 31 décembre de 9.477 millions, atteignant, à cette dernière date, à 27.330 millions. Il présente ainsi une progression supérieure à 53 p. 100, la plus forte qui se soit manifestée au cours de ces dernières années.

2° *Fonds à l'étranger.*

Ce compte présente le montant des provisions, constituées auprès de certains offices étrangers, en vue du règlement des virements internationaux de chèques postaux. Au 31 décembre 1951, son solde s'élevait à près de 96 millions, en augmentation de 24 millions sur celui du 1er janvier précédent.

3° *Comptes courants de chèques postaux des comptables des postes, télégraphes et téléphones.*

Le solde des comptes courants ouverts aux comptables des postes, télégraphes et téléphones dans les centres de chèques postaux qui s'établissait au 1er janvier à 8.564 millions présente, au 31 décembre 1951, une augmentation de 4.864 millions, en atteignant le chiffre de 13.428 millions.

4° *Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones.*

Ce compte est alimenté principalement au moyen des versements, faits au Trésor, par les receveurs, du numéraire excédant, en fin de journée, le maximum d'encaisse autorisé.

Il permet notamment à l'agent comptable centralisateur d'effectuer par virement le règlement des opérations faites:

Par les comptables du Trésor de la métropole et d'outre-mer pour le compte du budget annexe.

Par les comptables des postes pour le compte du Trésor ou pour celui de la caisse nationale d'épargne.

Au 31 décembre 1951, les disponibilités de l'administration en compte courant au Trésor s'élevaient à plus de 386 milliards, en augmentation de près de 68 milliards, soit 21,3 p. 100 sur l'avoir existant à la clôture de l'année précédente.

TITRE VI

FONDS DE CONCOURS

L'article 77 de la loi du 26 janvier 1892 prescrit l'établissement, chaque année, d'un relevé détaillé de tous les actes par lesquels un département, une commune, une collectivité ou un particulier s'est engagé à contribuer, dans une mesure quelconque, aux dépenses de l'Etat.

Cette situation annuelle, en ce qui concerne le service des postes, télégraphes et téléphones, doit, aux termes de l'article 81 de la loi de finances du 30 juin 1923, accompagner le compte définitif de chaque exercice.

Il y a lieu de rappeler que les avances, consenties en vue de la construction de réseaux et de lignes téléphoniques interurbaines, et les avances faites par les départements pour l'établissement du téléphone automatique rural (décrets des 19 juillet et 20 octobre 1935) ont été intégralement remboursées au cours des exercices précédents.

SITUATION AU 31 DECEMBRE 1951

A la fin de l'exercice 1950, le compte des fonds de concours et des recettes assimilées aux fonds de concours présentait un excédent de recettes de	825.420.155
Les recettes effectuées, en 1951, par les comptables des postes, s'élèvent à	7.827.113.010
soit un total de recettes, au 31 décembre 1951, de	8.652.533.165
Les prélèvements opérés pour faire face aux crédits ouverts sur l'exercice 1951 sont de	7.645.118.244
Il reste, à la clôture de l'exercice 1951, un excédent de recettes de	1.007.414.921

Fonds de concours.

Ces divers éléments sont détaillés dans les tableaux ci-après:

	HOTELS	REMBOURSEMENTS travaux.	TOTAUX	REPORTS	TOTAUX NETS
		francs.	francs.	francs.	francs.
Chapitre 1er	»	209.757.025	209.757.025	51.886.000	157.871.025
Chapitre 2	»	3.653.254	3.653.254	»	3.653.254
Chapitre 3	»	1.591.740.889	1.591.740.889	561.660.000	1.030.080.889
Chapitre 4	»	5.406.000	5.406.000	4.391.000	1.015.000
Totaux	»	1.810.557.168	1.810.557.168	617.937.000	1.192.620.168
Reports	»	617.937.000	617.937.000	»	»
Totaux nets	»	1.192.620.168	1.192.620.168	»	1.192.620.168
2e *section.*					
Chapitre 106	146.998	6.589.027.078	6.589.174.076	136.676.000	6.452.498.076
Reports	»	136.676.000	136.676.000	»	»
Totaux nets	146.998	6.452.351.078	6.452.498.076	»	»

Opérations effectuées au cours de l'exercice 1951 au titre des fonds de concours (1).

	EXCÉDENT de recettes à la fin de l'exercice 1950.	RECETTES de l'exercice 1951.	TOTAL des recettes au 31 décembre 1951.	PRÉLÈVEMENTS AU TITRE DE L'EXERCICE 1951			EXCÉDENT de recettes à la fin de l'exercice 1951.
				Affectation à la 1re section du budget annexe.	Affectation à la 2e section du budget annexe.	Total des prélèvements.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Fonds de concours (hôtels)	146.998	11.436.413	11.583.411	»	146.998	146.998	11.436.413
Avances remboursables pour la construction de réseaux et de lignes téléphoniques	»	»	»	»	»	»	»
Avances faites par les départements pour l'installation du téléphone automatique rural	»	»	»	»	»	»	»
Remboursement des travaux, fournitures et cessions effectués pour le compte de services publics	825.273.157	7.815.676.597	8.640.949.754	1.192.620.168	6.452.351.078	7.644.971.246	995.978.508
Totaux	825.420.155	7.827.113.010	8.652.533.165	1.192.620.168	6.452.498.076	7.645.118.244	1.007.414.921

(1) Depuis le 1er janvier 1946, les versements effectués au titre de contribution pour l'établissement de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé, ainsi que les parts contributives d'établissement de lignes d'abonnements téléphoniques nouvelles ou transférées, sont inscrits directement aux produits budgétaires.

Tableau récapitulant, pour chacune des diverses catégories de fonds de concours, les opérations faites depuis le 1er janvier 1923, date de départ du fonctionnement du budget annexe.

	RECETTES			PRÉLÈVEMENTS			EXCÉDENT des recettes fin exercice 1951.
	De 1923 à 1950.	De 1951.	Totaux fin exercice 1951	De 1923 à 1950.	De 1951.	Totaux fin exercice 1951	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Fonds de concours (hôtels)	47.189.475	11.436.413	58.625.888	47.042.477	146.998	47.189.475	11.436.413
Avances remboursables pour la construction de réseaux et de lignes téléphoniques	1.160.020.477	»	1.160.020.477	1.160.020.477	»	1.160.020.477	»
Avances faites par les départements pour l'installation du téléphone automatique rural	193.846.500	»	193.846.500	193.846.500	»	193.846.500	»
Contributions pour l'établissement de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé (1)	277.635.936	»	277.635.936	277.635.936	»	277.635.936	»
Contributions aux dépenses du fonctionnement du Laboratoire de radioélectricité (1)	93.000	»	93.000	93.000	»	93.000	»
Avances de la caisse autonome d'amortissement de la dette publique pour fabrication de timbres spéciaux (art. 79 de la loi du 26 mars 1927)	311.263	»	311.263	311.263	»	311.263	»
Parts contributives des abonnés au téléphone (1)	393.323.228	»	393.323.228	393.323.228	»	393.323.228	»
Remboursement de travaux, fournitures et cessions	5.013.120.311	7.815.676.597	12.828.796.911	4.187.847.157	7.644.971.246	11.832.818.403	995.978.508
Totaux	7.085.540.193	7.827.113.010	15.412.653.203	6.260.120.038	7.645.118.244	13.905.238.282	1.007.414.921

(1) Depuis le 1er janvier 1946, les versements effectués à ce titre sont inscrits directement aux produits budgétaires.

TITRE

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES

Le bilan, établi en exécution du décret du 18 décembre 1923, suivant la présentation qu'exige la

Bilan au

ACTIF	FRANCS	FRANCS	FRANCS
I. — *Actif immobilisé.*			
Immobilisations antérieures à 1923	1.694.686.909		
Moins amortissements	— 717.022.250	977.664.659	
Immobilisations depuis le 1er janvier 1923	100.726.910.124		
Renouvellement des immobilisations antérieures à 1923	618.209.726		
Renouvellement des installations postérieures à 1922	6.415.051.192		
	107.760.171.042		
Moins amortissements	10.392.048.897	97.368.122.145	
			98.345.786.804
II. — *Actif réalisable.*			
Matériel à la disposition des services		9.265.659.690	
Fonds d'approvisionnement		7.800.000.000	
Fonds d'amortissement		274.160.048	
Débiteurs divers		371.844.281.531	
Actif à la disposition de la radiodiffusion		15.507.712	
Fonds libres d'emprunts		1.222.500.000	
			390.422.109.011
III. — *Actif disponible.*			
Numéraire chez les comptables principaux		24.166.406.866	
Fonds à l'étranger		103.132.963	
Comptes courants de chèques postaux des comptables des postes, télégraphes et téléphones		52.180.985.458	
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones		410.418.757.031	
			486.869.282.318
IV. — *Service des emprunts des postes, télégraphes et téléphones.*			
Primes au remboursement des bons et obligations:			
Primes à amortir		140.285.354	
Primes amorties		713.690.483	
Frais d'émission des bons et obligations		429.130.634	
			1.283.106.471
V. — *Bénéfices d'exploitation.*			
Employés conformément aux lois des 30 juin 1923 (art. 74), 19 décembre 1926 (art. 50), 26 juin 1929 (art. 9), 29 novembre 1929 (art. 6), 27 avril 1943 (art. 12), 27 avril 1944 (art. 2)		31.585.583.416	
Versés au Trésor à titre de contribution au payement des pensions du personnel des postes, télégraphes et téléphones		1.109.524.497	
			32.695.107.913
VI. — *Avances téléphoniques remboursées* (conformément à l'article 58 de la loi du 31 mars 1932)			195.531.583
Total de l'actif			1.009.810.921.100

VII

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

nomenclature des comptes dressée par le ministère des finances, fait l'objet du tableau ci-dessous.

31 mai 1952.

PASSIF	FRANCS	FRANCS	FRANCS
I. — *Passif non exigible.*			
Capital		1.143.000.000	
Capital amorti		469.000.000	
Obligations. — Titres amortis		7.702.538.000	
Avances du Trésor et du budget général remboursées:			
Avances à la 2e section	735.076.743		
Avances à la 1re section	4.565.542.618	5.300.619.361	
Autres avances remboursées:			
Avances pour la construction de réseaux et de lignes téléphoniques interurbaines	1.191.697.064		
Avances pour l'installation du téléphone automatique rural	193.652.100	1.385.349.164	
Fonds de concours. — Sommes employées		8.131.102.269	
Excédent de recettes de la 1re section (autofinancement)		26.918.156.519	
Couverture des dépenses faites pour l'organisation de la défense passive et la reconstruction		14.065.634.219	
Couverture des dépenses de la 1re section concernant des travaux de premier établissement		9.511.687.076	74.627.086.658
II. — *Passif exigible à long terme.*			
Avances du Trésor et du budget général à rembourser:			
Avances à la 2e section	26.791.651.086		
Avances au fonds d'approvisionnement	7.011.800.000		
Avances à la 1re section	23.306.037.361	57.109.488.447	
Emprunts. — Capital à amortir		16.955.285.000	74.064.773.447
III. — *Passif exigible à court terme.*			
Créditeurs divers			845.471.422.880
IV. — *Résultats provisoires de l'exercice en cours* (solde)			13.242.440.969
V. — *Résultats généraux depuis le 1er janvier 1923* (solde créditeur)			2.405.500.166
Total du passif			1.009.810.924.160

Ce bilan a été arrêté au 31 mai 1952, date de clôture de l'exercice 1951. Il donne donc la situation active et passive de l'administration à cette date. Les écritures comprennent par suite non seulement les opérations afférentes à l'exercice 1951, mais encore celles qui ont été effectuées pendant les cinq premiers mois de 1952, au titre de l'exercice 1952. Aussi, pour dégager les résultats de l'exercice 1951, le bilan présente-t-il, sous une rubrique spéciale, les résultats provisoires de l'exercice en cours.

D'autre part, la réévaluation des immobilisations n'ayant pas été faite, celles-ci y figurent pour leur coût effectif, en fonction duquel ont été calculés les amortissements. Ce bilan ne peut donc permettre de chiffrer la valeur actuelle du patrimoine de l'administration. Il indique simplement, d'une part, l'origine des fonds dont elle a disposé depuis 1923 (passif) et, d'autre part, la destination qui leur a été donnée (actif).

Le tableau n° 21 établit la comparaison avec le bilan précédent, établi au 31 mai 1951, date de clôture de l'exercice 1950.

A. — ACTIF

I. — Actif immobilisé

Ce poste, dont les développements figurent aux tableaux annexes n° 22 à 28, représente, d'une part, la valeur d'inventaire des immobilisations existant au 1er janvier 1923 et, d'autre part, le montant des dépenses de toute nature effectuées, depuis cette date, pour l'achat de terrains ou de bâtiments, la construction d'immeubles, l'acquisition de matériel roulant et d'outillages ou la réalisation d'installations (câbles, lignes téléphoniques, télégraphiques, etc...).

La valeur brute de cet actif est passée pendant l'exercice 1951 de 83.750 millions à 109.455 millions. Cette augmentation de 25.705 millions correspond à la valeur des immobilisations nouvelles réalisées au cours de l'exercice 1951.

L'examen du compte d'établissement a montré que cet accroissement du patrimoine se répartissait comme suit:

Augmentation des immobilisations faites depuis le 1er janvier 1923 ..... 24.611 millions.

Renouvellement des installations:

a) Antérieures à 1923..... 140 —

b) Postérieures à 1922 ..... 923 —

Le tableau ci-dessous en donne la répartition par branches du service et par poste d'immobilisation:

NATURE DES IMMOBILISATIONS	ACCROISSEMENT	ACCROISSEMENT PAR BRANCHES DU SERVICE		
		Poste.	Télégraphe.	Téléphone.
	(En millions.)			
Terrains	173	64	36	73
Bâtiments	4.374	1.401	720	2.253
Mobilier, petit outillage, petit matériel	225	115	18	92
Outillage technique	6.353	396	830	5.127
Matériel roulant	242	90	11	141
Lignes aériennes et lignes souterraines	5.183	»	61	5.122
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	8.431	»	208	8.223
Câbles sous-marins	74	»	70	4
Outillage radioélectrique	650	»	492	158
Totaux	25.705	2.066	2.446	21.193

Par rapport au bilan d'ouverture où l'actif immobilisé s'élevait à 1.695 millions de francs, représentant la valeur des immobilisations de toute nature remises à l'administration lors de l'institution du budget annexe, les immobilisations se sont grossies au 31 mai 1952, de 107.760 millions, correspondant à la valeur brute des investissements réalisés depuis le 1er janvier 1923, et dont le tableau suivant reproduit le développement par branche du service.

NATURE DES IMMOBILISATIONS	ACCROISSEMENT	ACCROISSEMENT PAR SERVICE		
		Poste.	Télégraphe.	Téléphone.
	(En millions.)			
Terrains	853	337	100	416
Bâtiments	46.145	5.725	2.739	7.681
Mobilier, petit outillage, petit matériel	2.319	654	117	1.548
Outillage technique	28.671	1.984	4.037	22.650
Matériel roulant	1.748	818	163	767
Lignes aériennes et lignes souterraines	25.832	»	194	25.638
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	27.479	»	771	26.708
Câbles sous-marins	303	»	248	55
Outillage radioélectrique	4.410	»	3.666	744
Totaux	107.760	9.518	12.035	86.207

Déduction faite du montant des dépréciations d'usure et de caducité, la valeur nette de l'actif immobilisé ressort comme suit, au 31 mai 1952:

Valeur brute	109.455 millions.
Dépréciations	11.109 —
Valeur nette	98.346 millions.

Cette somme est incontestablement bien loin de représenter la valeur actuelle du patrimoine immobilier de l'administration.

II. — Actif réalisable

L'actif réalisable, qui atteint 399.422 millions, en augmentation de 70.718 millions par rapport au précédent bilan comprend les postes suivants:

Matériel à la disposition des services.

La valeur du matériel, entreposé dans les magasins départementaux et régionaux ou en réserve dans les services spéciaux, et des imprimés atteignait 9.265 millions à l'inventaire du 31 décembre 1951, en augmentation de 1.433 millions sur le bilan précédent.

La répartition par branches de l'exploitation, que donne le tableau n° 29, est la suivante:

3 p. 100 pour la poste et les services financiers;

8 p. 100 pour le télégraphe;

89 p. 100 pour le téléphone.

Dotation du fonds d'approvisionnement.

La dotation de ce fonds, qui figurait au bilan précédent pour 5.500 millions, ressort à la clôture de l'exercice 1951 à 7.800 millions. Cette augmentation de 2.300 millions de dotation a été réalisée au moyen d'une avance du Trésor, portant intérêt au taux de 3 p. 100.

Le tableau n° 30 donne la répartition de cette dotation par section du fonds. La part des télécommunications ressort à 92,3 p. 100.

Fonds d'amortissement.

Ce fonds qui, dans l'esprit du législateur de 1923, était destiné à pourvoir au renouvellement de l'outillage en service et au remplacement des immeubles, n'a reçu aucun versement depuis l'exercice 1938. Son montant s'établit à 274 millions (tableau n° 31).

Fonds libres d'emprunts.

Ce poste présente au 31 mai 1952 une disponibilité de 1.222.500.000 francs.

Il a reçu, au cours de l'exercice 1951, le produit de la deuxième tranche de l'emprunt négocié auprès de banques suisses, soit 1.003.750.000 F.

Les prélèvements effectués pour la couverture des dépenses d'équipement ont porté pour:

5.865 millions sur les fonds provenant de l'emprunt 5 1/2 p. 100 1950;

800 millions sur la première tranche de l'emprunt suisse.

Le tableau n° 32 indique l'utilisation donnée au fonds d'emprunt dont l'administration a disposé depuis 1923.

Comptes débiteurs divers.

Les comptes débiteurs divers, dont le tableau n° 33 donne le développement, accusent un solde de 371.841 millions, supérieur de plus de 72 milliards et demi à celui du bilan précédent.

Actif à la disposition de la radiodiffusion.

Le montant de ce poste représente la valeur du matériel et des imprimés qui ont été conservés par les services de la radiodiffusion nationale, lors de leur passage à la présidence du conseil.

III. — Actif disponible

L'actif disponible est représenté par les valeurs de caisse et les avoirs du budget annexe en comptes courants. Il comprend, d'une part, le montant de l'encaisse des comptables, celui des provisions constituées à l'étranger par la France en vue du règlement des comptes de virements de chèques postaux, les comptes courants de chèques postaux des comptables des postes, télégraphes et téléphones et, d'autre part, les disponibilités de caisse de l'administration déposées en compte courant au Trésor.

Par rapport au dernier bilan, l'actif disponible accuse une augmentation qui affecte tous les postes et représente près de 128 milliards. Le « Numéraire chez les comptables principaux » est supérieur de plus de 8 milliards, passant de près de 16 à 24 milliards. Le solde des comptes courants des comptables des postes, télégraphes et téléphones dans les centres de chèques postaux, qui s'élevait à 10 milliards au bilan précédent, dépasse maintenant 52 milliards. Mais la progression la plus sensible (77 milliards) est encore celle du compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones qui porte ainsi l'avoir à plus de 110 milliards.

Le tableau n° 35 retrace les situations de l'actif disponible à la fin des exercices 1949-1950 et 1951.

IV. — Frais d'établissement

(Service des emprunts des postes, télégraphes et téléphones.)

Ce poste groupe:

a) Les primes au remboursement des obligations, c'est-à-dire la différence entre la valeur nominale des titres et leur prix d'émission. Les primes à amortir se rapportent aux obligations en circulation. Les primes amorties correspondent aux titres amortis par tirages au sort ou par rachats en Bourse;

b) Les frais d'émission des bons et obligations (frais d'impression, publicité, remises aux banques et comptables, etc.): leur montant a été prélevé sur le produit des emprunts.

Le montant des primes restant à amortir, à la clôture de l'exercice 1951, figure au bilan pour 140 millions, en diminution de près de 12 millions sur le bilan précédent (tableau n° 36).

Le tableau n° 37 présente le montant des frais afférents à l'émission des différents emprunts. Ceux-ci se sont augmentés en 1951 d'une somme de 905.340 F, représentant le montant des frais de publicité relatifs à l'émission des bons des postes, télégraphes et téléphones 5 1/2 p. 100 1950.

V. — Affectation des bénéfices d'exploitation

Ce poste retrace l'utilisation des excédents de recettes de la première section du budget annexe depuis 1923, conformément à la loi du 30 juin 1923 et à diverses lois postérieures, et dont le détail est donné au tableau n° 12.

Il comprend deux parties:

A la première apparaissent les excédents de recettes des exercices 1923 à 1929, 1942, 1943, 1949, 1950 et 1951, soit 31.585 millions. Ces bénéfices ont servi, en premier lieu, à rembourser intégralement la dette initiale du budget annexe (469 millions), puis de 1927 à 1929, en 1942, 1949, 1950 et 1951 à couvrir les dépenses d'équipement (26.918 millions). Enfin, en 1942, 1943 et 1949 une partie (3.549 millions) a été utilisée au remboursement des avances faites par le Trésor pour couvrir des déficits d'exploitation, en même temps que des versements de 649 millions étaient faits au budget général.

La seconde (1.109 millions) représente le montant des excédents des recettes de la première section pour les exercices 1933 à 1937 versés au Trésor à titre de contribution au payement des pensions du personnel des postes, télégraphes et téléphones.

VI — Avances téléphoniques remboursées conformément à l'article 58 de la loi du 31 mars 1932

Il s'agit des avances faites pour la construction de réseaux et de lignes téléphoniques et remboursées sur les ressources de la deuxième section du budget annexe; ce poste demeure inchangé à 195 millions (tableau n° 38). Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, l'administration avait intégralement remboursé ses prêteurs à la fin de l'exercice 1948.

VII. — Résultats généraux depuis le 1er janvier 1923

(Ce poste est développé après les comptes du passif.)

B. — PASSIF

I. — Passif non exigible

Cette rubrique groupe les postes dénommés ordinairement capital et réserves. Il fait apparaître la dotation de l'administration, les fonds qui lui ont été avancés, et dont elle a assumé le remboursement (avances et emprunts), les bénéfices qu'elle a investis (autofinancement) et les apports extérieurs, qui ne constituent pas pour elle une dette (fonds de concours, reconstruction).

On distingue:

Une première partie du capital initial représentée par la valeur d'inventaire des immobilisations existant au 1er janvier 1923 et qui a pu être considérée comme amortie sur bénéfices d'exploitation avant cette date (1.113 millions).

La seconde partie du capital initial, correspondant aux immobilisations réalisées pendant les années déficitaires antérieures à 1923, et qui a été amortie de 1923 à 1926 au moyen des excédents de recettes de la 1re section du budget annexe (169 millions).

Le montant des amortissements des bons et des obligations des postes, télégraphes et téléphones émis pour les besoins de la deuxième section: ces amortissements, effectués par tirages, au sort et rachats en bourses dépassaient 7.702 millions à la fin de l'exercice 1951. Ce poste s'est augmenté, en 1951, de 1.104 millions, provenant pour 712 millions de tirages et 392 millions de rachats. Le tableau n° 41 donne par fonds d'emprunts la répartition des amortissements.

La portion remboursée, sur crédits budgétaires (735 millions) des avances faites tant par le Trésor que par le budget général pour la couverture des dépenses d'équipement et dont le tableau n° 44 donne le développement.

La portion remboursée des avances couvrant les déficits d'exploitation. Ce poste est passé de 3.943 à 4.565 millions au cours de l'exercice 1951, à la suite du remboursement sur crédits budgétaires, à titre d'amortissement, d'une somme de 622 millions.

Le montant des avances consenties par des collectivités et des particuliers pour l'établissement de lignes et des réseaux téléphoniques (1.191 millions) ou pour l'installation du téléphone automatique rural (194 millions): ces avances avaient été intégralement remboursées aux prêteurs, à la fin de l'exercice 1948.

Les participations de tiers, non remboursables, employées à la réalisation de nouvelles installations: fonds de concours pour construction d'hôtels des postes, contributions pour l'établissement de lignes d'intérêt privé, parts des abonnés au téléphone dans les frais de pose de leurs lignes et de leurs postes, remboursement de travaux neufs exécutés à la charge de tiers. Ce poste, qui accusait 1.679 millions au précédent bilan, est passé à 8.131 millions à la fin de l'exercice 1951.

Les bénéfices d'exploitation, qui ont été affectés, en application de dispositions légales, à la couverture des dépenses d'équipement. Ce poste s'est augmenté de 3.090 millions, ainsi qu'il a déjà été indiqué (tableau n° 17).

Le remboursement des dépenses faites pour l'organisation de la défense passive (loi du 30 juin 1937) et de la reconstruction (loi du 5 octobre 1940) et dont le tableau n° 48 donne le développement: ce poste est passé, au cours de l'exercice 1951, de 11.963 millions à 11.065 millions.

La couverture de dépenses de la 1re section relatives à des travaux d'équipement (9.511 millions).

Le montant total du passif non exigible dépasse, au 31 mai 1952, 74.627 millions, en augmentation de 16.356 millions par rapport au bilan précédent, soit de près de 22 p. 100.

L'augmentation a porté:

Pour 2.086 millions sur l'extinction des dettes (emprunts publics et avances remboursables).

Pour 8.555 millions sur les participations non remboursables (fonds de concours, couverture des dépenses de reconstruction).

Pour 5.715 millions sur le financement des dépenses d'équipement, dont 3.091 millions par l'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation et 2.624 millions correspondant à des dépenses effectuées sur des crédits de la 1re section, mais concernant des travaux d'établissement.

II. — Passif exigible a long terme

Il comprend les dettes, non encore remboursées, contractées, soit pour constituer l'actif immobilisé (emprunts publics, prêts du Trésor, et avances téléphoniques), soit pour faire face à des déficits d'exploitation.

Les exigibilités à long terme s'élèvent, au 31 mai 1952, à 71.061 millions, en augmentation de 6.275 millions sur le précédent bilan.

Les avances reçues du Trésor et du budget général pour assurer la couverture des dépenses d'équipement de l'exercice 1951 se sont élevées à 5.057 millions. Par contre, il a été remboursé 359 millions pour l'amortissement des avances antérieures. Le montant de la dette contractée par l'Administration envers le Trésor pour les besoins de la 2e section ressort par suite à 26.791 millions, dont le tableau n° 49 donne la répartition par branches du service. Les avances afférentes aux exercices 1945 à 1948 ont été consolidées en totalité.

Le fonds d'approvisionnement ayant, par ailleurs, reçu en 1951 une avance de 2.300 millions, il se trouve redevable de 7.012 millions envers le Trésor (tableau n° 50).

Quant aux avances couvrant les déficits d'exploitation — entièrement consolidées — elles s'établissent à 23.306 millions, en diminution sur le bilan précédent des 682 millions qui ont été versés au Trésor à titre d'amortissement.

Enfin, le montant nominal des emprunts à amortir est passé de 17.056 à 16.955 millions (tableau n° 41). Il s'est accru au cours de l'exercice 1951 du produit de la 2e tranche de l'emprunt contracté auprès de banques suisses (1.003 millions); par contre, il a été diminué de la valeur nominale des bons et obligations amortis (1.104 millions), soit:

212 millions pour l'emprunt 4,50 p. 100

177 millions pour l'emprunt 4 p. 100 1941

113 millions pour l'emprunt 3,50 p. 100

602 millions pour l'emprunt 5,50 p. 100

Par suite, le capital des différents emprunts restant à rembourser à la clôture de l'exercice 1951 s'établit comme suit:

Emprunt 4,50 p. 100	2.119 millions.
Emprunt 4 p. 100 1941	4.757 millions.
Emprunt 3,50 p. 100 1943	2.635 millions.
Emprunt 5,50 p. 100 1950	5.422 millions.
Emprunts suisses	2.022 millions.

III. — Passif exigible a court terme

Ce poste, qui groupe les comptes « Créditeurs divers » (tableau n° 51), atteint 815 milliards, en augmentation de près de 200 milliards par rapport au bilan précédent.

Les sommes en dépôt dans les centres de chèques postaux présentent en particulier un accroissement important. De 367 milliards au 31 mai 1951, elles sont passées au 31 mai 1952 à plus de 490 milliards, accusant une progression de l'ordre de 25 p. 100.

IV. — Amortissements

Ce poste, qui figure en diminution de l'actif immobilisé, indique le montant des dépréciations subies par le matériel et les installations en service: dépréciations annuelles d'usure et disparitions partielles ou totales par suite d'abandon ou de réforme.

Les dépréciations normales d'usure sont calculées d'après des taux fixés par le décret du 18 décembre 1923 et partiellement modifiés par le décret du 17 février 1930.

En principe, le montant des dépréciations annuelles et des disparitions affectant les immobilisations postérieures à 1922, devrait donner lieu, par prélèvement, les premières sur les produits de l'exploitation, les secondes sur le fonds de réserve, à versement au fonds d'amortissement. Ainsi qu'il a été précédemment indiqué, ce dernier fonds n'a pas reçu de versement depuis plusieurs exercices. Il est fait état, cependant, des dépréciations annuelles et des disparitions au compte « Résultats généraux depuis le 1er janvier 1923 » (voir ci-après, sous titre C).

Le poste « Amortissements » présente, par rapport au précédent bilan, une augmentation de 2.054 millions.

Le développement des comptes d'amortissement fait l'objet des tableaux n° 52 à 54 du présent rapport.

C. — RESULTATS GENERAUX DEPUIS LE 1er JANVIER 1923

Ce compte retrace les excédents de recettes ou de dépenses de la 1re section du budget annexe, ainsi que les produits et les charges extra-budgétaires qui affectent l'exploitation.

On citera, parmi les profits et pertes hors budget, la valeur des prélèvements effectués sur les approvisionnements des magasins départementaux pour l'exécution des travaux d'entretien, valeur qui s'ajoute aux payements effectifs de l'exercice, ou, inversement, celle du matériel acheté au cours d'un exercice, mais non consommé, et, par suite, versé aux magasins.

Mais, la perte de beaucoup la plus importante provient de la dépréciation annuelle des installations en service dont il a été question ci-dessus (passif, poste IV).

Le poste « Résultats généraux » accuse au 31 mai 1952 un solde bénéficiaire de 2.405 millions (voir l'annexe n° 4).

Les tableaux suivants présentent, depuis l'origine du budget annexe:

1° Les éléments du compte en question;

2° Les résultats réels par branches de service;

3° Le détail, par branches de l'exploitation, des charges et profits de toute nature qui ont conduit à la situation actuelle.

I. — Situation détaillée du compte « Résultats généraux depuis le 1er janvier 1923 ».

	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDES	
			Débiteurs	Créditeurs
	francs.	francs.	francs.	francs.
EXERCICES ANTÉRIEURS A 1951 (DE 1923 A 1950)				
A. — *Opérations budgétaires.*				
Produits totaux d'exploitation	»	479.451.095.738	»	»
Dépenses totales d'exploitation	477.718.312.353	»	»	1.732.783.385
B. — *Opérations hors budget.*				
Amortissement des installations antérieures à 1923	414.770.858	»	»	»
Amortissement des installations postérieures à 1922 :				
1° Dépréciations normales (versements au fonds d'amortissement non effectués)	7.667.656.017	»	»	»
2° Disparitions, abandon, réforme	481.412.146	»	»	»
Valeur nette des immobilisations laissées à la radiodiffusion	100.766.839	»	»	»
Application du décret du 17 février 1930. — Conséquence des modifications apportées au taux d'amortissement	905.907	49.812.476	»	»
Valeur des prélèvements effectués dans les magasins pour l'exécution de travaux d'entretien	406.923.755	»	»	»
Valeur du matériel d'entretien acheté ou récupéré et non utilisé au cours des exercices	»	7.198.186.137	»	»
Produits divers (2e section)	»	14.525.129	»	»
Valeur brute au 1er janvier 1932 du matériel du laboratoire national de radioélectricité pris en charge par l'administration et payé précédemment sur les crédits de la première section (décret du 6 juin 1931)	»	995.112	»	»
Totaux des opérations hors budget	8.772.435.522	7.263.518.854	1.508.916.668	»
Totaux pour les exercices antérieurs à 1951	486.490.747.875	486.714.614.592	»	223.866.717
EXERCICE 1951				
A. — *Opérations budgétaires.*				
Produits totaux d'exploitation	»	135.790.473.706	»	»
Dépenses totales d'exploitation	132.699.729.160	»	»	3.090.744.546
B. — *Opérations hors budget.*				
Amortissement des installations antérieures à 1923	9.918.777	»	»	»
Amortissement des installations postérieures à 1922 :				
1° Dépréciations normales	42.211.889	»	»	»
2° Disparitions, abandon, réforme	2.002.466.661	»	»	»
Valeur du matériel d'entretien acheté ou récupéré et non utilisé au cours de l'exercice	»	1.129.725.047	»	»
Produits divers (2e section)	»	15.731.183	»	»
Totaux des opérations hors budget	2.054.567.327	1.145.456.230	909.111.097	»
Totaux pour l'exercice 1951	134.754.296.487	136.935.929.936	»	2.181.633.449
Situation à la fin de l'exercice 1951	»	»	»	2.405.500.166

II. — Résultats réels de l'exploitation par branches du service (opérations budgétaires et extra-budgétaires) (1).

EXERCICES	RÉSULTATS GÉNÉRAUX		RÉSULTATS POUR CHACUNE DES BRANCHES DE SERVICE							
			Poste.		Télégraphe.		Radiodiffusion (pour mémoire).		Téléphone.	
	Déficit.	Bénéfice.	Déficit.	Bénéfice.	Déficit.	Bénéfice.	Déficit.	Bénéfice.	Déficit.	Bénéfice.
1923 à 1950	»	223.867	16.064.786	»	17.252.250	»	»	14.038	»	33.526.895
1951	»	2.181.633	11.214.782	»	4.705.893	»	»	»	»	18.102.308
Situation à la fin de l'exercice 1951	»	2.405.500	27.279.568	»	21.958.143	»	»	14.038	»	51.629.173

(1) Les sommes sont exprimées en milliers de francs.

III. — Relevé, pour chacune des branches du service, des causes de déficit ou de bénéfice réels (1).

A. — Pertes

EXERCICES	DÉFICIT NET de l'exploitation courante.	AMORTISSEMENT INDUSTRIEL				PRÉLÈVEMENTS sur les stocks des magasins.	IMMOBILISATIONS transférées à la radiodiffusion (décret du 3 septembre 1949).	TOTAL des pertes.
		Installations antérieures à 1923.	Application du décret du 17 février 1930 (conséquence des modifications apportées au taux d'amortissement).	Installations postérieures à 1922 (dépréciation normale).	Installations postérieures à 1922 (disparues et non remplacées).			
1923 à 1950.								
Poste	15.554.861	40.372	906	660.988	48.069	5.336	»	16.310.532
Télégraphe	16.058.844	139.569	»	1.328.454	42.485	24.419	»	17.593.771
Téléphone	»	234.829	»	5.730.251	350.668	77.168	»	6.432.916
Radiodiffusion (pour mémoire)	»	»	»	»	»	»	100.767	100.767
Totaux fin 1950	31.613.705	414.770	906	7.719.693	481.222	106.923	100.767	40.437.986
Exercice 1951.								
Poste	11.014.718	1.214	»	215.133	3.617	»	»	11.234.682
Télégraphe	4.499.117	554	»	533.120	5.340	»	»	5.038.131
Téléphone	»	8.181	»	1.224.153	33.255	»	»	1.265.589
Totaux de l'exercice 1951	15.513.835	9.949	»	2.002.406	42.212	»	»	17.568.402
Totaux généraux fin 1951	47.127.540	424.719	906	9.722.099	523.434	106.923	100.767	58.006.388

(1) Les sommes sont exprimées en milliers de francs.

B. — PROFITS

EXERCICES	BÉNÉFICE NET de l'exploitation courante (comptes budgétaires).	MATÉRIEL PAYÉ ou récupéré et non utilisé.	PRODUITS DIVERS (2e section).	APPLICATION du décret du 17 février 1950. Conséquence des modifications apportées au taux d'amortissement (installations postérieures à 1922).	VALEUR BRUTE au 1er janvier 1932 du matériel du laboratoire national de radioélectricité (décret du 6 juin 1931).	TOTAL des profits.
1923 à 1950.						
Poste	»	236.482	9.264	»	»	245.746
Télégraphe	»	337.753	2.603	170	995	341.521
Téléphone	33.299.039	6.608.442	2.658	49.642	»	39.959.781
Radiodiffusion (pour mémoire)	114.805	»	»	»	»	114.805
Totaux fin 1950	33.413.844	7.182.677	14.525	49.812	995	40.661.853
Exercice 1951.						
Poste	»	49.600	300	»	»	49.900
Télégraphe	»	321.260	10.978	»	»	332.238
Téléphone	18.604.579	758.865	4.453	»	»	19.367.897
Totaux de 1951	18.604.579	1.129.725	15.731	»	»	19.750.035
Totaux généraux fin 1951.	52.018.423	8.312.402	30.256	49.812	995	60.411.888

C. — SITUATION DÉFINITIVE

EXERCICES	PERTES	PROFITS	SITUATION NETTE	
			Déficit.	Bénéfice.
1923 à 1950.				
Poste	16.310.532	245.746	16.064.786	»
Télégraphe	17.593.771	341.521	17.252.250	»
Téléphone	6.432.916	39.959.781	»	33.526.865
Radiodiffusion (pour mémoire)	100.767	114.805	»	14.038
Totaux	40.437.986	40.661.853	33.317.036	33.540.903
Exercice 1951.				
Poste	11.264.682	49.900	11.214.782	»
Télégraphe	5.038.131	332.238	4.705.893	»
Téléphone	1.265.589	19.367.897	»	18.102.308
Totaux	17.568.402	19.750.035	15.920.675	18.102.308
Bénéfice net de l'exercice 1951				2.181.633
Bénéfice net total à la fin de l'exercice 1951				2.405.500

D. — COMPTE « RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE EN COURS »

Ainsi qu'il a été déjà signalé, le compte « Résultats généraux depuis le 1er janvier 1923 », arrêté à la même date que le bilan, c'est-à-dire au 31 mai 1952, date de clôture de l'exercice 1951, ne reprend pas toutes les opérations effectuées jusqu'à cette date. Il convient d'éviter que son solde soit influencé par l'excédent de recettes provenant de l'exécution de l'exercice 1952 en cours, car, pour des raisons diverses, tel exercice qui se présente comme excédentaire après quelques mois d'exécution peut devenir largement déficitaire par la suite, ou inversement.

Les résultats provisoires de l'exercice en cours figurent donc au bilan à un poste de passif ou d'actif, suivant qu'ils sont excédentaires ou déficitaires. A ce titre, le bilan arrêté au 31 mai 1952 comporte à son passif une somme de 13.242 millions (voir tableau n° 56).

TITRE VIII

TABLEAUX ANNEXES

TABLEAU N° 1

Compte général d'exploitation par branches du service (1).

DÉSIGNATION DES COMPTES du grand-livre.	POSTE et services financiers	TÉLÉ-GRAPHE	TÉLÉ-PHONE
DEBIT			
I. — *Compte d'exploitation.*			
Dépenses d'exploitation et d'entretien, frais de remplacement du matériel sur les ressources ordinaires	76.189.834	10.732.614	40.568.835
Soldes créditeurs (balance)	»	»	21.413.324
Totaux du débit	76.189.834	10.732.614	61.982.159
II. — *Compte de pertes et profits d'exploitation.*			
a) Soldes débiteurs du compte d'exploitation	9.895.937	3.538.719	»
b) Matériel mis à la disposition des services	49.600	321.260	758.865
c) Dépenses diverses	»	»	8
d) Intérêts des avances du Trésor, intérêts et frais de gestion des emprunts	604.034	304.070	1.130.001
e) Amortissement des emprunts	115.270	109.904	833.424
f) Remboursement des avances du Trésor	549.953	255.805	176.252
Soldes créditeurs (balance)	»	»	18.601.579
Totaux du débit	11.214.794	4.529.758	21.503.129
III. — *Résultats généraux.*			
a) Soldes débiteurs du compte « Pertes et profits d'exploitation »	11.014.718	4.499.117	»
Eléments hors budget:			
b) Amortissement des installations antérieures à 1923	1.214	554	8.181
c) Amortissement des installations postérieures à 1922:			
Installations disparues	3.617	5.340	33.255
Dépréciations d'usage	215.133	533.120	1.224.153
Soldes créditeurs (balance)	»	»	18.102.308
Totaux	11.264.682	5.038.131	19.367.897

DÉSIGNATION DES COMPTES du grand-livre.	POSTE et services financiers	TÉLÉ-GRAPHE	TÉLÉ-PHONE
CREDIT			
I. — *Compte d'exploitation.*			
Recettes d'exploitation	66.135.011	7.190.242	60.952.073
Fonds de concours et contributions assimilées	158.886	3.653	1.030.081
Soldes débiteurs (balance)	9.895.937	3.538.719	»
Totaux du crédit	76.189.834	10.732.614	61.982.159
II. — *Compte de pertes et profits d'exploitation.*			
Soldes créditeurs du compte d'exploitation	»	»	21.413.324
Recettes diverses	199.539	26.884	83.133
Intérêts servis par le Trésor sur les sommes versées au fonds d'amortissement	537	3.757	6.672
Soldes débiteurs (balance)	11.014.718	4.499.117	»
Totaux du crédit	11.214.794	4.529.758	21.503.129
III. — *Résultats généraux.*			
Soldes créditeurs du compte « Pertes et profits d'exploitation »	»	»	18.601.579
Eléments hors budget.			
a) Produits divers (2e section)	300	10.978	4.153
b) Valeur nette du matériel acquis ou récupéré et non utilisé au cours de l'exercice	49.600	321.260	758.865
Soldes débiteurs (balance)	11.214.782	4.705.893	»
Totaux	11.264.682	5.038.311	19.367.897

(1) Les sommes sont exprimées en milliers de francs.

TABLEAU N° 2

Comparaison des recettes et de leurs évaluations.

(Fonds de concours non compris.)

CHAPITRES BUDGÉTAIRES	ÉVALUATIONS définitives.	RECETTES effectives	DIFFÉRENCES AVEC LES ÉVALUATIONS	
			En plus.	En moins.
	(En milliers de francs.)			
Recettes d'exploitation proprement dites.				
Recettes postales	45.615.000	49.000.678	3.385.678	»
Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques	6.725.000	7.159.254	434.254	»
Recettes téléphoniques	57.675.000	60.625.259	2.950.259	»
Recettes des services financiers	5.400.000	5.876.774	476.774	»
Recettes diverses.				
Versements opérés par diverses administrations publiques	11.417.300	9.793.194	»	1.624.106
Intérêts de sommes mises à la disposition du Trésor	2.300.000	1.800.000	»	500.000
Produits des ateliers	18.000	8.132	»	9.868
Produits divers	160.000	226.278	66.278	»
Produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts	58.000	83.245	25.245	»
Retenues sur le traitement d'agents ou fonctionnaires logés	5.000	14.041	9.041	»
Dons et legs	8	33	25	»
Produits des placements de fonds	13.000	10.966	»	2.034
Totaux	129.386.308	134.597.854	7.347.554	2.136.008
En plus			5.211.546	

TABLEAU N° 3

Répartition, par mois et par service, des recettes totales d'exploitation pendant l'exercice 1951.

DESIGNATION	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	SERVICES financiers.	RECETTES diverses	TOTAL
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1° *Opérations des comptables régionaux.*						
Janvier	4.811.524.270	395.951.293	330.833.654	463.799.330	10.121.296	6.012.249.843
Février	3.529.268.277	560.387.048	7.347.560.676	406.567.676	15.081.364	11.859.465.041
Mars	3.840.881.097	497.841.550	2.293.025.176	425.246.218	11.725.602	6.981.692.643
Avril	3.878.656.598	610.551.629	6.721.338.209	449.842.882	9.927.757	11.673.287.375
Mai	3.842.577.972	604.276.896	2.110.801.618	429.433.349	25.113.638	7.003.203.473
Juin	4.019.913.939	919.565.386	7.331.140.605	439.599.674	12.980.486	12.726.200.090
Juillet	4.105.855.733	649.744.489	2.285.116.698	465.711.851	16.428.852	7.522.827.623
Août	3.811.549.641	803.373.450	7.839.531.490	410.984.230	17.189.096	12.882.027.707
Septembre	3.708.780.087	771.283.769	2.685.971.102	400.724.847	8.561.121	7.575.320.806
Octobre	4.159.514.101	727.601.240	7.993.697.267	504.301.202	48.160.881	13.433.274.661
Novembre	4.478.573.205	618.248.617	2.850.981.687	481.323.654	19.334.848	8.448.462.011
Décembre	5.325.252.993	938.621.237	10.981.436.128	557.122.797	37.466.081	17.842.539.236
2° *Poste aux armées*	15.644	18.488.756	3.964.800	49.797.649	27.985.477	100.252.296
3° *Départements d'outre-mer*	138.546.005	110.423.497	67.341.290	21.782.816	1.498.266	339.591.874
4° *Agent comptable*	— 492.360.673	— 1.063.395.025	893.876.532	380.583.612	11.670.474.791	11.389.179.237
Totaux	49.158.548.889	7.162.906.802	61.655.339.632	5.877.788.827	11.935.889.556	135.790.473.706

TABLEAU N° 4

Répartition, par chapitres budgétaires et par branches du service, des dépenses d'exploitation.

NATURE DES DÉPENSES	CHAPITRES BUDGÉTAIRES	RÉPARTITION STATISTIQUE (En milliers de francs)			
		Montant total.	Poste et services financiers.	Télégraphe.	Téléphone.
Dette publique.....	Chap. 0010. — Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor.....	4.078.713	1.269.257	669.779	2.139.677
Dette viagère.....	Chap. 0700. — Pensions et compléments de pensions.....	69.391	55.007	841	13.543
Personnel	Chap. 1000. — Traitements du ministre et du personnel titulaire de l'administration centrale.....	594.933	339.112	77.341	178.480
	Chap. 1010. — Administration centrale. — Personnel contractuel et auxiliaire.....	9.099	4.401	735	3.963
	Chap. 1020. — Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Personnel titulaire.....	85.069	»	19.630	65.439
	Chap. 1030. — Centre national d'études des télécommunications. — Service général. — Personnel contractuel et auxiliaire	182.891	»	16.258	166.633
	Chap. 1040. — Service des directions. — Personnel titulaire	2.781.404	1.327.529	237.770	1.216.105
	Chap. 1050. — Service intérieur des bureaux. — Personnel titulaire	29.160.984	17.270.409	2.972.757	8.917.818
	Chap. 1060. — Service de la distribution. — Personnel titulaire	6.997.709	6.762.575	229.745	5.389
	Chap. 1070. — Service des lignes, des installations électriques et des transports. — Personnel titulaire.....	4.770.975	121.551	175.690	4.473.731
	Chap. 1080 — Service des locaux d'exploitation. — Personnel titulaire	172.724	88.218	11.045	73.431
	Chap. 1090. — Inspection générale. — Personnel titulaire..	30.002	17.101	3.900	9.001
	Chap. 1100. — Services d'enseignement. — Personnel titulaire	235.699	62.019	51.706	121.974
	Chap. 1110. — Services spéciaux. — Personnel titulaire....	680.883	239.052	115.443	326.388
	Chap. 1120. — Services d'acheminement des correspondances. — Personnel titulaire.....	2.247.963	2.247.963	»	»
	Chap. 1130. — Services techniques spécialisés. — Personnel titulaire	1.125.939	»	564.525	561.414
	Chap. 1140. — Services extérieurs. — Personnel des cadres complémentaires	2.212.557	1.743.390	108.283	360.884
	Chap. 1150. — Services extérieurs. — Personnel contractuel et auxiliaire	6.197.770	3.448.136	745 937	2.003.697
	Chap. 1160. — Frais de remplacement.....	3.280.168	2.448.098	193.463	638.607
	Chap. 1170. — Allocations aux agents en congé de longue durée	499.190	282.654	39.959	176.587

NATURE DES DÉPENSES	CHAPITRES BUDGÉTAIRES	RÉPARTITION STATISTIQUE (En milliers de francs.) Montant total.	Poste et services financiers.	Télégraphe.	Téléphone.
Personnel (*suite*)...	Chap. 1180. — Allocations à certains agents mis en disponibilité d'office pour maladie	29.669	17.854	2.215	8.990
	Chap. 1190. — Allocations dues aux agents de l'Etat victimes d'un accident survenu au cours d'un déplacement nécessité par l'accomplissement d'une mission	»	»	»	»
	Chap. 1200. — Supplément familial de traitement	1.419.036	857.642	118.039	443.355
	Chap. 1210. — Indemnité de résidence	14.222.809	8.596.035	1.183.088	4.443.686
	Chap. 1220. — Indemnités spéciales	1.208.523	730.416	100.523	377.584
	Chap. 1230. — Indemnités éventuelles	1.963.474	1.186.690	163.329	613.455
	Chap. 1240. — Indemnités des personnels de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer	273.790	165.474	22.776	85.540
	Chap. 1250. — Primes de rendement des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones	454.807	250.014	53.851	150.942
	Chap. 1260. — Rémunération des gérants de bureaux secondaires, des correspondants postaux et de divers	894.459	365.790	285.803	239.866
	Chap. 1270. — Contributions à la constitution des pensions de retraite du personnel	11.972.375	7.152.062	1.071.101	3.749.212
	Chap. 1280. — Versement de 5 p. 100 institué en remplacement de l'impôt cédulaire	3.221.874	1.915.332	291.477	1.015.065
	Chap. 1290. — Indemnités de licenciement	11.179	7.109	945	3.125
	Chap. 1300. — Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	»	»	»	»
	Totaux des dépenses de personnel	96.934.364	57.646.656	8.857.317	30.430.391
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien.	Chap. 3000. — Indemnités de missions, de déplacements et de voyages. — Frais de passage	2.681.151	732.245	165.990	1.782.916
	Chap. 3010. — Administration centrale. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures	40.994	17.703	2.038	21.253
	Chap. 3020. — Services extérieurs. — Chauffage et éclairage. — Mobilier. — Fournitures	3.189.548	2.022.485	300.916	866.147
	Chap. 3030. — Travaux d'impression	170.725	114.986	16.486	39.253
	Chap. 3040. — Remboursement à diverses administrations.	1.067.728	730.741	117.013	219.974
	Chap. 3050. — Loyers	286.625	193.041	21.455	72.129
	Chap. 3060. — Matériel postal	841.624	841.624	»	»
	Chap. 3070. — Matériel électrique	1.767.805	»	443.631	1.324.174
	Chap. 3080. — Dépenses de fonctionnement du centre national d'études des télécommunications	243.903	»	21.161	222.742
	Chap. 3090. — Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant	1.565.265	»	19.024	1.546.241

NATURE DES DÉPENSES	CHAPITRES BUDGÉTAIRES	RÉPARTITION STATISTIQUE (En milliers de francs.)			
		Montant total.	Poste et services financiers.	Télégraphe.	Téléphone.
Matériel, fonctionnement des services et travaux d'entretien (*suite*).	Chap. 3100. — Transport des correspondances, du matériel et du personnel	8.155.232	7.533.632	180.099	441.501
	Chap. 3110. — Matériel automobile	1.290.913	402.353	39.042	858.518
	Chap. 3120. — Services extérieurs. — Entretien et aménagement des locaux	763.557	457.913	63.411	242.233
	Chap. 3130. — Travaux et cessions à titre remboursable	798.298	96.654	110.410	591.234
	Chap. 3140. — Aide aux forces alliées	»	»	»	»
	Totaux des dépenses de matériel	22.872.368	13.145.377	1.500.676	8.228.315
Charges sociales	Chap. 4000. — Prestations familiales	6.604.835	4.167.509	455.453	1.981.873
	Chap. 4010. — Allocations de logement. — Primes d'aménagement et de déménagement	28.225	16.471	2.237	9.514
	Chap. 4020. — Œuvres sociales	214.890	133.637	18.181	63.072
	Chap. 4030. — Prestations en espèces assurées par l'Etat au titre du régime de sécurité sociale	262.409	158.698	22.392	81.319
	Chap. 4040. — Attribution aux personnels auxiliaires des allocations viagères annuelles prévues par l'article 1er de la loi provisoirement applicable du 18 septembre 1940.	603	319	83	201
	Totaux des charges sociales	7.110.962	4.476.637	498.346	2.135.979
Subventions	Chap. 5000. — Subventions de fonctionnement. — Divers organismes	10.000	8.646	277	1.077
Dépenses diverses	Chap. 6000. — Secours	47.820	29.409	4.002	14.409
	Chap. 6010. — Service médical	106.892	59.483	10.984	36.425
	Chap. 6020. — Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	45.420	11.868	2.167	31.385
	Chap. 6030. — Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste. — Remboursement de mandats payés sur faux acquits	9.292	9.292	»	»
	Chap. 6040. — Conférences et organismes internationaux	14.413	389	13.869	155
	Chap. 6050. — Remboursements	14.463	3.309	10.225	929
	Chap. 6060. — Dépenses des exercices clos	1.385.623	795.361	155.170	435.092
	Chap. 6070. — Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	»	»	»	»
	Chap. 6080. — Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	8	5	3	5
	Totaux des dépenses diverses	1.623.931	909.111	196.420	518.400

TABLEAU N° 5

Répartition des dépenses de la 1re section du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

	TOTAUX	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE
1. — Administration centrale	1.050.862	591.346	126.870	332.646
2. — Inspection générale	56.696	30.918	9.651	16.127
3. — Centre national d'études des télécommunications	567.350	»	34.974	532.376
4. — Laboratoire national de radioélectricité	97.260	»	48.630	48.630
5. — Service des recherches et du contrôle technique	636.493	42.434	94.111	499.948
6. — Enseignement	528.322	131.981	106.148	290.193
7. — Ateliers et dépôt central du matériel	916.678	353.615	216.927	346.136
8. — Imprimerie des timbres-poste	404.539	389.303	5.281	9.955
9. — Directions	5.108.633	2.534.050	415.288	2.159.295
10. — Service intérieur des bureaux	54.185.011	29.732.368	5.767.064	18.685.579
11. — Chèques postaux	4.569.449	4.569.449	»	»
12. — Bureaux secondaires	712.384	468.344	30.388	213.652
13. — Distribution	23.536.000	22.310.834	1.162.578	62.588
14. — Service ambulant	4.650.276	4.650.276	»	»
15. — Câbles sous-marins	686.855	»	557.823	129.032
16. — Lignes à grande distance	1.398.168	»	110.181	1.287.987
17. — Services radioélectriques	1.497.213	»	1.197.456	299.757
18. — Service pneumatique	271.460	»	271.460	»
19. — Lignes et installations électriques	14.121.584	»	480.460	13.641.124
20. — Transports	11.709.967	9.332.875	210.084	2.167.008
21. — Service social	251.062	146.373	22.566	82.123
22. — Service médical	99.649	56.918	8.024	34.707
23. — Dépenses générales d'exploitation	1.565.097	898.350	177.910	488.837
	128.621.008	76.239.434	11.053.874	41.327.700
24. — Dépenses en dehors de l'exploitation	4.078.721	1.269.257	669.782	2.139.682
Financement des travaux d'établissement	3.090.745	»	»	3.090.745
Totaux généraux	135.790.474	77.508.691	11.723.656	46.558.127

TABLEAU N° 8

Part des dépenses de personnel dans l'ensemble des dépenses d'exploitation.

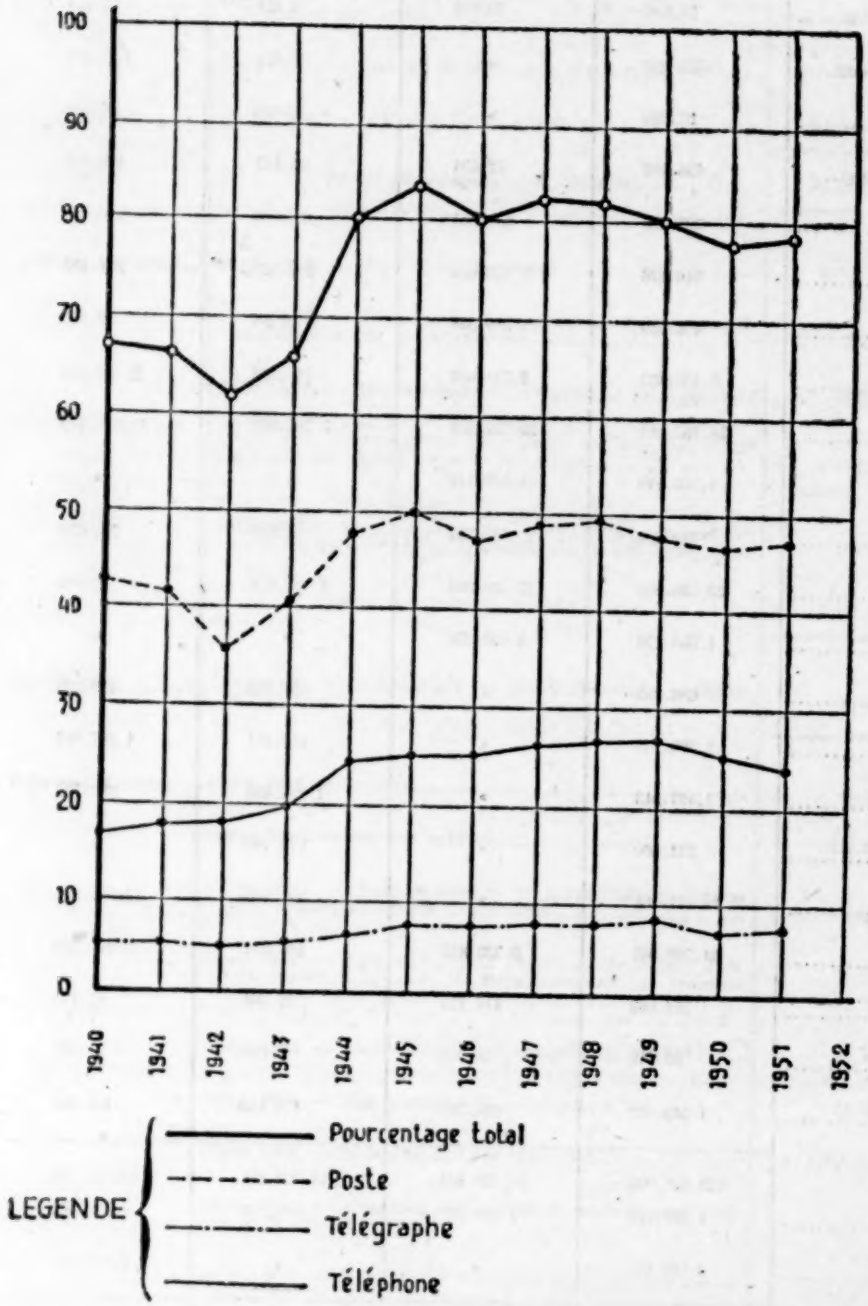

Années	Pourcentage Total	Poste	Télégra.	Téléphone
1940	67,89	43,76	6,29	17,84
1941	66,14	41,54	6,28	18,32
1942	62,09	37,85	6,05	18,19
1943	66,12	40,04	6,17	19,91
1944	80	48	7,2	24,8
1945	83	49,8	8,3	24,9
1946	80	47,2	8	24,8
1947	82,1	48,35	8,21	25,54
1948	82,1	48,5	7,8	25,8
1949	80,41	47,04	8,05	25,32
1950	77,83	45,91	6,98	24,94
1951	78,4	46,81	7,05	24,54
1952				

TABLEAU N° 7

(ANNEXE AU COMPTE GÉNÉRAL D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1951)

Etat de développement du compte « Intérêts des avances du Trésor et du budget général, intérêts et frais de service des obligations ».

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT des dépenses.	RÉPARTITION PAR BRANCHES D'EXPLOITATION		
		Poste	Télégraphe	Téléphone
	francs.	francs.	francs.	francs.
Intérêts des avances du Trésor pour:				
a) Couverture des dépenses d'équipement	515.856.959	82.413.000	89.888.980	373.554.979
b) Dotation complémentaire du fonds d'approvisionnement	154.143.041	9.199.592	5.826.782	139.116.667
c) Couverture des déficits d'exploitation	563.251.280	440.624.956	137.497.218	— 14.870.894
Intérêts et frais de service des obligations	774.853.721	72.396.647	70.857.395	631.599.679
Totaux	2.038.105.001	604.034.195	304.070.375	1.130.000.431

TABLEAU N° 8

(ANNEXE AU COMPTE GÉNÉRAL D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1951)

Etat de développement du compte « Amortissement des bons et obligations. — Remboursement des avances du Trésor. »

NATURE DES DÉPENSES	MONTANT des dépenses.	RÉPARTITION PAR BRANCHES D'EXPLOITATION		
		Poste et services financiers.	Télégraphe	Téléphone.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Amortissement des bons et obligations (1)	1.058.598.012	115.269.516	109.904.326	833.424.170
Remboursement des avances du Trésor	982.010.000	549.953.062	255.804.881	176.252.057
Totaux	2.040.608.012	665.222.578	365.709.207	1.009.676.227

(1) L'amortissement des obligations des postes, télégraphes et téléphones est assuré par la caisse autonome d'amortissement, mais le montant de la dépense faite est versé par le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones au budget général.

TABLEAU N° 9

(ANNEXE AU COMPTE GÉNÉRAL D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1951)

Etat de développement du compte « Intérêts servis par le Trésor sur les fonds libres provenant d'émission de bons et d'obligations amortissables et sur sommes versées au fonds d'amortissement ».

NATURE DES RECETTES	MONTANT des recettes.	RÉPARTITION PAR BRANCHES D'EXPLOITATION		
		Poste.	Télégraphe.	Téléphone.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Intérêts des fonds libres d'emprunt	»	»	»	»
Intérêts des sommes versées au fonds d'amortissement	10.966.402	536.722	3.757.520	6.672.160
Totaux	10.966.402	536.722	3.757.520	6.672.160

TABLEAU N° 10

(ANNEXE AU COMPTE GÉNÉRAL D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 1951)

Etat de développement des recettes du chapitre IX « Produits divers »

NATURE DES PRODUITS	MONTANT
	francs.
I. — Publicité	41.710.531
II. — Autres recettes:	
Créances atteintes par la prescription quadriennale (excédents de caisse, restes à payer sur exercices clos)	17.273.361
Arrérages de rentes viagères servies au personnel en activité soumis au régime des pensions civiles.	91.377
Frais de réfection d'obligations des postes, télégraphes et téléphones	570
Intérêts des obligations des postes, télégraphes et téléphones atteints par la prescription	5.865.167
Arrondissement au franc du montant des intérêts d'obligations des postes, télégraphes et téléphones payés	8.735
Retenues imposées aux fournisseurs et adjudicataires pour retards et irrégularités, escomptes consentis par les fournisseurs (sauf en ce qui concerne le fonds d'approvisionnement)	13.797
Reversements de trop-perçus sur ordonnances et mandats	15.596.023
Remboursement des frais de remplacement d'objets de matériel	395.018
Frais judiciaires, recouvrés en même temps que les créances	102.229
Remboursement concernant des travaux, cessions, fournitures effectués pour les services publics, encaissés après le 31 décembre 1950, ou n'ayant pas dépassé 10.000 francs	1.296.963
Remboursements concernant des travaux, cessions, fournitures n'intéressant pas des services publics et ne constituant pas des fonds de concours	7.667.215
Remboursements par divers de traitements et indemnités d'agents appartenant à un bureau non spécialisé	6.896.288
Restes à payer ou à rembourser, restitués dans les délais légaux	86.687
Remboursement de frais de scolarité par divers	5.225.222
Vente de cours par les services d'enseignement	120.984
Montant des examens du centre prénatal	1.531.600
Retenues pour cumul, congé ou absence	12.388.916
Remboursement d'avances consenties au personnel.	1.803.870
Remboursement de dommages causés par des tiers.	31.123
Apurement des écritures des B. P. M. (1940 à 1943).	27.931.535
Reversements par les caisses de sécurité sociale de cotisations d'assurances sociales versées pour des auxiliaires titularisées	60.329.225
Divers	16.881.577
Totaux du chapitre IX	226.278.316

TABLEAU N° 11

Etat de développement des charges de capital et des charges de déficits d'exploitation supportées par le budget annexe en 1951 et depuis 1923.

NATURE DES DÉPENSES	DÉPENSES de l'exercice 1951.	DÉPENSES des exercices 1923 à 1950	DÉPENSES TOTALES à la fin de l'exercice 1951.
	francs.	francs.	francs.
I. — *Charges de capital.*			
A. — Avances du Trésor à la 2e section et emprunts:			
I. — Amortissements financiers des avances du Trésor et des avances du budget général (2e section)	359.305.000	375.771.744	735.076.744
Amortissement financier des emprunts	1.058.598.012	5.463.341.076	6.521.939.088
Total des amortissements financiers	1.417.903.012	5.839.112.820	7.257.015.832
II. — Intérêts des avances du Trésor et des avances du budget général (2e section)	700.000.000	2.763.991.086	3.463.991.086
Intérêts des emprunts	765.275.362	8.989.407.058	9.754.682.420
Total des intérêts	1.465.275.362	11.753.398.144	13.218.673.506
III. — Frais de service des obligations	9.578.359	122.559.557	132.137.916
Total des charges des avances du Trésor (2e section) et des emprunts	2.892.756.733	17.715.070.521	20.607.827.254
B. — Rémunération du capital initial	»	122.483.945	122.483.945
C. — Remboursement des avances téléphoniques (1)	»	1.014.774.512	1.014.774.512
Total général des charges de capital	2.892.756.733	18.852.328.978	21.745.085.711
II. — *Charges de déficits.*			
A. — Intérêts des avances du Trésor couvrant les déficits d'exploitation	563.251.280	1.200.226.326	1.763.477.606
B. — Remboursement des avances du Trésor couvrant des déficits d'exploitation	622.705.000	2.359.962.441	2.982.667.441
Total des charges de déficits	1.185.956.280	3.560.188.767	4.746.145.047
Totaux généraux	4.078.713.013	22.412.517.745	26.491.230.758

(1) Le remboursement des avances téléphoniques est effectué depuis l'exercice 1932 à l'aide de crédits inscrits à la 2e section du budget annexe (art. 58 de la loi de finances du 31 mars 1932).

TABLEAU N° 12

Règlement des excédents de recettes ou de dépenses constatés à la 1re section depuis 1923.

DÉSIGNATION DES EXERCICES	EXCÉDENT EN FIN D'EXERCICE		AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE RECETTES				COUVERTURE de l'excédent des dépenses. (Avances du Trésor.)
	De recettes.	De dépenses.	Amortissement du capital.	Versement à la 2e section.	Versement au budget général.	Remboursement des avances du Trésor pour déficits d'exploitation.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Exercices:							
1923	10.403.539	»	10.403.539	»	»	»	»
1924	99.532.866	»	99.532.866	»	»	»	»
1925	23.586.629	»	23.586.629	»	»	»	»
1926	335.476.966	»	335.476.966	»	»	»	»
1927	232.030.178	»	»	232.030.178	»	»	»
1928	65.474.468	»	»	65.474.468	»	»	»
1929-1930	10.319.263	»	»	10.319.263	»	»	»
1930-1931	»	23.785.910	»	»	»	»	23.785.910
1931-1932	»	185.029.247	»	»	»	»	185.029.247
1932	»	28.690.265	»	»	»	»	28.690.265
1933	112.056.422	»	»	»	112.056.422	»	»
1934	102.759.550	»	»	»	102.759.550	»	»
1935	211.744.464	»	»	»	211.744.464	»	»
1936	443.074.984	»	»	»	443.074.984	»	»
1937	239.889.077	»	»	»	239.889.077	»	»
1938	»	355.175.906	»	»	»	»	355.175.906
1939	»	144.675.472	»	»	»	»	144.675.472
1940	»	838.412.805	»	»	»	»	838.412.805
1941	»	300.400.836	»	»	»	»	300.400.836
1942	1.439.522.671	»	»	300.000.000	402.165.871	737.356.800	»
1943	1.476.029.020	»	»	»	247.215.379	1.228.813.641	»
1944	»	2.531.268.426	»	»	»	»	2.531.268.426
1945	»	4.407.834.816	»	»	»	»	4.407.834.816
1946	»	2.435.600.784	»	»	»	»	2.435.600.784
1947	»	4.253.887.377	»	»	»	»	4.253.887.377
1948	»	12.276.818.136	»	»	»	»	12.276.818.136
1949	15.366.598.324	»	»	13.783.723.147	»	1.582.875.177	»
1950	9.435.864.947	»	»	9.435.864.947	»	»	»
1951	3.090.744.546	»	»	3.090.744.546	»	»	»
Totaux	32.695.107.944	27.871.579.980	469.000.000	26.918.456.549	1.758.905.747	3.549.045.618	27.871.579.980
Excédent net des recettes	4.823.527.964		32.695.107.944				

TABLEAU

Graphique du coefficient net

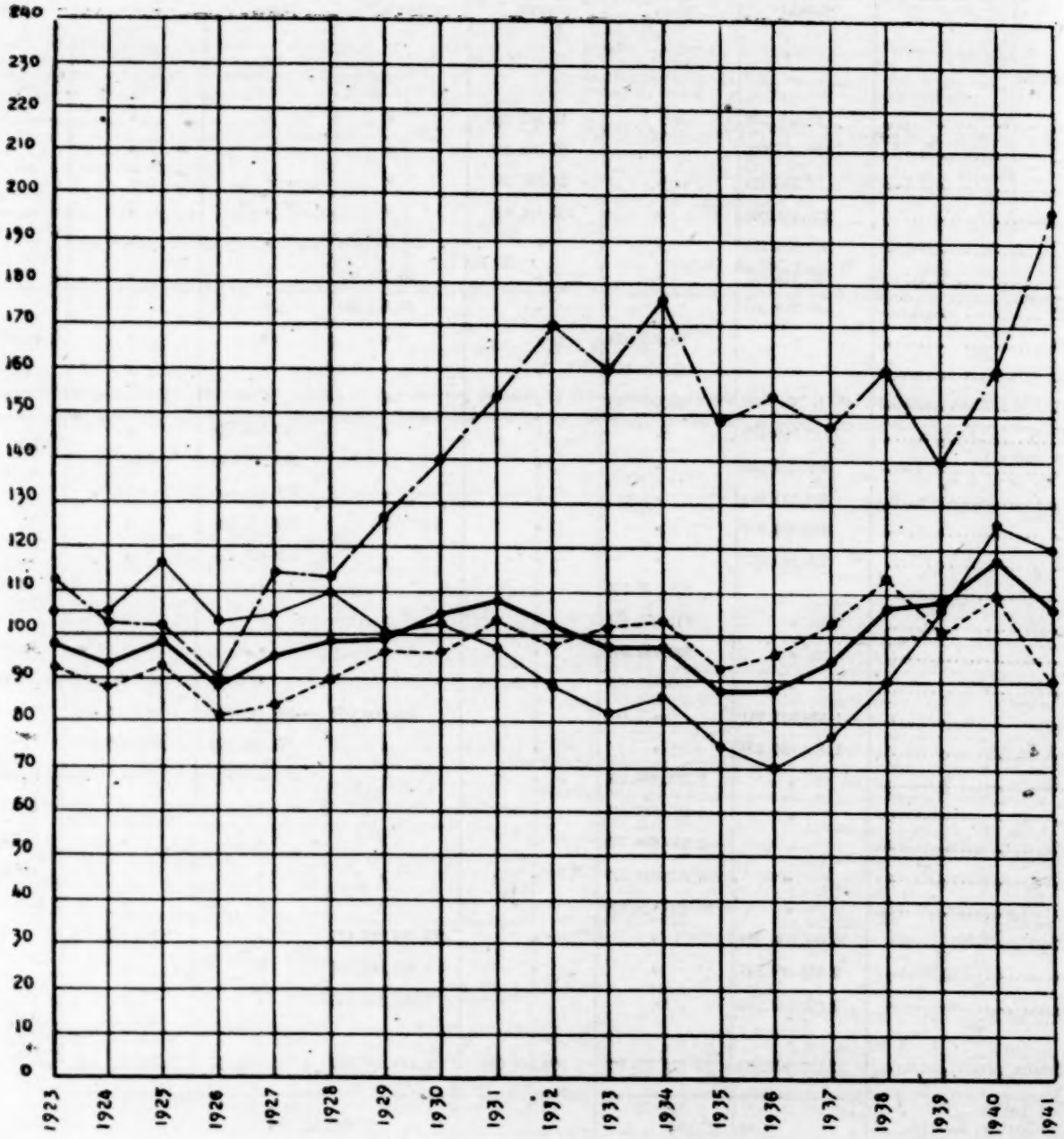

N° 13

de l'exploitation depuis 1923.

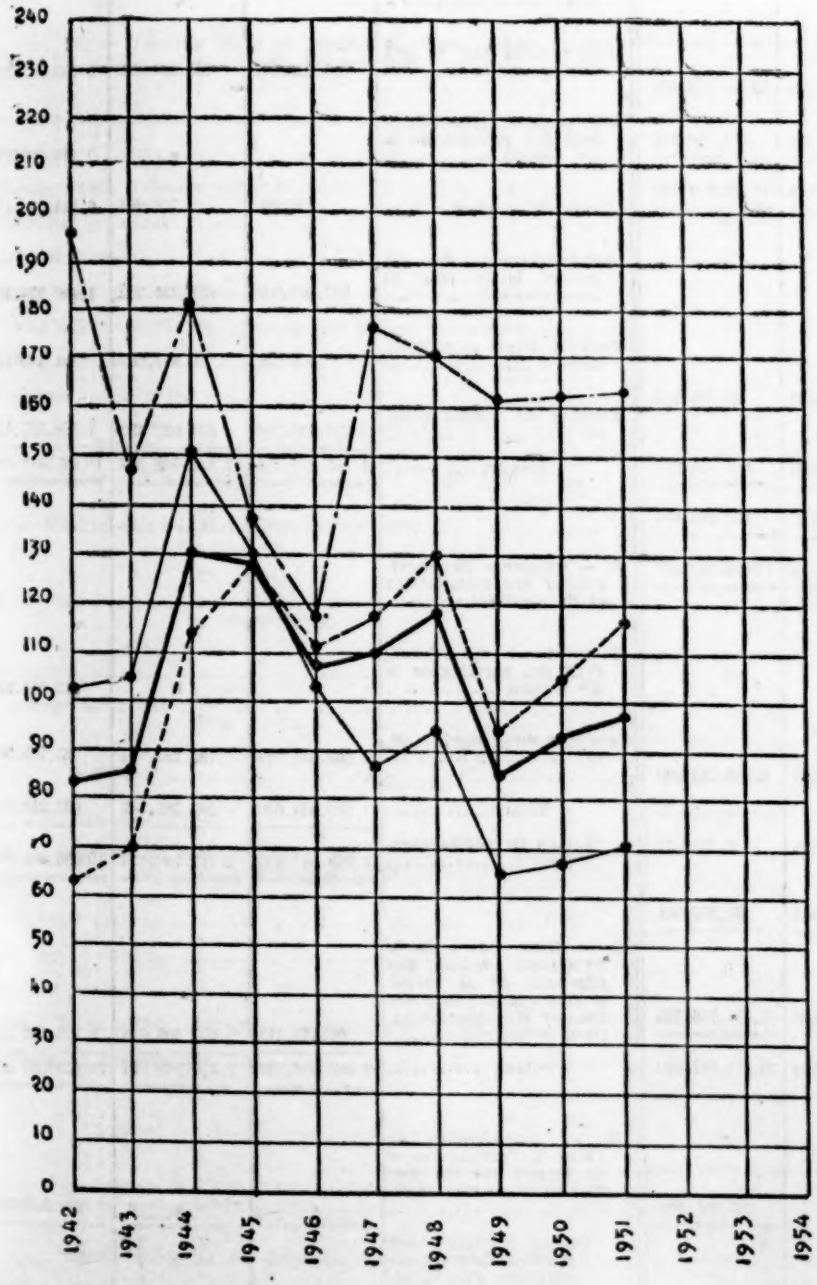

OBSERVATIONS

Années	Pourcentage			
	Poste	Télégraphe	Téléphone	Ensemble
1923	92,45	114,52	105,88	99,26
1924	88,31	101,75	104,03	94,14
1925	91,83	100,87	117	98,74
1926	80,69	88,57	101,07	86,53
1927	83,32	115,24	100,48	92,15
1928	89,67	114,55	109,42	97,85
1929	95,27	126,66	99,28	99,74
1930	95,85	133,65	100,07	100,66
1931	102,26	151,20	97,87	105,07
1932	99,55	168,23	88,63	101,02
1933	100,41	162,81	83,19	97,09
1934	100,68	174,50	84,15	97,36
1935	93,24	149,73	77,39	89,22
1936	95,63	152,79	71,12	88,46
1937	102,09	148,21	79,96	93,51
1938	113,37	161,97	92,32	106,98
1939	99,49	136,67	101,94	102,59
1940	108,69	157,20	125,26	117,28
1941	90,45	197,60	126,36	107
1942	65,03	188,86	104,70	83,03
1943	70,54	148,29	107,68	84,93
1944	113,15	185,80	156,27	130,66
1945	128,39	139,94	130,59	129,92
1946	112,36	115,52	101,73	108,88
1947	119,23	178,42	86,73	109,66
1948	130	170,70	84,90	118,70
1949	94,33	161,42	66,54	86,37
1950	105,52	162,15	68,23	92,06
1951	116,56	162,29	70,02	97,72
1952				

TABLEAU N° 14

Compte d'établissement par branches du service.

DÉSIGNATION des comptes d'exercice du grand livre général.	SOLDES DÉBITEURS AU 31 MAI 1952			DÉSIGNATION des comptes d'exercice du grand livre général.	SOLDES CRÉDITEURS AU 31 MAI 1952		
	Poste.	Télégraphe.	Téléphone.		Poste.	Télégraphe.	Téléphone.
	francs.	francs.	francs.		francs.	francs.	francs.
DÉBIT				**CRÉDIT**			
A. — *Compte « Budget d'établissement ».*				A. — *Compte « Budget d'établissement ».*			
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement	1.763.977.332	2.106.428.538	18.181.399.667	Prélèvement sur le produit des émissions.....	795.923.548	813.594.990	5.655.512.333
Matériel mis à la disposition des services.....	»	25.273.830	278.012.136	Prélèvement sur l'excédent des recettes de la 1re section.....	»	»	2.477.200.259
Totaux.....	1.763.977.332	2.131.702.368	18.459.611.803	Fonds de concours.....	146.998	7.766.901	6.444.584.177
B. — *Compte « Renouvellement des installations et du matériel ».*				Remboursement des dépenses faites pour la reconstruction	337.568.062	655.335.562	1.109.274.469
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923.....	60.048.765	49.156.638	23.705.567	Produits divers et recettes d'ordre	239.949	10.977.795	4.453.418
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922.....	145.485.923	136.629.109	613.544.287	Avances du budget général	630.038.784	644.027.180	3.368.587.427
Totaux.....	205.534.688	185.785.747	637.249.854	Totaux.....	1.763.977.332	2.131.702.368	18.459.611.803
Totaux du débit (2e section)	1.969.512.020	2.317.488.115	19.096.861.657	B. — *Compte « Renouvellement des installations et du matériel ».*			
C. — *Dépenses de la 1re section applicables au compte d'établissement.* (Pour mémoire.)				Prélèvement sur l'excédent des recettes de la 1re section	»	»	613.544.287
Travaux neufs et complémentaires de premier établissement	87.494.791	448.711.557	2.352.740.537	Avances du budget général	205.534.688	185.785.747	23.705.567
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923.....	4.446.245	4.344.708	1.729.037	Totaux.....	205.534.688	185.785.747	637.249.854
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922.....	4.530.177	3.044.364	20.266.761	Totaux du crédit (2e section)	1.969.512.020	2.317.488.115	19.096.861.657
Totaux des dépenses de la 1re section applicables à des travaux d'établissement..	96.471.213	453.100.629	2.374.736.335	C. — *Recettes de la 1re section couvrant des dépenses de la même section applicables à des travaux d'établissement* (Pour mémoire.).....	96.471.213	453.100.629	2.374.736.335
Totaux	2.065.983.233	2.470.588.744	21.471.597.992	Totaux	2.065.983.233	2.470.588.744	21.471.597.992
D. — *Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain*	»	»	285.000.000	D. — *Participation de l'Etat à l'établissement du réseau des télécommunications nord-africain*	»	»	285.000.000
Totaux généraux des dépenses d'établissement	2.065.983.233	2.470.588.744	21.756.597.992	Totaux généraux des recettes couvrant les dépenses d'établissement	2.065.983.233	2.470.588.744	21.756.597.992

TABLEAU N° 15

(ANNEXE AU COMPTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'EXERCICE 1931)

Etat de développement par poste d'immobilisation et par branche du service des dépenses d'établissement.

TITRE DES COMPTES ET POSTES D'IMMOBILISATION	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En milliers de francs.)			
I. — *Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement.*				
Terrains	64	36	73	173
Bâtiments	1.300	660	2.000	3.960
Mobilier, petit outillage, petit matériel	114	19	92	225
Outillage technique	385	795	4.783	5.963
Matériel roulant	88	11	138	237
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	61	5.122	5.183
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	207	8.167	8.374
Câbles sous-marins	»	70	4	74
Outillage radioélectrique	»	397	155	552
Totaux	1.851	2.256	20.534	24.641
II. — *Matériel mis à la disposition des services*	»	25	278	303
III. — *Dépenses de renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923.*				
Bâtiments	65	16	25	106
Outillage technique	»	34	»	34
Totaux	65	50	25	140
IV. — *Dépenses de renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922.*				
Bâtiments	137	44	228	409
Outillage technique	41	»	314	355
Matériel roulant	2	»	3	5
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	1	56	57
Outillage radioélectrique	»	95	3	98
Totaux	150	140	634	924
V. — *Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain*	»	»	285	285
Totaux généraux des dépenses d'établissement	2.066	2.471	21.756	26.293

TABLEAU N° 16

(ANNEXE AU COMPTE D'ÉTABLISSEMENT DE L'EXERCICE 1951)

Etat de répartition des dépenses d'établissement.

1° *Répartition entre les postes d'immobilisations.*

DÉSIGNATION	TRAVAUX NEUFS et travaux complémentaires de premier établissement.	RENOUVELLEMENT des installations et du matériel antérieurs à 1923.	RENOUVELLEMENT des installations et du matériel postérieurs à 1922.	ENSEMBLE
Terrains	173	»	»	173
Bâtiments	3.860	106	408	4.374
Mobilier, petit outillage, petit matériel	225	»	»	225
Outillage technique	5.963	34	356	6.353
Matériel roulant	237	»	5	242
Lignes aériennes et lignes souterraines	5.183	»	»	5.183
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	8.374	»	57	8.431
Câbles sous-marins	74	»	»	74
Outillage radioélectrique	552	»	98	650
Totaux	24.641	140	924	25.705

2° *Répartition entre les branches du service.*

DÉSIGNATION	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Terrains	64	36	73	173
Bâtiments	1.401	720	2.253	4.374
Mobilier, petit outillage, petit matériel	114	19	92	225
Outillage technique	396	830	5.127	6.353
Matériel roulant	91	10	141	242
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	61	5.122	5.183
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	208	8.223	8.431
Câbles sous-marins	»	70	4	74
Outillage radioélectrique	»	491	159	650
Totaux	2.066	2.445	21.194	25.705

TABLEAU N° 17

Etat comparatif des dépenses d'établissement des exercices 1950 et 1951.

OBJET DES DÉPENSES	EXERCICE 1950			
	Poste	Télégraphe	Téléphone	Ensemble
	(En millions)			
Terrains	67	5	38	110
Bâtiments	1.112	510	1.441	3.063
Mobilier, petit outillage, petit matériel	93	12	62	167
Outillage technique	765	598	4.151	5.514
Matériel roulant	57	5	35	97
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	40	4.157	4.197
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	78	2.596	2.674
Câbles sous-marins	»	27	51	78
Outillage radioélectrique	»	421	111	532
Totaux	2.094	1.696	12.642	16.432
Matériel et imprimés mis à la disposition des services (2e section)	»	37	407	444
Totaux généraux	2.094	1.733	13.049	16.876

OBJET DES DÉPENSES	EXERCICE 1951			
	Poste	Télégraphe	Téléphone	Ensemble
	(En millions.)			
Terrains	64	36	73	173
Bâtiments	1.501	720	2.253	4.374
Mobilier, petit outillage, petit matériel	114	19	92	225
Outillage technique	396	830	5.127	6.353
Matériel roulant	91	10	141	242
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	61	5.122	5.183
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	208	8.223	8.431
Câbles sous-marins	»	70	4	74
Outillage radioélectrique	»	491	159	650
Totaux	2.066	2.445	21.194	25.705
Matériel mis à la disposition des services	»	25	278	303
Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain	»	»	285	285
Totaux	»	25	563	588
Totaux généraux	2.066	2.470	21.757	26.293

OBJET DES DÉPENSES	DIFFÉRENCES 1951 PAR RAPPORT A 1950			
	Poste	Télégraphe	Téléphone	Ensemble
	(En millions.)			
Terrains	— 3	+ 31	+ 35	+ 63
Bâtiments	+ 389	+ 210	+ 812	+ 1.311
Mobilier, petit outillage, petit matériel	+ 21	+ 7	+ 30	+ 58
Outillage technique	— 369	+ 232	+ 976	+ 839
Matériel roulant	+ 34	+ 5	+ 106	+ 145
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	+ 21	+ 965	+ 986
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	+ 130	+ 5.627	+ 5.757
Câbles sous-marins	»	+ 43	— 47	— 4
Outillage radioélectrique	»	+ 70	+ 48	+ 118
Totaux	— 28	+ 749	+ 8.552	+ 9.273
Matériel mis à la disposition des services	»	— 12	— 129	— 141
Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain	»	»	+ 285	+ 285
Totaux	»	— 12	+ 156	+ 144
Totaux généraux	— 28	+ 737	+ 8.708	+ 9.417

TABLEAU N° 18

Relevé, par nature et par service, des dépenses d'établissement effectuées depuis le 1er janvier 1923.

OBJET DES DÉPENSES	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	(En millions.)			
De 1923 à 1950.				
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement.	6.573	8.358	61.155	76.086
Matériel mis à la disposition des services	»	134	1.539	1.673
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	218	146	114	478
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	661	1.084	3.746	5.491
Dotation complémentaire du fonds d'approvisionnement	49	30	608	687
Remboursement des avances téléphoniques	»	»	195	195
Totaux	7.501	9.752	67.357	84.610
Exercice 1951.				
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement.	1.851	2.256	20.534	24.641
Matériel mis à la disposition des services	»	25	278	303
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	65	50	25	140
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	150	140	634	924
Totaux	2.066	2.471	21.471	26.008
Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain	»	»	285	285
Totaux généraux	2.066	2.471	21.756	26.293
Ensemble.				
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement.	8.424	10.614	81.689	100.727
Matériel mis à la disposition des services	»	159	1.817	1.976
Renouvellement des installations et du matériel antérieurs à 1923	283	196	139	618
Renouvellement des installations et du matériel postérieurs à 1922	811	1.224	4.380	6.415
Dotation complémentaire du fonds d'approvisionnement	49	30	608	687
Remboursement des avances téléphoniques	»	»	195	195
Totaux	9.567	12.223	88.828	110.618
Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain	»	»	285	285
Totaux généraux	9.567	12.223	89.113	110.903

TABLEAU N° 19

Relevé par poste d'immobilisation et par service des dépenses d'établissement effectuées depuis le 1er janvier 1923.

OBJET DES DÉPENSES	RÉPARTITION			DÉPENSES totales au 31 mai 1962.
	Poste	Télégraphe	Téléphone.	
	(En milliers de francs.)			
I. — *Travaux neufs et travaux complémentaires.*				
Terrains	337	100	416	853
Bâtiments	4.764	2.522	7.029	14.315
Mobilier, petit outillage, petit matériel	654	117	1.548	2.319
Outillage technique	1.932	3.870	21.165	26.967
Matériel roulant	737	129	618	1.484
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	194	25.639	25.833
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	723	24.564	25.287
Câbles sous-marins	»	231	55	286
Outillage radioélectrique	»	2.728	655	3.383
Totaux	8.424	10.614	81.689	100.727
II. — *Matériel mis à la disposition des services*	»	159	1.817	1.976
III. — *Renouvellement des installations antérieures à 1923.*				
Bâtiments	265	91	103	459
Outillage technique	1	84	36	121
Matériel roulant	17	»	»	17
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	2	»	2
Câbles sous-marins	»	18	»	18
Outillage radioélectrique	»	1	»	1
Totaux	283	196	139	618
IV. — *Renouvellement des installations postérieures à 1922.*				
Bâtiments	696	126	549	1.371
Outillage technique	51	82	1.449	1.582
Matériel roulant	64	34	149	247
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	46	2.144	2.190
Câbles sous-marins	»	»	»	»
Outillage radioélectrique	»	936	89	1.025
Totaux	811	1.224	4.380	6.415
V. — *Dotation complémentaire du fonds d'approvisionnement*	49	30	608	687
VI. — *Remboursement des avances téléphoniques*	»	»	195	195
Totaux	9.567	12.223	88.828	110.618
VII. — *Participation de l'Etat à l'établissement du réseau de télécommunications nord-africain*	»	»	285	285
Totaux généraux	9.567	12.223	89.113	110.903

TABLEAU N° 20

Développement des recettes affectées à la couverture des dépenses d'établissement depuis le 1er janvier 1923.

NATURE DES RECETTES	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	TOTAL
	francs.	francs.	francs.	francs
De 1923 *à* 1950.				
Produits des emprunts	510	415	6.467	7.392
Prélèvements sur les excédents de recettes de la 1re section	1.289	1.803	20.735	23.827
Fonds de concours	62	56	1.561	1.679
Remboursement des dépenses faites pour l'organisation de la défense passive et la reconstruction	1.455	2.691	7.818	11.964
Produits divers et recettes d'ordre	9	3	3	15
Avances du Trésor et du budget général	3.897	4.206	22.333	30.436
Matériel à la disposition des services (prélèvements sur les stocks des magasins départementaux)	»	86	938	1.024
Avances remboursables	»	»	1.385	1.385
Totaux	7.222	9.260	61.240	77.722
Pour ordre :				
Matériel du laboratoire national de radioélectricité pris en charge par l'administration (décret du 6 juin 1931) incorporé aux résultats généraux du bilan	»	1	»	1
1951.				
Produits des emprunts	796	813	5.056	6.665
Prélèvements sur les excédents de recettes de la 1re section	»	»	3.091	3.091
Fonds de concours	»	8	6.444	6.452
Remboursement des dépenses faites pour la reconstruction	338	655	1.109	2.102
Produits divers	»	11	5	16
Avances du Trésor et du budget général	836	830	3.392	5.058
Totaux	1.970	2.317	19.097	23.384
Pour ordre :				
Couverture des dépenses relatives à l'établissement du réseau des télécommunications nord-africain	»	»	285	285
De 1923 *à* 1951.				
Produits des emprunts	1.306	1.228	11.523	14.057
Prélèvements sur les excédents des recettes de la 1re section	1.289	1.803	23.826	26.918
Fonds de concours	62	64	8.005	8.131
Remboursement des dépenses faites pour l'organisation de la défense passive et la reconstruction	1.793	3.346	8.927	14.066
Produits divers	9	14	8	31
Avances du Trésor et du budget général	4.733	5.036	25.725	35.494
Matériel à la disposition des services (prélèvements sur les stocks des magasins départementaux)	»	86	938	1.024
Avances remboursables	»	»	1.385	1.385
Totaux	9.192	11.577	80.337	101.106
Pour ordre :				
Recettes de la 1re section couvrant des dépenses de la même section applicables à des travaux d'établissement	375	645	8.491	9.511
Matériel du laboratoire national de radioélectricité pris en charge par l'administration (décret du 6 juin 1931) incorporé aux résultats généraux du bilan	»	1	»	1
Couverture des dépenses relatives à l'établissement du réseau des télécommunications nord-africain	»	»	285	285

TABLEAU

Comparaison entre les bilans

ACTIF

DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND LIVRE	BILAN au 31 mai 1952.	BILAN au 31 mai 1951.	DIFFÉRENCE AU BILAN au 31 mai 1952. En plus.	DIFFÉRENCE AU BILAN au 31 mai 1952. En moins.
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — *Actif immobilisé.*				
Immobilisations antérieures à 1923	1.694.686.909	1.694.686.909	»	»
Immobilisations depuis le 1er janvier 1923	100.726.910.124	76.085.957.702	24.640.952.422	»
Renouvellement des immobilisations antérieures à 1923	618.209.726	477.778.766	140.430.960	»
Renouvellement des immobilisations postérieures à 1922	6.415.051.192	5.491.550.571	923.500.621	»
Totaux de l'actif immobilisé	109.454.857.951	83.749.973.948	25.704.883.003	»
II. — *Actif réalisable.*				
Matériel à la disposition des services	9.265.659.690	7.832.648.677	1.433.011.013	»
Fonds d'approvisionnement	7.800.000.000	5.500.000.000	2.300.000.000	»
Fonds d'amortissement	274.160.048	274.160.048	»	»
Fonds libres d'emprunts	1.222.500.000	6.884.686.211	»	5.662.186.211
Débiteurs divers	371.844.281.531	299.497.243.674	72.647.037.857	»
Actif à la disposition de la radiodiffusion nationale	15.507.742	15.507.742	»	»
Totaux de l'actif réalisable	390.422.109.011	319.704.246.352	76.380.048.870	5.662.186.211
III. — *Actif disponible.*				
Numéraire chez les comptables principaux	24.166.406.866	15.791.932.097	8.374.474.769	»
Fonds à l'étranger	103.132.963	72.396.132	30.736.831	»
Comptes courants de chèques postaux des comptables des postes, télégraphes et téléphones	52.180.985.458	9.932.886.133	42.248.099.325	»
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	410.418.757.031	333.086.470.127	77.332.286.904	»
Totaux de l'actif disponible	486.869.282.318	358.883.684.489	127.985.597.829	»
IV. — *Frais d'établissement.*				
(Service des emprunts des postes, télégraphes et téléphones.)				
Primes au remboursement des obligations :				
Primes à amortir	140.285.354	152.057.173	»	11.771.819
Primes amorties	713.690.483	701.918.664	11.771.819	»
Frais d'émission des bons et obligations amortissables	429.130.634	428.225.294	905.340	»
Totaux des frais d'établissement	1.283.106.471	1.282.201.131	12.677.159	11.771.819
			En plus : 905.340	
V. — *Bénéfices d'exploitation.*				
Employés conformément aux lois des 10 juin 1923 (art. 74), 19 décembre 1926 (art. 50), 29 juin 1929 (art. 9), 29 novembre 1929 (art. 6), 27 avril 1943 (art. 12) et 27 avril 1944 (art. 11)	31.585.583.416	28.494.838.870	3.090.744.546	»
Versés au Trésor à titre de contributions au payement des pensions du personnel des postes, télégraphes et téléphones	1.109.524.497	1.109.524.497	»	»
Totaux des bénéfices d'exploitation	32.695.107.913	29.604.363.367	3.090.744.546	»
VI. — *Avances téléphoniques remboursées.*				
Conformément à l'article 58 de la loi du 31 mars 1932	195.531.583	195.531.583	»	»
Totaux de l'actif	1.020.919.995.247	793.420.000.870	233.173.952.407	5.673.958.030
			En plus : 227.499.994.377	

N° 21

des exercices 1950 et 1951.

PASSIF

DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND LIVRE	BILAN au 31 mai 1952	BILAN au 31 mai 1951	DIFFÉRENCE AU BILAN au 31 mai 1952	
			En plus	En moins
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — *Passif non exigible.*				
Capital	1.143.000.000	1.143.000.000	»	»
Capital amorti	469.000.000	469.000.000	»	»
Obligations. — Titres amortis	7.702.538.000	6.598.158.000	1.104.380.000	»
Avances du Trésor et du budget général remboursées:				
Avances faites à la 2e section	735.076.743	375.771.743	359.305.000	»
Avances à la 1re section (pour déficits d'exploitation)	4.565.542.618	3.942.837.618	622.705.000	»
Autres avances remboursées:				
Avances pour la construction de réseaux et de lignes téléphoniques interurbaines	1.191.697.064	1.191.697.064	»	»
Avances pour l'installation du téléphone automatique rural	193.652.400	193.652.400	»	»
Fonds de concours. — Sommes employées	8.131.102.269	1.678.604.193	6.452.498.076	»
Excédent de recettes de la 1re section (autofinancement)	26.918.156.549	23.827.412.403	3.090.744.146	»
Couverture des dépenses faites pour l'organisation de la défense passive et la reconstruction	14.065.634.242	11.963.456.196	2.102.178.023	»
Couverture des dépenses de la 1re section concernant des travaux de premier établissement	9.511.687.076	6.887.378.899	2.624.308.177	»
Total du passif non exigible	74.627.086.628	58.270.967.816	16.356.118.822	»
II. — *Passif exigible à long terme.*				
Avances du Trésor et du budget général à rembourser:				
Avances à la 2e section	26.791.651.086	22.093.276.596	4.698.374.093	»
Avances du fonds d'approvisionnement	7.011.900.000	4.711.900.000	2.300.000.000	»
Avances à la 1re section (pour déficits d'exploitation)	23.306.037.361	23.928.742.361	»	622.705.000
Emprunts. — Capital à amortir	16.955.285.000	17.055.915.000	»	100.630.000
Total du passif exigible à long terme	74.064.773.447	67.789.734.354	6.993.374.093	723.335.000
			En plus: 6.275.039.093	
III. — *Passif exigible à court terme.*				
Créditeurs divers	845.471.422.880	645.675.264.748	199.796.158.132	»
IV. — *Amortissements.*				
Amortissements des installations antérieures à 1923	717.022.250	707.073.473	9.948.777	»
Amortissements des installations postérieures à 1922	10.392.048.897	8.347.430.347	2.044.618.550	»
Total des amortissements	11.109.071.147	9.054.503.820	2.054.567.327	»
V. — *Résultats provisoires de l'exercice en cours* (solde)	13.242.140.969	12.405.663.415	836.477.554	»
VI. — *Résultats généraux depuis le 1er janvier 1923* (solde créditeur)	2.405.500.166	223.866.717	2.181.633.449	»
Totaux du passif	1.020.919.993.247	793.420.000.870	228.846.031.377	1.316.040.000
			En plus: 227.499.991.377	

TABLEAU N° 22

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Immobilisations antérieures à 1923 ».

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Terrains	14	9	13	36
Bâtiments	46	28	44	118
Mobilier, petit outillage, petit matériel	17	4	52	73
Outillage technique	7	31	114	152
Matériel roulant	29	»	»	29
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	215	835	1.050
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	121	27	148
Câbles sous-marins	»	62	6	68
Outillage radioélectrique	»	21	»	21
Totaux	113	491	1.091	1.695

TABLEAU N° 23

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Immobilisations depuis le 1er janvier 1923. — Travaux neufs et complémentaires ».

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Terrains	337	100	416	853
Bâtiments	4.761	2.522	7.029	14.315
Mobilier, petit outillage, petit matériel	654	117	1.549	2.320
Outillage technique	1.932	3.870	21.165	26.967
Matériel roulant	737	129	618	1.484
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	194	25.638	25.832
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	723	24.564	25.287
Câbles sous-marins	»	231	55	286
Outillage radioélectrique	»	2.728	655	3.383
Totaux	8.421	10.614	81.689	100.727

TABLEAU N° 24

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Renouvellement des installations antérieures à 1923 ».

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Bâtiments	264	91	104	459
Outillage technique	1	64	36	121
Matériel roulant	17	»	»	17
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	2	»	2
Câbles sous-marins	»	18	»	18
Outillage radioélectrique	»	1	»	1
Totaux	282	196	140	618

TABLEAU N° 25

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Renouvellement des installations postérieures à 1922 ».

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Bâtiments	696	126	549	1.371
Outillage technique	51	82	1.449	1.582
Matériel roulant	64	34	149	247
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	46	2.144	2.190
Câbles sous-marins	»	»	»	»
Outillage radioélectrique	»	937	88	1.025
Totaux	811	1.225	4.379	6.415

TABLEAU N° 26

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement, par postes d'immobilisation et par services, de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice 1951 (valeur brute).

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	TOTAL DE L'ACTIF immobilisé.
Terrains	352	108	430	890
Bâtiments	5.771	2.767	7.725	16.263
Mobilier, petit outillage, petit matériel	671	120	1.600	2.391
Outillage technique	1.991	4.067	22.765	28.823
Matériel roulant	846	163	767	1.776
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	409	26.473	26.882
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	892	26.735	27.627
Câbles sous-marins	»	311	60	371
Outillage radioélectrique	»	3.688	744	4.432
Totaux	9.631	12.525	87.299	109.455

TABLEAU N° 27

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement, par poste d'immobilisation et par service, de l'actif immobilisé (valeur nette à la fin de l'exercice 1951).

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Terrains	350	107	426	883
Bâtiments	5.488	2.654	7.500	15.642
Mobilier, petit matériel, petit outillage	666	116	1.470	2.252
Outillage technique	1.551	3.638	18.514	23.703
Matériel roulant	541	49	360	950
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	383	26.022	26.405
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	687	24.546	25.233
Câbles sous-marins	»	207	55	262
Outillage radioélectrique	»	2.491	525	3.016
Totaux	8.596	10.332	79.418	98.346

TABLEAU N° 28

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement, par poste d'immobilisation, de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice 1951 (valeur nette).
(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	VALEUR brute.	DÉPRÉCIATION ACQUISE A LA FIN DE 1951			VALEUR nette.
		Amortissement normal.	Disparition.	Total.	
Terrains	890	»	7	7	883
Bâtiments	16.263	563	58	621	15.642
Mobilier, petit matériel, petit outillage	2.391	»	139	139	2.252
Outillage technique	28.823	5.069	51	5.120	23.703
Matériel roulant	1.776	786	40	826	950
Lignes aériennes et lignes souterraines	26.882	»	477	477	26.405
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	27.627	2.385	9	2.394	25.233
Câbles sous-marins	371	106	3	109	262
Outillage radioélectrique	4.432	1.402	14	1.416	3.016
Totaux	109.455	10.311	798	11.109	98.346

TABLEAU N° 29

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Matériel mis à la disposition des services et imprimés ».
(Les sommes sont exprimées en milliers de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
I. — *Situation au 31 décembre 1950.*				
Matériel des magasins départementaux	197.910	106.496	5.969.609	6.274.015
Matériel en réserve des services spéciaux (matériel non administratif)	»	280.244	1.220.601	1.500.842
Imprimés	36.409	2.890	18.493	57.792
Totaux	234.319	389.627	7.208.703	7.832.649
II. — *Situation au 31 décembre 1951.*				
Matériel des magasins départementaux	233.159	105.014	6.891.013	7.229.186
Matériel en réserve des services spéciaux (matériel non administratif)	»	627.118	1.328.784	1.955.902
Imprimés	50.760	4.029	25.783	80.572
Totaux	283.919	736.161	8.245.580	9.265.660
III. — *Différence par rapport à 1950.*				
Matériel des magasins départementaux	+ 35.249	— 1.482	+ 921.404	+ 955.171
Matériel en réserve des services spéciaux (matériel non administratif)	»	+ 346.877	+ 108.183	+ 455.060
Imprimés	+ 14.351	+ 4.139	+ 7.290	+ 22.780
Totaux	+ 49.600	+ 346.534	+ 1.036.877	+ 1.433.011

TABLEAU N° 30

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Fonds d'approvisionnement ».
(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DÉSIGNATION	RÉPARTITION DE LA DOTATION PAR SECTION DU FONDS				
	Bâtiments	Poste	Télégraphe	Téléphone	Ensemble
Dotation du fonds d'approvisionnement à la fin de l'exercice 1950...	80	345	215	4.860	5.500
Augmentation	70	105	85	2.040	2.300
Total à la fin de l'exercice 1951.....	150	450	300	6.900	7.800

TABLEAU N° 31

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Fonds d'amortissement ».
(Les sommes sont exprimées en milliers de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Bâtiments	3.533	39.232	1.670	44.435
Outillage technique et radio.....	4.929	47.890	86.672	139.491
Matériel roulant.....	4.956	1.458	3.475	9.389
Lignes électriques souterraines.....	»	4.651	74.987	79.638
Câbles sous-marins.....	»	1.607	»	1.607
Totaux	13.418	93.938	166.804	274.160

TABLEAU N° 32

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Fonds libres d'emprunts ».

DÉSIGNATION DES EMPRUNTS	PRODUIT des émissions.	PRÉLÈVEMENTS EFFECTUÉS			FONDS DISPONIBLES à la clôture de 1951.
		Pour remboursement des avances du Trésor.	Pour remboursement des avances du budget général.	Pour couverture des dépenses d'équipement.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
5 p. 100 1928.....	2.109.772.390	1.392.212.735	»	717.559.655	»
4,5 p. 100 1929-1932-1933.....	5.552.209.534	4.371.745.269	478.667.050	701.797.215	»
5 p. 100 1934-1935.....	2.385.963.576	871.400.907	»	1.514.562.669	»
5 p. 100 1936.....	707.570.660	»	»	707.570.660	»
6 p. 100 1938.....	1.487.628.009	703.180.987	»	784.447.022	»
3,5 p. 100 1943.....	3.240.314.309	2.149.112.835	»	1.091.201.474	»
4 p. 100 1941 (emprunt de conversion).....	9.021.179	»	»	9.021.179	»
5,5 p. 100 1950.....	5.865.030.871	»	»	5.865.030.871	»
Emprunt suisse.....	2.022.500.000	»	»	800.000.000	1.222.500.000
Ensemble	23.380.013.528	9.487.652.733	478.667.050	12.191.193.745	1.222.500.000

TABLEAU N° 33

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du poste « Comptes débiteurs divers ».

DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND LIVRE	MONTANT des soldes.
	francs.
GROUPE II. — *Opérations budgétaires.*	
Payements à imputer P./C. dépenses des ministères.	11.686.821.273
Payements à transférer aux trésoreries générales P./C. pensions et accessoires	6.442.757.771
Payements à transférer au payeur général de la Seine P./C. dépenses diverses budgétaires	42.619.390
Payements à transférer aux T. P. G. P./C. service de la Dette publique	61.029.853
Payements à transférer aux T. P. G. P./C. dépenses des ministères	433.198.927
GROUPE III. — *Opérations du Trésor.*	
Service financier des poursuites et du contentieux	467.557
Payements à transférer aux trésoriers payeurs généraux:	
P./C. Loterie nationale	581.500
P./C. Bons du Trésor à 6 mois et un an	617.266.500
P./C. Bons epargne à 4 ans	15.900
P./C. Bons de la Libération	23.677.094
P./C. Bons du Trésor à intérêt progressif	212.904.496
P./C. Bons de la reconstruction à 3 ans	42.211.984
P./C. Bons de la défense nationale à intérêt progressif	36.580.000
P./C. bons du Trésor à intérêt progressif à 3 ans	281.342.840
P./C. Rentes perpétuelles 5 p. 100 admises en libération des souscriptions aux rentes, amortissement 3 1/2 1952	392.744.000
P./C. Rentes perpétuelles 3 p. 100 admises en libération des souscriptions aux rentes 3 1/2 1952	86.370.310
Payements à transférer à l'agence comptable centrale P./C. Avances au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	774.972.109
GROUPE IV. — *Correspondants.*	
Payements à transférer à l'agence comptable centrale du Trésor P./C. Budget Caisse nationale d'épargne	8.269.391.119
Payements à transférer aux T. P. G. P./C. budget annexe Légion d'honneur	2.226.954
Payements à imputer P./C. Budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	19.565.586.704
Payements à transférer aux T. P. G. P./C. Caisse des dépôts	509.052.607
Payements à transférer à la caisse générale de garantie P./C. retraites aux vieux	13.868.820
Recettes imputées par anticipation P./C. territoires outre-mer	197.144.077
Payements à transférer au payeur général de la Seine P./C. agences postales navales	832.622.753
Décaissements provisoires:	
Payements P./C. de particuliers	28.585.169.600
Débets des comptables	274.274.046
Payements P./C. des offices étrangers	69.307.993.307
Payements P./C. des compagnies de transports	2.039.967
Recettes à transférer à l'A. C. C. T. P./C., Société nationale des chemins de fer français (service des titres)	66.683
Mandats-poste payés en France, émis outre-mer et par divers correspondants hors métropole	34.859.077.698
Mandats-poste internationaux payés en France	635.245.150
Mandats-poste français payés outre-mer et par divers correspondants	1.247.091.183
Recettes à transférer aux offices étrangers P./C. de particuliers	215.576.787
Payements à imputer: services des emprunts des postes, télégraphes et téléphones	143.600.356
Virements postaux à transférer par des correspondants outre-mer et hors métropole	49.144.261.475
Virements postaux à transférer par des offices étrangers	133.182.379
GROUPE V. — *Opérations à classer.*	
Payements à imputer P./C. trésoriers-payeurs généraux	3.728.741.582
Fonds envoyés par les comptables des postes, télégraphes et téléphones à l'agent comptable central du Trésor	5.372.380.997
Fonds envoyés par les comptables des postes, télégraphes et téléphones à l'agent comptable de la dette publique	986.558.191
Fonds envoyés par les comptables des postes, télégraphes et téléphones aux T. P. G.	102.477.627.575
Fonds envoyés par les receveurs des postes, télégraphes et téléphones aux receveurs des postes, télégraphes et téléphones	27.552.000
GROUPE VI. — *Résultats.*	
Apurement d'opérations anciennes de recettes et de dépenses	32.935.109
GROUPE VII. — *Valeurs inactives.*	
Divers comptables des postes, télégraphes et téléphones:	
L./C. de figurines postales et télégraphiques	6.861.248.070
L./C. de billets de la Loterie nationale	8.097.800
L./C. de bons du Trésor à 6 mois, 1 an, 2 ans	8.575.170.000
L./C. d'obligations du service des postes, télégraphes et téléphones déposées pous échange	3.804.000
L./C. de surtaxes de timbres spéciaux	860.010
L./C. de bons de la reconstruction à 3 ans	1.110.890.000
L./C. vignettes caisse nationale de vacances	98.345.900
L./C. bons du Trésor à intérêt progressif en provision	7.338.995.000
L./C. obligations des postes, télégraphes et téléphones 4,5 p. 100 1929-1948	7.580.000
L./C. obligations émises par les offices, régies et établissements nationaux	6.240.000
L./C. de bons de la Société nationale des chemins de fer français 4 p. 100 1951	460.000
L./C. de titres de rentes amortissables 3 1/2 1952.	100.401.400
Total	371.844.281.531

TABLEAU N° 34

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Actif laissé à la disposition de la radiodiffusion nationale ».

DIVISIONS DU COMPTE	MONTANT	OBSERVATIONS
	francs.	
Matériel à la disposition du service.		
Matériel en réserve des services spéciaux:		
1° Matériel non administratif	15.480.277	Matériel en dépôt dans les services de la radiodiffusion lors de leur passage à la présidence du conseil.
2° Imprimés	27.464	
Totaux	15.507.741	

TABLEAU N° 35

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Actif disponible.

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

DÉSIGNATION	SITUATION A LA FIN DES EXERCICES		
	1949	1950	1951
Numéraire chez les comptables principaux	16.368	15.792	24.166
Fonds à l'étranger	56	73	103
Comptes courants de chèques postaux des comptables des postes, télégraphes et téléphones	6.415	9.933	52.181
Compte courant au Trésor de l'agent comptable des postes, télégraphes et téléphones	274.863	333.086	410.419
Totaux	297.702	358.883	486.869

TABLEAU N° 36

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Primes au remboursement des bons et obligations ».

EMPRUNTS AFFECTÉS DE PRIMES au remboursement.	MONTANT NOMINAL des emprunts.	PRODUITS des émissions.	PRIMES au remboursement.	PRIMES AMORTIES	PRIMES restant à amortir.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Fonds convertis	7.323.192.000	6.799.937.348	523.254.652	523.254.652	»
Obligations 4,50 p. 100:					
1re tranche (1929)	564,968.500	531.070.390	33.898.110		
2e tranche (1932)	2.837.586.500	2.817.723.395	19.863.105	179.853.331	160.766.651
3e tranche (1933)	2.520.653.000	2.293.794.230	226.858.770		
Obligations 4 p. 100 1941 (emprunt de conversion)	6.173.354.000	6.173.334.000	»	»	»
Obligations 3,50 p. 100	3.340.080.000	3.289.978.800	50.101.200	10.582.500	39.518.700
Totaux	22.759.814.000	21.905.838.163	853.975.837	713.690.483	140.285.354

TABLEAU N° 37

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Frais d'émission des bons et obligations amortissables ».

DÉSIGNATION DES FONDS	MONTANT DES FRAIS	DÉSIGNATION DES FONDS	MONTANT DES FRAIS
	francs.		francs.
5 p. 100 1928:		5 p. 100 1936	14.557.110
1re tranche	16.520.000	6 p. 100 1938	26.623.541
2e tranche	5.561.758		
4,50 p. 100:		4 p. 100 1941	20.975.821
1re tranche 1929	6.533.487		
2e tranche 1932	43.371.138	3,50 p. 100 1943	49.664.491
3e tranche 1933	40.573.856		
5 p. 100 1934/1935:		5,50 p. 100 1950	152.109.129
1re tranche 1934	21.019.775		
2e tranche 1935	24.717.528	Totaux généraux	429.130.634

TABLEAU N° 38

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Avances téléphoniques remboursées conformément à l'article 58 de la loi du 31 mars 1932 ».

EXERCICES AU COURS DESQUELS ont été effectués les remboursements.	MONTANT	EXERCICES AU COURS DESQUELS ont été effectués les remboursements.	MONTANT
	francs.		francs.
1932	40.000.000	1942	13.998.337
1934	5.496.480	1943	10.411.803
1935	9.009.712	1944	6.380.423
1936	11.600.008	1945	3.712.043
1937	11.313.860	1946	2.948.313
1938	19.757.627	1947	2.467.533
1939	19.116.547	1948	1.931.373
1940	18.011.335		
1941	16.316.129	Total	195.531.583

TABLEAU N° 39

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Capital ».

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

POSTES CORRESPONDANTS DE L'ACTIF	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Immobilisations antérieures à 1923.				
Terrains	10	4	6	20
Bâtiments	26	9	17	52
Mobiliers, petit outillage, petit matériel des bureaux	13	3	3	19
Outillage technique, T. S. F.	4	16	66	86
Matériel roulant	4	»	»	4
Lignes aériennes	»	200	581	781
Lignes téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	45	107	152
Câbles sous marins	»	27	2	29
Totaux	57	304	782	1.143

TABLEAU N° 40

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Capital amorti ».

(Les sommes sont exprimées en millions de francs.)

POSTES CORRESPONDANTS DE L'ACTIF	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
I. — *Immobilisations antérieures à 1923.*				
Terrains	4	5	7	16
Bâtiments	13	15	20	48
Mobilier, petit outillage, petit matériel	4	1	2	7
Outillage technique, T. S. F.	1	19	46	66
Matériel roulant	13	»	»	13
Lignes électriques aériennes	»	15	5	20
Lignes électriques et pneumatiques souterraines	»	3	85	88
Câbles sous-marins	»	1	1	2
Totaux	35	59	166	260
II. — *Matériel mis à la disposition des services.*				
Imprimés	3	29	76	108
III. — *Fonds d'approvisionnement*	3	21	77	101
Ensemble	41	109	319	469

TABLEAU N° 41

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement des comptes « Bons et obligations, titres à amortir et titres amortis ».

DÉSIGNATION DES FONDS	MONTANT nominal des émissions.	CAPITAL AMORTI					CAPITAL converti	CAPITAL nominal restant à amortir.
		Par rachats en Bourse		Par tirages au sort		Total des amortissements		
		à la charge du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.	à la charge de la Caisse autonome d'amortissement	à la charge du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.	à la charge de la Caisse autonome d'amortissement			
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs	francs	francs.	francs.
5 p. 100 1928	2.242.850.000	192.018.000	273.644.500	90.433.500	84.900.000	641.005.000	1.602.845.000	»
4,50 p. 100	5.923.208.000	391.853.000	1.589.913.000	10.188.500	1.811.981.500	3.803.936.000	»	2.119.272.000
5 p. 100 1934, 1935	2.691.816.000	19.709.000	313.832.000	9.000.000	44.429.000	387.030.000	2.304.816.000	»
5 p. 100 1936	793.547.000	»	57.646.000	6.000.000	18.361.000	82.007.000	711.540.000	»
6 p. 100 1938	1.593.919.000	»	33.759.000	»	30.760.000	64.519.000	1.529.430.000	»
4 p. 100 1941 (emprunt de conversion)	6.173.334.000	»	871.162.000	»	544.965.000	1.416.127.000	»	4.757.207.000
3,50 p. 100 1943	3.340.080.000	»	666.320.000	»	39.180.000	705.500.000	»	2.634.580.000
Emprunts suisses	2.022.500.000	»	»	»	»	»	»	2.022.500.000
5,5 p. 100 1950	6.024.140.000	»	»	»	602.414.000	602.414.000	»	5.421.726.000
Totaux	30.806.454.000	603.640.000	3.806.276.500	115.622.000	3.176.999.500	7.702.538.000	6.148.631.000	16.955.285.000

TABLEAU N° 42

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Situation générale des comptes d'emprunts.

DÉSIGNATION	MONTANT nominal.	PRODUIT des émissions.	PRIMES au remboursement	FRAIS d'émission.	MONTANT NET des emprunts	EMPLOI DES FONDS d'emprunt	
						Remboursement des avances du Trésor.	Remboursement des avances du budget général.
	francs.	francs.	francs.	francs	francs.	francs.	francs.
Rappel des fonds convertis	7.323.192.000	6.799.937.348	523.254.652	109.002.712	6.690.934.636	1.100.633.989	»
4,50 p. 100	5.923.208.000	5.642.588.015	280.619.985	90.378.481	5.552.209.534	4.371.745.269	478.667.050
4 p. 100 1941 (conversion)	6.173.334.000	6.173.334.000	»	20.975.821	6.152.358.179	»	»
3,50 p. 100 1943	3.340.080.000	3.289.978.800	50.101.200	49.664.491	3.240.314.309	2.149.112.835	»
Emprunts suisses	2.022.500.000	2.022.500.000	»	»	2.022.500.000	»	»
5,50 p. 100 1950	6.024.140.000	6.024.140.000	»	159.109.129	5.865.030.871	»	»
Totaux	30.806.454.000	29.952.478.163	853.975.837	429.130.654	29.523.347.529	7.621.492.093	478.667.050

DÉSIGNATION	EMPLOI DES FONDS d'emprunts (*suite*).		FONDS disponibles.	AMORTISSEMENTS			
				Capital.		Primes au remboursement	
	Couverture des dépenses d'équipement.	Remboursement par conversion d'autres fonds		Amorti.	A amortir.	Amorties.	A amortir
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Rappel des fonds convertis	5.590.300.647	»	»	(1) 7.323.192.000	»	523.254.652	»
4,50 p. 100	701.797.215	»	»	3.843.936.000	2.119.272.000	179.853.331	100.766.654
4 p. 100 1941	9.024.179	6.143.334.000	»	1.416.127.000	4.757.207.000	»	»
3,50 p. 100 1943	1.091.201.474	»	»	705.500.000	2.634.580.000	10.582.500	39.518.700
Emprunts suisses	860.000.000	»	1.222.500.000	»	2.022.500.000	»	»
5,50 p. 100 1950	5.865.030.871	»	»	602.414.000	5.421.726.000	»	»
Totaux	14.057.354.386	6.143.334.000	1.222.500.000	13.851.169.000	16.955.285.000	713.690.483	140.285.354

(1) Dont 6.148.631.000 F de fonds convertis.

TABLEAU N° 43

Fluctuations de la dette à long terme à la fin de chaque exercice depuis 1923.

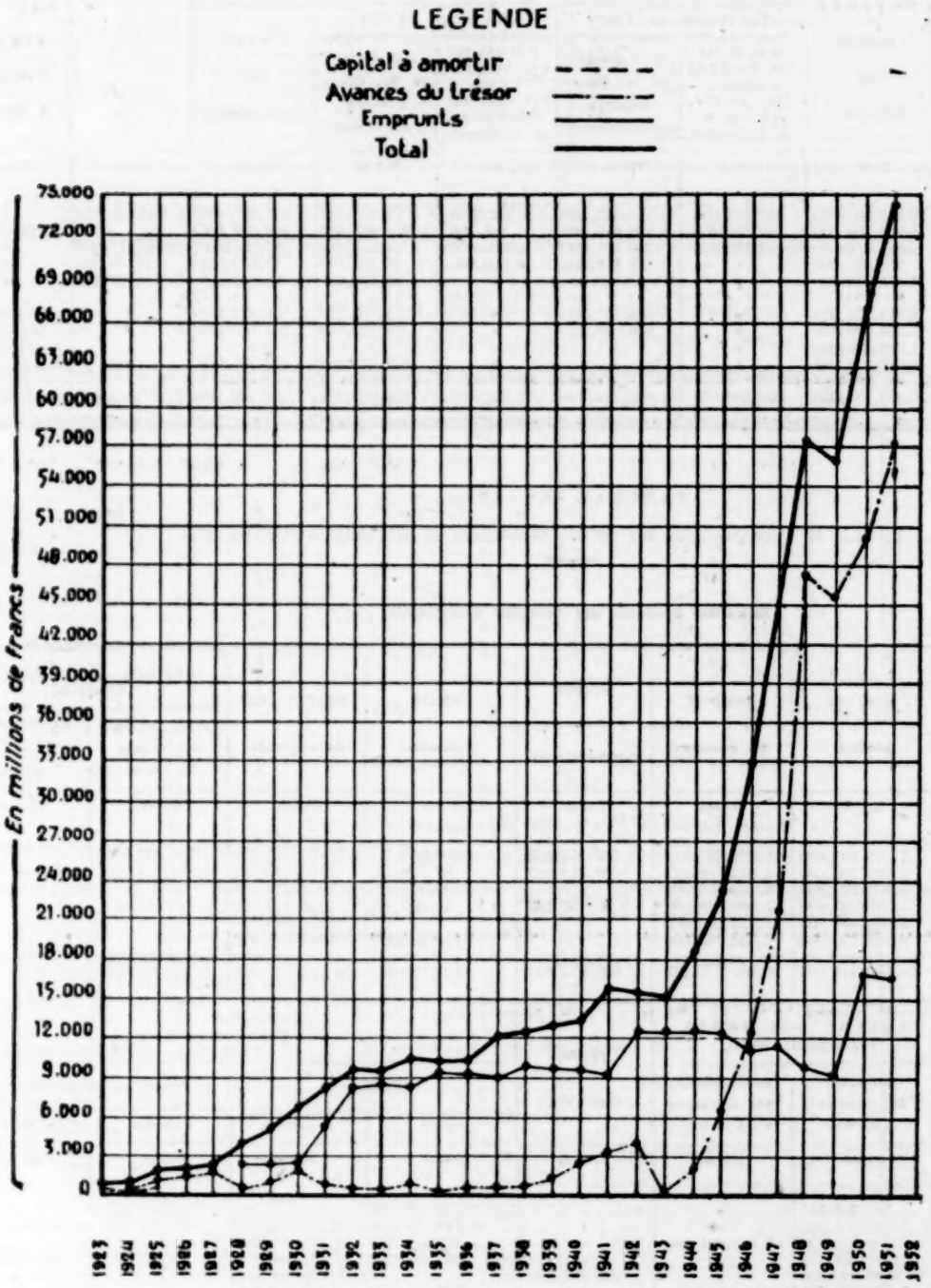

Observations				
Années	Montant en millions			
	Capital à amortir	Avances du trésor	Emprunts	Total
1923	469	»	»	469
1924	458	142	»	600
1925	335	767	»	1.102
1926	»	1243	»	1.243
1927	»	1762	»	1.762
1928	»	479	2791	3.270
1929	»	1.044	2752	3.796
1930	»	2.270	2707	4.977
1931	»	948	2596	6.444
1932	»	237	7937	8.174
1933	»	237	8972	9.209
1934	»	533	8764	9.297
1935	»	237	10.833	11.070
1936	»	237	10.528	10.765
1937	»	552	10.193	10.745
1938	»	592	11.435	12.027
1939	»	1375	10.090	12.465
1940	»	2894	10.816	13.710
1941	»	3910	10.550	14.460
1942	»	4079	13.597	17.676
1943	»	»	13.271	13.271
1944	»	2606	12.847	15.453
1945	»	7537	12.433	19.970
1946	»	12.419	11.464	23.883
1947	»	21.892	11.464	33.356
1948	»	47.726	10.961	58.687
1949	»	47.009	10.497	57.506
1950	»	50.733	17.058	67.785
1951	»	57.109	16.955	74.064
1952	»			

TABLEAU N° 44

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement des comptes « Avances du Trésor et du budget général pour couverture des dépenses d'équipement ».

PÉRIODES PENDANT LESQUELLES ONT ÉTÉ FAITES LES AVANCES	MONTANT des avances reçues.	AVANCES REMBOURSÉES		AVANCES restant à rembourser.
		Sur crédits budgétaires	Sur fonds d'emprunts.	
	francs.	francs.	francs.	francs.
Exercices 1923 à 1948 (1)	28.607.475.497	35.771.713	9.962.938.325	18.608.765.429
Exercice 1950	3.824.511.564	340.000.000	»	3.484.511.564
Exercice 1951	5.057.679.093	359.305.000	»	4.698.374.093
Totaux	37.489.666.154	735.076.713	9.962.938.325	26.791.651.086

(1) Les avances des exercices antérieurs à 1949 ont été consolidées.

TABLEAU N° 45

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Avances du Trésor pour déficits d'exploitation ».

EXERCICES DÉFICITAIRES	AVANCES REÇUES (1)	AVANCES REMBOURSÉES	AVANCES RESTANT A REMBOURSER
	francs.	francs.	francs.
1930-1931	23.785.910		
1931-1932	185.029.217		
1932	28.600.265		
1938	355.175.906	1.966.170.441	»
1939	444.675.472		
1940	838.412.805		
1941	390.400.836		
1944	2.531.268.425	2.159.207.177	372.061.248
1945	4.407.831.816	»	4.407.834.816
1946	2.435.600.784	»	2.435.600.784
1947	4.253.887.377	440.165.000	3.813.722.377
1948	12.276.818.136	»	12.276.818.136
Totaux	27.871.579.979	4.565.542.618	23.306.337.361

(1) Les avances des exercices 1944 à 1948 ont été consolidées en totalité.

TABLEAU N° 46

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Fonds de concours. — Sommes employées ».

NATURE DES FONDS DE CONCOURS	SOMMES EMPLOYÉES		
	De 1923 à 1950.	Exercice 1951.	Total
	francs.	francs.	francs.
Fonds de concours pour la construction d'hôtels des postes	47.027.477	146.998	47.174.475
Contributions pour l'établissement de lignes télégraphiques ou téléphoniques d'intérêt privé	147.762.936	»	147.762.936
Parts contributives d'établissement des lignes d'abonnés au téléphone	370.222.532	»	370.222.532
Remboursement de travaux, fournitures et cessions	1.113.279.985	6.452.351.078	7.565.631.063
Avances de la Caisse autonome d'amortissement	311.263	»	311.263
Totaux	1.678.604.193	6.452.498.076	8.131.102.269

TABLEAU N° 47

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Excédents de recettes de la 1re section, affectés à la couverture de dépenses de la 2e section ».

EXERCICES	EXCÉDENTS	EXERCICES	EXCÉDENTS
	francs.		francs.
1927	232.030.178	1949	13.783.723.147
1928	65.474.468	1950	9.435.861.917
1929/1930	10.319.263	1951	3.090.711.516
1942	300.000.000	Total	26.918.156.549

TABLEAU N° 48

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Couverture des dépenses faites pour l'organisation de la défense passive et de la reconstruction ».

EXERCICES	MONTANT DES DÉPENSES		
	Défense passive	Reconstruction.	Total.
	francs.	francs.	francs.
1937	5.087.972	»	5.087.972
1938	6.300.653	»	6.300.653
1939	15.546.096	»	15.546.096
1940	3.166.268	26.949.189	30.115.457
1941	»	92.437.476	92.437.476
1942	2.659.464	78.215.429	80.874.893
1943	940.491	71,690.779	72.631.270
1944	»	94.950.743	94.950.743
1945	»	693.727.109	693.727.109
1946	»	1.518.637.514	1.518.637.514
1947	»	1.888.228.669	1.888.228.669
1948	»	2.645.964.400	2.645.964.400
1949	»	3.128.791.525	3.128.791.525
1950	»	1.690.162.419	1.690.162.419
1951	»	2.102.178.023	2.102.178.023
Totaux	33.700.944	14.031.933.275	14.065.634.219

TABLEAU N° 49

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Répartition par branches du service des avances du Trésor et du budget général faites à la 2e section et restant à rembourser.

ANNÉES	TOTAL	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE
	francs.	francs.	francs.	francs.
I. — *Avances faites à la 2e section.*				
1944	75.081.660	5.601.263	8.898.843	60.581.554
1945	523.220.889	60.351.334	82.199.568	580.669.987
1946	2.446.566.932	331.211.067	316.128.390	1.799.224.475
1947	5.218.371.890	421.925.348	757.009.129	4.039.437.413
1948	10.315.524.058	702.486.505	1.325.396.588	8.317.640.965
1950	3.824.511.564	1.793.408.209	1.207.627.050	823.476.305
1951	5.057.679.093	835.573.472	829.842.927	3.392.292.694
Totaux	27.490.956.086	4.150.560.198	4.527.072.495	18.813.323.393
II. — *Remboursements effectués.*				
1950	340.000.000	36.904.780	51.347.916	251.747.304
1951	359.305.000	29.407.666	48.102.406	281.794.928
Totaux	699.305.000	66.312.446	99.450.322	533.542.232
III. — *Reste à rembourser.*	26.791.651.086	4.084.247.752	4.427.622.173	18.279.781.161

TABLEAU N° 50

(Annexe au bilan des postes, télégraphes et téléphones au 31 mai 1952)

Répartition par branches du service des avances du Trésor et du budget général faites au fonds d'approvisionnement.

ANNÉES	TOTAL	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	BATIMENTS
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
1948	3.211.800.000	190.500.000	120.000.000	2.877.600.000	23.700.000
1949	900.000.000	50.000.000	5.000.000	820.000.000	15.000.000
1950	600.000.000	65.000.000	50.000.000	460.000.000	25.000.000
1951	2.300.000.000	105.000.000	85.000.000	2.040.000.000	70.000.000
Totaux	7.011.800.000	410.500.000	260.000.000	6.207.600.000	133.700.000

TABLEAU N° 51

(Annexe au bilan de l'administration des postes, télégraphes et téléphones au 31 mai 1952)

Etat de développement du poste « Comptes créditeurs divers ».

DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND LIVRE	MONTANT des soldes.
	francs.
Groupe II. — *Opérations budgétaires.*	
Recettes à transférer à la recette centrale p./c. produits du budget	2.882.603
Recettes à transférer à l'agent comptable central du Trésor p./c. divers ministères	1.546.393.683
Recettes à transférer aux trésoreries générales p./c. produits du budget	4.507.571
Recettes à transférer aux douanes p./c. douanes	23.303.596
Groupe III. — *Opérations du Trésor.*	
Recettes à transférer aux trésoreries générales p./c. loterie nationale	486.290
Recettes à transférer aux trésoreries générales p./c. bons du Trésor à 6 mois, 1 an, 2 ans	479.260.525
Recettes à transférer aux trésorier-payeurs généraux p./c. bons de la reconstruction à 3 ans	15.121.456
Recettes à transférer aux trésoriers-payeurs généraux p./c. bons du Trésor à intérêt progressif à 3 ans	712.748.350
Recettes à transférer aux trésoriers-payeurs généraux p./c. rentes amortissables 3 1/2 1952	1.922.890.000
Groupe IV. — *Correspondants.*	
Recettes à transférer à l'agent comptable central p./c. budget annexe de la caisse nationale d'épargne	6.951.285.037
Recettes à imputer p./c. budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	8.464.006.469
Recettes à rattacher au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones p./c. fonds de concours.	1.372.289.908
Recettes à rattacher au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones p./c. fonds de concours. Sommes disponibles	754.613.000
Recettes à transférer aux trésoreries générales p./c. caisse des dépôts et consignations	27.049.488
Recettes à transférer à la recette centrale des finances p./c. établissements nationaux	1.280.805
Recettes à transférer au payeur général de la Seine p./c. agences postales navales	179.448
Payements sur fonds réservés p./c. territoires d'outre-mer	923.722.587
Dépôts au Trésor. — Chèques tirés sur les comptables	107.675.870
Fonds consignés au Trésor par divers particuliers ou à leur profit	3.184.106.192
Opérations d'encaissements divers p./c. de particuliers	234.233.111
Opérations de transport de fonds p./c. de particuliers	82.800.420.297
Reliquats. — Restes à payer à des particuliers	11.857.171
Reliquats. — Service des emprunts de l'administration des postes, télégraphes et téléphones:	
Intérêts échus	151.318.808
Titres amortis	6.500
Intérêts remis en payement	4.950
Dépôts au Trésor sans intérêts. — Comptes courants postaux	490.708.448.155
Opérations d'encaissements divers p./c. offices étrangers	6.499.279.779
Opérations d'encaissements divers p./c. compagnies de transport (colis postaux)	135.952.551
Mandats-poste émis et payés en France métropolitaine	25.265.072.267
Mandats-poste émis en France à destination de l'outre-mer et de divers correspondants hors métropole	14.467.546.021
Mandats-poste émis en France à destination de l'étranger	7.030.338.528
Mandats-poste français émis outre-mer et par divers correspondants hors métropole	9.800.606.605
Virements postaux de la France métropolitaine	7.520.612.453
Recettes à transférer p./c. de particuliers	241.789.678
Recettes à transférer p./c. C. N. V.	694.400
Virements à transférer outre-mer et à des correspondants hors métropole	6.859.960.081
Virements postaux à transférer aux offices étrangers.	161.471.923
Groupe V. — *Opérations à classer.*	
Payements à transférer aux offices étrangers p./c. de particuliers	258.433.748
Recettes diverses à classer et à régulariser	1.542.879.527
Recettes à transférer à divers comptables	861.150
Recettes à imputer p./c. trésoriers-payeurs généraux.	151.876.547
Opérations diverses à classer et à régulariser	4.197.898.447
Fonds envoyés par l'agent comptable central du Trésor aux comptables des postes	1.096.806.666
Fonds envoyés par l'agent comptable de la dette publique aux comptables des postes	2.355.469.263
Fonds envoyés par les trésoriers-payeurs généraux aux comptables des postes	132.511.361.419
Fonds envoyés par l'agent comptable central des postes, télégraphes et téléphones aux comptables régionaux des postes, télégraphes et téléphones	519.252.657
Fonds envoyés par les comptables régionaux des postes, télégraphes et téléphones à l'A. C. C. C. des postes, télégraphes et téléphones	538.176.341
Groupe VII. — *Valeurs inactives.*	
Agent comptable des timbres-poste S./c. de figurines postales et télégraphiques	6.864.248.070
Loterie nationale S./c. de billets	8.097.800
Emissions du Trésor L./c. de bons du Trésor à 6 mois, à 1 an et à 2 ans	8.575.170.000
Divers: L./c. d'obligations du service des postes, télégraphes et téléphones déposées pour échange	3.804.000
Divers: L./c. de surtaxes de timbres spéciaux	800.010
Emissions de la reconstruction L./c. de bons à 3 ans	1.110.890.000
C. N. V.: S./c. vignettes	98.345.900
Emissions du Trésor L./c. bons du Trésor à intérêt progressif	7.338.995.000
Divers: L./c. obligations des postes, télégraphes et téléphones 4,50 p. 100 1929-1948	7.580.000
Emissions des offices régies et établissements nationaux L./c. d'obligations	6.240.000
Emissions de la Société nationale des chemins de fer français L./c. bons à p. 100 1951	460.000
Emissions de rentes 3 1/2 1952 L./c. de titres	100.401.400
Total	845.471.422.880

TABLEAU N° 52

Etat de répartition, par poste et par service, de l'annuité de dépréciation pour l'exercice 1951 (amortissement des installations et matériels).

(Les sommes sont exprimées en milliers de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Bâtiments	33.671	17.605	42.402	93.678
Outillage technique	165.545	117.447	808.178	1.091.170
Matériel roulant	45.917	20.226	88.094	154.237
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	8.729	217.296	226.025
Câbles sous-marins	»	2.848	»	2.848
Outillage radioélectrique	»	366.266	68.182	434.448
Totaux	245.133	533.121	1.224.152	2.002.406

TABLEAU N° 53

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Amortissement des installations antérieures à 1923 ».

(Les sommes sont exprimées en milliers de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
I. — *Aliénation, abandon, destruction.*				
A. — Installations non amortissables.				
Terrains	597	225	910	1.732
Mobilier, petit outillage, petit matériel	866	248	40.890	42.004
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	18.559	189.694	208.253
Totaux	1.463	19.032	231.494	251.989
B. — Installations amortissables.				
Bâtiments	2.044	1.358	2.303	5.705
Outillage technique	68	1.241	5.207	6.516
Matériel roulant	7.849	»	»	7.849
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	393	»	393
Câbles sous-marins	»	2.198	302	2.500
Outillage radioélectrique	»	366	»	366
Totaux	9.961	5.556	7.812	23.329
II. — *Amortissement normal.*				
Bâtiments	25.110	24.046	19.308	68.464
Outillage technique	6.763	26.832	100.954	134.549
Matériel roulant	19.557	»	»	19.557
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	113.037	21.287	134.324
Câbles sous-marins	»	59.626	4.768	64.394
Outillage radioélectrique	»	20.416	»	20.416
Totaux	51.430	243.957	146.317	441.704
Totaux généraux	62.854	268.545	385.623	717.022

TABLEAU N° 54

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Amortissement des installations postérieures à 1922 ».

(Les sommes sont exprimées en milliers de francs.)

DIVISIONS DU COMPTE	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
I. — *Aliénation, abandon, destruction.*				
A. — Installations non amortissables.				
Terrains	1.482	1.488	2.569	5.539
Mobilier, petit outillage, petit matériel	3.205	4.065	89.876	97.146
Lignes aériennes et lignes souterraines	»	7.265	261.323	268.588
Totaux	4.687	12.818	353.768	371.273
B. — Installations amortissables.				
Bâtiments	26.501	9.594	16.347	52.442
Outillage technique	1.895	5.963	36.698	44.556
Matériel roulant	18.602	3.497	10.223	32.322
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	2.976	5.471	8.447
Câbles sous-marins	»	840	»	840
Outillage radioélectrique	»	12.136	1.416	13.552
Totaux	46.998	35.006	70.155	152.159
II — *Amortissement normal.*				
Bâtiments	229.596	78.106	186.692	494.394
Outillage technique	431.646	394.688	4.108.040	4.934.374
Matériel roulant	259.204	110.688	396.941	766.833
Câbles téléphoniques et lignes pneumatiques souterraines	»	88.154	2.162.059	2.250.213
Câbles sous-marins	»	41.497	»	41.497
Outillage radioélectrique	»	1.163.772	217.834	1.381.606
Totaux	920.446	1.876.605	7.071.566	9.868.617
Totaux généraux	972.131	1.924.429	7.495.489	10.392.049

TABLEAU N° 55

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du compte « Résultats généraux depuis le 1er janvier 1923 ».

DÉSIGNATION DES COMPTES	SOLDES débiteurs
	francs.
DEBIT	
Exercices antérieurs à 1951.	
Dépenses d'exploitation	449.487.452.906
Dépenses diverses	618.718.713
Intérêts du capital à rémunérer, des avances du Trésor, intérêts et frais divers des services des emprunts	13.198.667.971
Remboursement des avances du Trésor, des avances téléphoniques et amortissement des obligations	7.228.522.826
Amortissement des installations antérieures à 1923	414.770.858
Amortissement des installations postérieures à 1922	8.371.321.613
Valeur nette des immobilisations laissées à la radiodiffusion	100.766.839
Solde créditeur (balance)	223.866.717
Totaux	479.677.088.473
Exercice 1951.	
Dépenses d'exploitation	127.491.282.198
Dépenses diverses	7.902
Intérêts du capital à rémunérer, des avances du Trésor, intérêts et frais de service des emprunts	2.038.165.001
Remboursement des avances du Trésor et amortissement des obligations	2.040.608.012
Amortissement des installations antérieures à 1923	9.948.777
Amortissement des installations postérieures à 1922	2.044.618.550
Solde créditeur (balance)	2.181.633.449
Totaux	135.806.204.889
Solde créditeur au 31 mai 1952	2.405.500.166

DÉSIGNATION DES COMPTES	SOLDES créditeurs
	francs.
CREDIT	
Exercices antérieurs à 1951.	
Recettes d'exploitation	473.628.414.887
Recettes diverses	2.517.359.6[illegible]3
Fonds de concours et recettes assimilées	3.196.931.318
Avances remboursables (première section)	7.486.014
Intérêts des fonds disponibles d'emprunts et des sommes versées au fonds d'amortissement	291.376.260
Produits divers (deuxième section)	14.525.129
Subventions du budget général	20.000.000
Valeur brute du laboratoire national de radioélectricité pris en charge par l'administration des postes et payé précédemment sur les crédits de la première section (décret du 6 juin 1931)	995.112
Totaux	479.677.088.473
Exercice 1951.	
Recettes d'exploitation	134.277.330.890
Recettes diverses	309.556.246
Fonds de concours et contributions assimilées	1.192.620.168
Avances remboursables (première section)	
Produits divers (deuxième section)	15.731.183
Intérêts des fonds disponibles d'emprunts et des sommes versées au fonds d'amortissement	10.966.402
Totaux	135.806.204.889

TABLEAU N° 56

(ANNEXE AU BILAN DE L'ADMINISTRATION DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES AU 31 MAI 1952)

Etat de développement du poste « Résultats provisoires de l'exercice en cours ».

DÉSIGNATION DES COMPTES DU GRAND LIVRE	MONTANT DES SOLDES Débiteurs	MONTANT DES SOLDES Créditeurs
	francs.	francs.
A. — 1re *section.*		
Recettes d'exploitation	»	54.026.786.692
Fonds de concours et contributions assimilées	»	562.923.600
Avances remboursables	»	177.353.554
Recettes diverses	»	»
Dépenses d'exploitation	39.328.937.580	»
Intérêts des avances du Trésor et du budget général, intérêts et frais de service des bons et obligations	81.495.441	»
Amortissement des bons et obligations :		
Remboursement des avances du Trésor et du budget général concernant la 2e section	414.265.000	»
Remboursement des avances du Trésor et du budget général pour déficit d'exploitation	635.590.000	
B. — 2e *section.*		
Fonds de concours et contributions à des dépenses de premier établissement	»	6.691.261.795
Produits divers et recettes d'ordre	»	3.150.870
Remboursement par le Trésor des dépenses faites pour l'organisation de la reconstruction	»	197.798.296
Travaux neufs et travaux complémentaires de premier établissement	7.959.815.717	»
Totaux	48.420.103.768	61.662.244.737
Solde créditeur	13.242.140.969	

TABLEAU N° 57

Fonds d'approvisionnement.

Bilan au 31 décembre 1951.

	BATIMENTS	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
ACTIF					
Soldes débiteurs au 31 décembre 1951.					
Matériels en approvisionnement	75.735.097	222.685.690	196.522.124	6.241.462.823	6.736.405.734
Matériels en réparation ou transformation	1.270	148.397	»	252.000	402.667
Payements à imputer p./c. cessions aux postes, télégraphes et téléphones	»	»	»	16.679.252	16.679.252
Payements à transférer à l'agent comptable du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	25.561.056	56.054.010	2.857.929	609.980.373	694.456.368
Reliquats exigibles sur cessions à divers	11.433	94.104	61.010	»	166.247
Payements à imputer p./c. cessions à divers	»	337.592	2.600	»	340.192
Avoir en deniers	75.270.672	309.866.030	288.889.866	4.568.880.505	5.242.907.073
Total de l'actif	176.582.228	589.185.823	488.333.529	11.437.255.953	12.691.357.533
PASSIF					
Soldes créditeurs au 31 décembre 1951.					
Dotation du fonds d'approvisionnement des postes, télégraphes et téléphones	150.000.000	450.000.000	300.000.000	6.900.000.000	7.800.000.000
Recettes à transférer à l'agent comptable du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	8.100.209	5.844.342	136.016	99.696.155	113.146.722
Provisions à imputer p./c. cessions au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones	1.784	27.990.089	7.360.971	819.891	36.172.735
Fournisseurs du fonds d'approvisionnement	6.970.934	12.617.460	44.573.612	709.297.119	743.369.125
Provisions à imputer p./c. cessions à divers	»	309.894	163.636	36.178.213	36.651.743
Recettes à classer et à régulariser	»	17.819	»	»	17.819
Résultats annuels des réévaluations des stocks	11.509.301	92.436.219	166.099.294	3.691.954.575	3.961.990.389
Total du passif	176.582.228	589.185.823	488.333.529	11.437.255.953	12.691.357.533

TABLEAU N° 58

(ANNEXE AU BILAN DU FONDS D'APPROVISIONNEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1951)

Etat présentant, par section du fonds, les mouvements de matériel au cours de la gestion 1951.

(Les sommes sont exprimées en milliers de francs.)

NATURE DES OPÉRATIONS	BATIMENTS	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Entrées.					
Matériels livrés par les fournisseurs	94.925	674.544	73.262	5.945.484	6.788.185
Déclassements en augmentation	8	70	5	173	256
Différences d'inventaire en plus	8	21	891	535	1.455
Matériels réparés	1.203	2.433	200	13.246	17.082
Matériels reversés	38.740	3.613	123	7.311	49.787
Modifications aux prix de cession et réévaluation des stocks	17.423	71.480	49.763	2.046.124	2.184.790
Totaux	152.307	752.131	124.244	8.012.873	9.041.555
Sorties.					
Matériels cédés aux services des postes, télégraphes et téléphones	93.309	713.293	78.919	5.577.046	6.462.567
Matériels cédés à divers	145	16.360	2.210	62.198	80.913
Déclassements en diminution	3.755	677	3.996	5.406	13.834
Différence d'inventaire en moins	1	4	64	553	622
Matériels donnés à réparer	900	713	— 43	— 1.138	432
Matériels hors service vendus	»	3	140	693	836
Modifications aux prix de cession et réévaluation des stocks	11.388	29.651	35.910	896.913	973.862
Totaux	109.498	760.701	121.196	6.541.671	7.533.066

TABLEAU N° 59

(Annexe au bilan du fonds d'approvisionnement au 31 décembre 1951)

Etat présentant, par section, les mouvements en matériel depuis l'origine du fonds d'approvisionnement.

(Les sommes sont exprimées en milliers de francs.)

NATURE DES OPÉRATIONS	BATIMENTS	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
Inventaire du matériel pris en compte à l'origine du fonds	»	2.635	6.082	104.509	113.226
Entrées des années 1925 à 1950	258.380	2.625.259	712.049	22.870.662	27.466.350
Entrées de l'année 1951	152.307	752.131	124.244	8.012.873	9.041.555
Totaux des entrées	410.687	3.380.025	842.375	31.988.044	36.621.131
Sorties des années 1925 à 1950	225.454	2.396.639	521.657	19.204.910	22.351.660
Sorties de l'année 1951	109.498	760.701	121.196	6.541.671	7.533.066
Totaux des sorties	234.952	3.157.340	645.853	25.746.581	29.884.726
Matériel en approvisionnement au 31 décembre 1951	75.735	222.685	196.522	6.241.463	6.736.405

TABLEAU N° 60

(Annexe au bilan du fonds d'approvisionnement au 31 décembre 1951)

Etat présentant, par section, les variations de la dotation du fonds d'approvisionnement.

DATES DES OPÉRATIONS	BATIMENTS	POSTE	TÉLÉGRAPHE	TÉLÉPHONE	ENSEMBLE
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Loi du 30 juin 1923 (dotation initiale)	»	11.117.403	13.054.712	126.730.413	150.902.528
Loi du 30 juin 1926	»	»	»	15.500.000	15.500.000
Loi du 26 mars 1927	»	»	»	53.597.472	53.597.472
Loi du 19 mars 1928	»	»	»	20.000.000	20.000.000
Loi du 31 mars 1932	»	»	»	8.000.000	8.000.000
Dotation section « Bâtiments » 31 décembre 1939	1.800.000	— 817.403	— 54.712	927.885	»
Augmentation section « Bâtiments » 11 août 1943	1.500.000	— 1.500.000	»	»	»
Loi du 30 mars 1947	13.000.000	30.700.000	27.000.000	469.500.000	540.200.000
Loi du 21 mars 1948 (avances)	3.700.000	60.500.000	30.000.000	867.600.000	961.800.000
Loi du 8 mars 1949 (avances)	15.000.000	85.000.000	60.000.000	1.310.000.000	1.500.000.000
Loi du 8 mars 1949 (avances)	5.000.000	45.000.000	30.000.000	670.000.000	750.000.000
Loi du 31 janvier 1950 (avances)	15.000.000	50.000.000	5.000.000	830.000.000	900.000.000
Loi du 31 janvier 1950 (avances)	25.000.000	65.000.000	50.000.000	460.000.000	600.000.000
Loi du 24 mai 1951 (avances)	30.000.000	45.000.000	35.000.000	890.000.000	1.000.000.000
Loi du 24 mai 1951 (avances)	40.000.000	60.000.000	50.000.000	1.150.000.000	1.300.000.000
Total de la dotation au 31 décembre 1951	150.000.000	450.000.000	300.000.000	6.900.000.000	7.800.000.000

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPOTS (ENREGISTREMENT)

RELEVÉ OFFICIEL

1° Des **OBLIGATIONS ÉMISES A L'ÉTRANGER** sous le régime des valeurs mobilières étrangères non abonnées :

a) Par les compagnies de chemins de fer françaises *(Loi du 27 mars 1920, arrêté ministériel du 11 septembre 1920);*

b) Par d'autres sociétés françaises *(Loi du 31 décembre 1921, art. 21, décret du 14 mars 1922).*

2° Des **VALEURS ETRANGÈRES ABONNÉES** pour lesquelles un représentant responsable de la taxe proportionnelle sur le revenu des capitaux mobiliers a été agréé ou un cautionnement versé, et qui acquittent cette taxe.

NOTA. — **Les indications de ce relevé s'arrêtent au 31 décembre 1952. Les droits sont acquittés à Paris, sauf les exceptions indiquées.**

§ 1er. — **Emissions d'obligations françaises à l'étranger (régime des valeurs étrangères non abonnées).**

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES et sociétés	TITRES ÉMIS — Nombre	TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	VALEUR NOMINALE	DATE a) de la déclaration spéciale pour les compagnies de chemins de fer : b) de l'autorisation pour les autres sociétés.	OBSERVATIONS
1	2	3	4	5	6	7
			a) **Compagnies de chemins de fer.**			
1	Administration des chemins de fer d'Alsace-Lorraine.	74.800	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 74.800.....	5.000 F français.	Arrêté interministériel du 28 mai 1931.	
2	Compagnie des chemins de fer du Maroc....	13.482	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 13.482.....	1.200 F suisses ou 500 florins.	9 mai 1939.	
		10.259	Obligations 5 p. 100, nos 13.483 à 23.741.....	2.400 F suisses ou 1.000 florins.		
3	Compagnie des chemins de fer du Midi.....	98.000	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 98.000.....	1.000 F français.	12 août 1930.	
		140.000	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 140.000.....	1.000 F français.	4 novembre 1930.	
		750	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 750.....	1.000 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
		2.250	Obligations 4 p. 100, nos 751 à 3.000.....	500 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
		11.930	Obligations 4 p. 100, nos 3.001 à 14.930.....	100 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
4	Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans.	450	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 450	1.000 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
		1.500	Obligations 4 p. 100, nos 451 à 1.950.....	500 liv. sterl.	5 octobre 1935.	
		7.900	Obligations 4 p. 100, nos 1.951 à 9.850.....	100 liv. sterl.	5 octobre 1935.	

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES et sociétés.	TITRES ÉMIS		VALEUR NOMINALE	DATE a) de la déclaration spéciale pour les compagnies de chemins de fer : b) de l'autorisation pour les autres sociétés.	OBSERVATIONS
		Nombre.	Dénomination — Numéros.			
1	2	3	4	5	6	7
			b) **Autres sociétés.**			
1	Banque industrielle de Chine, à Paris.....	551.600	Bons de répartition, sans intérêt, nos 500.001 à 1.051.600.	500 F français.	16 mai 1928.	
2	Chambre de commerce internationale (société civile immobilière). (V. *infra*, no 7.)	»	»	»	»	
3	Compagnie française des pétroles, à Paris....	12.000	Obligations 4,50 p. 100, nos 1 à 12.000.....	2.380 F suisses ou 1.000 florins.	10 mai 1929.	
4	Hydro-électrique de la Cère (Société), Paris..	9.000 72	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 9.000..... Obligations 5 p. 100, nos 9.001 à 9.072.....	1.000 florins. 1.000 florins.	8 mai 1931. 4 août 1932.	
5	Immobilière et agricole de l'Harrach (Société anonyme), à Alger.	250	Obligations 7 p. 100, nos 1 à 250.....	1.000 dollars.	21 juin 1926.	
6	Immobilière de la chambre de commerce internationale (Société civile), à Paris.	170 240 105 215	Obligations 3 p. 100, nos 1 à 170..... Obligations 3 p. 100, nos 171 à 410..... Obligations 3 p. 100, nos 411 à 515..... Obligations 3 p. 100, nos 516 à 730.....	5 liv. sterl. 10 liv. sterl. 50 liv. sterl. 100 liv. sterl.	6 juillet 1926. » » »	
7	Messageries maritimes (Société des services contractuels des). (V. *infra*, no 12.)	»	»	»	»	
8	Minière et métallurgique de Penarroya (Société), à Paris.	120.000	Obligations 6 p. 100, nos à 120.000.....	500 pesetas.	1er août 1922.	
9	Port de Tanger (Société du), à Paris.....	6.700 42.000	Obligations 7 p. 100, nos 1 à 6.700..... Obligations 5 p. 100, nos 1 à 42.000.....	500 florins. 1.000 F français.	21 novembre 1927. 23 février 1931.	
10	Services contractuels des messageries maritimes (Société des), à Paris.	5.000	Obligations 4 1/2 p. 100, nos 1 à 5.000.....	1.000 florins.	12 août 1930.	

§ 2. — **Valeurs étrangères abonnées.**

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — Valeur nominale.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	OBLIGATIONS ET BONS — Valeur nominale.	OBLIGATIONS ET BONS — Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	Antverpia III (Société d'assurances sur la vie) (1).	250	Actions, nos 1.150 à 1.174, 1.595 à 1.674, 1.695 à 1.704, 1.806 à 1.839, 1.852 à 1.923, 1.944 à 1.948, 1.974 à 1.991, 1.995 à 2.000.	1.000 F belges.	13 mars 1933.	»	»	»	»
		3.750	Actions, nos 1 à 1.149, 1.175 à 1.594, 1.675 à 1.694, 1.705 à 1.805, 1.840 à 1.851, 1.924 à 1.943, 1.948 à 1.973, 1.992 à 1.994, 2.001 à 4.000.	Idem.	9 nov. 1937.				
2	Atlantique de réassurances (2)..	100.000	Actions, nos 1 à 100.000.....	1.000 F	19 août 1947.				
3	Banque des règlements internationaux.	16.000	Actions, nos 1 à 16.000 (3).....	2.500 F suisses or	20 mai 1930.	»	»	»	»
4	Banque hypothécaire du Maroc.	»	»	»	»	5.000	Obligations 5 p. 100 demi-net, nos 1 à 5.000.	1.000 F	20 mars 1931.

(1) La taxe est acquittée à Roubaix (Nord).

(2) La taxe est acquittée à Alger.

(3) Les 16.000 titres représentent la tranche française du capital de la banque, s'élevant à 500 millions de francs suisses or, équivalant à 145.161.290,32 grammes d'or fin divisé en 200.000 actions chacune d'égale valeur or nominale, soit 725,8064516 grammes d'or fin ou 2.500 F or et au pair, 12.312,25 F français.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — Valeur nominale	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	OBLIGATIONS ET BONS — Valeur nominale	OBLIGATIONS ET BONS — Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
5	Brasserie de Nice.....	»	»	»	»	5.000	Obligations à 1/2 p. 100, nos 1 à 5.000.	1.000 F	» (4)
6	Brasserie du Maroc.....	»	»	»	»	8.000	Obligations 5 p. 100 demi-net...	1.000 F	10 juin 1930.
7	Canal maritime de Suez (Compagnie universelle du).	800.000	Actions, nos 1 à 800.000 (5).....	250 F	15 mai 1862.				
		»	Actions de jouissance (6).....	»	20 sept. 1880.				
							Obligations 3 p. 100, 2e série:		
		100.000	Parts de fondateur.....	»	20 sept. 1880.	75.000	Nos 73.027 à 148.026.....	500 F	1er sept. 1887.
						60.000	Nos 148.027 à 208.026.....	500 F	1er mars 1889.
						60.000	Nos 208.027 à 268.026.....	500 F	1er mars 1891.
						25.000	Nos 268.027 à 293.026.....	500 F	1er mars 1894.
						10.000	Nos 293.027 à 303.026.....	500 F	3 nov. 1900.
						9.000	Nos 303.027 à 312.026.....	500 F	25 nov. 1901.

(4) Ces titres n'ont pas été placés par la société étrangère sous le régime de l'abonnement. Mais l'emprunt, qu'ils représentent, ayant été contracté par l'établissement stable français de la société est passible de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières selon les modalités de la loi du 29 juin 1872 (art. 4, § 2, de la convention franco-belge du 16 mai 1931). Les établissements de crédit et autres intermédiaires procédant au payement des coupons n'ont donc pas à effectuer la retenue de l'impôt édicté par la loi du 29 mars 1914 pour les valeurs non abonnées. La taxe est acquittée à Nice.

(5) Ces actions remplacent les actions précédemment abonnées à raison de deux actions nouvelles pour une ancienne. (Assemblée générale du 2 juin 1924.)

(6) Les actions de capital sont remplacées au fur et à mesure des amortissements par des actions de jouissance portant les mêmes numéros que les actions de capital.

(6) Les actions de capital sont remplacées au fur et à mesure des amortissements par des actions de jouissance portant les mêmes numéros que les actions de capital.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
8	Chemins de fer du Maroc oriental.	2.000	Actions « A », nos 1 à 2.000.....	2.500 F (7)	15 nov. 1928.	40.000	Obligations à 1/4 p. 100, nos 1 à 40.000.	1.000 F	20 fév. 1931.
		2.000	Actions « A », nos 2.001 à 4.000...	2.500 F	15 mars 1952.	120.000	Obligations à 1/4 p. 100, nos 1 à 120.000.	5.000 F	12 fév. 1917.
		4.000	Actions « A » nouvelles, nos 4.001 à 8.000.	2.500 F	1er juin 1952.				
		800	Actions « A », nos 8.001 à 8.800..	2.500 F	1er juill. 1952.				
		8.000	Actions « B », nos 1 à 8.000.....	2.500 F (7)	15 nov. 1928.				
		8.000	Actions « B », nos 8.001 à 16.000..	2.500 F	15 mars 1952.				
		16.000	Actions « B » nouvelles, nos 16.001 à 32.000.	2.500 F	1er juin 1952.				
		3.200	Actions « B », nos 32.001 à 35.200.	2.500 F	1er juill. 1952.				
9	Chemin de fer de Smyrne-Cassaba et prolongement (Société ottomane du).	»	»	»	»	113.120	Obligations 4 p. 100 (8).....	500 F	1er août 1894.
						155.000	Obligations 4 p. 100, 2e série.....	500 F	25 mars 1895.
10	Chemin de fer de Tanger à Fez (Compagnie franco-espagnole du).	18.000	Actions nos 1 à 18.000.....	500 F	8 août 1916	70.000	Obligations 5 1/2 p. 100, nos 1 à 70.000.	500 F	22 déc. 1919.
		»	Actions de jouissance (9).....	Sans valeur nominale	»	223.736	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 223.736 (7e série).	1.000 F	7 mai 1929.
						44.240	Obligations 4 1/2 p. 100, nos 1 à 44.240 (8e série).	1.000 F	3 fév. 1930.
						76.671	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 76.671 (9e série).	1.000 F	25 nov. 1930.
						159.750	Obligations 4 p. 100, nos 76.672 à 236.421 (10e série).	1.000 F	19 déc. 1930.
						37.250	Obligations 4 p. 100, nos 1 à 37.250 (11e série).	1.000 F	14 août 1931.
						64.000	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 64.000 (12e série).	1.000 F	22 juin 1932.
						20.357	Obligations 5 1/2 p. 100, nos 1 à 20.357 (13e série).	1.000 F	6 déc. 1935.
						1.443	Obligations 5 1/2 p. 100, nos 20.358 à 21.800 (13e série).	5.000 F	6 déc. 1935.
						12.000	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 12.000 (14e série).	10.000 F	20 oct. 1949.
						4.000	Obligations 6 p. 100 1950, nos 1 à 4.000 (15e série).	100.000 F	15 fév. 1951.
						1.515	Obligations 6 1/4 p. 100, nos 1 à 1.515 (16e série).	100.000 F	1er avril 1952.
						985	Obligations 6 p. 100, nos 1 à 985.	100.000 F	1er avril 1952.
11	Chemins de fer orientaux (Compagnie d'exploitation des).	100.000	Actions, nos 1 à 100.000.....	500 F	20 juin 1894.	»	»	»	»

(7) Actions créées avec une valeur nominale de 500 F, portée à 2.500 F le 11 juin 1951.
(8) Intérêt porté à 4 1/2 en vertu d'un règlement transactionnel du 13 octobre 1921, homologué par jugement du tribunal de la Seine du 21 décembre suivant.
(9) Les actions de capital sont remplacées, au fur et à mesure des amortissements, par des actions de jouissance portant les mêmes numéros.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — Valeur nominale.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	OBLIGATIONS ET BONS — Valeur nominale.	OBLIGATIONS ET BONS — Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
12	Chérifienne des peintures et vernis (Société). (V. *infra*, n° 33.)	»	»	»	»	»	»	»	»
13	Compagnie des autobus de Monaco (10).	600	Actions, nos 1 à 600	1.000 F	1er juin 1943				
		200	Parts bénéficiaires	Sans valeur nominale.	1er juin 1943				
		600	Actions, nos 601 à 1.200	1.000 F	31 mars 1946.				
		4.800	Actions, nos 1.201 à 6.000	1.000 F	1er juin 1948.				
		6.000	Actions, nos 6.001 à 12.000	1.000 F	1er juil. 1950.				
14	Compagnie royale asturienne des mines.	900.000	Actions, nos 1 à 900.000	Sans valeur nominale.	3 juill. 1930.	150.000	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 150.000.	1.000 F	15 avril 1930.
		92.000	Actions, nos 900.001 à 992.000	Sans valeur nominale	15 juin 1949				
15	Crédit foncier franco-canadien...	»	»	»	»	30.000	Obligations 3 p. 100, nos 1 à 30.000	500 F	14 mai 1890.
							Obligations 3,40 p. 100:		
						54.636	Nos 1 à 54.636	500 F	30 sept. 1896.
						5.364	Nos 54.637 à 60.000	500 F	13 mai 1903.
						10.000	Nos 60.001 à 70.000	500 F	10 déc. 1903.
						10.000	Nos 70.001 à 80.000	500 F	19 août 1905.
						10.000	Nos 80.001 à 90.000	500 F	24 nov. 1905.
						10.000	Nos 90.001 à 100.000	500 F	7 juin 1906.
						10.000	Nos 100.001 à 110.000	500 F	5 déc. 1906.
						10.000	Nos 110.001 à 120.000	500 F	29 avril 1907.
						15.000	Nos 120.001 à 135.000	500 F	10 août 1907.
							Obligations 3,40 p. 100 différé:		
						30.000	Nos 1 à 30.000	500 F	10 janv. 1908.
						20.000	Nos 30.001 à 50.000	500 F	17 juin 1909.

(10) La taxe est acquittée à Nice.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale.	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
16	Entreprises Boussiron (Société nord-africaine des).	1.000	Actions, nos 1 à 1.000.....	3.000 F (11)	1er mai 1939.	»	»	»	»
		2.000	Actions, nos 1.001 à 3.000.....	3.000 F (11)	1er janv. 1942				
		6.000	Actions, nos 3.001 à 9.000.....	3.000 F (11)	17 déc. 1946.				
		3.000	Actions, nos 9.001 à 12.000.....	3.000 F (12)	18 nov. 1948.				
17	European Gas company limited (The).	84.015	Actions, nos 1 à 84.015 (13).....	10 liv. sterl	14 avril 1893	»	»	»	»
		16.203	Actions nouvelles, nos 84.016 à 100.218 (13).	10 liv. sterl.	1er juill. 1911.				
18	Fabrique de moteurs Zedel (14).	800	Actions, nos 1 à 800.....	500 F	1er mai 1909.	»	»	»	»
19	Fours à coke de Douai (Société des) (15).	20.000	Actions, nos 1 à 20.000.....	250 F	3 juin 1925.	»	»	»	»
20	Franco-néerlandaise de culture et de commerce (Sté). (V. *infra*, n° 38.)	»	»	»	»	»	»	»	»
21	Gaz (Compagnie européenne du) (V. *supra*, n° 17.)	»	»	»	»	»	»	»	»
22	Holluminor.....	900	Actions	1.000 (16) dollars U. S. A.	1er avril 1928	»	»	»	»

(11) Actions créées avec une valeur nominale de 500 F portée successivement à 1.000 F le 28 avril 1948, à 2.000 F le 20 septembre 1949, et à 3.000 F le 26 septembre 1950.
(12) Actions créées avec une valeur nominale de 1.000 F portée à 2.000 F le 20 septembre 1949, et à 3.000 F le 26 septembre 1950.
(13) Ces actions sont actuellement représentées par 9.364 actions de 100 livres sterling et 6.539 actions de 10 livres sterling.
(14) La taxe est acquittée à Pontarlier (Doubs).
(15) La taxe est acquittée à Douai.
(16) Valeur nominale ramenée actuellement à 400 dollars.

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
23	I. G. Farbenindustrie A. G.....	12.750	Actions, nos 430.001 à 442.750....	1.000 rm.	18 nov. 1941.	Ø	Ø	Ø	Ø
24	Land Bank of Egypt (The).....	95.000	Actions, nos 1 à 95.000.....	5 liv. st.	3 avril 1905.	25.000	Obligations 3 1/2 p. 100, nos 1 à 25.000.	500 F	23 mai 1905
		100.000	Actions, nos 95.001 à 195.000.....	5 liv. st.	7 déc. 1905.	25.000	Obligations 3 1/2 p. 100, nos 25.001 à 50.000.	500 F	23 mai 1905
25	Messageries internationales.....	4.000	Actions cap., nos 1 à 4.000.....	100 F belges.	1er mars 1947.				
		1.000	Actions div., nos 1 à 1.000.....	Sans valeur nominale.	1er mars 1947.				
26	Mines de fer de Rouina (17).....	Ø	Ø	Ø	Ø	12.500	Obligations 5 p. 100, nos 1 à 12.500.	1.000 F	19 juin 1930.
27	Mines fiscales de l'Etat polonais en Haute-Silésie (Société fermière des).	41.000	Actions, nos 1 à 41.000.....	172 zlotys.	21 oct. 1924.	Ø	Ø	Ø	Ø
		20.500 (18)	Actions, nos 41.001 à 61.500.....	172 zlotys.	10 janv. 1929.				
28	Monaco (Société anonyme des bains de mer et du cercle des étrangers (de) (19).	60.000	Actions, nos 1 à 60.000 (20).....	500 F	15 nov. 1917.				
		60.000	Cinquièmes d'actions, nos 300.001 à 360.000 (20).	100 F	15 nov. 1917.				
		20.000	Cinquièmes d'actions, nos 360.001 à 380.000 (20).	100 F	1er avril 1920				
		95.000	Cinquièmes d'actions, nos 380.001 à 475.000 (20).	100 F	26 janv. 1928				

(17) La taxe est acquittée à Duperré (Algérie).

(18) 10.250 actions ont été remboursées à la suite de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 25 mai 1935.

(19) La taxe est payée à Villefranche (Alpes-Maritimes).

(20) Ces titres ont été échangés à raison d'une action nouvelle de 500 F (nos 1 à 160.000) contre une action ancienne ou 5 cinquièmes d'action ancienne (assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juin 1946).

(20) Ces titres ont été échangés à raison d'une action nouvelle de 500 F (nos 1 à 100.000) contre une action ancienne ou 5 cinquièmes d'action ancienne (assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 juin 1946).

NUMÉROS d'ordre	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale.	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
28 (*suite*)	Monaco (Société anonyme des bains de mer et du cercle des étrangers de) (*suite*).	9.000	Actions, nos 60.001 à 69.000 (20).	500 F	1er avril 1929.				
		2.968	Actions, nos 60.001 à 71.798 (20).	500 F	26 août 1938.				
		160	Cinquièmes d'actions, nos 520.001 520.160 (20).	100 F	26 août 1938.				
		65	Cinquièmes d'actions, nos 535.001 à 535.065 (20).	100 F	15 mai 1939.				
		15.627	Actions, nos 71.968 à 87.595 (20)...	500 F	15 mai 1939.				
		95	Cinquièmes d'actions, nos 613.201 à 613.295 (20).	100 F	8 mai 1940.				
		541	Actions, nos 87.596 à 88.136 (20).	500 F	8 mai 1940				
		33.601	Actions, nos 88.137 à 121.737 (20).	500 F	28 sept. 1942				
		15.995	Cinquièmes d'actions, nos 616.001 à 631.995 (20).	100 F	28 sept. 1942				
		840.000	Actions, nos 160.001 à 1.000.000	500 F	14 juin 1947.				
29	Moteurs Zedel (Fabrique de). (V *supra*, n° 18.)	»	»	»	»	»	»	»	»
30	New Callao Gold Mining Company limited.	50.000	Actions, nos 4.008 à 54.007.....	1 liv. st. (21)	20 avril 1914.	»	»	»	»
		50.000	Actions, nos 1 à 4.007 et 54.008 à 100.000	1 liv. st. (21)	5 janv. 1918.				
		50.000	Actions, nos 100.001 à 150.000....	1 liv. st. (21)	20 janv. 1928.				
31	Nord-Africaine des entreprises Boussiron. (V. *supra*, n° 16.)	»	»	»	»	»	»	»	»
32	Pêcheries et de conserves alimentaires (Société anonyme de).	4.382	Actions, nos 1 à 4.382.....	500 F	20 sept. 1941.	»	»	»	»
		5.618	Actions, nos 4.383 à 10.000.....	500 F	1er juill. 1942.				
		20.000	Actions, nos 10.001 à 30.000.....	500 F	1er déc. 1946.				
		60.000	Actions, nos 30.001 à 90.000.....	500 F	25 août 1949				
33	Peintures et vernis (Société chérifienne des).	1.000	Actions, nos 1 à 1.000.....	500 F	1er juill. 1937	»	»	»	»

(21) Valeur nominale réduite à 5 shillings depuis le 1er juin 1933.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — Valeur nominale.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Dénomination. — Numéros.	OBLIGATIONS ET BONS — Valeur nominale.	OBLIGATIONS ET BONS — Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
34	Prévoyance des travailleurs (La) (Prévoyance et prospérité) (22).	1.500 500	Actions, nos 1 à 1.500..... Actions nouvelles, nos 1.501 à 2.000.	100 F 100 F	1er juin 1902 1er janv. 1906.	»	»	»	»
35	Rapides du Littoral (Les) (23)...	35.000	Actions, nos 1 à 35.000.....	50 F	7 février 1947.				
36	Ritz Hôtel (The) limited.....	30.000	Actions, nos 1 à 30.000 (24).....	5 liv. sterl.	1er avril 1900.	»	»	»	»
37	Roumano-Française de participations « Soroufra » (25).	4.500	Actions, nos 1 à 4.500.....	2.000 F	1er déc. 1947.	»	»	»	»
38	Société franco-néerlandaise de culture et de commerce.	20.000 40.000 160.000 110.000	Parts de fondateur: Nos 24.501 à 44.500..... Nos 1 à 24.500 et 44.501 à 60.000. Actions, nos 110.001 à 270.000.... Actions, nos 1 à 110.000.....	» » 10 florins hollandais. 10 florins hollandais.	10 janv. 1910. 5 janv. 1911. » (26) 15 juin 1936.				
39	Solvay et Ce (Société en commandite simple) (27).	319.193	Parts d'associés commanditaires.	Sans val. nominale.	1er juin 1950.				
40	Tramways et autobus de Casablanca (Compagnie des).	30.000 30.000	Actions, nos 1 à 30.000..... Actions, nos 30.001 à 60.000.....	100 F 100 F	15 juin 1925. 5 sept. 1932.	»	»	»	»
41	Tramway d'Oran à Hammambon-Hadjar et extensions (Compagnie du) (28).	12.000	Actions privilégiées, nos 1 à 12.000.	100 F	31 janv. 1912.	»	»	»	»

(22) La taxe est acquittée à Valenciennes (Nord).

(23) La taxe est acquittée à Nice.

(24) A la suite d'une réduction de capital (assemblée générale du 4 avril 1933), ces titres ont été échangés contre 90 000 actions d'une livre sterling chacune portant les nos 1 à 30.525, 35.926 à 72.139, 73.060 à 87.765 et 88.666 à 97.200.

(25) Société en liquidation depuis le 14 décembre 1949.

(26) Ces titres représentent les 64.000 actions précédemment abonnées, savoir: 1° 105 actions, série A, nos 1 à 105, de 5.000 florins hollandais abonnées depuis le 24 juin 1910, 120 actions, série A, nos 106 à 225, de 5.000 florins abonnées depuis le 16 avril 1908, 975 actions série B, nos 226 à 1.200, de 5.000 florins, abonnées depuis le 16 décembre 1909, lesquels titres ont été échangés contre 25.000 actions de 25 florins hollandais chacune portant les nos 1 à 30.000 à la suite d'une réduction de capital (assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1934); 2° 30.000 actions, nos 30.001 à 60.000 de 25 florins hollandais, abonnées depuis le 5 septembre 1934 et 4.000 actions, nos 60.001 à 64.000, de 25 florins, abonnées depuis le 1er mai 1936. — Tous ces titres ont été échangés contre 160.000 actions de 10 florins chacune, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 1935, et d'une délibération du conseil d'administration du 4 mars 1936.

(27) La taxe est acquittée à Saint-Nicolas-de-Port (Meurthe-et-Moselle).

(28) La taxe est acquittée à Oran.

(28) La taxe est acquittée à Oran.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale.	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale.	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
42	Tramways de Reims (Compagnie des) (29).	5.000	Actions, nos 13, 37, 53, 75, 89, 90, 98, 99, 226, 231, 248, 506, 698, 699, 775 à 778, 840, 859, 863, 878, 925, 940, 964, 966, 969, 970, 978, 982, 983, 1.048, 1.049, 1.275, 1.290, 1.595, 1.655, 1.663, 1.999, 2.351 à 2.355, 2.876 à 2.880, 2.946 à 2.950, 2.976 à 2.980, 3.176 à 3.180, 3.211 à 3.215, 3.416 à 3.420, 3.491 à 3.495, 3.651 à 3.655, 3.796 à 3.800, 3.826 à 3.850, 3.861 à 3.880, 3.926 à 3.935, 3.951 à 3.955, 3.961 à 3.980, 4.011 à 4.015, 4.241 à 4.245, 4.636 à 4.640, 4.646 à 4.655, 4.871 à 4.875, 4.881 à 4.890, 4.906 à 4.915, 4.956 à 4.965.	50 F	1er avril 1899.	»	»	»	»
			Nos 5.031 à 5.040, 5.046 à 5.075, 5.506 à 5.510, 5.861 à 5.955, 6.081 à 6.090, 6.426 à 6.445, 6.466 à 6.495, 6.631 à 6.635, 6.829, 6.851 à 6.855.						
			Nos 7.271 à 7.275, 7.361 à 7.370, 7.546 à 7.550, 7.706 à 7.710, 7.766 à 7.770, 7.811 à 7.845, 7.901 à 7.905, 9.171 à 9.175.						
			Nos 12.028, 12.029, 12.044, 12.226, 12.295, 12.306, 12.332, 12.336 à 12.340, 12.433, 12.600, 12.630 à 12.635, 12.722, 12.754, 12.792 à 12.795, 12.822, 12.823, 12.825, 12.826, 12.828, 12.845, 12.846, 12.848, 12.977, 12.982, 13.140, 13.154, 13.214, 14.191 à 14.195, 14.211 à 14.215, 14.246 à 14.250, 14.281 à 14.285, 14.701 à 14.705, 14.716 à 14.720.						
			Nos 16.321 à 16.325, 16.706 à 16.710, 16.796 à 16.800, 16.981 à 16.985, 17.011 à 17.100, 17.201 à 17.255, 18.576 à 18.580, 18.971 à 18.975.						
		»	Nos 22.501 à 26.800.....	»	»				
		3.000	Actions nouvelles, nos 35.001 à 38.000.	50 F	1er août 1905	»	»	»	»
43	Union (L') et le Phénix espagnol (Compagnie d'assurances réunies).	45.000	Actions 1re émission, nos 1 à 45.000.	200 pesetas	15 janv. 1881	»	»	»	»
		15.000	Actions 2e émission, nos 45.001 à 60.000.	200 pesetas	8 sept. 1881.				
		30.000	Actions 3e émission, nos 60.001 à 90.000.	200 pesetas	1er juin 1951				

(29) La taxe est acquittée à Reims (Marne).

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION des sociétés, villes et entreprises étrangères.	ACTIONS ET PARTS DE FONDATEUR — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.	OBLIGATIONS ET BONS — TITRES ÉMIS — Nombre.	Dénomination. — Numéros.	Valeur nominale	Date à laquelle la taxe d'abonnement a commencé à courir.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
44	United Railways of the Havana and Regla Warehouses limited (The).	»	»	»	»	50.000	Obligations 4.50 p. 100, nos 1 à 50.000.	500 F	8 juill. 1911.
45	Usines de Landrecies (30).....	15.000	Actions, nos 1 à 15.000.....	500 F	23 août 1950				
		15.000	Parts de fondateur, nos 1 à 15.000	Sans val. nominale.	23 août 1950.				
46	Ville de Copenhague.....	»	»	»	»	55.620	Obligations 3 1/2 p. 100 emprunt 1902, nos 1 à 55.620.	500 F	8 nov. 1902.
47	Wagons-lits et des grands express européens (Compagnie internationale des).		Actions nouvelles:						
		150.000	Actions privilégiées, nos 1 à 150.000 (31).	100 F	20 janv. 1902.	40.000	Obligations 5 1/2 p. 100, 1re série, nos 1 à 40.000.	500 F	1er oct. 1919.
		7.500	Actions privilégiées, nos 150.001 à 157.500.	100 F	31 déc. 1951.				
		350.000	Actions ordinaires, nos 1 à 350.000 (31).	100 F	15 mai 1902.	40.000	Obligations 5 1/2 p. 100 net, nos 1 à 40.000.	10.000 F	1er juin 1948.
		62.500	Actions ordinaires, nos 350.001 à 412.500 (31).	100 F	28 déc. 1906.	8.505	Obligations 6 p. 100 1950, nos 1 à 8.505.	10.000 F	10 mars 1950.
		62.500	Actions ordinaires, nos 412.501 à 475.000 (31).	100 F	28 déc. 1908.	11.495	Obligations 6 p. 100 1950, nos 8.506 à 20.000.	10.000 F	12 avril 1950.
		62.500	Actions ordinaires, nos 475.001 à 537.500 (31).	100 F	12 déc. 1911.	10.000	Obligations 6 1/2 p. 100 1950, nos 1 à 10.000.	10.000 F	22 mai 1950.
		171.875	Actions ordinaires, nos 537.501 à 709.375 (31).	100 F	21 fév. 1921.				
		290.625	Actions ordinaires, nos 709.376 à 1.000.000 (31).	100 F	4 août 1924.				
		1.150.000	Actions ordinaires, nos 1.000.001 à 2.150.000.	100 F	1er juin 1927				
		2.300.000	Actions ordinaires, nos 2.150.001 à 4.450.000.	100 F	29 déc. 1931.				
		1.533.333	Actions ordinaires, nos 4.450.001 à 5.983.333.	100 F	26 janv. 1938				
		299.167	Actions ordinaires, nos 5.983.334 à 6.282.500.	100 F	31 déc. 1951.				

(30) La taxe est acquittée à Landrecies (Nord).

(31) Les 150.000 actions privilégiées nos 1 à 150.000 et les 1.000.000 d'actions ordinaires nos 1 à 1.000.000 remplacent 400.000 actions ordinaires et 60.000 actions privilégiées d'une valeur nominale de 250 F chacune précédemment abonnées, contre lesquelles elles ont été échangées dans la proportion de cinq actions nouvelles contre deux anciennes. (Délibération de l'assemblée générale des actionnaires du 21 avril 1925.)

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

MINISTÈRES DES FINANCES, DU BUDGET ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

LISTE DES SOCIÉTÉS ET ASSUREURS ÉTRANGERS

qui, à la date du 31 décembre 1952, avaient fait agréer par l'administration de l'enregistrement un représentant responsable du payement des taxes d'assurances

(Article 831 du code général des impôts.)

NOTA. — Les sociétés dont les numéros d'ordre sont suivis d'un astérisque ont fait agréer un représentant responsable unique pour l'ensemble de leurs agences présentes et futures (Bulletin de l'administration 1950-I-5458).

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
1	Afrique (Société marocaine L') (voir Transafrique).				
1 *bis* *	Agir	Stockholm	Marseille	Marseille	Transports.
2 *	Alexandria Insurance C° (The)	Alexandrie	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
3 *	Alleanza Securitas Esperia	Rome	Marseille (3 agences)	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
			Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, transports.
			Lyon	France et Algérie	Incendie, accidents, transports.
4 *	Alliance Insurance C° Ltd (The).	Londres	Alger	Algérie	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
5 *	Alpina	Zurich	Bordeaux	Bordeaux	Transports.
			Alger	Algérie	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Transports.
			Paris (3 agences)	France	Risques de transports maritimes, terrestres et fluviaux. Accidents et responsabilité civile.
			Lyon	Départements français de l'ancienne zone libre.	Transports.
			Bordeaux	Gironde	Transports.
			Roubaix	Nord	Transports.
			Strasbourg	Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle	Transports.
			Sète	Sète	Transports.
			Marseille	Marseille	Transports.
			Rouen	Rouen	Transports.
6 *	Amsterdam Londen Verzekering Maatschappij.	Amsterdam	Paris	France	Transports fluviaux, maritimes, terrestres.
			Marseille	France	Transports.
7 *	Amsterdamsche Maatschappij van Ongevallen Verzekering.	Amsterdam	Paris	France	Incendie, transports maritimes, terrestres.
			Paris	France et Algérie	Vol.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
8	Amsterdamsche Zee en Brand A.M	Amsterdam	Bordeaux	France	Maritimes.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
9	Antverpia	Anvers	Roubaix	France	Vie, accidents.
10	Antverpia III	Anvers	Roubaix	France	Vie.
11 *	Assurances contre les accidents (Société suisse d'), à Winterthur.	Winterthur	Oran	Département d'Oran	Accidents.
			Alger	Département d'Alger	Accidents et vols.
			Paris	France et Algérie	Accidents, vols, incendie et transports terrestres et fluviaux.
			Bône	Bône et Guelma (arrondissements de).	Incendie.
			Constantine	Département de Constantine	Accidents.
12 *	Assurance navale (L')	Gand	Paris	France et Algérie	Risques maritimes et transports de toute nature.
13 *	Astrée	Tunis	Paris	France et Algérie, départements d'outre-mer.	Tous risques.
14 *	Atlas Assurance Cᵉ Ltd (The)	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents.
15	Aviation and General Insurance Cᵉ Lth (The).	Londres	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
16 *	Bâloise (La), compagnie d'assurances sur la vie.	Bâle	Paris	France et Algérie	Vie et accidents.
17 *	Bâloise (La), compagnie d'assurances contre les risques de transports.	Bâle	Oran	Oran et Mostaganem	Transports.
			Mulhouse	Région de Mulhouse	Transports.
			Modane	Sud-Est	Transports.
			Mazamet	Mazamet et Castres	Transports.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Alger	Alger	Transports.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Marseille (2 agences)	Marseille	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Oran	Département d'Oran	Maritimes et terrestres.
			Bône	Bône et Philippeville	Maritimes.
			Epinal	Vosges (1)	Transports.
			Metz	Metz	Transports.
			Colmar	Colmar	Transports.
			Rouen	France	Transports.
			Roubaix	Région de Roubaix	Transports.
			Strasbourg	Bas-Rhin	Transports.
			Sète	Sète	Transports.
			Lyon	Région lyonnaise	Transports.
			Dunkerque	Dunkerque	Transports.
			Nantes	France	Transports.
			Saint-Quentin	Saint-Quentin	Transports.
18 *	Bâloise-Incendie	Bâle	Paris	France et Algérie	Incendie, bris des machines, des glaces et dégâts des eaux.
			Alger	Algérie	Incendie et risques matériels.
19 *	Bataviasche Zee en Band Assurantie Maatschappij.	Djakarta (Indonésie)	Paris	France	Risques de transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
20 *	Belgamar	Anvers	Paris	France et Algérie	Maritimes et transports de toute nature.

(1) Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Marne, Marne, Haute-Saône, Belfort, Jura, Doubs, Saône-et-Loire (arrondissement de Chalon).

(1) Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Marne, Marne, Haute-Saône, Belfort, Jura, Doubs, Saône-et-Loire (arrondissement de Chalon).

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
21 *	Bilbao	Bilbao	Paris	France et Algérie	Incendie, explosions, transports.
22 *	British Crown Assurance Corporation Ltd (The).	Glasgow	Alger	Algérie	Incendie et explosions.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Roubaix	Régions du Nord et de l'Est de la France.	Incendie.
			Strasbourg	Alsace-Lorraine et départements limitrophes.	Incendie.
23 *	British Commercial Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
24 *	British and Foreign Marine Insurance C° Ltd (The).	Liverpool	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux, aériens.
			Alger	Algérie	Maritimes, terrestres et fluviaux.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
			Marseille	Sud-Est de la France	Transports.
25 *	British General Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Tous risques autres que les assurances-vie.
			Marseille	Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse et Gard.	Incendie.
26 *	British Law Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, aériens.
27	British Oak Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie et accidents, à l'exclusion des branches accidents du travail, vie et maritime.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
28	Bruxelloise (La)	Bruxelles	Lille	France	Bris de glaces.
29 *	Caledonian Insurance Company (The).	Edimbourg (Ecosse)	Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Accidents et incendie.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Marseille	France	Maritimes.
			Oran	Afrique du Nord	Transports maritimes et terrestres.
			Alger	France et Algérie	Incendie et accidents.
30 *	Car and General Insurance C° Ltd.	Londres	Alger	Algérie	Incendie et accidents.
			Paris	France et Algérie	Incendie et accidents.
30 *bis*.	Cassa Navale e d'Assicurazioni (voir Societa Navale e d'Assicurazioni).				
31 *	Central Insurance Company Limited.	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Lille	Nord	Incendie.
			Le Havre	Seine-Inférieure	Incendie.
			Bordeaux	Départements de la Gironde, des Landes, de la Dordogne, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de Lot-et-Garonne du Gers, de la Charente et de la Charente-Maritime.	Incendie.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
32 *	Century Insurance Cº Ltd (The)	Edimbourg (Ecosse)	Le Havre	Seine-Inférieure	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
33 *	Commercial Union Assurance Cº Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes.
			Paris	France	Incendie et vol.
			Alger	Algérie	Incendie.
			Rône	Département de Constantine	Incendie.
			Constantine	Département de Constantine	Incendie.
			Bordeaux	Colonies françaises	Incendie.
				Bordeaux	Maritimes.
34 *	Compagnie africaine d'assurances	Rabat	Paris	France	Assurances et réassurances tous risques.
35 *	Continental Assurance Cº of London Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie.
36 *	Contingency Insurance Cº Ltd...	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents automobiles, vol, dégâts des eaux, bris de glaces, transports.
			Marseille	France	Maritimes.
37 *	Eagle Star Insurance Cº Ltd, précédemment dénommée « British Dominions Marine Insurance Cº Ltd (The) » et « Eagle Star and British Dominions Insurance Cº Ltd ».	Londres	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents, transports, risques matériels.
			Paris	France	Incendie, accidents, transports, risques matériels.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
			Alger	Alger	Incendie, accidents, risques automobiles et matériels.
38 *	Economic Insurance Cº Ltd (The).	Londres	Bordeaux	France	Assurances maritimes, incendie.
			Oran	Algérie	Assurances maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Paris	France	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
39 *	Elders Insurance Cº	Liverpool	Alger	Algérie	Incendie et explosions.
40 *	Empire (L')	Casablanca	Paris	France et Algérie	Incendie-transports.
			Alger	Algérie	Incendie-transports.
41 *	Employers Liability Assurance Corporation Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie et accidents.
			Alger	Algérie	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
42 *	Entente africaine (L')	Casablanca	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, transports et vol.
43 *	Essex and Suffolk equitable Insurance Society Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, risques matériels.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents.
44 *	Europa	Gênes	Paris	France et Algérie	Transports terrestres, maritimes, fluviaux et aériens.
			Sète	Sète	Maritimes.
			Saint-Etienne	Saint-Etienne	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Transports.
			Metz	Metz	Transports.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
45 *	Fédérale de Zurich (La)	Zurich	Marseille	Marseille	Maritimes.
			Lyon	Rhône, Isère, Ain, Loire, Savoie.	Incendie.
			Paris	France	Incendie; transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Rouen	Rouen	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
			Oran	Département d'Oran	Maritimes.
			Alger	Alger	Maritimes.
			Lyon	Rhône, Loire, Ain, Saône-et-Loire, Isère, Drôme.	Transports.
			Sète	France	Transports.
			Roubaix	France	Incendie et transports.
			Strasbourg (2 agences)	France	Incendie et transports.
			Mulhouse (2 agences)	Haut-Rhin	Transports.
46 *	Fine Art and General Insurance C° Ltd (The), dénommée en France « Les Beaux-Arts ».	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
47 *	Le Foyer	Luxembourg	Paris	France	Assurances de toute nature.
48 *	France africaine (La)	Casablanca	Paris	France et Algérie	Assurances et réassurances tous risques.
49	Garantie belge (La)	Bruxelles	Lille	France	Bris de glaces.
50 *	General Accident Fire and Life Assurance Corporation (The).	Perth (Ecosse)	Paris	France et Algérie	Transports de toute nature.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Alger	Algérie	Transports de toute nature.
51 *	General Security Insurance Company of Canada.	Montréal	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
			Alger	Algérie	Incendie et transports.
52 *	Gresham Fire and Accident Insurance Society Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, risques divers.
53 *	Gresham Life Assurance Society Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Vie.
			Alger	Algérie	Vie.
54 *	Guardian Assurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Le Havre	France	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Incendie.
			Roubaix	France	Incendie.
			Calais	France	Incendie.
			Nantes	Loire-Inférieure	Incendie.
			Oran	Algérie	Incendie.
			Oran	Algérie	Maritimes.
			Marseille	Bouches-du-Rhône	Incendie.
			Marseille	France	Maritimes.
			Lyon	Rhône	Incendie.
			Epinal	France	Incendie.
			Saint-Etienne	Loire et Haute-Loire	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Strasbourg	Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle	Incendie.
			Montpellier	Hérault	Incendie.
			Rethel	Ardennes et Aisne	Incendie.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
55 *	Guardian Eastern Insurance Company Ltd.	Londres	Le Havre	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Paris	France	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Valence	France	Incendie.
56 *	Hartford Fire Insurance C° (The).	Hartford (E. U. A.)	Paris	France et Algérie	Transports et incendie.
57 *	Helvetia (Société suisse d'assurances contre les accidents et la responsabilité civile).	Zurich	Paris	France	Accidents, bagages, responsabilité civile.
58 *	Helvetia (Compagnie d'assurances générales).	Saint-Gall	Mulhouse	France	Transports.
			Paris	Paris	Transports.
			Oran	Oran	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Brest	France	Transports.
			Bordeaux	Gironde	Maritimes.
			Rouen	France	Transports.
			Troyes	France	Transports.
			Alger (2 agences)	Algérie	Transports.
			Mazamet	France	Transports.
			Lyon	France	Transports.
			Saint-Quentin	France	Transports.
			Roubaix	France	Transports.
			Dunkerque	France	Transports.
			Valenciennes	France	Transports.
			Fourmies	France	Transports.
59 *	Helvetia (Compagnie suisse d'assurances contre l'incendie) (L').	Saint-Gall	Paris	France et Algérie	Incendie, vol et dégâts des eaux.
60 *	Hercules N. V. Algemeene verzekering Maatschappij).	Rotterdam	Paris	France	Maritimes.
61 *	Hibernian Fide and General Insurance C° Ltd (The).	Dublin (Eire)	Paris	France et Algérie	Tous risques (assurances vie exceptées).
62 *	Hispano Americana de Seguros y Reaseguros (Compania).	Madrid	Paris	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
63 *	Hull Underwritters Association Ltd (The).	Londres	Paris	France	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
64 *	Indemnity Marine Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Transports de toute nature.
			Alger	Algérie	Transports.
65 *	Insurance Company of North America.	Philadelphie	Paris	France	Tous risques.
66	L'Interocéane	Casablanca	Alger	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, aériens.
			Marseille	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, aériens.
67	Instituto nazionale delle assicurazioni.	Rome	Alger	Algérie	Vie.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
68 *	Italia (L')	Gênes	Paris	Paris	Réassurances maritimes, terrestres et fluviales.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Roubaix	France	Transports.
			Dunkerque	France	Transports.
			Marseille	France	Transports.
			Sète	France	Transports.
69 *	Italiana Incendio e Rischi diversi (Societa).	Milan	Paris	France et Algérie	Incendie.
70 *	Law Union and Rock Insurance Cᵉ Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie et accidents.
			Alger	Algérie	Incendie et accidents.
			Lille	Nord de la France	Incendie.
71 *	Legal Insurance Cᵉ Ltd (The)	Londres	Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Roubaix	Nord et Est de la France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
72 *	Legal and General Assurance Soc. Ltd.	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents et risques divers.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents, risques divers.
			Strasbourg	Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle et départements limitrophes.	Incendie.
73 *	Levante (Societa italiana di assicurazioni e reassicurazioni).	Gênes	Paris	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Marseille	Marseille	Maritimes, terrestres et fluviaux.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Nantes	Nantes	Maritimes.
			Alger (2 agences)	Alger	Transports maritimes.
			Roubaix	Roubaix	Transports.
			Sète	Sète	Transports.
			Dunkerque	Dunkerque	Transports.
			Nice	Nice	Transports.
			Rouen	Rouen	Transports.
74 *	Licenses and General Assurance Cy Ltd (The).	Londres	Paris	France et Empire français	Maritimes et transports.
75 *	Liguria	Gênes	Paris	France	Transports maritimes, fluviaux et terrestres.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Dunkerque	France	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
76 *	Liverpool and London and Globe Insurance Cᵉ Ltd (The).	Liverpool	Paris	France et Algérie	Incendie et transports maritimes.
			Le Havre	Seine-Inférieure	Maritimes.
			Le Havre	France	Incendie.
			Marseille	Bouches-du-Rhône	Incendie
			Oran	Algérie	Maritimes.
			Strasbourg	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle	Incendie.
			Epinal, Belfort	Vosges, Haute-Saône, Belfort	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Accidents à contrats souscrits directement à l'étranger.
			Lille	Nord et Pas-de-Calais	Incendie.
77	Lloyd Continentale	Milan	Alger	Algérie	Maritimes.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
78 *	Lloyd marocain d'assurances	Casablanca	Alger	Algérie	Transports.
			Paris	France	Transports maritimes.
			Paris	France et Algérie	Accidents, vol, risques divers, incendie.
79 *	Lloyd marocain-Vie	Casablanca	Paris	France	Vie.
80 *	Lloyd Néerlandais	Amsterdam	Paris	France	1° Vol; 2° Incendie; 3° Transports.
			Bordeaux	France	Maritimes.
81	Lloyd Tunisien	Tunis	Lyon	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens. Incendie et explosions.
			Alger	Département d'Alger	Maladie et mortalité du bétail, grêle, responsabilité civile, vols, transports.
82 *	London Assurance (The)	Londres	Bordeaux	France	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Incendie
			Paris	France et Algérie	Transports et incendie.
			Lyon	France	Maritimes.
			Roubaix	Nord et Est de la France	Incendie.
			Le Havre	France	Transports.
			Alger	Algérie	Incendie et explosions.
			Alger	Algérie	Transports.
83 *	London Guarantee and Accident C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie, accidents, vol, transports.
84 *	London and Lancashire Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie, transports maritimes et fluviaux.
			Marseille	France	Incendie
			Strasbourg	Alsace et Lorraine	Accidents, vol et incendie.
			Alger	Algérie	Incendie et explosions.
85 *	London and Provincial Marine and General Insurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Maritimes, terrestres et fluviaux.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
86 *	London and Scottisch Assurance C° Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie.
			Bordeaux	Gironde	Incendie.
			Roubaix	Nord et Pas-de-Calais	Incendie.
			Lille	France	Automobiles et droit commun.
87 *	Maatschappij van Assurantie Discontering en Beleening der Stad Rotterdam (anno 1720).	Rotterdam	Bordeaux	France et Algérie	Transports.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
88 *	Marine Insurance C° Ltd (The).	Londres	Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Lyon	Rhône	Transports.
			Strasbourg	Alsace-Lorraine et départements limitrophes.	Transports.
			Paris	France	Transports.
89 *	Maritime Insurance C° Ltd (The).	Liverpool	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens et incendie.
			Bordeaux (2 agences)	Bordeaux	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Alger	Algérie	Transports.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
90 *	Marocaine d'assurances (Société).	Casablanca	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie, explosions, grêle.
91 *	Mercury Insurance Cy	Saint-Paul (Minnesota E. U. A.).	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
92	Méridienne (La)	Casablanca	Alger	Franco et Algérie	Transports maritimes, aériens et terrestres.
93	Métropole belge (La) (anciennement Métropole anversoise).	Anvers	Oran	Département d'Oran	Maritimes.
94 *	Minster Insurance Cy Ltd	Londres	Paris	France	Transports.
95 *	Motor Union Insurance Cº Ltd (The).	Londres	Alger	Algérie	Incendie, accidents, vol, maritimes.
			Paris	France	Incendie, vol, accidents, transports.
96	National Employers Mutual General Insurance Association Ltd (The).	Londres	Paris	France	Accidents, incendie.
97 *	National Insurance Company of Egypt (The).	Alexandrie	Paris	France et Algérie	Incendie, explosions, transports.
98 *	National and colonial Insurance Corporation Ltd.	Londres	Paris	France et Algérie	Vie.
99 *	Nationale suisse (Compagnie d'assurances).	Bâle	Paris	France et Algérie	Transports et incendie.
			Rouen	Rouen	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Alger (2 agences)	Département d'Alger	Maritimes.
			Oran	Afrique du Nord	Maritimes.
			Sète	France	Maritimes.
			Roubaix	France	Transports.
			Dunkerque	France	Transports.
			Mulhouse	France	Transports.
			Nantes	France	Transports.
			Strasbourg	France	Transports.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Bordeaux	France	Transports.
100 *	Nedasmij	Rotterdam	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
101 *	Nederlandsche Transport Verzekering Maatschappij.	Rotterdam	Paris	France	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Alger	Département d'Alger	Maritimes.
102 *	Neuchâteloise (La), compagnie suisse d'assurances générales.	Neuchâtel (Suisse)	Paris	France	Transports et incendie.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Lyon	France	Transports.
			Strasbourg	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle, Belfort.	Transports.
			Bordeaux	Gironde	Transports.
			Alger (3 agences)	Algérie	Transports et incendie.
			Oran	Département d'Oran	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Rouen	Rouen	Transports.
			Sète	Sète	Transports.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
103	Neuchâteloise (La), compagnie d'assurances sur la vie.	Neuchâtel (Suisse)	Alger	Algérie	Vie.
104 *	New Hampshire Fire Insurance Cy.	Manchester (E. U. A.)	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
105 *	New India Assurance Company.	Bombay (Inde)	Paris	France et Algérie	Transports.
			Paris	France	Incendie.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille (2 agences)	Marseille	Transports.
			Alger	Algérie	Transports.
106 *	New Zealand Insurance C° Ltd (The).	Auckland (Nouvelle-Zélande)	Paris	France	Transports.
107	Nippon Fire Insurance C° Ltd (The).	Tokio	Alger	Algérie	Incendie.
			Constantine	Constantine	Incendie.
			Oran	Algérie	Incendie.
108 *	North British and Mercantile Insurance Company Ltd.	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie et explosion.
109 *	Northern Assurance Company Ltd (The).	Londres	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Paris	France et Algérie	Toutes assurances (incendie et vie exceptées).
			Paris	Paris	Incendie et vie.
			Bordeaux	France (2 agences)	1° incendie; 2° transports.
			Lille	France	Incendie et vie.
			Alger	Algérie	Vie, incendie et accidents.
			Marseille	France	Transports.
			Alger	Algérie	Toutes branches.
110 *	Norwich Union Fire Insurance Society limited (The).	Norwich (Angleterre)	Paris	France	Incendie, accidents, transports.
			Alger	Algérie	Incendie et accidents.
111	Norwich Union Life Insurance Society (The) (Mutual Association.)	Norwich (Angleterre)	Paris	France et Algérie	Vie.
112	Oakeley (Charles-Richard Andrew)	Londres	Alger	Algérie	Assurances de toute nature.
113 *	Ocean Accident and Guarantee Corporation Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Accidents de toute nature.
114 *	Ocean Försäkrings aktiebolaget.	Göteborg (Suède)	Paris (2 agences)	France	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
115 *	Ocean Marine Insurance C° Ltd (The).	Londres	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Paris	France	Transports.
			Bordeaux	France	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Transports.
116 *	Orion Insurance C° Ltd (The)	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux, aériens.
117 *	Paix africaine (La)	Casablanca	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, transports, vie.
118 *	Palatine Insurance C° Ltd	Londres	Le Havre	Le Havre	Incendie
			Alger	Algérie	Incendie et accidents.
			Paris	France	Incendie.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
119 *	Paternelle africaine (La)	Casablanca	Paris	France et Algérie	Accidents, incendie, explosions, responsabilité civile, dégâts causés par la grêle, mortalité du bétail, vol, risques de transports maritimes et autres.
			Alger	France et Algérie	Idem.
120 *	Pays-Bas (1845) (Les)	La Haye	Marseille	Marseille	Incendie.
			Lyon	Rhône, Ain, Isère, Loire	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
121 *	Pearl Assurance C° Ltd (The)	Londres	Paris	France	Incendie.
			Bordeaux	France	Incendie.
			Le Havre	Seine-Inférieure	Incendie.
			Roubaix	Nord	Incendie.
			Strasbourg	France	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
122 *	Peninsular	Madrid	Paris	France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Accidents et risques divers.
			Alger	Algérie	Incendie.
123 *	Phœnix espagnol (Le). Compagnie d'assurances sur la vie précédemment Union et Phœnix espagnol).	Madrid	Paris	France et Algérie	Vie.
124 *	Phœnix Assurance C° Ltd (The).	Londres	Paris (2 agences)	France	Incendie et transports.
			Mulhouse	Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle	Incendie.
			Marseille	Marseille	Transports maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie.
125	Planet Assurance C° Ltd (The).	Londres	Oran	Algérie	Incendie.
126	Prévoyance et prospérité (antérieurement dénommée La Prévoyance des travailleurs)	Mons (Belgique)	Valenciennes	France	Assurances, réassurances, coassurances.
127	Prévoyance sociale (La)	Bruxelles	Lille	France	Assurances-vie.
128	Prévoyance sociale-Réassurances	Bruxelles	Lille	France	Accidents.
129 *	Propriétaires réunis (Compagnie des).	Bruxelles	Paris	France	Incendie.
130 *	Providence marocaine (La)	Casablanca	Paris	France	Assurances vie, accidents, risques divers.
			Alger	Algérie	Assurances vie.
130 bis.	Provident Accident and White Cross Insurance (voir White Cross).				
131 *	Provincial Insurance C° Ltd	Stramongate-Kendal (Angleterre).	Marseille	Sud-Est	Transports.
			Paris	France	Incendie et explosions.
			Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
132 *	Prudential Assurance C° Ltd (The).	Londres	Alger	Algérie	Incendie.
			Paris	France	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Accidents ou risques matériels.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
133 *	Queensland Insurance Cy Ltd...	Sydney	Paris	France	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
134 *	Railways Passengers Assurance C° Ltd.	Londres	Paris (2 agences)	France et Algérie	Transports, vol, accidents.
135 *	Royale Marocaine d'Assurances.	Casablanca	Paris	France et Algérie	Tous risques.
136 *	Royal Scottish Insurance C° Ltd (The).	Glasgow	Paris	France et Algérie	Incendie.
137 *	Real Mutua di Assicurazioni (Società).	Turin	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
138 *	Reliance Marine Insurance C° Ltd (The).	Liverpool	Paris	France et Algérie	Toutes branches.
			Bordeaux	Bordeaux	Incendie.
			Marseille	France	Incendie.
			Marseille	Marseille	Maritimes et transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Roubaix	Région de Lille, Roubaix, Tourcoing.	Transports.
			Roubaix	Département du Nord	Incendie.
			Oran	Département d'Oran	Maritimes.
			Paris	France	Transports.
			Alger	Algérie	Maritimes, transports, incendie.
139 *	Riunite di Assicurazioni Metropole Mondo-Paterna.	Turin	Paris	France et Algérie	Incendie.
140 *	Riunione adriatica di sicurtà...	Milan	Paris (2 agences)	France et Algérie	1° Incendie; 2° maritimes, transports.
			Marseille	France et Algérie	Transports.
			Lyon	France et Algérie	Transports.
			Alger (2 agences)	Algérie	Transports.
			Oran	Algérie	Transports.
			Bordeaux	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	France et Algérie	Transports.
			Alger	Algérie	Incendie.
141 *	Rotterdam N. V. Verzekering Maatschappij (1916).	Rotterdam	Paris	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Transports et incendie.
			Alger	Algérie	Maritimes.
			Oran	Oranie	Maritimes.
142 *	Royal Exchange Assurance (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Le Havre	Le Havre	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Incendie et maritimes.
			Roubaix	Départements du Nord et limitrophes.	Incendie.
			Lyon	Rhône	Incendie.
			Reims	Marne, Aisne, Oise, Ardennes, Meuse et Meurthe-et-Moselle.	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
			Oran	Département d'Oran	Incendie.
			Bône	Département de Constantine	Incendie.
			Lille	Lille	Maritimes et transports.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Strasbourg	France	Transports.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
143 *	Royal Insurance C° (The)	Liverpool	Paris	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Paris	France et Algérie	Incendie.
			Alger	Algérie	Transports.
			Lyon	France	Incendie.
			Lille	France	Incendie.
			Belfort	France	Incendie.
			Epinal	France	Incendie.
			Mulhouse	France	Incendie.
			Oran	Algérie	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
			Le Havre	France	Incendie.
			Angers	France	Incendie.
			Perpignan	France	Incendie.
			Bordeaux	France et colonies d'Afrique (Algérie exceptée).	Incendie.
			Marseille	France	Incendie.
			Dunkerque	France	Incendie.
144 *	Royal Scottish Insurance Cy Ltd (The).	Glasgow	Paris	France et Algérie	Incendie.
145 *	Saint-Paul Fire and Marine Insurance C° (The).	Saint-Paul (E. U. A.)	Paris	France	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
146	Salamandra (Reinsurance Company).	Copenhague	Le Havre	Le Havre	Maritimes.
147 *	Scottish Insurance Corporation Ltd.	Edimbourg	Paris	France et Algérie	Incendie.
			Oran, Alger et Constantine	Algérie	Incendie.
148 *	Scottish Union and National Insurance Company.	Edimbourg	Alger	France et Algérie	Incendie et accidents d'automobiles.
			Paris	France et Algérie	Incendie et accidents d'automobiles.
149 *	Sea Insurance C° Ltd (The)	Liverpool	Le Havre	France et Algérie	Maritimes, incendie.
			Marseille	Marseille	Transports et accidents.
			Bordeaux	Gironde	Maritimes, fluviaux et terrestres
			Nantes	Nantes	Maritimes.
			Lille	France	Incendie, accidents et transports.
			Roubaix	Lille, Roubaix et Tourcoing	Transports.
			Paris	France et Algérie	Transports.
			Paris	France et Algérie	Incendie et explosion.
150	Security Transport (The)	Florence	Oran	Départements d'Oran et d'Alger.	Maritimes.
151 *	Societa Navale e d'Assicurazioni.	Gênes	Paris	France et Algérie	Maritimes et transports de toute nature.
			Marseille	Sud-Est de la France	Maritimes.
152	Solvay et C°	Ixelles-Bruxelles (Belgique)	Dombasle-sur-Meurthe (Meurthe-et-Moselle).	France	Assurances-vie (pour ses ouvriers).
153 *	Standard Verzekering Maatschappij.	Amsterdam	Paris	France	Transports, accidents, incendie.
			Marseille	France et Algérie	Transports.

NUMEROS d'ordre.	DESIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
151 *	Suisse (La)	Zurich	Nice	Département des Alpes-Maritimes.	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Dunkerque	Arrondissement de Dunkerque	Transports.
			Calais	Pas-de-Calais	Transports, incendie, accidents, responsabilité civile, bris de glaces, effraction et vol.
			Roubaix	Roubaix, Tourcoing, Lille	Transports.
			Epinal	Vosges	Transports.
			Paris	France	Transports.
			Bordeaux (2 agences)	Département de la Gironde	Transports.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Lyon	Rhône, Savoie, Haute-Savoie (1)	Transports.
			Alger	Département d'Alger	1° Transports; 2° Incendie, dégâts des eaux, bris de glaces.
			Oran	Département d'Oran	Maritimes.
			Amiens	Département de la Somme	Transports.
			Valenciennes	Valenciennes	Transports.
			Limoges	Département de la Haute-Vienne	Transports.
			Grenoble	Grenoble	Transports.
			Rouen	Rouen	Transports.
			Grasse (2 agences)	Alpes-Maritimes	Transports.
			Cognac	Arrondissement de Cognac	Transports.
			Nancy	Meurthe-et-Moselle, Vosges, territoire de Belfort.	Transports, incendie, accidents, vol.
			Le Puy	Haute-Loire	Transports.
			Paris	France	Incendie, vol, dégâts des eaux et bris de glaces.
			Strasbourg (2 agences)	Haut-Rhin et Bas-Rhin	Transports.
			Mulhouse	Haut-Rhin et Bas-Rhin	Transports.
			Cannes	Département des Alpes-Maritimes	Transports.
			Prades	Aude et Pyrénées-Orientales	Transports.
			Sète	Hérault et Aude	Transports.
			Rennes	Région Ouest de la France	Transports maritimes, fluviaux et terrestres.
154 *bis*.	Suisse (Cᵉ d'assurances nationale) (voir Nationale suisse).				
155 *	Suisse d'assurances générales sur la vie humaine (Société).	Zurich	Paris	France	Vie.
156 *	Sun Insurance Office Ltd	Londres	Alger	Algérie	Incendie.
			Paris	France	Incendie.
			Cognac	Cognac	Incendie.
			Bordeaux	Bordeaux	Incendie.
157 *	Thames and Mersey Marine Insurance Cᵉ Ltd (The).	Liverpool	Alger	Algérie	Incendie, transports en général.
			Paris	France et Algérie	Transports en général.
			Dunkerque	France	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Sète	France	Transports.
			Roubaix	France	Transports.
158	Tokyo Fire Insurance Cᵉ Ltd	Tokio	Paris	France et Algérie	Transports.

(1) Isère, Loire, Loire (Haute-), Saône-et-Loire, Ain, Aube, Jura, Puy-de-Dôme.

(1) Isère, Loire, Loire (Haute-), Saône-et-Loire, Ain, Aube, Jura, Puy-de-Dôme.

NUMEROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
159 *	Tranquilidade	Porto	Paris	France et Algérie	Incendie et transports.
160 *	Transafrique	Casablanca	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux, aériens.
			Alger	Algérie	Transports.
161 *	Trieste et Venise (Assurances générales de).	Trieste	Paris	France et Algérie	Vie.
162 *	Turica	Zurich	Paris	France	Transports maritimes, terrestres, fluviaux, aériens.
163 *	Turin (La)	Turin	Paris	France et Algérie	Transports, incendie, grêle, accidents, responsabilité civile.
164	Ulster Marine Insurance C° Ltd (The).	Belfast (Irlande)	Paris	France	Maritimes.
165 *	Union Assurance Society Ltd (The).	Londres	Paris	France	Incendie.
			Alger	Algérie	Incendie.
166	Union des Propriétaires belges	Bruxelles	Lille	Départements du Nord, Meurthe-et-Moselle et Vosges.	Incendie.
167 *	Union Insurance Society of Canton Ltd (The).	Hongkong	Paris	France	Incendie et transports.
			Roubaix	Département du Nord et limitrophes.	Incendie.
			Bône	Algérie	Incendie.
168 *	Union Marine and General Insurance C° Limited (The).	Liverpool	Paris	France	Maritimes, fluviaux, terrestres et aériens.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Sud-Est de la France	Maritimes.
			Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Sète	France	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
169 *	Union et le Phénix Espagnol (La).	Madrid	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, vol, transports automobiles.
			Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Sète	France	Transports.
			Brest	France	Transports.
			Rouen	France	Transports.
			Bordeaux	France	Transports.
			Marseille	France	Transports.
			Alger	Algérie	Transports maritimes, terrestres, fluviaux et aériens.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents, vol, transports automobiles.
170	Union suisse (Compagnie générale d'assurances).	Genève	Lyon	France et Algérie	Bris de glaces, dégâts des eaux, vol.
171 *	Unione subalpina di assicurazioni	Turin	Paris	France et Algérie	Incendie et vol.
172	United British Insurance C° Ltd (The).	Londres	Bordeaux	Bordeaux	Maritimes.
			Roubaix	France	Maritimes.
173 *	Utrecht	Utrecht (Hollande)	Paris	France	Vie.

NUMÉROS d'ordre.	DÉSIGNATION DES SOCIÉTÉS	SIÈGE SOCIAL	SITUATION DE L'AGENCE	ÉTENDUE DE L'AGENCE	RISQUES ASSURÉS
174 *	Verzekeringsbank Hollandsche Lloyd.	Amsterdam	Le Havre	France et Algérie	Maritimes, terrestres, fluviaux.
175 *	Vita, compagnie d'assurances sur la vie.	Zurich	Paris	France et Algérie	Vie.
			Alger	Algérie	Vie.
176 *	Vittoria (Compagnia di Assicurazioni generali).	Milan	Paris	France et Algérie	Incendie, accidents, vols, transports maritimes.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents, vols, transports.
			Oran	Algérie	Incendie, accidents, vols, transports maritimes.
177	Winterthür (La)	(Voir Assurance contre les accidents.)	*	*	*
178 *	Winterthür, société d'assurances sur la vie.	Winterthür (Suisse)	Paris	France et Algérie	Assurances sur la vie.
179 *	White Cross Insurance Cy Ltd...	Londres	Paris	France	Assurances et réassurances incendie.
180 *	World Auxiliary Insurance Corporation Ltd (The).	Londres	Paris	France et Algérie	Transports maritimes, terrestres et fluviaux.
			Paris	France	Incendie.
			Paris	France	Transports.
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
181 *	World Marine and General Insurance Cº Ltd (The).	Londres	Paris	France	Assurances de toute nature (vie exceptée).
			Le Havre	Le Havre	Maritimes.
			Marseille	Marseille	Maritimes.
			Sète	France	Maritimes.
			Alger	Afrique du Nord	Maritimes.
182 *	Yorkshire Insurance Company Ltd (The).	York	Paris (2 agences)	1º France et Algérie	1º Mortalité des animaux.
				2º France	2º Incendie, accidents, vol, bris de glaces, dégâts des eaux.
				3º France	3º Assurances automobiles comprenant: accidents corporels et matériels causés aux tiers, les accidents survenus aux voitures elles-mêmes, le vol, le transport et l'incendie desdites voitures.
			Paris	France et Algérie	Transports maritimes, fluviaux et terrestres.
			Le Havre	Le Havre	Transports.
			Bordeaux (2 agences)	France	1º Incendie; 2º Transports.
			Alger	Algérie	Incendie, accidents du travail et droit commun, vol, bris des glaces, dégâts des eaux, mortalité des chevaux et des bovins.
			Marseille	Marseille	Transports maritimes.
183 *	Zurich	Zurich	Paris	France	Accidents, responsabilité civile et vol.
			Alger	Algérie	Accidents et responsabilité civile.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

			Alger	Algérie	et vol. Accidents et responsabilité civile.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.